Affaires indiennes et du Nord Canada

LE NORD CANADIEN

Manuel de référence

Révision de 1987

88-04533/

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1988. En vente au Canada par l'entremise de nos agents libraires agréés et autres librairies ou par la poste au Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Canada K1A 0S9.

N° de catalogue : R71-31/1987F Texte et auto-relieur
ISBN : 0-660-92276-2 33,50 $ (Canada)
40,20 $ (autre pays)

N° de catalogue : R71-31/1987-1F Texte seulement
ISBN : 0-660-922770-0 21,00 $ (Canada)
25,20 $ (autres pays)
Prix sujet au changement sans préavis

Publié avec l'autorisation de
l'hon. Bill McKnight, c. p. député
ministre des Affaires indiennes
et du Nord canadien,
Ottawa, 1987
QS-6005-000-FF-A4

This publication is also available in English
under the title:

Canada's North: The Reference Manual

Canada's North
The Reference Manual

Record of amendments

No.	Date	Description
0	Dec. 1984	Latest Revision
1	Nov. 1985	1 st amendment
2	Dec. 1987	2 nd amendment

Le Nord canadien
Manuel de référence

Liste des modifications

N°	Date	Description
0	déc. 1984	Dernière révision
1	nov. 1985	Première modification
2	déc. 1987	Deuxième modification

Préface

Le Nord canadien, Manuel de référence, publié par la Direction générale des communications du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC), est diffusé par le Centre d'édition du gouvernement du Canada du ministère des Approvisionnements et Services. On peut se procurer ce livre auprès du Centre d'édition, au prix de 39 $ l'unité.

Afin d'offrir une source de documentation sur le Nord aussi complète que possible, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien publiera périodiquement les changements et les suppléments apportés au manuel. Toutes les personnes et tous les organismes inscrits sur la liste permanente pourront obtenir un exemplaire de ces révisions (se reporter au formulaire de demande).

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, K1A 0S5.

TABLE DES MATIÈRES

Préface		iii
1.	**INTRODUCTION**	1-1
Ouvrages de référence		1-1
2.	**L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE**	2-1
2.1	Introduction	2-1
2.2	Le climat	2-2
2.2.1	Questions d'ordre général	2-2
2.2.2	La température	2-2
2.2.3	Les précipitations	2-3
2.2.4	Le climat et l'homme	2-3
2.3	L'eau	2-4
2.3.1	Questions d'ordre général	2-4
2.3.2	La glace de mer	2-4
2.4	La terre	2-5
2.4.1	Les régions physiographiques	2-5
2.4.2	L'hydrographie	2-6
2.4.3	La glaciation	2-6
2.4.4	Le pergélisol	2-7
2.4.5	La végétation	2-8
2.4.6	La faune	2-9
Ouvrages de référence		2-9
3.	**LES HABITANTS**	3-1
3.1	Les agglomérations	3-1
3.1.1	Dans les Territoires du Nord-Ouest	3-1
3.1.2	Au Yukon	3-2
3.2	Considérations d'ordre démographique	3-2
3.3	Les groupes ethniques	3-3
3.4	Les langues	3-4
3.5	L'enseignement	3-5
3.5.1	Dans les Territoires du Nord-Ouest	3-5
3.5.2	Au Yukon	3-5
3.6	L'économie	3-6
3.7	Les arts	3-7
3.8	Les changements sociaux	3-8
Ouvrages de référence		3-9
4.	**HISTORIQUE**	4-1
4.1	La préhistoire	4-1
4.2	L'exploration	4-2
4.3	L'évolution jusqu'à la Seconde Guerre mondiale	4-3
4.3.1	Au Yukon	4-3
4.3.2	Dans les Territoires du Nord-Ouest	4-4
4.4	La Seconde Guerre mondiale et la défense du Canada	4-5
4.5	L'évolution depuis la Seconde Guerre mondiale	4-6
4.5.1	Au Yukon	4-6
4.5.2	Dans les Territoires du Nord-Ouest	4-6
Ouvrages de référence		4-7
5.	**LES ASSOCIATIONS AUTOCHTONES ET LES REVENDICATIONS FONCIÈRES AU NORD DU 60e PARALLÈLE**	5-1
5.1	La reconnaissance des revendications	5-1
5.1.1	Historique	5-1
5.1.2	La politique en matière de revendications foncières des Autochtones	5-3
5.1.3	Les dispositions de la politique de règlement des revendications globales	5-3
5.2	Le processus de règlement des revendications	5-5
5.2.1	Le financement	5-5
5.2.2	La représentation du gouvernement fédéral	5-5
5.2.3	Les étapes de la procédure de règlement	5-6
5.3	Les revendications globales dans le Nord	5-7
5.3.1	La revendication du Conseil des Indiens du Yukon	5-7
5.3.2	La revendication des Dénés et des Métis	5-7
5.3.3	Les Inuvialuit de l'Arctique de l'Ouest	5-7
5.3.4	La revendication de la Fédération Tungavik du Nunavut	5-9
5.4	Les associations autochtones au nord du 60e parallèle	5-9
5.4.1	Les objectifs	5-9
5.4.2	La Conférence circumpolaire inuit (CCI)	5-10
5.4.3	Les faits nouveaux	5-10
Ouvrages de référence		5-10
Personnes à consulter		5-11
6.	**LE GOUVERNEMENT**	6-1
6.1	Le régime territorial	6-1
6.1.1	Les recettes des administrations territoriales	6-3
6.1.1.1	Les subventions fédérales	6-3
6.1.1.2	L'imposition	6-3
6.2	La structure et l'évolution politique	6-4
6.2.1	L'histoire constitutionnnelle et l'évolution du Yukon et des T. N.-O.	6-4
6.2.2	Les institutions territoriales	6-5
6.2.2.1	Les commissaires du Yukon et des T. N.-O.	6-5
6.2.2.2	L'Assemblée législative du Yukon	6-5
6.2.2.3	L'Assemblée législative des T. N.-O.	6-6
6.2.2.4	Le Conseil exécutif du Yukon	6-7
6.2.2.5	Le Conseil exécutif des T. N.-O.	6-7
6.2.2.6	Le système judiciaire des T. N.-O. et du Yukon	6-7
6.2.3	Les institutions politiques	6-8
6.2.3.1	Les partis	6-8
6.2.3.2	Les groupes d'intérêt	6-8
6.2.3.3	Les associations autochtones du Yukon	6-9
6.2.3.4	Les associations autochtones des T. N.-O.	6-9
6.2.4	L'administration publique dans le Nord	6-10
6.3	Les services de l'administration publique	6-11
6.3.1	Les services du gouvernement fédéral	6-11
6.3.1.1	Agriculture Canada	6-11
6.3.1.2	Emploi et Immigration Canada	6-11
6.3.1.3	La Société canadienne d'hypothèques et de logement	6-11

6.3.1.4 La Société canadienne des Postes 6-11
6.3.1.5 La Société Radio-Canada 6-11
6.3.1.6 La Société des Chemins de fer nationaux du Canada 6-11
6.3.1.7 L'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada 6-12
6.3.1.8 La Commission canadienne des transports 6-12
6.3.1.9 Le ministère des Communications 6-12
6.3.1.10 Le Centre de distribution des biens de la Couronne (ASC) 6-12
6.3.1.11 La société Eldorado Nucléaire Limitée 6-12
6.3.1.12 Énergie, Mines et Ressources Canada (EMR) 6-12
6.3.1.13 Environnement Canada 6-12
6.3.1.14 Affaires extérieures Canada 6-13
6.3.1.15 Le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales 6-13
6.3.1.16 Pêches et Océans Canada 6-13
6.3.1.17 Santé et Bien-être social Canada — Direction générale des services médicaux 6-13
6.3.1.18 Affaires indiennes et du Nord Canada 6-13
6.3.1.19 Expansion industrielle régionale 6-14
6.3.1.20 Le ministère de la Justice 6-14
6.3.1.21 Travail Canada 6-14
6.3.1.22 Le ministère de la Défense nationale 6-14
6.3.1.23 L'Office national de l'énergie 6-15
6.3.1.24 L'Office national du film 6-15
6.3.1.25 Les Musées nationaux du Canada 6-15
6.3.1.26 Le Conseil national de recherches du Canada 6-15
6.3.1.27 La Commission d'énergie du Nord canadien 6-15
6.3.1.28 Administration du pipe-line du Nord Canada 6-15
6.3.1.29 La Société des transports du Nord Limitée 6-15
6.3.1.30 La Commission de la Fonction publique du Canada 6-16
6.3.1.31 Travaux publics Canada 6-16
6.3.1.32 Expansion industrielle régionale (antérieurement Expansion économique régionale) 6-16
6.3.1.33 Revenu Canada 6-16
6.3.1.34 La Gendarmerie royale du Canada (GRC) 6-16
6.3.1.35 Statistique Canada 6-16
6.3.1.36 Le Secrétariat d'État 6-16
6.3.1.37 Transports Canada 6-17
6.3.1.38 Affaires des anciens combattants Canada 6-17
6.3.2 Le Yukon 6-17
6.3.2.1 Questions d'ordre général 6-17
6.3.2.2 La Commission de la Fonction publique 6-17
6.3.2.3 Éducation 6-17
6.3.2.4 Finances 6-17
6.3.2.5 Services du gouvernement 6-17
6.3.2.6 Santé et Ressources humaines 6-18
6.3.2.7 Transport et Affaires municipales 6-18
6.3.2.8 Bureau du Conseil exécutif 6-18
6.3.2.9 Justice 6-18
6.3.2.10 Tourisme 6-18
6.3.2.11 Ressources renouvelables 6-18
6.3.2.12 Développement économique : mines et petites entreprises 6-18
6.3.2.13 Autres organismes officiels 6-18
6.3.3 Les Territoires du Nord-Ouest 6-18
6.3.3.1 Questions d'ordre général 6-18
6.3.3.2 Développement économique et Tourisme 6-19
6.3.3.3 Affaires municipales et communautaires 6-19
6.3.3.4 Services sociaux et Santé 6-19
6.3.3.5 Éducation 6-19
6.3.3.6 Ressources renouvelables 6-19
6.3.3.7 Justice et Services publics 6-19
6.3.3.8 La Société d'habitation des T. N.-O. 6-20
6.3.3.9 Services du gouvernement 6-20
6.3.3.10 Personnel 6-20
6.3.3.11 Travaux publics 6-20
6.3.3.12 Culture et communications 6-20

Ouvrages de référence 6-20

7. LES RESSOURCES RENOUVELABLES 7-1

7.1 L'eau 7-1
7.1.1 Questions d'ordre général 7-1
7.1.1.1 Le fleuve Yukon 7-1
7.1.1.2 Le fleuve Mackenzie 7-2
7.1.2 Les contrôles et règlements du gouvernement 7-2
7.1.3 La production d'énergie hydro-électrique 7-3

7.2 La foresterie 7-3
7.2.1 Questions d'ordre général 7-3
7.2.2 L'administration 7-4
7.2.3 Les forêts 7-4
7.2.4 L'exploitation du bois et les règlements 7-5
7.2.5 La prévention des incendies 7-6

7.3 La faune 7-7
7.3.1 Les caractéristiques générales de l'écosystème du Nord 7-7
7.3.2 Les principales espèces du Nord canadien 7-8
7.3.2.1 Les mammifères terrestres 7-8
7.3.2.2 Les mammifères marins 7-9
7.3.2.3 Les oiseaux 7-10
7.3.2.4 Les poissons 7-11
7.3.2.5 Les invertébrés 7-12
7.3.3 L'importance de la faune 7-12
7.3.3.1 Les considérations d'ordre économique 7-12
7.3.3.2 Les considérations d'ordre scientifique 7-13
7.3.3.3 Les valeurs traditionnelles 7-14
7.3.4 Les menaces pour la faune 7-14

Ouvrages de référence 7-15

8. LES RESSOURCES NON RENOUVELABLES 8-1

8.1 Les mines et minéraux 8-1
8.1.1 Questions d'ordre général 8-1
8.1.2 Les règlements, l'aide et les services du gouvernement 8-2
8.1.3 La prospection et la production de minéraux au Yukon 8-3
8.1.4 La prospection et la production de minéraux dans les T.N.-O. 8-4

8.2 Le pétrole brut et le gaz naturel 8-5
8.2.1 Introduction 8-5
8.2.1.1 La production, le traitement et le raffinage 8-6
8.2.1.2 Les lois et règlements 8-6
8.2.2 Les découvertes et les réserves de pétrole et de gaz naturel 8-7
8.2.3 Les activités en cours 8-8
8.2.3.1 Dans le delta du Mackenzie et la mer de Beaufort 8-8

8.2.3.2 Dans l'Extrême-Arctique 8-9
8.2.3.3 Dans l'Arctique de l'Est 8-9

8.3 L'utilisation des terres et la protection de l'environnement 8-10
8.3.1 Les mines et minéraux 8-11
8.3.2 Le pétrole brut et le gaz naturel 8-11
8.3.3 Le Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement 8-12

Ouvrages de référence 8-12

9. LE TRANSPORT DES HYDROCARBURES DU NORD CANADIEN 9-1

9.1 Questions d'ordre général 9-1

9.2 Le gazoduc de la route de l'Alaska 9-2
9.2.1 Son itinéraire au Canada 9-2
9.2.2 Le tronçon du Yukon 9-2
9.2.3 Le pipe-line latéral Dempster 9-3

9.3 L'expansion du champ pétrolifère de Norman Wells et la construction de l'oléoduc 9-4
9.3.1 L'ensemble du projet 9-4
9.3.2 L'oléoduc 9-4
9.3.3 L'expansion du champ pétrolifère 9-5

9.4 Le pipe-line de la Polar Gas 9-5

9.5 Le projet de production du puits Bent Horn 9-6

10. LES TRANSPORTS 10-1

10.1 Questions d'ordre général 10-1

10.2 Le transport aérien 10-2
10.2.1 Questions d'ordre général 10-2
10.2.2 Les aéronefs 10-2
10.2.3 Les tarifs des vols réguliers et les tarifs d'affrètement 10-2

10.3 Les routes et le transport routier 10-2
10.3.1 Questions d'ordre général 10-2
10.3.2 Les routes du Yukon 10-3
10.3.3 Les routes de T. N.-O. 10-3
10.3.4 Le transport routier 10-4
10.3.5 Les autobus 10-4

10.4 Le transport maritime 10-4
10.4.1 Questions d'ordre général 10-4
10.4.2 Les routes fluviales du Mackenzie 10-4
10.4.3 Le transport des marchandises dans l'Arctique du Centre et de l'Est, et dans l'Extrême-Arctique 10-5

10.5 Le transport ferroviaire 10-6
10.5.1 Questions d'ordre général 10-6
10.5.2 La société White Pass and Yukon Railway 10-6
10.5.3 La voie ferrée du Grand lac des Esclaves 10-6

11. LES COMMUNICATIONS 11-1

11.1 Le service téléphonique 11-1

11.2 La radio 11-2
11.2.1 Le radiotéléphone 11-2
11.2.2 Les installations de radiodiffusion et de télédiffusion 11-2

11.3 La programmation des émissions de radio et de télévision 11-3
11.3.1 Le service du Nord de Radio-Canada : radio 11-3
11.3.2 La programmation des émissions de radio autre que celle de Radio-Canada 11-4
11.3.3 La programmation des émissions de télévision diffusées par Radio-Canada 11-4
11.3.4 La programmation des émissions de télévision autre que celle de Radio-Canada 11-6

11.4 Les journaux 11-6
11.4.1 Au Yukon 11-6
11.4.2 Dans les Territoires du Nord-Ouest 11-6

11.5 Le service postal et le service de courrier 11-7
11.5.1 Le service postal 11-7
11.5.2 Le service de courrier 11-7

12. L'ORGANISATION SOCIO-ÉCONOMIQUE 12-1

12.1 Questions d'ordre général 12-1
12.1.1 Les ententes de développement économique 12-1
12.1.1.1 L'Entente de développement économique Canada-Yukon 12-1
12.1.1.2 L'Entente de développement économique Canada-T. N.-O. 12-1

12.2 Les associations et les organismes 12-2
12.2.1 Questions d'ordre général 12-2
12.2.2 Les associations de chasseurs et de trappeurs 12-2
12.2.3 Les conseils et les comités locaux 12-3
12.2.4 Les groupements régionaux 12-3
12.2.5 Les autres organismes 12-4

12.3 Les entreprises commerciales 12-4
12.3.1 Les entreprises au Yukon 12-4
12.3.2 Les entreprises dans les T. N.-O. 12-5

12.4 Les règlements et le mode d'imposition des entreprises 12-6
12.4.1 Les licences et les règlements 12-6
12.4.2 L'impôt personnel et foncier et les taxes d'affaires 12-7

12.5 Les services d'hygiène 12-7
12.5.1 Les institutions : emplacements et services offerts 12-7
12.5.2 Les programmes de médecine préventive et les régimes d'assurance : portée et incidence 12-8

12.6 Les services sociaux 12-9
12.6.1 Les attributions des territoires 12-9
12.6.2 Les installations 12-10
12.6.3 Les questions critiques 12-10

12.7 L'enseignement 12-11
12.7.1 Les écoles : emplacements, classes et nombre d'élèves 12-11
12.7.2 Les programmes 12-11
12.7.3 La formation professionnelle 12-12

12.8 Les conditions d'emploi et de travail 12-12
12.8.1 Questions d'ordre général 12-12
12.8.2 La situation de l'emploi et ses perspectives 12-12
12.8.3 Les salaires, les traitements et les allocations 12-14
12.8.4 Les lois sur le travail 12-14
12.8.4.1 Labour Standards Ordinance 1967, T. N.-O. 12-14
12.8.4.2 Fair Practices Ordinance 1966, T. N.-O. 12-14
12.8.4.3 Labour Standards Ordinance 1968, Yukon 12-14
12.8.4.4 Fair Practices Ordinance 1963, Yukon 12-14

12.9 Les biens de consommation et les services 12-15
12.9.1 La nourriture 12-15
12.9.2 L'habillement, l'ameublement et les biens et services domestiques 12-15
12.9.3 Le prix de l'énergie 12-15
12.9.3.1 L'électricité 12-15
12.9.3.2 Les produits dérivés du pétrole 12-16
12.9.3.3 L'eau chaude et la vapeur 12-16

12.10 Les services publics 12-16
12.10.1 Questions d'ordre général 12-16
12.10.2 L'électricité 12-16
12.10.3 Les autres services publics 12-17
12.10.4 Les approvisionnements en combustible 12-17
12.10.5 Les subventions fédérales en matière d'énergie 12-18

Ouvrages de référence 12-18

13. LE TOURISME ET LES LOISIRS 13-1

13.1 Questions d'ordre général 13-1

13.2 Les parcs 13-2
13.2.1 Questions d'ordre général 13-2
13.2.2 Le parc national de Kluane 13-2
13.2.3 Le parc national de Nahanni 13-3
13.2.4 Le parc national de Wood Buffalo 13-3
13.2.5 Le parc national d'Auyuittuq 13-3
13.2.6 Les parcs territoriaux des T. N.-O. 13-3
13.2.7 Les parcs territoriaux au Yukon 13-4

13.3 Les installations commerciales 13-4
13.3.1 Les emplacements, l'hébergement et les tarifs 13-4
13.3.2 Les activités : excursions de chasse et pêche par avion, voyages touristiques, hébergement, intallations et coûts 13-5

13.4 Les sports 13-6
13.4.1 La participation aux activités locales 13-6

13.5 Les activités spéciales 13-7

Ouvrages de référence 13-7

14. ADRESSES DES BUREAUX DU GOUVERNEMENT DANS LE NORD 14-1

14.1 Les ministères et organismes du gouvernement fédéral 14-1

14.2 Gouvernement du Yukon 14-4

14.3 Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest 14-6

LISTE DES TABLEAUX

2. L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE
2-1A Températures mensuelles et annuelles moyennes (°C) à certaines stations météorologiques 2-10
2-1B Précipitations mensuelles et annuelles moyennes (mm) à certaines stations météorologiques 2-11
2-2 Dates approximatives de l'englacement et de la débâcle, fleuve Mackenzie, 1946-1955 2-12
2-3 Épaisseur du sol et températures dans les régions de pergélisol au Yukon et dans les T. N.-O. 2-12
2-4 Données sur les zones de végétation du Nord 2-13

7. LES RESSOURCES RENOUVELABLES
7-1 Emplacement, exploitant et puissance installée des centrales hydro-électriques en service 7-16

8. LES RESSOURCES NON RENOUVELABLES
8-1 Production de minéraux, 1979-1986, T. N.-O. et Yukon 8-13
8-2 Districts miniers des T. N.-O. et du Yukon, et concessions enregistrées en 1983 et en 1984 8-14
8-3 Exploitations minières et mise en valeur au Yukon, résumé de 1985 8-15
8-4 Caractéristiques des principales exploitations minières, T. N.-O., 1984 8-16
8-5 Superficie totale et volume des roches sédimentaires (Yukon, T. N.-O. et ouest du Canada) 8-17
8-6 Pétrole et gaz du Canada, 1983 8-17

10. LES TRANSPORTS
10-1 Types d'aéronefs utilisés pour les vols réguliers desservant divers lieux dans le Nord 10-7
10-2 Tarifs, aller simple, classe économique, juillet 1984 10-7
10-3 Tarifs du fret général, août 1984 10-7
10-4 Tarifs d'affrètement pour un aéronef dans les T. N.-O. 10-7
10-5 Tarifs pour le transport routier du fret général 10-7
10-6 Tarifs d'autobus, aller simple, juin 1984 10-8
10-7 Périodes de navigation sur le Mackenzie 10-8
10-8 Nombre de tonnes transportées au cours du réapprovisionnement de l'Arctique de l'Est, 1970 à 1983. 10-8

11. LES COMMUNICATIONS
11-1 Service téléphonique dans les T. N.-O. 11-8
11-2 Stations de radiodiffusion détenant une licence du CRTC, Yukon et T. N.-O. 11-9
11-3 Émetteurs relais de radio et de télévision au Yukon depuis juin 1985 11-11
11-4 Émetteurs relais de radio et de télévision dans les T. N.-O. depuis juin 1985 11-12
11-5 Certaines des stations qui disposent de répéteurs de faible puissance réémettant un signal CANCOM, en juin 1985 11-13

12. L'ORGANISATION SOCIO-ÉCONOMIQUE
12-1 Nombre approximatif des industries inscrites par secteur d'industrie au Yukon et dans les T. N.-O., 1985 12-19
12-2 Nombre de sociétés par secteur d'activité, Yukon, décembre 1985 12-19
12-3 Répartition des entreprises suivant leur nombre d'employés, au Yukon et dans les T. N.-O., juin 1985 12-19
12-4 Nombre d'employés par secteur d'activité, Yukon, 1983-1986 12-19
12-5 Nombre d'employés par secteur d'activité, Territoires du Nord-Ouest 1983-1986 12-20
12-6 Population totale et population active, Yukon et T. N.-O., 1981-1983-1984 12-21
12-7 Emplois déclarés par secteur d'activité et par région, Territoires du Nord-Ouest, 1985 12-22
12-8 Moyenne des emplois à plein temps au Yukon par secteur d'activité, de 1982 à 1985 (décembre) 12-23
12-9 Emplois dans les T. N.-O. par secteur d'activité pour 1985 12-23
12-10 Revenu personnel moyen dans les T. N.-O. par secteur d'activité pour 1983 12-23
12-11 Traitements et nombre d'employés du secteur public des T. N.-O. et écart de 1984 à 1985 12-24
12-12 Salaires hebdomadaires moyens (heures supplémentaires comprises) du secteur industriel, Canada, Yukon et T. N.-O. (en $) 12-24
12-13 Comparaison des prix des aliments à Whitehorse, avec Edmonton et Vancouver, juin 1985 12-24
12-14 Coût du panier de provisions par collectivité, décembre 1985 12-24
12-15 Coût hebdomadaire d'une alimentation saine pour une famille de quatre personnes, juillet 1986 12-25
12-16 Indices des prix des aliments, par localité et par région des T. N.-O., juin 1985 12-25
12-17 Biens et services de consommation — Indice des prix à Whitehorse, avec Edmonton et Vancouver, juin 1985 12-26
12-18 Biens et services de consommation — Indice des prix à Yellowknife, avec Edmonton, juin 1985 12-26
12-19 Tarif mensuel de l'électricité de la CÉNC (consommation résidentielle), en vigueur depuis avril 1986 dans les T. N.-O., et depuis juillet 1986 au Yukon 12-27
12-20 Tarif mensuel de l'électricité des services privés (consommation résidentielle) en vigueur depuis avril 1986 dans les T. N.-O., et depuis juillet 1986 au Yukon 12-28
12-21 Prix de détail moyen des produits pétroliers, mars 1986 12-29
12-22 Tarif mensuel de l'électricité de la CÉNC (consommation commerciale) en vigueur depuis avril 1986 dans les T. N.-O., et depuis juillet 1986 au Yukon 12-30
12-23 Tarif mensuel de l'électricité des services privés (consommation commerciale) en vigueur depuis avril 1986 dans les T. N.-O., et depuis juillet 1986 au Yukon 12-31

13. LE TOURISME ET LES LOISIRS
13-1 Nombre de visiteurs et estimation de la valeur du tourisme au Yukon pour une année Jonnée 13-8
13-2 Nombre de visiteurs et estimation de la valeur du tourisme dans les T. N.-O. pour une année donnée 13-8
13-3 Calendrier des activités spéciales, Yukon 13-9
13-4 Calendrier des activités spéciales, T. N.-O. 13-10

LISTE DES FIGURES

2. L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE
2-1 Éclairement naturel durant l'année, selon la latitude 2-13
2-2A Températures quotidiennes moyennes dans le Nord, janvier 2-14
2-2B Températures quotidiennes moyennes dans le Nord, juillet 2-15
2-3 Indice de température du vent 2-16
2-4 Régions physiographiques du Nord 2-17
2-5A Limite marine postglaciaire maximale 2-18
2-5B Hauteur maximale de la détente postglaciaire 2-19
2-5C Stades de la dernière déglaciation du Nord 2-20
2-6 Répartition du pergélisol dans le Nord indiquant la relation entre la végétation et la limite de la couverture de glace de mer dans les eaux arctiques 2-21
2-7 Principales zones de végétation dans le Nord 2-22

7. LES RESSOURCES RENOUVELABLES
7-1 Régions de forêts 7-17

8. LES RESSOURCES NON RENOUVELABLES
8-1 Prospection et exploitation minières, Yukon, 1985 8-18
8-2 Prospection et exploitation minières, Territoires du Nord-Ouest, 1985 8-19
8-3 Provinces géologiques renfermant des hydrocarbures 8-20
8-4 Delta du Mackenzie et mer de Beaufort — Travaux de prospection — 1987 8-21
8-5 Îles de l'Arctique, Travaux de prospection 8-22

9. LE TRANSPORT DES HYDROCARBURES
9-1 Transport du pétrole et du gaz naturel 9-7

10. LES TRANSPORTS
10-1 Services aériens réguliers à l'intérieur du Yukon et des T. N.-O. — Catégories I et II 10-9
10-2 Lieux desservis par les transporteurs aériens de la catégorie III (non réguliers), Yukon et T. N.-O. 10-10
10-3 Réseau routier : Yukon et T. N.-O. 10-11

1. Introduction

Le Nord canadien : manuel de référence cherche à atteindre un but probablement irréalisable, soit répondre aux questions les plus fréquentes concernant cette vaste étendue du Canada constituée par le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

Les sujets sont traités sous diverses rubriques qui figurent à la table des matières. La plupart des articles ont été rédigés par des personnes ayant une bonne connaissance du sujet et des régions du Canada situées au nord du 60e parallèle. De nombreuses autres questions auraient pu être abordées, et certains sujets auraient pu être analysés plus en détail, mais étant donné le genre de publication choisi, une telle étude ne saurait être exhaustive.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien espère que cette publication saura renseigner tous ceux qui s'intéressent au Nord canadien, à ses ressources, à ses habitants et à leur histoire, et à la façon dont les uns ont modelé les autres. À la fin de la plupart des chapitres, il est proposé une liste d'ouvrages de référence qui exposent de façon plus complète un sujet particulier. Il sera tenu compte ultérieurement de toute suggestion portant sur des ajouts ou des modifications à apporter lors des mises à jour.

Ouvrages de référence

Activités du gouvernement dans le Nord, Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa.

Devine, M. (rédactrice), *NWT Data Book*, Outcrop Ltd., Yellowknife.

Explorers' Guide, TravelArctic, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Yellowknife.

Hamelin, Louis-Edmond, *Nordicité canadienne*, Éditions Hurtubise HMH, Montréal, 1980.

Nord/North, Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, périodique, Ottawa.

Statistics Quarterly, Bureau de la statistique, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Wonders, W. (rédacteur), *Canada's Changing North*, McClelland and Stewart, Carleton Library nº 55, Toronto 1971.

Yukon: Canada's Great Frontier, Yukon Visitors Association and Tourism Yukon, Whitehorse.

Yukon Economic Review, Ministère du Tourisme et du Développement économique, Gouvernement du Yukon, Whitehorse.

2. L'environnement physique

2.1 Introduction

Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest (T. N.-O.) représentent environ un tiers de la superficie totale du Canada, soit 482 515 km² pour le Yukon et 2 005 500 km² pour les T. N.-O. À cause de leur position au nord du 60e parallèle, ces territoires reçoivent moins directement les rayons du soleil — donc moins de chaleur — que toute autre région du pays. Les hivers sont inhospitaliers avec leur froid intense, leurs longues périodes de noirceur et des précipitations plus faibles que dans la plupart des déserts.

Le Nord est généralement divisé en régions *arctiques* ou *subarctiques*; la limite de la végétation arborescente est probablement la particularité la plus remarquable séparant ces deux régions. Au Canada, elle s'étend en diagonale du nord du Yukon vers le sud et vers l'est jusqu'à Churchill (Manitoba), puis longe la côte sud de la baie d'Hudson jusqu'à la Grande rivière de la Baleine (Québec), et se prolonge ensuite jusqu'à la baie d'Ungava et à la côte du Labrador. En général, au nord de cette limite, le sol est gelé en permanence et la végétation se caractérise par les espèces de la toundra et les arbustes nains. Le paysage varie des basses terres ondulées dans le centre du Keewatin aux montagnes impressionnantes, recouvertes de glace, ainsi qu'aux fiords profonds de la côte de l'île de Baffin et aux paysages arides et désertiques d'îles lointaines comme l'île Ellef Ringnes ou l'île Amund Ringnes. Au sud de cette limite, la forêt boréale s'étend dans les basses terres de la vallée du Mackenzie, tandis que sur les hauteurs plus élevées du Yukon et des monts Mackenzie dans les T. N.-O., elle se perd dans les boisés clairs et la toundra arborée. Certaines des hauteurs les plus élevées sont soumises aux conditions de toundra alpine.

Les îles de l'Arctique sont remarquables puisque les régions polaires des autres pays ne possèdent pas de tels espaces libres de glace et aussi vastes à une telle latitude. Les îles de l'Arctique forment un archipel qui se prolonge jusqu'au 83° N; certaines d'entre elles sont grandes (par exemple, les îles Baffin, Victoria, Banks et Ellesmere). Les îles de l'Arctique sont soumises à certaines des conditions climatiques les plus rigoureuses au Canada. Éloignées et peu peuplées, ces îles de l'Extrême-Arctique font néanmoins partie intégrante du Nord canadien.

2.2 Le climat

2.2.1 Questions d'ordre général

Les climats arctique, boréal et montagneux se retrouvent dans tous les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. Il peut faire extrêmement froid dans les territoires du Nord canadien : les températures annuelles moyennes sont habituellement voisines du point de congélation ou inférieures à ce dernier, et les températures d'hiver sont fréquemment inférieures à -30°C. La *zone climatique arctique* comprend toutes les régions situées au nord de la limite de la végétation arborescente, tandis que la *zone climatique boréale* englobe tous les secteurs situés au sud de la même limite. Les données climatiques de base pour un certain nombre de localités sont présentées au tableau 2-1.

En raison des latitudes septentrionales, il n'y a pas de rayonnement solaire descendant durant l'automne et l'hiver ni de lumière du jour au nord du cercle arctique pendant certaines périodes de l'hiver (figure 2-1). Par conséquent, les températures les plus basses se remarquent en février et en mars dans l'Extrême-Arctique et en janvier plus au sud; enfin, en raison de la réflexion du rayonnement solaire, la couverture de neige retarde l'élévation de la température au printemps.

Le climat du Nord canadien est déterminé en partie par la présence à longueur d'année de glaces à la fois au Groenland et dans l'océan Arctique qui, avec le peu de rayonnement solaire descendant, influencent l'atmosphère et sont à l'origine des masses d'air arctiques. Tandis que les régions arctiques sont habituellement soumises à l'action de ces masses d'air pendant toute l'année, les régions boréales ont tendance à ne subir l'influence de ces masses d'air qu'en hiver et au printemps. En été et en automne, ces masses d'air froid sont remplacées par des courants d'air relativement chaud, en provenance de l'océan Pacifique. Ces derniers accélèrent la période de dégel à l'intérieur du Yukon et dans la vallée du Mackenzie et favorisent les températures élevées qui dépassent souvent 25°C.

2.2.2 La température

Les températures quotidiennes moyennes pour janvier et juillet (figures 2-2) illustrent les variations de température dans le Nord canadien.

Dans les T. N.-O., les températures des mois les plus chauds s'élèvent en moyenne à 12,5°C dans les forêts boréales; elles varient de 8 à 12°C au nord de la limite de la végétation arborescente, et de 3 à 8°C dans les îles de l'Arctique. Si l'on compare les T. N.-O. avec le Yukon, on constate que les accidents topographiques ne sont pas aussi importants. Les hivers sont froids et longs, et en février, les températures se maintiennent en moyenne entre -15°C et -30°C. La saison de croissance de la végétation (mais non des cultures) peut durer aussi longtemps que de quatre à cinq mois dans la forêt boréale, de trois à quatre mois au nord de la limite de la végétation arborescente et moins de deux mois dans les îles de l'Arctique. La période sans gel dans la vallée du Mackenzie varie de cinquante à cent jours, tandis qu'au nord de la limite de la végétation arborescente, la moyenne est de quarante à soixante jours.

Au Yukon, la période sans gel varie entre soixante-six et quatre-vingt-douze jours, dépendant dans une large mesure de l'altitude et des autres conditions locales. Les périodes sans gel les plus longues ont été enregistrées à Dawson (quatre-vingt-douze jours), à Whitehorse (quatre-vingt-sept jours) et à Watson Lake (quatre-vingt-cinq jours). Au Yukon, elles sont plus brèves au nord de Dawson et dans les régions dont l'altitude est plus de 650 m au-dessus du niveau de la mer. À Mayo par exemple, la période sans gel dure soixante-six jours, tandis qu'à Inuvik (T. N.-O.), elle n'est que de quarante-cinq jours.

Le terrain montagneux du Yukon et la proximité relative des masses d'air chaud du Pacifique expliquent les variations marquées de la température. En été, les vallées abritées se réchauffent et la température maximale enregistrée est de 35°C à Dawson et à Mayo. En hiver, les masses d'air de l'Arctique demeurent souvent stationnaires à l'intérieur du Yukon. Des inversions de température peuvent se produire dans les vallées, ce qui entraîne des températures extrêmement basses. L'agglomération de Snag détient le record de température minimale pour tout le continent nord-américain, soit -63°C. Ces inversions peuvent durer plusieurs semaines, et sont rapidement suivies de températures relativement chaudes si les masses d'air se déplacent.

2.2.3 Les précipitations

Il y a relativement peu de tempêtes cycloniques dans les régions arctiques au nord de la limite de la végétation arborescente; le tonnerre et les éclairs sont des phénomènes rares. De 50 à 70 p. 100 des précipitations sont sous forme de neige. Les précipitations totales, l'équivalent en chute de neige y compris, ne sont en moyenne que de 100 à 150 mm dans les îles de l'Arctique, mais atteignent de 250 à 300 mm à la limite de la végétation arborescente.

Pendant l'hiver, la neige est balayée par le vent sur une grande partie de la toundra et elle se dépose dans les petits ravins et sur les versants, de sorte qu'au printemps, la fonte des neiges dépend beaucoup de la configuration du terrain.

Au sud de la limite de la végétation arborescente, l'épaisseur de la couche de neige et les précipitations sont beaucoup plus importantes; les arbres et arbustes retiennent la neige qui fond alors de façon beaucoup plus régulière.

La majorité des précipitations a lieu soit à l'automne soit au début du printemps. Il n'est pas rare que l'épaisseur de la couche de neige atteigne en moyenne 50 cm ou plus dans le sud de la vallée du Mackenzie et au Yukon.

2.2.4 Le climat et l'homme

Nulle part au Canada, l'homme n'est davantage conscient du climat que dans le Nord. La construction des immeubles, les horaires de travail, les loisirs et les réseaux de transport sont tous largement déterminés par les conditions climatiques. Dans la toundra dénudée d'arbres, les vents forts et les basses températures peuvent engendrer des conditions hivernales très rigoureuses et parfois dangereuses pour les humains.

Dans certaines parties du Keewatin et des îles de l'Arctique, il arrive souvent que les températures de l'air descendent au-dessous de -40°C, et que les vents atteignent une vitesse de 30 km/h. En janvier 1935, à Chesterfield Inlet, on a enregistré une température quotidienne moyenne de -43°C et une vitesse moyenne de vent de 16 km/h. Le *facteur de refroidissement du vent*, fondé sur le pouvoir réfrigérant du vent sur la peau nue, est un terme très utilisé au Canada. Afin de mieux comprendre sa signification, il est souvent plus facile de considérer une température équivalente qui représente la température que devrait avoir l'air calme, pour obtenir le même facteur de refroidissement du vent que la température réelle de l'air avec un vent de vitesse donnée (figure 2-3).

Le *blizzard* constitue un autre danger climatique. Il y a alors simultanément de la neige ou des rafales de neige, des vents supérieurs à 40 km/h, une visibilité inférieure à 0,8 km et des températures inférieures à -12°C. Dans de telles conditions, la plupart des activités et des déplacements à l'extérieur sont considérablement réduits. À elles seules, les rafales de neige constituent un obstacle majeur; par exemple elles surviennent près du quart du temps, au fort de l'hiver, dans le Keewatin. Le brouillard est un autre danger qui nuit aux transports, surtout vers la fin de l'été dans les îles de l'Arctique, alors que la vapeur se forme dans certaines régions plus élevées. Aussi, les déplacements des aéronefs sont-ils souvent limités par ces conditions. Au fort de l'hiver, les agglomérations plus importantes comme celle d'Inuvik sont recouvertes d'un brouillard glacé qui résulte de la congélation de l'air chaud et humide provenant des immeubles et des vapeurs d'échappement des véhicules.

2.3 L'eau

2.3.1 Questions d'ordre général

L'océan Arctique, la baie d'Hudson, le bassin de Foxe, la baie de Baffin et les divers détroits et chenaux entre les îles de l'Arctique constituent des masses d'eau importantes souvent profondes, gelées pendant une grande partie de l'année, et parfois toute l'année, formant une banquise de plusieurs mètres d'épaisseur.

L'océan Arctique forme la masse d'eau la plus vaste. La majeure partie de sa surface est gelée en permanence et la banquise se déplace lentement dans le sens des aiguilles d'une montre. La présence d'eaux libres ne s'observe qu'à la fin de l'été, au large de la côte ouest de l'île Banks et dans la mer de Beaufort. Le détroit de M'Clure, l'extrémité ouest du passage du Nord-Ouest et les chenaux séparant les îles les plus septentrionales demeurent obstrués par de grandes masses de glace flottante semi-permanentes. En l'absence de brise-glace, la navigation maritime est essentiellement limitée aux eaux situées au sud et à l'est du détroit de Barrow, et s'effectue seulement pendant une période de six à huit semaines en août et en septembre. Dans l'Arctique de l'Ouest, la saison de navigation est légèrement plus longue dans les régions de la mer de Beaufort et du golfe Amundsen. Plus au sud, la baie d'Hudson gèle complètement dès la fin de décembre et ne commence à se déglacer qu'en juin.

Les régions marines du Nord canadien ont un climat entièrement arctique. Les étés sont froids, les températures de juillet étant habituellement inférieures à 6°C. Le brouillard, la brume et les nuages sont des phénomènes courants. La température de l'eau est toujours voisine ou légèrement au-dessus du point de congélation; elle exerce une influence marquée sur le climat des terres adjacentes en provoquant le refroidissement des températures et l'étalement d'importants nuages en été. En hiver, les eaux gelées, surtout celles de l'océan Arctique, servent de *sources* uniformes à des masses d'air arctique exceptionnellement froides.

2.3.2 La glace de mer

La glace des eaux arctiques du Nord canadien peut se classer en deux catégories : la glace d'origine continentale, qui comprend les icebergs, et la glace de mer.

Les icebergs, que l'on retrouve fréquemment dans la baie de Baffin, proviennent de la débâcle et de la désintégration des glaciers lorsqu'ils atteignent la mer. Ce processus est connu sous le nom de *vêlage*. Ces glaciers sont issus des calottes glaciaires du Groenland et de l'île Ellesmere. Les icebergs qui dérivent vers le nord de l'Atlantique constituent une menace pour la navigation. Les îles de glace sont de grandes nappes tabulaires individuelles de glace, souvent de 10 à 60 m d'épaisseur, qui circulent au centre de l'océan Arctique; elles proviennent des plates-formes de glace au large de la côte nord de l'île Ellesmere. En 1962-1963, la plate-forme de glace Ward Hunt a perdu 675 km^2 de son étendue par suite de la formation de cinq grandes îles de glace.

La glace de mer résulte de la congélation de l'eau de mer. Sa répartition et son épaisseur sont caractérisées par une extrême variabilité à court et à long termes. Les limites maximales de la banquise polaire sont indiquées à la figure 2-6. La glace de mer présente diverses phases de formation : par exemple, la nouvelle ou la jeune glace en cours de formation a moins de 30 cm d'épaisseur, tandis que la glace de première année a de 30 à 200 cm d'épaisseur. La glace pluriannuelle, qui correspond aux glaces flottantes de plus d'une année, peut avoir une épaisseur supérieure à 200 cm. La présence de nombreux détroits et passages côtiers se trouvant sur la trajectoire de la glace à la dérive et subissant l'action des courants, des marées ou des vents, influe de façon considérable sur la répartition de la glace de mer.

Les *polynies*, ou zones périodiques d'eaux libres, sont des *centres de déglacement*. L'une des zones les plus vastes et les mieux connues est celle de la polynie *North Water*, qui peut occuper une superficie de plusieurs milliers de kilomètres carrés en plein hiver, dans la partie nord-ouest de la baie de Baffin. Ces polynies ont été déterminantes pour les premiers établissements préhistoriques et, plus récemment, pour la chasse à la baleine.

La glace de mer se déplace sous l'action des courants, des marées et des vents, et il peut se former des tensions et des pressions dans la glace. Des zones d'eaux libres apparaissent lorsque les glaces se séparent, tandis que les crêtes de pression, constituées de glace fragmentée de plusieurs dizaines de mètres d'épaisseur, peuvent se former lorsque d'importantes masses de glace convergent.

2.4 La terre

2.4.1 Les régions physiographiques

Le Nord canadien peut être divisé en cinq régions physiographiques principales, dont chacune peut encore être subdivisée (figure 2-4). La plus vaste région est celle du Bouclier canadien qui occupe une grande partie de la terre ferme dans les T. N.-O. la majeure partie des îles du centre et de l'est de l'Arctique situées au sud du détroit de Parry et des secteurs des îles Devon et Ellesmere plus au nord. Les roches ignées et métamorphiques, formées sous l'action soit d'une chaleur intense ou de pressions, soit les deux à la fois, sont assez répandues. Le terrain est rocheux et accidenté et compte de nombreux lacs. Au point de vue de sa structure, le Bouclier est constitué d'une série de vastes arches et de bassins qui, autrefois formaient un relief varié, mais qui, en raison de l'érosion, présentent maintenant une surface presque uniforme. En quelques endroits, les roches sédimentaires sont enfermées dans de larges bassins peu profonds, comme la baie d'Hudson et le bassin de Foxe. Toutefois, le majeure partie du Bouclier canadien a subi l'érosion et forme une pénéplaine qui date d'une époque géologique reculée et jouit d'une grande stabilité tectonique.

L'archipel de la Reine-Élisabeth forme la Région innuitienne. On y trouve des roches sédimentaires légèrement en pente ou plissées. La formation de failles a créé divers groupes d'îles. Le vaste détroit — le passage du Nord-Ouest — dénommé selon les endroits, détroit de M'Clure, détroit du Vicomte-Melville, détroit de Barrow et détroit de Lancaster, se situe le long d'une principale ligne structurale. De nombreux chenaux plus petits, situés entre les îles, semblent également résulter de failles.

Les îles du bassin Sverdrup reposent sur de vastes épaisseurs de roches sédimentaires plus récentes que celles du Bouclier canadien. Ces couches sont constituées par des basses terres, généralement d'une hauteur inférieure à 600 m. Ailleurs dans l'Extrême-Arctique, des roches plus anciennes et plus dures forment les bas plateaux dénudés s'élevant à plus de 1 000 m dans la partie ouest de l'île Melville et à plus de 2 000 m dans les îles Axel Heiberg et Ellesmere.

De vastes zones de roches sédimentaires quasi horizontales, composées en majeure partie de calcaire, forment les basses terres de la plate-forme septentrionale et encadrent le Bouclier canadien au nord et à l'ouest. Ces régions ondulées, semblables à des plateaux, forment une grande partie des îles Victoria et Prince-de-Galles et s'étendent vers le sud pour constituer les basses terres du Mackenzie à l'est du Grand lac des Esclaves et du Grand lac de l'Ours.

La plaine côtière de l'Arctique est une zone de basses terres adjacente à l'océan Arctique; elle s'étend à partir de l'île Meighen en passant par les îles Prince-Patrick et Banks jusqu'au delta du Mackenzie et à la côte nord du Yukon. Elle est surtout constituée de sable, de gravier et de limon, renfermant souvent un pourcentage élevé de glace, comme dans le delta du Mackenzie et dans la partie ouest de l'île Banks.

La Cordillère, dernière région physiographique, englobe tout le Yukon, à l'exception de la plaine côtière du nord du Yukon, et comprend les monts Mackenzie dans les T. N.-O. Il s'agit d'une région de montagnes plissées et de plateaux d'entremont de structure géologique complexe.

Dans le nord du Yukon, les monts British s'élèvent à plus de 1 500 m. Ils rejoignent l'extrémité nord des chaînons Richardson orientés nord-sud, qui retrouvent au sud la chaîne des monts Mackenzie. Une grande partie du nord et du centre du Yukon est formée d'une série de plateaux d'entremont et de chaînes de montagnes. Les altitudes au Yukon et sur le plateau Porcupine atteignent jusqu'à 1 800 m, tandis que les pics des monts Ogilvie et Wernecke dépassent les 2 200 m. À l'extrême sud-ouest du Yukon, le massif St-Élie dont les pics majestueux sont recouverts de glace, culmine au mont Logan (6 050 m), la plus haute montagne du Canada.

2.4.2 L'hydrographie

Dans le Nord, on trouve de nombreux lacs et un réseau complexe de drainage superficiel. Le Mackenzie, le plus grand fleuve du Canada, coule depuis le Grand lac des Esclaves jusqu'à l'océan Arctique où le delta forme une région unique avec de nombreux chenaux et lacs juste au nord de la limite de la végétation arborescente. Plusieurs affluents importants, comme les rivières Liard, Keele, Arctic Red et Peel, drainent le versant est des monts Mackenzie et l'intérieur du Yukon. Une grande partie du Yukon est drainée par le cours supérieur du fleuve Yukon. Les affluents les plus importants de ce fleuve, soit les rivières Pelly et Stewart, traversent les régions intérieures d'entremont du Yukon. Le fleuve Yukon franchit ensuite la frontière de l'Alaska où il est rejoint par la rivière Porcupine qui draine la partie supérieure de l'intérieur du Yukon.

En général, l'écoulement des rivières et des cours d'eau du Nord dépend de la fonte des neiges et des pluies d'été. La débâcle et les accumulations de glace exercent également une influence. Un autre facteur joue encore dans le cas de grands cours d'eau comme le Mackenzie et la Liard dont le cours supérieur est dans le sud et dont la période des hautes eaux due à la fonte des neiges et aux eaux de ruissellement se produit bien avant le début de la débâcle en aval (tableau 2-2). Dans les plus petits cours d'eau, de 25 à 75 p. 100 des eaux de ruissellement peuvent s'écouler en deux semaines. Les débits de pointe annuels sont généralement produits par les pluies d'été. Pour les cours d'eau alimentés par les glaciers, ces débits résultent d'une combinaison de la fonte des glaciers et des pluies. La prévision du moment de la débâcle et de l'étendue de la crue annuelle est d'une importance primordiale pour les agglomérations situées le long des principales rivières du Nord.

Le fleuve Mackenzie est navigable sur toute sa longueur depuis Hay River sur le côté sud du Grand lac des Esclaves jusqu'à Tuktoyaktuk sur le littoral de la mer de Beaufort. Le réseau fluvial joue un rôle vital dans le transport des matériaux et le réapprovisionnement annuel des agglomérations situées dans l'Arctique de l'Ouest. Pendant la saison de navigation, les barges empruntent la voie fluviale. Toutefois, la saison est relativement brève puisque la débâcle commence en mai, juste au nord du confluent de la rivière Liard et du fleuve Mackenzie, tandis que l'englacement commence au début d'octobre dans le delta du Mackenzie (tableau 2-2).

2.4.3 La glaciation

Presque tout le Nord a subi la glaciation à un certain moment au cours des deux derniers millions d'années. De nos jours toutefois, le Nord canadien n'est recouvert par les glaciers que dans une proportion de 5 p. 100. À quelques exceptions près, les régions recouvertes sont situées sur le bord nord-est des hautes terres du Bouclier canadien, sur les parties est des îles de Baffin et Ellesmere, ou dans le massif St-Élie dans le sud-ouest du Yukon. Il existe dans l'île de Baffin deux calottes glaciaires, portant les noms de Barnes et de Penny, tandis que de nombreux glaciers s'étendent jusqu'à la mer, surtout dans l'île Ellesmere. Les champs de glace du massif St-Élie au Yukon sont particulièrement impressionnants.

De nombreuses preuves témoignent de l'existence d'une glaciation plus étendue dans le passé. Les vallées profondément érodées et les fiords de l'île de Baffin fournissent des exemples frappants de terrains montagneux qui autrefois ont été recouverts de glace. En revanche, mais c'est aussi un indice révélateur, une grande partie du Bouclier canadien et des basses terres de l'intérieur est recouverte d'un placage de moraines de fond et d'alluvions grossières proglaciaires ou de dépôts de contact laissés par le recul des inlandsis. Même de nos jours, de vastes régions des T. N.-O. subissent une détente isostatique succédant à la dépression de la croûte terrestre causée par le poids énorme de ces inlandsis (figure 2-5A). Des plages soulevées et des sédiments marins se trouvent dans toutes les parties du Keewatin et dans de nombreuses îles du centre de l'Arctique, souvent à une certaine distance de la côte (figure 2-5B). Seules les îles situées dans l'extrême nord et l'extrême ouest de l'Arctique, de même que des parties du delta du Mackenzie et l'intérieur du nord du Yukon, ont échappé à la glaciation au cours de la dernière progression des glaciers qui a atteint son point culminant voici environ 18 000 ans (figure 2-5C).

2.4.4 Le pergélisol

L'une des conséquences du long hiver et du bref été consiste en la présence d'un sol gelé en permanence. Le terme *pergélisol* décrit les conditions thermiques des composantes du sol lorsque leur température reste inférieure à 0°C pendant un certain nombre d'années. Au-dessus du pergélisol se trouve une couche de sol ou de roche de surface, appelée mollisol, qui dégèle en été et gèle en hiver. En théorie, la présence du pergélisol n'a guère de rapport avec la présence d'humidité dans le sol. Toutefois, la glace est une composante importante du pergélisol dans des régions comme celle du delta du Mackenzie. Le gonflement du sol et la fonte du pergélisol riche en glace sont les facteurs géotechniques les plus importants à considérer dans les projets de génie.

La moitié de la surface des terres canadiennes, dont la majeure partie du Yukon et des T. N.-O. repose sur du pergélisol (figure 2-6). Le pergélisol est divisé en deux zones, l'une continue et l'autre discontinue. Dans la zone continue, habituellement située au nord de la limite de la végétation arborescente, le pergélisol existe partout sous la surface de la terre et son épaisseur varie d'environ 100 m à la limite sud, à plus de 1 000 m à l'extrême nord. Dans la zone discontinue, certaines régions ne comportent pas de pergélisol. Le tableau 2-3 présente l'épaisseur du pergélisol dans plusieurs localités du Yukon et des T. N.-O.

Bien que la majeure partie du Yukon se trouve dans la zone discontinue, le pergélisol est continu dans l'Extrême-Arctique, incluant les plaines Eagle et Old Crow, et la plaine côtière du nord du Yukon. Le pergélisol domine au nord de la ville de Dawson, mais dans le centre du Yukon, il est assez rare et se retrouve principalement dans les versants nord et dans les terrains mal drainés. Dans le sud du Yukon, le pergélisol se retrouve généralement dans des régions constituées de matières organiques qui, en raison de leurs propriétés isolantes, arrêtent le dégel du sol.

Les vastes régions des T. N.-O. sont situées dans la zone continue de pergélisol. Dans la vallée du Mackenzie, le delta du Mackenzie et certaines îles comme l'île Banks, le pergélisol est riche en glace et se compose de sédiments à grain fin sensibles au dégel. En revanche, dans des parties du Keewatin et de l'est de l'Arctique, le pergélisol se forme dans les roches cohérentes du Bouclier, caractérisées par un faible pourcentage de glace et une faible sensibilité au dégel.

En général, la limite sud du pergélisol continu dans les T. N.-O. coïncide avec la température annuelle moyenne de l'air de -8,3°C, tandis que la limite sud du pergélisol discontinu, avec celle de -1°C. Dans les régions montagneuses de l'intérieur du Yukon, les conditions du pergélisol varient en fonction de l'altitude et de la topographie. Habituellement, le pergélisol se compose d'une zone continue à haute altitude et au-dessous, d'une zone discontinue jusqu'à la limite inférieure du pergélisol.

La formation de pergélisol produit divers reliefs, dont les plus répandus sont les *polygones* de toundra formés par la contraction thermique du sol en hiver sous l'action d'un froid intense. Des coins de glace, parfois de plusieurs mètres de profondeur et jusqu'à 1,5 m de largeur près de la surface, peuvent se former dans les fissures. D'autres formes sont produites par l'accumulation de glace à l'intérieur de matériaux gelés. Les *pingos* par exemple, sont des buttes ou des tertres avec noyau de glace, souvent de forme conique. Le delta du Mackenzie présente les plus fortes concentrations de ces reliefs dans le monde, (plus de 1 400) dont certains s'élèvent à plus de 30 m au-dessus du niveau de la toundra environnante. De nombreux autres types de tertres gelés se forment dans le pergélisol. Ils sont habituellement plus petits que les pingos et comprennent des *palses* qui se développent grâce à un processus de ségrégation de la glace au-dessous de composantes organiques et se trouvent en majeure partie dans la zone de pergélisol discontinue.

Le *thermokarst* décrit le modelé produit par la fonte du pergélisol. Généralement, ce processus résulte de la perturbation de l'équilibre thermique du pergélisol. Le thermokarst provoqué par l'homme peut résulter de l'élimination ou de la destruction de la végétation de surface. Les mécanismes de dévastation de masse, observés dans plusieurs types de ruptures de talus sont également importants, surtout dans les régions de pergélisol.

L'éclatement de la roche de fond exposée est un phénomène répandu et l'on pense qu'il est à l'origine de la formation de *buttes* couvertes de débris grossiers, en forme de fuseau, et de vastes zones de fragments rocheux angulaires et de blocs erratiques, nommées *champs de pierres*. Ces phénomènes sont manifestes dans la partie non glacée du Yukon, où abondent les affleurements de roche de fond, ainsi que dans les régions polaires désertiques de l'Extrême-Arctique.

Là où il se trouve, le pergélisol influe sur pratiquement tous les aspects de la vie et, en ce sens, son importance ne saurait être surestimée. Faisant allusion en particulier à l'Alaska et aux travaux de construction de la route de l'Alaska pendant la Seconde Guerre mondiale, S.W. Muller du US Army Corps of Engineers écrivait en 1947 : « L'action destructrice du pergélisol a entravé matériellement la colonisation et le développement de vastes régions offrant un riche potentiel dans le Nord. Les routes, les voies ferrées, les ponts, les maisons et les usines ont souffert des perturbations du sol, parfois au point d'être irréparables, parce que l'état du pergélisol n'avait pas été examiné au préalable et parce que le comportement du sol gelé n'était guère ou pas du tout compris». Bien que la recherche au Canada, pendant les trois dernières décennies, infirme la dernière assertion, cette constatation générale est encore vraie pour une grande partie du Nord canadien. Au cours de ces dernières années, la recherche de ressources naturelles, comme les minerais, le pétrole et le gaz, a été effectuée dans les régions de pergélisol au Canada.

Il est essentiel d'évaluer les conditions de pergélisol et les difficultés particulières qu'il présente pour être en mesure de réduire au minimum les répercussions environnementales de ces activités.

2.4.5 La végétation

Il existe une relation étroite entre les conditions climatiques, les conditions du pergélisol au Yukon et dans les T. N.-O. et la végétation dans le Nord. Certaines corrélations entre le climat physique et la répartition biotique sont présentées au tableau 2-4.

Le Nord canadien est généralement divisé en plusieurs zones principales de végétation ou *écorégions* (figure 2-7). La *forêt boréale* désigne les vastes forêts de conifères qui s'étendent en direction de la limite de la végétation arborescente. L'épinette noire domine tandis que l'épinette blanche et le bouleau croissent dans des endroits mieux drainés. Le mélèze, le peuplier, l'aulne et le saule poussent à certains endroits. Près de la limite de la végétation arborescente, la forêt boréale cède la place aux boisés clairs ou à la toundra arborée. L'épinette devient rabougrie, de 3 à 4 m de hauteur tandis que le bouleau de savane, le bleuet du Canada, le saule, le thé du Labrador et les lichens gagnent en importance. La limite de la végétation arborescente saurait difficilement être définie; il s'agit d'une zone dans laquelle les arbres disparaissent graduellement. Comme telle, elle peut atteindre jusqu'à 100 km de largeur.

Les incendies de forêt constituent un élément important de l'écosystème de la forêt boréale. Dans le nord du Yukon, à la suite d'un incendie, la toundra présente fréquemment des monticules de touffes d'herbe; souvent, l'apparition de l'épinette blanche est suivie plus tard de celle de l'épinette noire.

Au nord de la limite de la végétation arborescente, la toundra arctique peut être subdivisée en deux parties : la basse toundra (prairie) et la haute toundra. Dans le delta du Mackenzie et dans le nord du Yukon, la basse toundra est composée d'arbustes nains poussant sur des terrains en pente, accompagnés de linaigrettes, d'éricacées en touffes et de carex aquatiques dans les zones mal drainées. Dans les îles Banks et Victoria et à de plus hautes altitudes, une transition vers la haute toundra s'amorce. Des espèces florifères de taille naine, denses et vivaces, poussent avec des lichens et des mousses sur les versants exposés et dans les endroits bien drainés, tandis que des carex et des mousses ainsi que des communautés de graminées et de mousses se développent dans les vallées plus humides et plus abritées.

Dans les îles de l'Extrême-Arctique, il existe un désert polaire. Là, la couverture végétale est composée de moins de 10 p. 100 de plantes vasculaires et de 10 à 30 p. 100 de mousses, de lichens et de patine. Les congénères tardives qui offrent une réserve d'humidité pendant une grande partie du bref été, sont souvent des facteurs déterminants de la croissance des plantes.

La végétation est étroitement liée aux caractéristiques des sols de ces régions. On remarque en effet des buttes de 1 à 3 m de diamètre et de 0,5 à 1 m de hauteur partout dans la zone de forêt boréale de la vallée du Mackenzie et à l'intérieur du Yukon.

2.4.6 La faune

Parmi les nombreuses particularités des territoires, aucune n'est plus importante que la faune. De façon générale, dans cette région, les populations animales sont peu nombreuses en raison de la brève saison de croissance et des faibles taux de production des plantes.

Les forêts boréales constituent un habitat où le taux de reproduction est peu élevé parce que les régions de forêt dense ne produisent que peu de végétation ayant une valeur énergétique pour les animaux. Les forêts sont peuplées d'écureuils, de martres, de carcajous, de visons, d'orignaux et de caribous des bois; les marécages offrent un habitat aux rats musqués et aux oiseaux aquatiques. On trouve la truite, le brochet, le corégone et plusieurs autres espèces dans les lacs. Comme les lacs du Nord sont pauvres en matières nutritives et ont des températures froides, la croissance des poissons est lente, d'où la nécessité d'imposer des quotas de pêche commerciale dans le Grand lac des Esclaves. Les rivières sont souvent plus productives. Le caribou des toundras hiverne dans les boisés clairs et la toundra arborée où il peut trouver des abris contre les vents ainsi que des lichens et une végétation arbustive en abondance.

Le taux de reproduction animale est généralement peu élevé dans les régions de la toundra situées au nord de la limite de la végétation arborescente. Le delta du Mackenzie, le bassin Old Crow, l'île Banks et les eaux côtières de l'île de Baffin constituent des exceptions.

Le delta du Mackenzie abrite des populations robustes de rats musqués dans ses lacs et chenaux, de poissons dans ses chenaux et d'oiseaux aquatiques et de bélugas dans les baies. Ces ressources constituent les principaux moyens de subsistance des collectivités de Fort McPherson, d'Aklavik, de Tuktoyaktuk et d'Arctic Red River.

Ouvrages de référence

Atlas hydrologique du Canada, Environnement Canada, Ottawa 1978.

Bird, J.B., *The physiography of Arctic Canada*, The Johns Hopkins Press, Baltimore, 1967.

Dunbar, M. et K.R. Greenaway, *Arctic Canada from the Air*, Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1956.

French, H.M., *The Periglacial Environment*, Longman Group Limited, London et New York, 1976.

Hare, F.K. et M.K. Thomas, *Climate Canada*, J. Wiley and Sons, Toronto, 1979.

Maxwell, J.B., *Le climat des îles arctiques et des eaux adjacentes du Canada, Études climatologiques*, nº 30, Service de l'environnement atmosphérique, Environnement Canada, Ottawa, 1980.

NWT Water Research Study, Affaires indiennes et du Nord Canada, Niagara Falls, 1982.

Wonders, W.C.,(rédacteur) *The North*, University of Toronto Press, 1972.

Zoltai, S.C. et W.W. Pettapiece, *Studies of vegetation, landform and permafrost in the Mackenzie Valley: Terrain, vegetation and permafrost relationships in the northern part of the Mackenzie Valley and northern Yukon* Groupe de travail sur l'exploitation du pétrole dans le Nord, Information Canada, Rapport 73-4, 1973, 105 p.

Tableau 2-1A

Températures mensuelles et annuelles moyennes (°C) à certaines stations météorologiques

Station	janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	année
YUKON													
Dawson	-28,6	-23,0	-14,1	-1,8	7,8	13,9	15,5	12,7	6,4	-3,2	-16,5	-25,3	-4,7
Snag	-28,2	-22,3	-13,9	-2,8	6,6	11,9	13,9	11,2	5,2	-5,3	-18,8	-27,3	-5,8
Watson Lake	-25,3	-18,3	-10,5	-0,6	7,4	13,2	14,9	13,0	7,8	0,1	-13,6	-22,6	-2,9
Whitehorse	-18,9	-13,2	-7,7	-0,1	7,1	12,4	14,1	12,3	7,8	0,7	-9,0	-15,8	-0,8
T.N.-O.													
Aklavik	-28,6	-27,4	-22,3	-12,7	-0,4	9,6	13,8	10,8	3,6	-7,1	-19,5	-27,3	-8,9
Alert	-32,1	-33,3	-33,0	-24,7	-11,2	-0,6	3,9	0,9	-10,1	-19,7	-26,1	-29,8	-18,0
Arctic Bay	-29,8	-31,1	-27,7	-19,8	-7,6	2,1	5,8	4,8	-1,6	-11,1	-21,1	-26,8	-13,7
Baker Lake	-33,6	-32,8	-27,0	-17,6	-7,2	3,2	10,7	9,8	2,4	-7,5	-20,2	-27,5	-12,3
Cambridge Bay	-33,7	-34,6	-30,1	-22,2	-9,6	1,5	8,2	6,9	-0,5	-11,1	-23,8	-29,6	-14,9
Chesterfield Inlet	-31,8	-31,9	-25,7	-16,8	-6,8	2,4	8,7	8,3	2,6	-5,2	-16,9	-25,7	-11,6
Clyde	-26,9	-27,4	-26,3	-18,7	-6,9	0,9	4,6	4,0	-0,1	-6,6	-16,9	-24,2	-12,1
Coppermine	-29,4	-30,9	-26,1	-17,7	-5,7	3,5	9,3	8,6	2,3	-6,3	-19,5	-25,7	-11,4
Coral Harbour	-30,4	-29,5	-24,5	-16,4	-6,5	2,0	8,6	7,5	1,0	-7,7	-17,1	-24,5	-11,4
Eureka	-36,6	-37,7	-36,7	-27,6	-10,1	2,3	5,5	3,6	-7,7	-21,8	-30,7	-34,8	-19,3
Fort Reliance	-30,1	-27,5	-21,8	-10,2	0,9	8,7	13,3	12,8	6,2	-2,0	-14,1	-23,7	-7,3
Fort Simpson	-26,0	-23,3	-15,0	-3,8	7,8	14,3	16,8	14,6	7,7	-1,2	-14,2	-23,8	-3,8
Fort Smith	-26,9	-22,6	-14,6	-3,2	7,1	13,1	16,1	14,3	7,7	0,5	-11,8	-21,4	-3,5
Frobisher Bay	-26,2	-25,2	-22,3	-14,0	-3,3	3,5	7,9	6,9	2,4	-4,7	-12,4	-20,3	-8,9
Hall Beach	-31,7	-31,6	-28,3	-20,0	-8,8	0,3	5,4	4,9	-0,6	-10,2	-20,9	-26,9	-14,0
Isachsen	-35,1	-36,4	-34,3	-25,6	-11,7	-0,8	3,3	1,1	-8,8	-19,4	-28,2	-32,5	-19,1
Mould Bay	-33,8	-35,6	-32,4	-23,6	-10,9	-0,3	3,7	1,7	-6,6	-17,8	-25,6	-31,3	-17,8
Norman Wells	-28,7	-25,6	-18,9	-7,4	5,1	13,7	16,1	13,2	5,8	-4,1	-18,1	-25,9	-6,3
Nottingham Island	-24,5	-24,3	-20,2	-12,8	-4,2	1,6	5,9	5,7	1,5	-3,4	-10,2	-18,1	-8,6
Resolute	-32,6	-33,5	-31,1	-23,1	-10,7	-0,3	4,3	2,7	-4,9	-14,7	-24,2	-28,8	-16,4
Sachs Harbour	-29,7	-30,9	-27,3	-19,2	-7,3	2,2	5,6	4,3	-1,8	-11,6	-21,7	-26,7	-13,7
Yellowknife	-28,6	-25,7	-18,6	-7,8	4,0	12,2	16,0	14,1	6,8	-1,2	-14,2	-23,8	-5,6

Tableau 2-18

Précipitations mensuelles et annuelles moyennes (mm) à certaines stations météorologiques

Station	janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	année
YUKON													
Dawson	19,3	16,0	12,7	9,1	21,8	36,8	53,1	50,6	28,5	26,7	25,2	25,7	325,5
Snag	21,1	17,0	15,8	15,0	30,5	55,4	69,9	44,5	28,5	20,1	21,1	21,1	360,0
Watson Lake	35,1	28,2	23,9	18,3	23,1	48,8	53,1	44,7	43,2	34,8	37,9	41,2	432,3
Whitehorse	18,5	14,0	14,7	10,7	13,5	28,7	33,3	36,1	29,0	19,8	22,4	19,6	260,3
T.N.-O.													
Aklavik	11,9	10,7	11,2	8,1	8,1	18,3	33,8	36,1	20,1	32,3	21,1	24,4	236,1
Alert	7,6	5,3	7,1	6,6	10,7	13,5	18,0	27,4	27,9	15,8	8,1	8,1	156,1
Arctic Bay	5,8	4,3	5,6	4,1	6,6	7,6	19,3	24,1	21,6	15,2	6,9	4,6	125,7
Baker Lake	7,1	5,6	9,7	13,0	9,4	16,0	35,6	34,5	33,8	25,9	16,3	6,1	213,0
Cambridge Bay	5,3	4,1	5,6	5,8	7,9	13,5	22,1	26,2	16,3	15,8	8,9	5,6	137,1
Chesterfield Inlet	7,6	5,1	10,2	13,0	15,8	25,9	41,4	37,3	40,4	31,5	20,8	14,5	263,5
Clyde	10,9	6,6	5,1	8,4	14,0	10,7	23,4	30,2	38,6	32,5	18,3	7,6	206,3
Coppermine	10,4	5,8	11,2	10,4	11,2	16,8	33,5	39,9	27,2	25,2	14,5	10,2	216,3
Coral Harbour	8,6	10,2	11,7	14,7	17,5	26,4	40,4	43,9	34,5	30,0	17,8	11,4	267,1
Eureka	2,8	2,3	1,5	2,0	2,8	3,8	13,0	9,1	10,2	6,1	2,8	2,0	58,4
Fort Reliance	12,5	9,4	8,4	9,9	10,9	23,9	33,5	30,2	30,0	26,7	20,3	14,0	229,7
Fort Simpson	20,8	14,5	18,5	21,6	20,8	43,7	49,8	46,7	40,4	26,2	23,4	19,1	345,5
Fort Smith	17,5	15,5	14,5	17,5	24,6	33,8	52,8	37,9	37,6	28,7	27,7	23,1	331,2
Frobisher Bay	24,4	27,9	20,6	22,4	22,9	37,9	53,1	57,9	43,4	41,7	36,8	26,2	415,2
Hall Beach	9,1	9,9	8,9	9,7	16,0	12,2	28,7	31,8	18,0	22,6	15,5	9,9	192,3
Isachsen	2,3	2,3	2,3	3,8	9,1	7,6	21,1	21,8	15,5	9,9	4,3	2,3	102,3
Mould Bay	2,3	2,0	2,5	2,5	6,9	6,1	16,8	20,3	12,7	8,4	2,8	3,1	86,4
Norman Wells	20,8	17,3	12,5	14,2	15,2	36,6	56,1	61,7	33,8	25,2	21,8	19,3	334,5
Nottingham Island	12,5	11,7	9,9	14,5	16,5	21,6	31,2	35,8	37,1	33,5	29,2	16,3	269,8
Resolute	2,8	3,3	3,1	5,8	8,6	12,5	26,4	30,5	17,8	15,2	5,6	4,8	136,4
Sachs Harbour	2,3	2,3	2,5	2,5	7,4	7,9	18,3	22,1	13,5	13,5	6,4	3,8	102,5
Yellowknife	13,7	12,2	11,7	10,2	14,0	17,3	33,3	36,3	28,2	30,7	23,9	18,5	250,0

Tableau 2-2

Dates approximatives de l'englacement et de la débâcle, fleuve Mackenzie, 1946-1955

Emplacement	Distance à partir du Grand lac des Esclaves (km)	Englacement	Débâcle
Fort Providence	80	24 nov.	18 mai
Fort Simpson:			
— en amont de Fort Simpson	335	27 nov.	15 mai
— en aval de Fort Simpson	351		11 mai
Fort Norman	825	15 nov.	14 mai
Norman Wells	909	10 nov.	15 mai
Fort Good Hope:			
— Rapides Ramparts	1 094	5 nov. *	22 mai
— Agglomération	1 101	12 nov.	15 mai
Arctic Red River:			
— Rivière Arctic Red	1 445	8 oct.	25 mai
— Fleuve Mackenzie	1 445	1er nov.	24 mai
Poste de traite de Lang	1 561	9 oct. **	26 mai
Aklavik	1 607	9 oct. **	28 mai
Station Reindeer	1 615	18 oct. *	27 mai

* Relevés de sept années
** Relevés de neuf années

Tableau 2-3

Épaisseur du sol et températures dans les régions de pergélisol au Yukon et dans les T.N.-O.

Emplacement	Épaisseur du pergélisol (m)	Température du sol (°C)	Température annuelle moyenne de l'air (°C)
Yukon:			
Dawson City	60	-2,0	-4,7
Pont de la rivière Eagle, route Dempster	90	-2,5	n/a
United Keno Hill Mines Ltd.	135	-1,5	-4,0 (Elsa)
T.N.-O.:			
Fort Simpson	0-15	n/a	-3,8
Yellowknife	60	-2,0	-5,5
Norman Wells	45-76	-2,5	-6,5
Inuvik	360	-4,0	-9,7
Rankin Inlet	350	-7,0	-11,6*
Baie Storkerson			
Chantier de forage A-15, Île Banks	430	-12,0	-13,7**
Resolute	400-600	-13,0	-16,4

* Chesterfield Inlet
** Sachs Harbour

Tableau 2-4

Données sur les zones de végétation du Nord

Zone	Valeurs climatiques			
	A	B	C	D
Zone de la toundra:				
Toundra, archipel Reine-Élisabeth	5	1	5-10	75
Toundra, régions du sud	10	2	10-15	90-120
Limite de la végétation arborescente de l'Arctique	10-13		15-20	120-145
Zone boréale:				
Toundra	13-15	3-5	20-25	150-170
Limite de la forêt du Nord	15		30	168-175
Forêt boréale	15-18		30-35	180-210
Limite sud de la forêt boréale	16-18	5-10	34-40	200-225

Légende:
A: température quotidienne moyenne, en degrés Celsius, juillet

B: rythme moyen de la croissance de la végétation par année (tonnes/hectare/année)

C: moyenne de l'intensité inférieure de rayonnement durant l'année (kiloLangleys par année)

D: durée de la saison de dégel en jours (température supérieure à 0°C)

Figure 2-1
Éclairement naturel durant l'année, selon la latitude

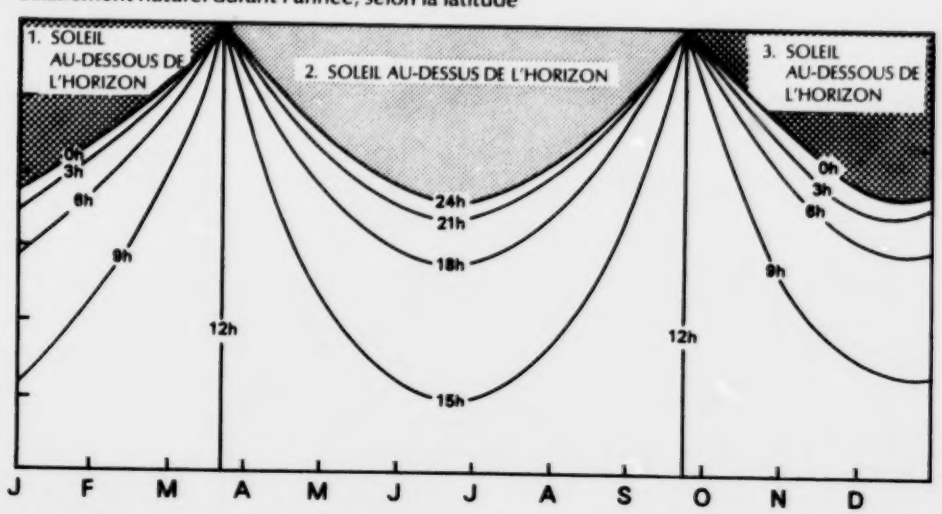

Figure 2-2A
Températures quotidiennes moyennes dans le Nord, janvier
Degrés Celsius

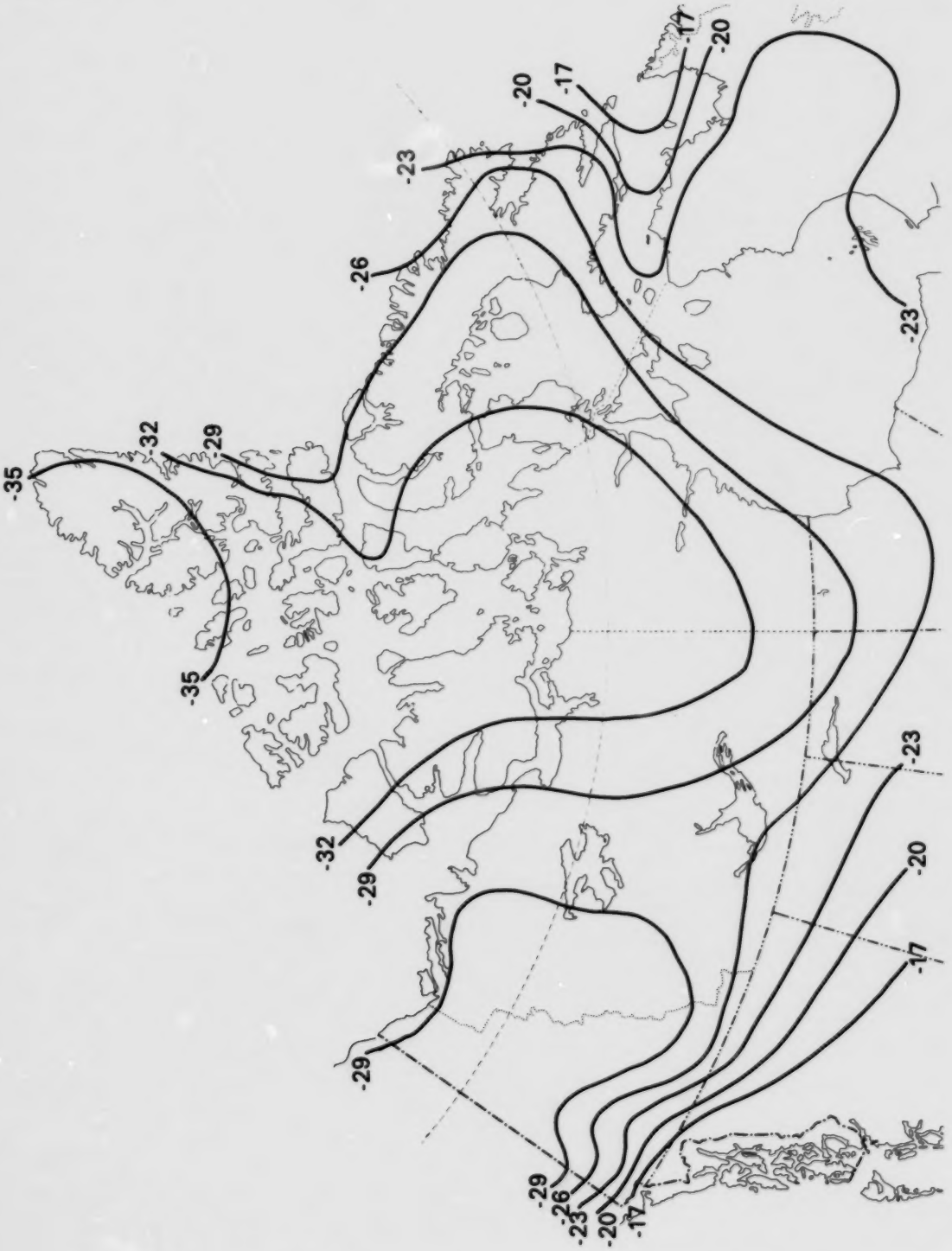

Figure 2-2B
Températures quotidiennes moyennes dans le Nord, juillet
Degrés Celsius

Figure 2-3
Indice de température du vent

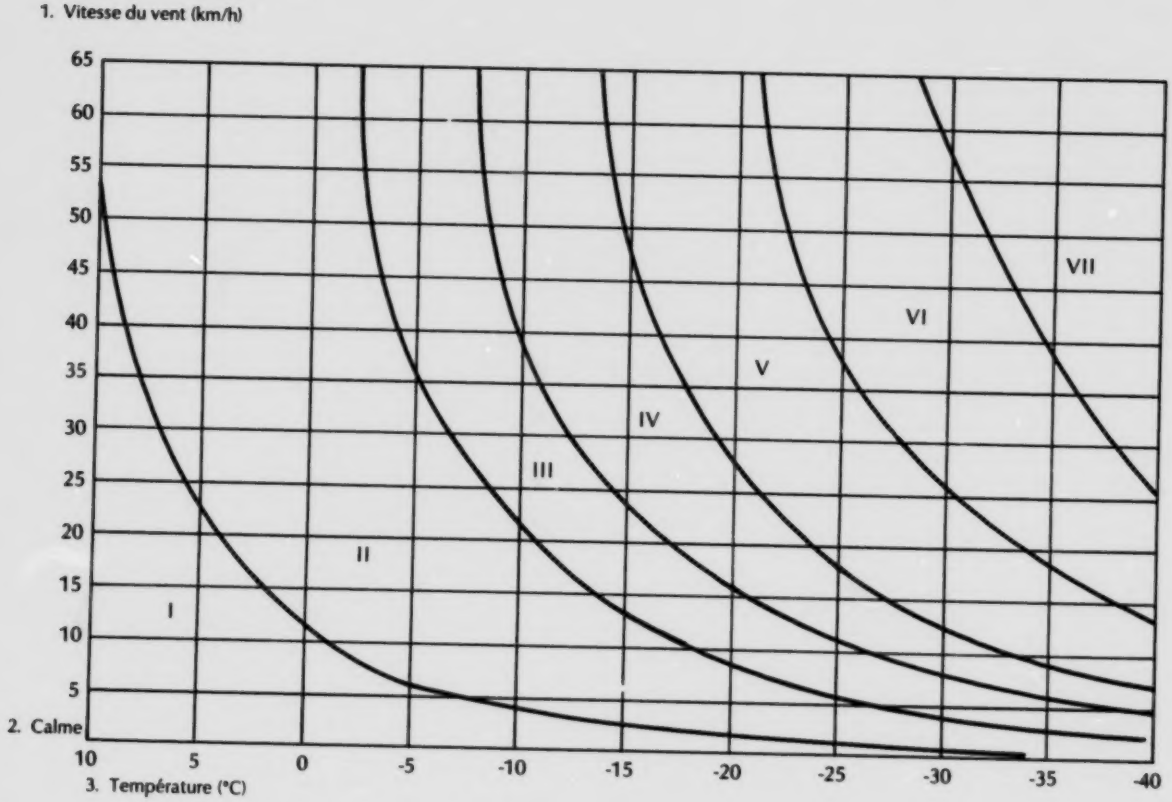

Figure 2-4
Régions physiographiques du Nord

I — BOUCLIER CANADIEN

a — Basses-terres, collines et plateaux : centre du Keewatin et district de Mackenzie
b — Plaines de grès : centre du Keewatin
c — Collines sédimentaires plissées : nord du Québec et Labrador
d — Bord des hautes-terres : est des îles Baffin, Devon et Ellesmere
e — Bassin de la baie d'Hudson
f — Bassin Foxe

II — BASSES-TERRES DE LA PLATE-FORME SEPTENTRIONALE

a — Îles de l'Arctique : îles Victoria et Prince-de-Galles, presqu'île Brodeur
b — Basses-terres du Mackenzie

III — RÉGION INNUITIENNE

a — Bas-plateaux des îles Bathurst et Melville
b — Bassin Sverdrup
c — Montagnes de l'île Axel Heiberg et partie septentrionale de l'île Ellesmere

IV — PLAINE CÔTIÈRE ARCTIQUE

a — Delta du Mackenzie et plaine côtière du Yukon septentrional
b — Îles de l'Arctique de l'Ouest

V — CORDILLÈRE DU NORD-OUEST

a — Monts British et chaînons Richardson
b — Monts Mackenzie
c — Plateaux intérieurs et chaînes de montagnes
d — Massif St-Élie

Figure 2-5A
Limite marine postglaciaire maximale

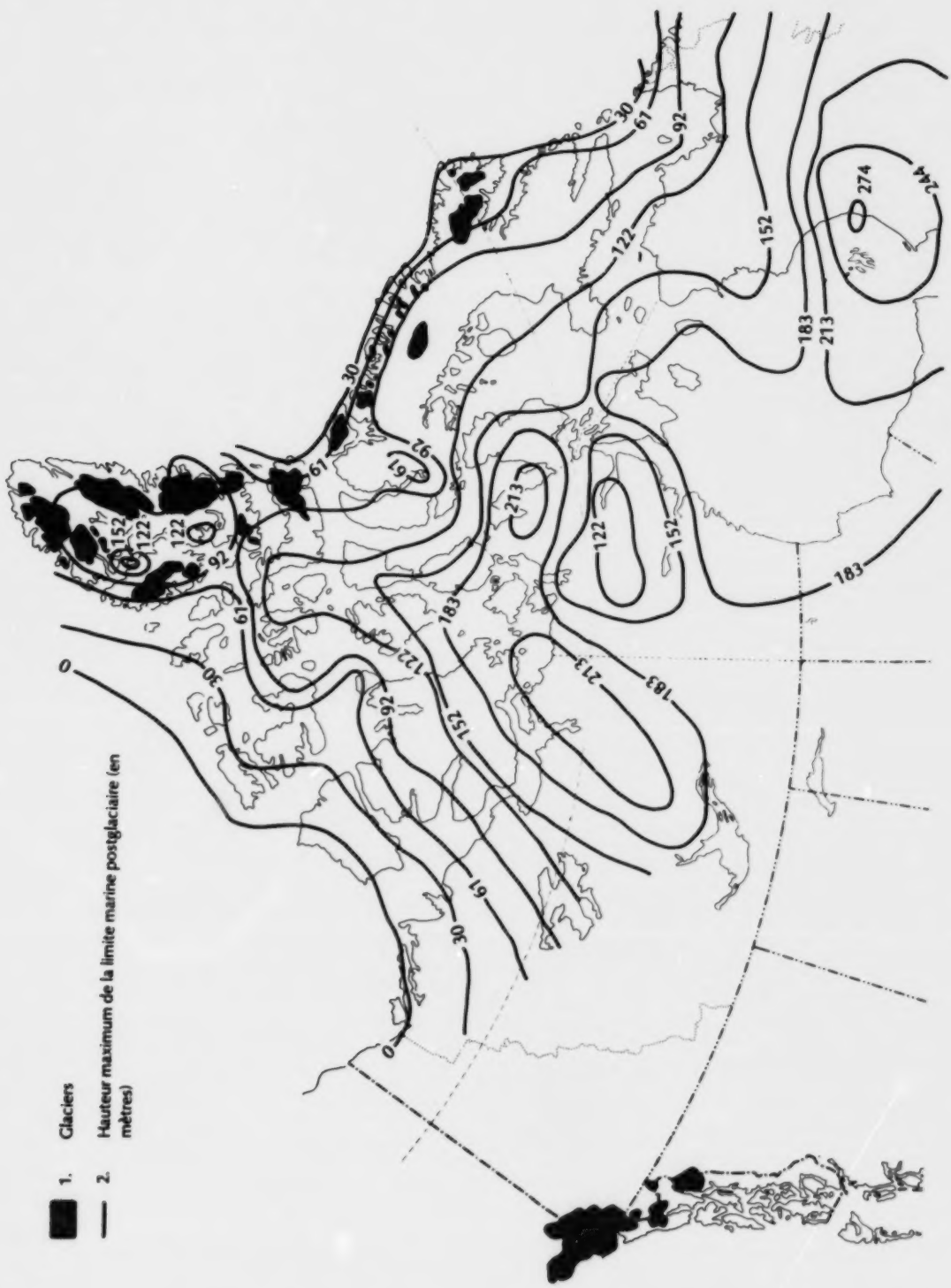

Figure 2-5B
Hauteur maximale de la détente postglaciaire

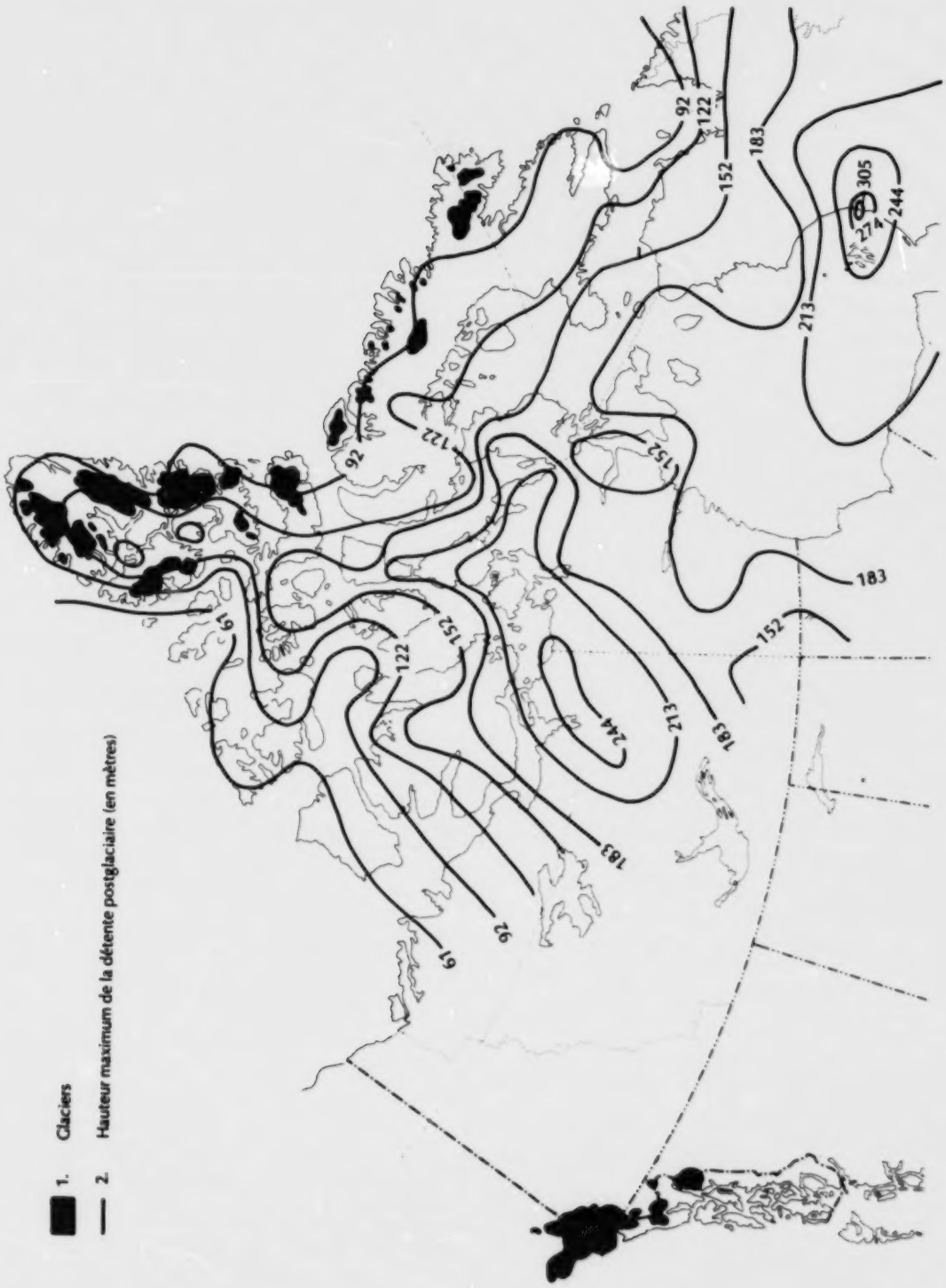

Figure 2-5C
Stades de la dernière déglaciation du Nord

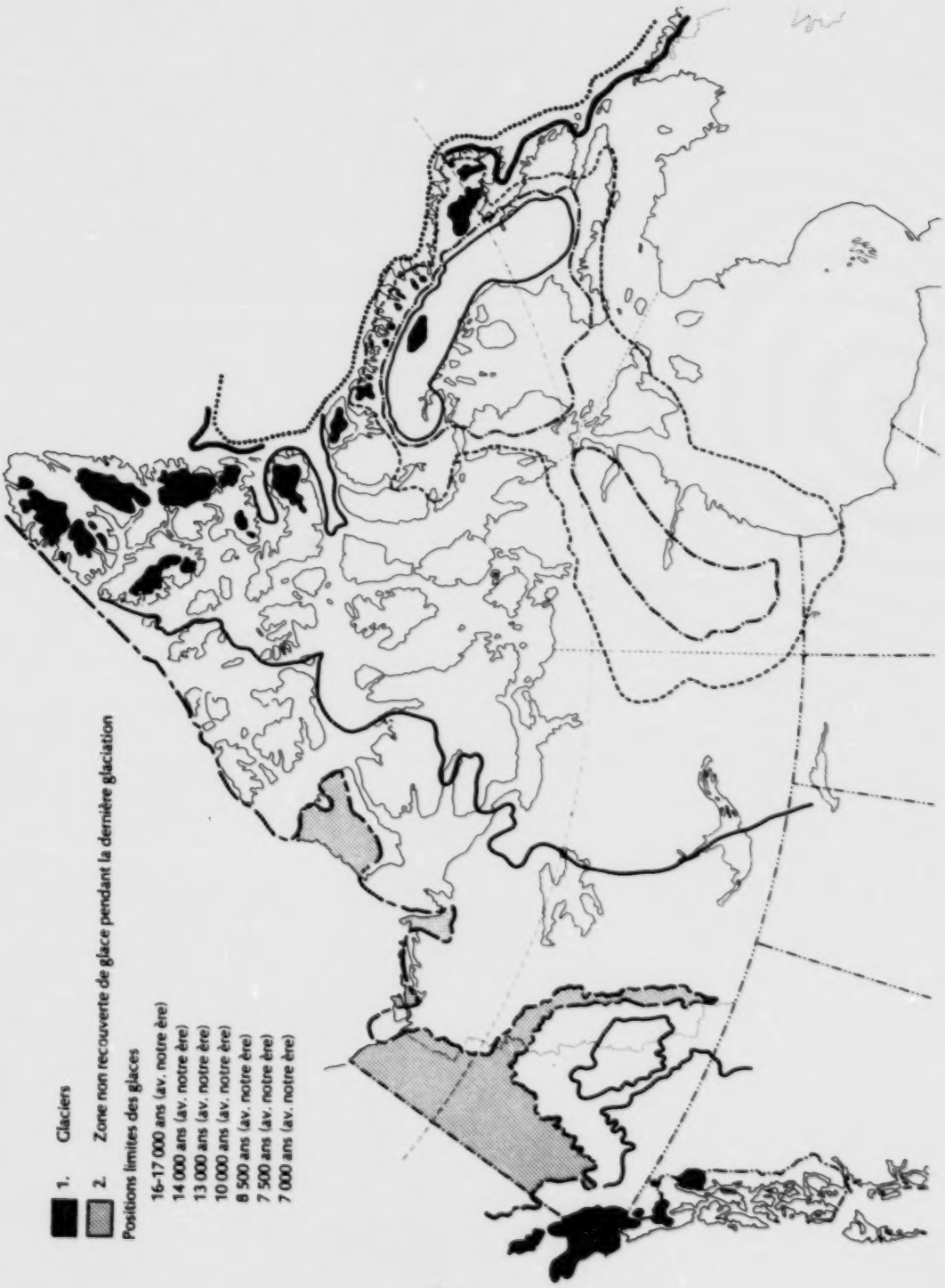

Figure 2-6
Répartition du pergélisol dans le Nord indiquant la relation entre la végétation et la limite de la couverture de glace de mer dans les eaux arctiques

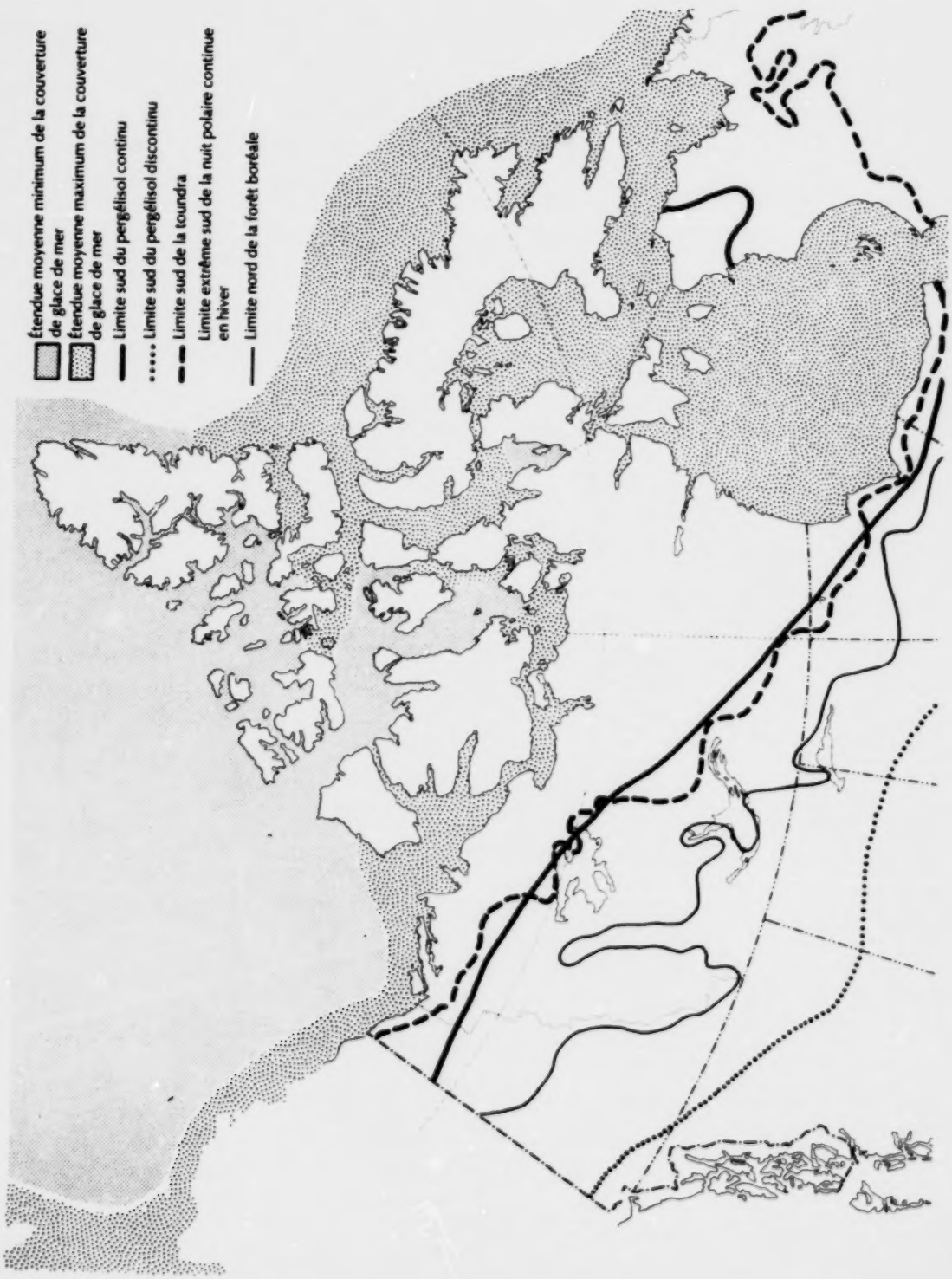

Figure 2-7
Principales zones de végétation dans le Nord

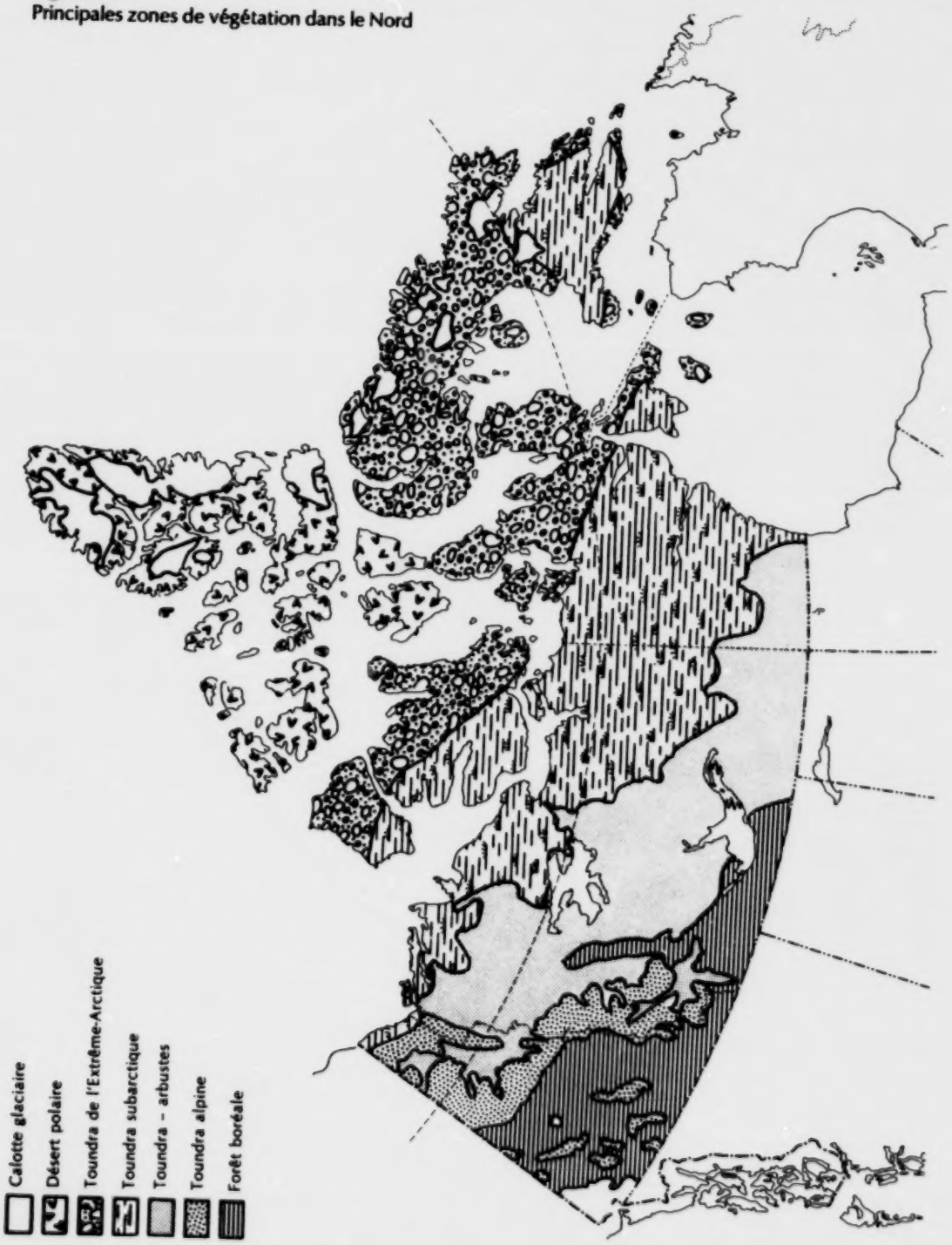

3. Les habitants

3.1 Les agglomérations

Selon les données de Statistique Canada, la population des T. N.-O s'élevait à 50 900 habitants en 1986, et celle du Yukon, à 22 700. Près de 20 p. 100 de la population des T. N.-O. habite à Yellowknife, la ville la plus importante, tandis que les centres de Frobisher Bay, de Fort Smith, de Hay River, d'Inuvik et de Pine Point, à eux cinq, comptent pour 27 p. 100. Environ 2 p. 100 de la population habite dans des villages, 26 p. 100, dans des hameaux et près de 22 p. 100, dans des agglomérations. Une petite partie de la population des territoires, soit moins de 1 p. 100, vit dans ce que l'on appelle des communautés «non organisées».

Au Yukon, environ les trois quarts de la population vit dans des collectivités situées sur la route de l'Alaska, et à peu près 66 p. 100 de celles-ci, à l'intérieur ou près de la capitale Whitehorse. En outre, environ 18 p. 100 de la population est répartie entre les villes de Faro, Watson Lake et Dawson, le reste vivant dans des villages, des districts municipaux ou des communautés non organisées.

3.1.1 Dans les Territoires du Nord-Ouest

Les agglomérations qui comptent plus de 6 000 habitants sont considérées comme des «cités» et celles qui en regroupent au moins 1 000, comme des «villes». Toutes doivent avoir une assiette de l'impôt foncier équivalant à au moins 2 500 $ par personne. Les habitants des cités et des villes élisent un conseil composé d'un maire et de huit conseillers qui sont responsables de dresser leurs propres budgets municipaux et de s'assurer des revenus par la levée d'impôts, la vente de permis, l'imposition d'amendes et de droits et l'émission d'obligations. Les villages, qui groupent au moins 500 habitants, préparent leurs propres budgets, en accord avec le gouvernement territorial. Leurs sources de revenus sont exactement les mêmes que celles des cités et villes, mais étant donné que leur assiette fiscale est moins importante, une grande partie de leur budget de fonctionnement provient de subventions (en remplacement des revenus tirés de l'impôt sur les propriétés du gouvernement), d'allocations destinées à la construction d'installations permanentes, de prêts, de subventions proportionnelles au nombre d'habitants et de divers subsides affectés au maintien des services sanitaires et autres.

Les hameaux, qui peuvent acquérir le statut de municipalité après que leurs habitants ont présenté une requête à cet effet sous forme de pétition, endossent une grande partie des attributions et des domaines de compétence confiés aux villages, mais sont soumis à un contrôle plus étroit de la part du gouvernement territorial au cours des premières années. Les établissements élisent également des membres pour former un conseil , mais celui-ci n'est investi d'aucun pouvoir judiciaire, sa vocation étant purement consultative. Ce conseil présente ses observations au ministère intéressé qui n'est pas obligé d'y donner suite. Les établissements peuvent recevoir jusqu'à 12 000 $ par année en subventions, selon le nombre d'habitants, et peuvent disposer de cette somme pour les projets communautaires.

Les «postes isolés», au nombre d'une douzaine dans l'Arctique de l'Est, constituent les plus petites communautés. Ils ne relèvent d'aucune autorité politique extérieure et ne possèdent aucune structure municipale. Bien qu'ils reçoivent des subventions et des subsides destinés au transport et à l'achat de combustibles, ils sont très indépendants et forment de petites collectivités viables. À plusieurs reprises chaque année, des représentants d'organismes officiels rendent visite à ces communautés, qui n'ont ni école ni établissement de santé et qui ne bénéficient d'aucun autre service officiel.

Dans les T. N.-O., il existe plusieurs petites communautés, souvent de moins de 100 habitants; certaines disposent de services publics tandis que d'autres sont moins bien organisées. Ainsi, à Colville Lake (T. N.-O.), localité dénée qui compte environ 57 personnes, il n'y a ni électricité, ni service téléphonique, ni école, ni poste infirmier et aucun fonctionnaire n'y travaille. Par contre, les habitants de la communauté dénée de Jean Marie River (T. N.-O.), une autre petite communauté dénée, ont une école et l'électricité; ils peuvent également recevoir les émissions de télévision. La collectivité inuit de Grise Fiord (T. N.-O.), dispose, pour ses quelque 106 habitants, d'une école, bénéficie des services d'une infirmière en résidence et d'un détachement de la GRC, et est reliée au réseau de téléphone et de télévision.

En général, les établissements et les hameaux de plus de 150 habitants ont des points de vente et offrent des services scolaires, sociaux et d'hygiène. Ces centres sont habituellement desservis par des transporteurs aériens autorisés à assurer le service entre deux points fixes. La plupart peuvent capter les signaux de radio et de télévision et bénéficient des services postaux; nombre d'entre eux ont même le téléphone, et tous bénéficient de services religieux.

3.1.2 Au Yukon

Au Yukon, les agglomérations se répartissent en cités, villes, villages et communautés non organisées. Pour être considérée comme une cité, une localité doit compter plus de 2 500 habitants ou avoir une assiette de l'impôt foncier de 10 millions de dollars. Les villes, pour leur part, doivent avoir une population se situant entre 500 et 2 500 habitants ou une assiette de l'impôt foncier de 2 millions de dollars. Enfin, les villages ou les districts municipaux doivent compter au moins 300 habitants ou disposer d'une assiette de l'impôt foncier de 1 million de dollars. Toutes les communautés élisent un maire et un conseil, formé de six conseillers dans les cités, et de quatre, dans les villes, les villages et les districts municipaux. Les conseils élus exercent des responsabilités semblables à celles des autres communautés canadiennes.

Les communautés dont la population compte entre 350 habitants, comme à Teslin, et 1 000 habitants, comme à Watson Lake, disposent généralement d'établissements scolaires, d'installations récréatives et médicales adéquates, comme des postes infirmiers, des patinoires et des couloirs de curling intérieurs et, parfois, des piscines et des bibliothèques.

Les autres communautés du Yukon sont généralement constituées de petites agglomérations de moins de 300 habitants. Elles peuvent se composer en majorité de non-Autochtones comme à Destruction Bay, ou d'Autochtones comme à Burwash Landing, ou d'un nombre à peu près égal d'Indiens et de non-Indiens comme à Ross River. Selon leur importance, ces communautés bénéficient de la présence d'un poste infirmier et disposent d'une école primaire, d'installations récréatives limitées et de points de vente. Leurs habitants ont très souvent accès au téléphone, à la radio et à la télévision.

Au Yukon, il existe également des villes dont toute la population est employée par une seule société minière qui, en retour, se charge d'assurer les services municipaux.

3.2 Considérations d'ordre démographique

La population du Nord est jeune : environ le quart des habitants des T. N.-O. est d'âge scolaire (de 5 à 14 ans) et la moitié de ce nombre, d'âge préscolaire (de 0 à 4 ans). Au Yukon, environ le sixième de la population est d'âge scolaire et à peu près la moitié de ce nombre, d'âge préscolaire. Dans les deux territoires, une faible proportion des habitants, soit moins de 3 p. 100, fait partie du groupe des 65 ans et plus. Par conséquent, environ 60 p. 100 des habitants des T. N.-O. constituent la population active.

Le taux de natalité régresse actuellement aussi bien au Yukon que dans les T. N.-O. et il sera bientôt très proche de celui de l'ensemble du Canada. Ainsi, en 1981, il y a eu une diminution d'environ 13 p. 100 de la natalité par rapport à l'année précédente.

En 1981, environ 1 700 personnes venant d'autres régions du Canada se sont installées dans T. N.-O.; ce nombre représente une augmentation d'environ 30 p. 100 par rapport aux chiffres obtenus pour 1980. Au Yukon, 2 767 personnes venant d'autres régions sont venues s'installer dans le territoire. Ce nombre représente une augmentation de 15 p. 100 par rapport au chiffre total obtenu en 1980. Seulement quelque 290 personnes ont quitté cette région en 1981 — soit 10 p. 100 de moins que l'année précédente, alors qu'au Yukon, 2 623 personnes sont parties du territoire, soit une migration nette de 144 personnes. Cela constitue une grande amélioration par rapport à 1980 lorsque fut enregistrée une migration nette négative de 643 personnes. Il ne fait pas de doute cependant que les migrations varient grandement d'une année à l'autre, en raison, pour une large part, des fluctuations de la conjoncture économique dans le Nord et ailleurs au pays. Dans l'ensemble, toutefois, il semble que le Yukon soit plus exposé aux changements démographiques du fait qu'une grande partie de sa population n'est pas autochtone. La période de séjour d'un grand nombre de résidents du Yukon dépend en effet du niveau d'activité économique dans le territoire.

Ces vingt-cinq dernières années, les données statistiques sur la santé dans le Nord ont varié considérablement. Rappelons qu'à la fin des années 40, plus de 700 personnes sur 100 000 mouraient de la tuberculose — par rapport à 50 personnes sur 100 000 pour le reste du Canada. Cette maladie a perdu du terrain depuis une vingtaine d'années environ, mais elle demeure néanmoins plus menaçante dans le Nord qu'ailleurs au Canada, car elle y cause toujours la mort d'environ 100 personnes sur 100 000 par an. Par ailleurs, grâce aux progrès accomplis dans le domaine de l'immunologie, de nombreuses infections virales ont été combattues avec succès. Malheureusement, l'important recul de la tuberculose a été contrebalancé par une remarquable avance de la gonorrhée — de 150 cas (taux proche du taux national), on est passé à plus de 6 000 par 100 000 habitants à la fin des années 70. Toutefois, l'évolution des habitudes alimentaires et du mode de vie est à l'origine de maladies qui étaient inexistantes ou très rares il y a vingt-cinq ans, mais dont l'incidence a augmenté progressivement, notamment : les troubles de la vésicule biliaire, le diabète, l'obésité, les maladies dentaires et cardio-vasculaires, différentes sortes de cancer et, en particulier chez les jeunes, les maladies oculaires et la myopie.

Actuellement, les accidents (souvent liés à la consommation d'alcool) et les suicides sont les principales causes de décès dans le Yukon et les T. N.-O.

3.3 Les groupes ethniques

La population des T. N.-O. se compose en majorité d'Autochtones. On y dénombre environ 34,6 p. 100 d'Inuit, 22,8 p. 100 de Dénés et 42,6 p. 100 de non-Autochtones.

Au Yukon, les Indiens sont au nombre de 4 000 et comptent pour environ 18 p. 100 de la population totale du territoire, soit 22 700.

Dans les T. N.-O., les Inuit se retrouvent dans les localités du littoral de l'Arctique de l'Est, le long de la côte ouest de la baie d'Hudson et du bassin Foxe et sur la terre ferme jusqu'à Aklavik — située sur la rive ouest du delta du Mackenzie. Baker Lake est la seule communauté inuit située à une distance appréciable de la mer. Les Dénés des T. N.-O. habitent tous dans la zone subarctique à partir de la limite sud des Territoires, autour du Grand lac des Esclaves, et le long de la vallée du Mackenzie en descendant vers le delta du fleuve. La population de la communauté d'Aklavik comprend 52 p. 100 d'Inuit, 26 p. 100 de Dénés, 11 p. 100 de Métis et 11 p. 100 de non-Autochtones alors que celle d'Inuvik, dans la partie est du delta, est composée d'environ 21 p. 100 d'Inuit, de 10 p. 100 de Dénés, de 5 p. 100 de Métis et de 64 p. 100 de non-Autochtones.

Certaines communautés de Dénés accueillent un grand nombre de Métis. L'une de ces communautés, Fort-Résolution, compte 60 p. 100 de Dénés, 18 p. 100 de Métis et 22 p. 100 de non-Autochtones. À Fort Smith, on retrouve 27 p. 100 de Métis, 18 p. 100 de Dénés et de Cris, 2 p. 100 d'Inuit et 53 p. 100 de non-Autochtones.

Dans les T. N.-O., la plupart des communautés composées en majorité de non-Autochtones sont situées dans le district de Mackenzie : il s'agit des villes minières de Port-Radium et de Pine Point, des centres de transport et de services de Hay River et d'Enterprise, des centres administratifs de Fort Smith, d'Inuvik et de Yellowknife, et du centre pétrolier de Norman Wells.

Au Yukon, la plupart des 4 000 Indiens (inscrits ou non inscrits) résident sur des terres de la Couronne, environ 150 dans des réserves et quelques uns, dans les villes les plus grandes. C'est à Whitehorse, Dawson, Old Crow, Mayo, Carmacks et Burwash Landing que l'on retrouve les communautés indiennes les plus importantes. Toutefois, presque toutes les agglomérations comptent des Indiens. Ceux-ci forment la majorité de la population à Pelly Crossing, Old Crow, Burwash Landing et Upper Liard, tandis qu'à Faro, Beaver Creek et Watson Lake, ce sont les non-Autochtones qui sont les plus nombreux. Enfin, plusieurs localités regroupent Indiens et non-Indiens en nombre à peu près égal; c'est le cas par exemple de Teslin, Ross River et Carcross.

3.4 Les langues

Autrefois, les diverses communautés ethniques se distinguaient par leur langue, mais, depuis la scolarisation menée d'abord par les différentes églises puis par le gouvernement, l'usage de la langue maternelle s'est perdu considérablement, surtout dans l'Arctique de l'Ouest, où les écoles ont été dirigées plus longtemps par des non-Autochtones.

À l'origine, les langues parlées par les Autochtones des T. N.-O. et du Yukon appartenaient à deux grandes familles : l'athapascan et l'inupik, langues utilisées respectivement par les Dénés des forêts de la zone subarctique et par les Inuit de la toundra et du littoral.

Les langues qui survivront probablement pendant un certain temps encore sont les principaux dialectes de la langue inuit (*inuktitut*), parlés dans la région de Baffin, le district de Keewatin et l'Arctique du Centre, ainsi qu'au Nouveau-Québec et dans les îles Belcher. Chez les Dénés du Yukon et du district de Mackenzie, le *tchippewayan*, l'*esclave* et le *flanc-de-chien* sont considérés comme des dialectes distincts qui seront parlés vraisemblablement pendant quelque temps encore.

En usage dans tout le nord de la Saskatchewan et du Manitoba, ainsi que dans les T. N.-O., le tchippewayan est la langue indienne dominante à Fort-Résolution, Fort Smith et Snowdrift. L'esclave est parlé dans le nord de l'Alberta et dans les T. N.-O., surtout à Fort-Liard, Fort Norman, Fort-Providence, Fort Simpson et Wrigley. Le flanc-de-chien est en usage dans les communautés situées entre le côté nord du Grand lac des Esclaves et le côté sud du Grand lac de l'Ours (par exemple dans la région de Yellowknife, des lacs Rae et Snare). Le *lièvre*, qui serait un dialecte de l'esclave, est en usage principalement à Fort Good Hope et Fort Franklin, tandis que le *loucheux* se retrouve à Aklavik, Arctic Red River et Fort McPherson.

L'avenir des langues indiennes est plus incertain au Yukon qu'ailleurs dans le Nord, en partie parce que les Indiens qui les parlent y sont moins nombreux, mais surtout parce que cette ethnie forme une très petite minorité. Le seul endroit où les Indiens ont des chances de conserver leur langue encore longtemps est la localité d'Old Crow où l'on parle le *kutchin*, et cela autant parce que cette langue est en usage dans des régions voisines de l'Alaska et des T. N.-O., qu'en raison de l'isolement relatif, de la détermination et de la vitalité sociale des Kutchins de cette localité. Les langues indiennes suivantes sont gravement menacées de disparition : le *tutchoni*, en usage à Carmacks et à Mayo; le *tagish*, parlé à Teslin et à Carcross, et le *kaska*, langue des Indiens du nord-est de la Colombie-Britannique et du sud-est du Yukon, notamment ceux d'Upper Liard, de Watson Lake et de Ross River.

Une entente entre le gouvernement du Yukon et le Conseil des Indiens du Yukon garantit l'enseignement des langues autochtones dans huit écoles du Yukon. Afin de permettre l'enseignement de ces langues sur une plus grande échelle, le Collège du Yukon offre maintenant un cours d'une durée de trois ans menant à l'obtention d'un certificat d'enseignement des langues autochtones. Cela permettra ainsi de mettre au point un cours de langue de même qu'un programme d'étude. En plus de ces projets, différents programmes destinés aux Autochtones sont offerts dans les écoles, avec l'aide du ministère de l'Éducation, des Études supérieures et de la Main-d'oeuvre. Ces programmes comprennent le piégeage, la danse folklorique, l'artisanat et des cours d'adaptation à la vie dans la nature. Des publications préparées en commun par le Conseil des Indiens du Yukon et le gouvernement du Yukon y sont utilisées. De plus, des coordonnateurs interculturels travaillent dans certaines communautés du Yukon pour aider les parents et le personnel intéressé à améliorer ensemble l'enseignement destiné aux enfants.

Les gouvernements du Canada et des T. N.-O. prennent des dispositions particulières pour encourager les associations autochtones qui se préoccupent de la sauvegarde de la langue. Dans les T. N.-O., l'enseignement est dispensé dans la langue des élèves à la maternelle et au cours primaire; de plus, les programmes d'étude et les manuels ont été conçus de façon à apporter une attention toute particulière à l'enseignement de la langue et à la culture.

Tous les gouvernements intéressés encouragent la recherche linguistique menée dans le Nord en vue de préparer des dictionnaires, de rédiger des grammaires et de perfectionner les systèmes d'écriture des principales familles linguistiques. Notons que les émissions de radio et de télévision sont diffusées en langues autochtones, qu'il existe des services de traduction simultanée (en inuktitut et en anglais) de tous les débats de l'Assemblée législative des T. N.-O. et que de nombreux articles en langues autochtones paraissent dans les journaux et périodiques du Nord. Il convient également de noter que les rapports d'enquêtes fédérales — comme ceux des commissions d'évaluation de l'environnement — qui touchent l'Arctique de l'Est paraissent simultanément en anglais, en français et en inuktitut; en outre, les revues savantes contiennent souvent des résumés d'articles dans ces trois langues.

Les traducteurs spécialisés en inuktitut ont formé une association nationale afin de mieux définir leurs besoins sur le plan professionnel. De plus, ils ont entrepris des travaux préliminaires de terminologie afin de rassembler et d'uniformiser les nouveaux termes utilisés en inuktitut, termes qui doivent rendre compte de l'évolution des domaines juridique, médical, technique, scientifique, financier et autres.

3.5 L'enseignement

3.5.1 Dans les Territoires du Nord-Ouest

Au cours de 1984-1986, les effectifs scolaires des T. N.-O., se chiffraient à quelque 13 700 élèves, dont environ 1 300 à la maternelle et 1 500 pour chacune des trois premières années du niveau primaire. À partir de la troisième année, le nombre d'élèves diminue constamment. Environ 1 200 élèves sont inscrits au cours secondaire, de la dixième à la douzième année. En 1985, le programme d'enseignement de la dixième année a été offert dans huit communautés, outre les sept écoles secondaires où il était déjà donné. Ce nombre augmentera probablement, car des classes de dixième, de onzième et de douzième années sont ajoutées dans les écoles locales.

Dans l'Arctique de l'Est, les élèves inuit sont souvent dans l'impossibilité de poursuivre leurs études, car il n'existe actuellement qu'une école secondaire dans la région, à Frobisher Bay. Mentionnons aussi la présence d'établissements du même genre à Fort Smith, Hay River, Inuvik, Pine Point et Yellowknife, qui offrent des cours de formation générale et professionnelle. Les occasions d'acquérir une formation professionnelle sont nombreuses et les élèves peuvent même se procurer ce type de formation dans leur localité d'origine, lorsque leur nombre le justifie.

Dans les T. N.-O., le Collège de l'Arctique dispense l'enseignement au niveau collégial sur deux campus : l'un à Fort Smith et l'autre à Frobisher Bay, de même que deux centres d'enseignement, à Yellowknife et à Tuktoyaktuk. On a aussi l'intention d'établir un autre campus pour desservir les régions d'Inuvik et du Keewatin. Au moyen de ses programmes, le Collège entend donner accès, aux habitants du Nord, à une formation plus poussée et augmenter les chances d'emploi. Les programmes offerts touchent la formation professionnelle en vue du marché du travail et les cours de passage à l'université. Les programmes suivants ont été offerts, entre autres, l'an dernier :

- aide sociale
- formation pédagogique
- infirmier auxiliaire
- gestion des ressources renouvelables
- secrétariat
- administration publique
- soudure
- administration des affaires
- mécanique
- menuiserie
- électronique
- entretien des bâtiments résidentiels
- télécommunications

Le campus Thebacha de Fort Smith, (qui s'appelait jusqu'à récemment l'Adult Vocational Training Centre (Centre de formation professionnelle des adultes) offre la plupart de ces programmes. Le campus Iqualuit de Frobisher Bay, établi en 1985, offre des services à la population de l'Arctique de l'Est formée surtout d'Inuit. Toute une gamme de programmes sont offerts depuis les cours d'administration des affaires jusqu'aux services d'orientation de carrière, en passant par les programmes scolaires réguliers et les programmes de formation dans différents métiers. Tous ces programmes viennent étoffer les programmmes déjà solidement établis d'éducation de base des adultes dans les communautés. Des cours d'aide-infirmier sont offerts aux hôpitaux de Yellowknife et d'Inuvik. En outre, de nombreux étudiants des T. N.-O. suivent des cours spécialisés dans des métiers ou poursuivent des études supérieures à l'extérieur du territoire. Une aide financière est offerte aux étudiants qui s'inscrivent à des études postsecondaires, dans le territoire ou dans des étalissements d'enseignement du Sud, y compris dans des universités.

Les T. N.-O. offrent également un programme d'apprentissage et, au cours de 1985, plus de 400 apprentis dans 37 métiers étaient inscrits à ces cours dans le territoire. Plus de 70 apprentis ont obtenu un certificat.

3.5.2 Au Yukon

En 1985 au Yukon, 4 590 enfants fréquentaient l'école, depuis la maternelle jusqu'à la douzième année, dans 26 écoles. Whitehorse compte dix écoles, une école secondaire de second cycle, trois de premier cycle et six écoles primaires. Les communautés rurales possédent toutes des écoles allant de la maternelle à la 7e, 8e, 9e ou 10e année. Il existe des écoles secondaires régionales à Watson Lake, Mayo, Faro, Haines Junction et Dawson.

Le Collège du Yukon de Whitehorse offre des programmes allant des cours de perfectionnement général aux cours d'administration des affaires et de préparation à l'université, en passant par les cours dans les différents métiers et les cours techniques. Un certain nombre de nouveaux programmes ont été offerts en 1984-1985, dont des cours en études techniques et en dessin indutriel, des cours de gestion informatisée ainsi que des cours à plein temps en administration. En 1984-1985, environ 826 étudiants ont suivi des programmes à plein temps et 493 autres, des programmes de préparation à l'université, alors que 2 679 autres participaient à des programmes d'études à temps partiel à Whitehorse et dans d'autres collectivités.

En 1986, on a entrepris au Yukon, la construction d'un nouveau collège communautaire dans la région de Takhini, qui doit être terminé à l'été 1988.

On trouve dans un certain nombre de collectivités du Yukon des centres communautaires d'apprentissage qui offrent en permanence des cours de perfectionnement dans différentes disciplines aux résidents qui ne peuvent se réinstaller à Whitehorse pour suivre des cours de formation. En outre, le Collège utilise deux unités mobiles pour donner aux habitants des différentes collectivités rurales des cours dans des domaines tels que la réparation de base au foyer.

Le gouvernement du Yukon aide également, au moyen de bourses et de prêts, les étudiants du territoire qui suivent des cours dans des établissements postsecondaires de l'extérieur. Environ 350 subventions sont accordées chaque année et quelque 200 certificats d'admissibilité au programme de prêts du Canada aux étudiants sont accordés.

Comme dans les T. N.-O., on offre au Yukon un programme d'apprentissage. Au cours de 1984-1985, 52 ouvriers et apprentis ont obtenu un certificat dont 32, le certificat interprovincial avec sceau rouge.

3.6 L'économie

Dans le Nord canadien, les Autochtones sont présents dans presque toutes les sphères de l'emploi et de l'économie. Des hommes d'affaires autochtones possèdent et dirigent des entreprises privées et d'autres gèrent des coopératives, administrent les finances locales et remplissent des tâches complexes de gestion, notamment au chapitre des transports et des communications, et auprès d'organismes régionaux.

L'enseignement étant relativement nouveau dans presque tout l'Arctique, et comme on semble peu disposé à s'installer plus au sud pour une période prolongée, cette région fournit peu de spécialistes dans les matières qui exigent une longue formation scolaire. Les domaines où il est plus facile de s'inscrire à un cours de formation en raison d'exigences moindres (par exemple, l'aviation, la mécanique et les postes auxiliaires dans les secteurs de la santé ou de l'enseignement) sont très populaires.

L'un des traits distinctifs de la population active consiste en la diversité des occupations que peut avoir une personne au cours des années. Ce phénomène existe dans d'autres régions économiquement faibles du Canada et du monde où les habitants doivent s'adapter à des changements économiques imprévisibles. De plus, ce trait reflète l'option de la majorité des travailleurs adultes, qui accorde de l'importance aux libertés individuelles et qui évolue dans une société encourageant l'autonomie. Chez les salariés, ce phénomène peut s'exprimer par des changements d'emploi de temps à autre.

Une autre raison pour laquelle les Autochtones préfèrent les emplois saisonniers, par roulement ou à temps partiel est que les activités de piégeage, de chasse et de pêche demeurent importantes pour eux en dépit de l'empiétement progressif dans leur vie de l'économie salariale. L'ironie de cette préférence des Autochtones pour les activités traditionnelles est qu'ils doivent investir des sommes importantes pour pouvoir utiliser des techniques modernes. Toutefois, comme les possibilités de revenus dans le domaine du piégeage et de la chasse au phoque ont diminué, les activités traditionnelles ne permettent plus d'obtenir l'argent pour acheter les biens de production nécessaires tels les fusils, les munitions, les motoneiges et les pièges. C'est pourquoi les Autochtones doivent de plus en plus se tourner vers les emplois salariés pour pouvoir acquérir des biens et des services venant du Sud.

Lorsque les emplois salariés sont rares, les réseaux traditionnels de partage des moyens de production qu'on retrouve encore dans beaucoup de petites collectivités autochtones permettent aux familles de maintenir leur autosuffisance. En effet, au cours des dernières années, le partage des ressources telles que la nourriture, le matériel et même l'argent a permis de réduire les besoins d'aide sociale dans de nombreuses collectivités autochtones.

Dans le Nord, les principaux employeurs sont les gouvernements des territoires et les diverses administrations locales. Dans les petites localités autochtones, la grande majorité des postes administratifs est confiée à des résidents. Environ 27 p. 100 des 2 800 fonctionnaires du gouvernement des T. N.-O. sont des Autochtones de la région.

En décembre 1983, 32 coopératives étaient exploitées dans les T. N.-O. En 1985, quelque 400 personnes y occupaient un emploi permanent, sans compter les employés temporaires et les pêcheurs. Ces emplois représentent des revenus totaux en salaire d'environ 3,5 millions de dollars. La majeure partie de ces employés est d'origine autochtone.

3.7 Les arts

L'intérêt croissant des Autochtones pour la production artistique sous ses diverses formes témoigne de la renaissance, au cours de ces dernières années, de la fierté culturelle et ethnique des résidents. L'essor du marché des sculptures inuit en stéatite pendant les années 50 et du marché des estampes pendant la décennie suivante a entraîné l'expansion d'une industrie artistique dans le Nord. Ce mouvement n'a pas été sans retombées économiques importantes et a conduit à la renommée des artistes inuit à l'extérieur du Canada.

La sculpture de la stéatite, de l'os et de l'ivoire se pratique couramment un peu partout dans le Nord; en outre, plusieurs localités inuit sont devenues des centres célèbres pour leur fabrication d'estampes. Le premier a été créé à Cape Dorset en 1959, puis d'autres ont suivi : Povungnituk en 1962, Holman en 1965, Baker Lake en 1970 et Pangnirtung en 1973. Plus récemment, Clyde s'est joint à ce réseau; les artistes travaillent spécialement sur les textiles. Les autres modes d'expression utilisés par les artistes inuit comprennent notamment des pièces murales (à Baker Lake), le tissage (à Pangnirtung) ainsi que la création de modes, la couture et la broderie (à Spence Bay), et la joaillerie artisanale (à Frobisher Bay).

Les formes d'expression artistique des Dénés sont également attrayantes : travaux effectués à partir de poils d'orignaux, broderie à l'aide de piquants de porcs-épics ou de perles, souvent dans des motifs géométriques ou floraux colorés (les Dénés utilisent des colorants naturels). Nombre de ces motifs apparaissent depuis longtemps sur les chaussures et les vêtements, en particulier sur les costumes de cérémonie.

Les Inuit et les Dénés pratiquent la danse et leur tradition musicale est fondée sur l'utilisation du tambour. La danse inuit s'effectue en solo, le danseur ou la danseuse s'accompagnant au tambour; toutefois, les Inuit de la région du delta du Mackenzie dansent en groupe, accompagnés de joueurs de tambour qui restent assis. Chez les Dénés, la danse s'exécute également au rythme du tambour. Dans l'un et l'autre cas, la danse est accompagnée de chants ou de mélopées. Dans certaines parties de l'Arctique, les femmes s'adonnent encore, selon la tradition, au chant guttural.

Les instruments modernes de musique sont maintenant assez répandus dans le Nord, et il n'est pas rare d'entendre l'accordéon et le violon pendant les soirées de danse. Les jeunes artistes chantent souvent des balades humoristiques ou satiriques, ou des élégies en s'accompagnant à la guitare électrique. Plusieurs groupes de musiciens, se consacrant à la musique rock ou à une forme de musique *country and western*, ont été créés. Des festivals tels celui de *Folk on the Rocks* à Yellowknife et le Festival de musique du Nouveau-Québec ont maintenant lieu chaque année.

Nombre d'artistes qui participent à ces festivals donnent également des concerts ailleurs au Canada et leurs disques leur ont assuré un auditoire fidèle non seulement dans le Nord, mais aussi outre-mer. Les compositeurs-interprètes les plus populaires sont notamment Etulu Etidlooie, Charlie Panigoniak, Mark Papigatuk, William Tagoona et William Thrasher.

La réalisation cinématographique prend de plus en plus d'importance, surtout depuis la création récente de la Native Communication Society, (la Société de communication des Autochtones) dans l'Arctique de l'Ouest et de l'Inuit Broadcasting Corporation (IBC) qui collabore avec la Taqramiut Nipingat Inc. de Salluit (Nouveau-Québec) à la production d'émissions de télévision destinées aux auditoires de plus de 20 collectivités du Labrador, du Nouveau-Québec et des T. N.-O. Outre ses installations de télévision, exploitées par des Autochtones de Baker Lake et Frobisher Bay, l'IBC dispose également d'équipes de tournage à Cambridge Bay et à Igloolik.

Si la publicité s'attarde surtout au fait artistique autochtone, on voit néanmoins dans le Nord de plus en plus de spectacles de danse, de musique et de théâtre d'ailleurs. Le Centre des arts et de la culture du Nord, construit à Yellowknife en 1984, fournit un cadre de qualité aux spectacles des compagnies itinérantes non-autochtones comme des groupes locaux. Les directeurs du théâtre de 315 places ont recueilli 1,3 million de dollars pour rénover le vieux gymnase d'une école secondaire et y installer leur nouveau théâtre. Au programme de l'an dernier figuraient notamment le Royal Ballet de Winnipeg et le flûtiste Paul Horn. Le centre a également présenté un spectacle monté sur place, *L'Homme de la Mancha*, en plus d'accueillir diverses troupes locales.

La publication d'oeuvres autochtones a pris un essor considérable depuis la parution, dans les années 60, des autobiographies de Nuligak et de John Ayaruaq, respectivement du delta du Mackenzie et du district de Keewatin. Au cours de la décennie qui a suivi, les oeuvres des auteurs inuit suivants ont entre autres été publiées : Norman Ekoomiak, Minnie Aodla Freeman, Alice Masak French, Peter Pitseolak, Markoosie, Nick Sikkuark, Armand Tagoona, Ruth Amaqtuusi et Anthony Apakark Thrasher. Plusieurs autres ont collaboré à divers périodiques publiés dont *Inuktitut*, *Ajurnarmat/Ajurnangimmat* et *Taqralik*. Ce phénomène a également contribué à faire connaître le talent d'artistes spécialisés dans l'illustration de livres, tels Germaine Arnaktuayok, Alootook Ipeelie, Agnes Nanogak et Sorosilutu Ashoona.

3.8 Les changements sociaux

Le changement le plus remarquable observé dans le Nord au cours de ces trente dernières années est la formation et l'expansion d'agglomérations permanentes. La migration à partir de petits camps familiaux vers les centres permanents où sont situés les comptoirs et les églises s'est amorcée progressivement, s'est accélérée après la Seconde Guerre mondiale et s'est stabilisée vers le milieu des années 60. La raison souvent invoquée pour expliquer ce phénomène est le désir de permettre aux enfants de fréquenter les écoles qui s'ouvraient dans ces localités et de rapprocher la population des centres administratifs officiels (ce qui inclut les services de santé et de bien-être). Ces migrations ont eu lieu à une époque où la traite des fourrures déclinait et où la tuberculose dépeuplait la région; il s'agissait donc d'une période de grande insécurité. À certains moments, 10 p. 100 de la population était absente pour de longs séjours dans de lointains sanatoriums. Ces changements ont amené les Autochtones à ne plus croire qu'ils pouvaient survivre grâce aux moyens traditionnels.

Les nouvelles collectivités étaient administrées par des fonctionnaires et les chefs autochtones y perdirent leur autorité. Les premiers conseils d'agglomération étaient purement consultatifs et n'avaient en fait que peu d'influence sur la direction ou l'administration.

Toutefois, vers les années 70, ces conseils ont commencé à accomplir certaines tâches administratives, dans le domaine du logement par exemple, tirant parti de la grande expérience des coopératives, un mouvement qui n'avait cessé de prendre de l'ampleur depuis sa création en 1959. Les habitants commençaient donc à participer davantage à l'administration des programmes qui influençaient leur propre qualité de vie. Leur nouveau rôle dans la réglementation de la chasse, la réalisation des projets d'expansion économique, les services communautaires et la planification au niveau local les a incités à participer davantage aux gouvernements territoriaux qui s'occupaient de plus en plus de divers programmes fédéraux.

Ces changements n'ont pas été sans causer quelques difficultés d'adaptation aux personnes touchées. La fréquentation scolaire permet l'acquisition de nouvelles connaissances, mais elle présente également des avenues qui diffèrent de l'orientation traditionnelle; aussi, une grande partie des influences modernes apparaissent aux jeunes comme un rejet implicite des anciens modes de vie. La période des brusques changements sociaux, en particulier celle des années 60, s'est donc révélée traumatisante pour nombre de personnes et de familles. Par conséquent, pour la première fois dans le Nord, et en particulier dans les grandes agglomérations, les policiers ont été régulièrement appelés à remplir des tâches autrefois réservées à leurs collègues des centres urbains du Sud. La plupart des «crimes» étaient commis par des jeunes; il s'agissait souvent de violations de domicile et de crimes liés à la consommation d'alcool et, ce qui est plus tragique encore, d'actes de désespoir, comme des suicides ou des voies de fait.

Plus récemment, les problèmes ont été associés aux secteurs sur lesquels les Autochtones commencent tout juste à acquérir un certain contrôle, soit la santé et l'éducation, l'utilisation du territoire (par l'industrie en particulier) et la gestion en matière de chasse et de pêche. Les gouvernements des territoires et le gouvernement fédéral comprennent actuellement mieux l'importance de consulter les Autochtones du Nord sur les questions qui les touchent et cela est partiellement dû au fait que le Conseil des T. N.-O. compte une majorité d'Autochtones. Certains problèmes persistent néanmoins et aucune politique efficace, aucun programme approprié n'est mis en oeuvre pour les résoudre. Cette inertie est la principale raison qui explique pourquoi les Autochtones ont recours au système des revendications foncières globales.

Ouvrages de référence

Affaires indiennes et du Nord Canada, *Documents audio-visuels sur les Indiens et les Inuit de l'Amérique du Nord*, Ottawa, 1980.

Affaires indiennes et du Nord Canada, *Les Indiens du Canada*, «Québec et les provinces atlantiques», «Provinces des Prairies», «Yukon et Territoires du Nord-Ouest», 3 vol., Ottawa, 1973.

Affaires indiennes et du Nord Canada, *Les Indiens, situation actuelle*, Ottawa, 1980.

Affaires indiennes et du Nord Canada, *Les Inuit*, Ottawa, 1980.

Affaires indiennes et du Nord Canada, *Inuktitut*, périodique, Ottawa.

«Arts in the Arctic», dans *Performing Arts in Canada*, 17(3), automne 1980.

Bibliothèque nationale du Canada, *Auteurs indiens et inuit : bibliographie annotée*, Information Canada, Ottawa, 1980.

Boas, F., *The Central Eskimo*, Lincoln, University of Nebraska Press, 1964.

Conseil canadien des arts esquimaux, *Sculpture/Inuit*, University of Toronto Press, Toronto, 1971.

Cox, B., (rédacteur), *Cultural Ecology: Readings on the Canadian Indians and Eskimos*, Carleton Library no. 65, McClelland and Stewart, Toronto, 1973.

Dickason, O.P., *Les arts indiens au Canada*, Information Canada, Ottawa, 1972.

«Eskimo Art», dans *The Beaver*, automne, 1967.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, *1985 Annual Report*, ministère de la Culture et des Communications.

Gouvernement du Yukon, *Yukon Economic Review, Fourth Quarter, 1985*, ministère du Développement économique et du Tourisme, avril 1986.

Annual Report April 1, 1984 to March 31, 1985.

Annual Report 1984-85 of the Department of Education and Manpower Branch.

Ordinances of the Yukon Territory consolidated to 1978, vol. II, chap. G-1 à 0-2, 1979.

Guilde canadienne des métiers d'arts, *Collection permanente d'art et d'artisanat inuit, Circa 1900-1980*, Québec, 1980.

Houston, J., (rédacteur), *Songs of the Dream People: Chants and Images from the Indians and Eskimos of North America*, Atheneum, 1972.

Larmour, W.T., *L'art des Esquimaux du Canada*, Information Canada, Ottawa, 1967.

Lewis, R., (rédacteur), *I Breathe a New Song: Poems of the Eskimo*, Simon and Schuster, New York, 1971.

Patterson, N.-L., *Canadian Native Art: Arts and Crafts of Canadian Indians and Eskimos*, Collier-MacMillan, Don Mills, 1973.

Roch, E., *Arts of the Eskimos: Prints*, Oxford University Press, 1974.

Rowley, G.W., *Les Esquimaux*, Information Canada, Ottawa, 1971.

Schwarz, I.I., *Elik and Other Stories of the Mackenzie Eskimos*, McClelland and Stewart, Toronto, 1970.

Siska, H.S., *People of the Ice: How the Inuit Lived*, Douglas and McIntyre, Vancouver, 1980.

Slobodian, R., *Metis of the Mackenzie District*, Centre canadien de la recherche en anthropologie, Université Saint-Paul, Ottawa, 1966.

Statistique Canada, nº de catalogue 91-001, vol. 4, nº 1, mai 1986., recensement de 1981.

Surtees, R.J., *The Original People*, Holt, Rinehart and Winston, Toronto, 1971.

Swinton, G., *Sculpture of the Eskimo*, McClelland and Stewart, Toronto, 1972.

«The Eskimo World», dans *Artscanada*, 28(6), décembre 1971 — janvier 1972.

Van Steensel, M., (rédacteur), *People of Light and Dark*, Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa, 1966.

Waubageshig, *The Only Good Indian: Essays by Canadian Indians*, New Press, Toronto, 1974.

Wolforth, J., *L'évolution et l'économie de la communauté du Delta*, Information Canada, Ottawa, 1971.

4. Historique

4.1 La préhistoire

La datation par le radio-carbone d'artefacts en os découverts au cours de ces dernières années dans les plaines d'Old Crow, au Yukon, révèle que des hommes habitaient cette région il y a environ 25 000 ans. Ce sont les plus anciens vestiges relevés jusqu'à présent dans les deux Amériques, et ils sont peut-être la preuve de la route par laquelle des peuples migrateurs, originaires d'Asie, se sont avancés vers le sud entre les couches de glace situées à l'est et à l'ouest.

D'autres traces de présence humaine dans le Nord ont été découvertes par la suite dans le cadre du Programme d'archéologie et de sauvetage du Canada. Des recherches effectuées dans les cavernes Bluefish situées dans le bassin de la Porcupine dans le nord du Yukon ont permis de recueillir des données paléo-environnementales, chronologiques et culturelles révélant qu'il y a 18 000 ans, les plateaux situés au sud des lacs glaciaires Old Crow et Bluefish étaient occupés par des groupes humains. Il y a 15 000 ans, des hommes vivaient au Yukon et à l'ouest du fleuve Mackenzie. Ils occupaient les vallées et les plateaux de l'Alaska et du Yukon. Leurs campements étaient habituellement situés à proximité des lieux de pêche, près des lacs et des rivières, ou dans les montagnes, le long des routes de migration des caribous.

Plus récemment, il y a 6 000 ans, ces hommes ont peut-être été fortement influencés par des peuples migrateurs venus d'Asie, qui sont à l'origine de beaucoup des traits qu'on retrouve chez les Athapascans vivant dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon.

À l'est du Mackenzie, certains signes semblent indiquer que des hommes venus du sud ont pénétré dans l'Arctique il y a environ 8 000 ans. Se déplaçant vers la limite de la végétation arborescente qui était alors plus au nord, ils poursuivaient les grands mammifères. Ils ont développé une culture fondée sur la chasse au caribou et au bison. Cette culture connue aujourd'hui sous le nom de *culture Plano du Nord*, est peut-être liée à la *tradition archaïque ultérieure du Bouclier* et dérive probablement de la tradition des Algonquins du Nord.

La toundra au nord de la limite de la végétation arborescente était probablement inhabitée, il y a encore 4 500 ans, lorsqu'une civilisation venue de l'ouest, appartenant à la *tradition arctique des petits outils*, est apparue dans la majeure partie de l'Arctique canadien. Environ 500 ans avant J.-C., cette civilisation est devenue la *culture de Dorset*, laquelle disposait d'une plus grande variété d'artefacts et qui a été florissante pendant près de 1 500 ans. Les représentants de cette civilisation ont continué de vivre, pendant les mois d'hiver, des mammifères de l'intérieur tel le caribou, qui se déplaçaient en direction du nord vers l'océan Arctique pendant les périodes plus chaudes. Petit à petit, certains groupes ont cessé de migrer ainsi et se sont installés dans les régions côtières ou près de celles-ci, exploitant surtout les ressources de la mer.

Le peuple de Dorset a été repoussé par une nouvelle vague de migrants venus de l'Alaska qui, vers l'an mille de notre ère, se sont répandus vers l'est dans tout l'Arctique canadien. Les représentants de cette civilisation nommée *culture de Thulé* possédaient des techniques et des outils plus perfectionnés, vivaient en grande partie de la chasse aux baleines de grande taille et d'autres mammifères marins, parlaient l'inuktitut et étaient les ancêtres des Inuit d'aujourd'hui.

Tandis que le peuple de Thulé avançait vers l'est dans l'Arctique canadien, les colons scandinaves du Groenland exploraient les terres vers l'ouest. Le peuple de Thulé et les Scandinaves se sont certainement rencontrés au Groenland, et les objets d'origine scandinave découverts dans plusieurs sites de l'Arctique de l'Est indiquent que les Inuit de l'endroit ont eu des contacts avec eux, même si ces contacts n'étaient pas directs.

4.2 L'exploration

C'est aux Autochtones qui ont vécu pour la première fois dans le Nord que revient le mérite de l'exploration de ces territoires. Ils n'ont pas seulement découvert le pays, ils ont aussi appris à vivre des ressources de ces régions. L'exploration beaucoup plus tardive par les Européens a débuté avec la recherche d'un passage maritime au nord-ouest vers l'Orient. Martin Frobisher a ouvert la voie en 1576 lorsqu'il a atteint l'île de Baffin et, bien qu'il ait abandonné l'entreprise parce qu'il croyait avoir trouvé de l'or, la recherche du passage du nord-ouest s'est poursuivie avec John Davis, Henry Hudson, Thomas Button, Robert Bylot, William Baffin, Luke Foxe et bien d'autres aventuriers qui, au cours des cinquante années suivantes, ont délimité les principaux contours de la baie d'Hudson et les côtes de la baie de Baffin et du détroit de Davis.

La Compagnie de la Baie d'Hudson a été créée en 1670. Au cours du siècle suivant, à l'exception de quelques expéditions le long de la côte ouest de la baie d'Hudson, jusqu'à Repulse Bay, l'exploration fut orientée vers la région riche en fourrures située au sud du 60e parallèle. Les seuls secteurs des T. N.-O. ayant subi les contrecoups de l'exploration, du commerce ou des batailles opposant Anglais et Français, ont été les îles de la baie James et de la baie d'Hudson, particulièrement l'île Charlton. Avec le commerce des fourrures, cette île servait en effet de dépôt pour les marchandises expédiées d'Europe par bateau. Cependant, en 1769, Samuel Hearne partit de Churchill dans une première tentative pour atteindre la rivière Coppermine, et ce n'est qu'à son troisième essai qu'il réussit à atteindre les chutes Bloody et l'océan Arctique. Le grand voyage suivant fut effectué en 1789, pour le compte de la compagnie rivale, la Compagnie du Nord-Ouest. Au cours de cette expédition, Alexander Mackenzie descendit en canot le fleuve qui porte maintenant son nom et atteignit l'océan Arctique — et non le Pacifique comme il l'espérait. Cette expédition a ouvert la région du Mackenzie et le sud du Yukon aux commerçants de fourrures du Sud.

Peu après la fin des guerres napoléoniennes, la marine royale repart à la recherche d'un passage maritime au nord-ouest. En 1818, John Ross pénètre dans le détroit de Lancaster, mais rapporte que celui-ci est fermé par des montagnes. L'année suivante, W.E. Parry, qui fut commandant en second de Ross, pénètre à nouveau dans le détroit de Lancaster et navigue vers l'ouest jusqu'à Winter Harbour dans l'île Melville. Stoppé par les glaces, Parry y passe l'hiver en toute sécurité puis, comme vers l'ouest les glaces demeurent impénétrables, il retourne l'été suivant en Angleterre. Au cours d'une autre expédition en 1821, Parry pénètre dans la baie d'Hudson et le bassin de Foxe, séjourne pendant l'hiver à l'île Winter, au large de la presqu'île Melville, et continue vers le nord, mais ne réussit pas à franchir le détroit de Fury et Hecla, ce qui l'oblige à hiverner à Igloolik. L'été suivant, l'état des glaces demeure mauvais, et Parry rentre en Angleterre. Au cours de sa troisième expédition de recherche d'un passage au nord-ouest, il passe l'hiver dans le nord de l'île de Baffin mais, l'été suivant, il doit renoncer à sa mission une fois de plus lorsqu'un de ses bateaux échoue à Fury Beach, sur la côte est de l'île Somerset.

Pendant ce temps, John Franklin est chargé à deux reprises d'une expédition terrestre, commandée par l'amirauté britannique, en vue de rejoindre le littoral de l'océan Arctique. Au cours de son premier voyage, il longe la rivière Coppermine vers l'est jusqu'à la pointe Turnagain de la presqu'île Kent. Pendant son second voyage, il se dirige vers l'ouest du delta du Mackenzie à Return Reef, à l'ouest de la baie Prudhoe en Alaska.

Au cours de la décennie suivante, l'Arctique continue à susciter un vif intérêt, et parmi les exploits les plus remarquables, citons : l'expédition de John Ross dans le golfe de Boothia au cours de laquelle fut localisé le pôle Nord magnétique; la descente de la rivière Back jusqu'à la mer par George Back; et l'exploration de la plupart du reste de la côte arctique par Peter Dease et Thomas Simpson. Plus à l'ouest, Robert Campbell, de la Compagnie de la Baie d'Hudson, remonte la rivière Liard en 1840, et parcourt tout le bassin hydrographique pour découvrir la rivière Pelly; au cours des douze années suivantes, il est le premier à explorer la plus grande partie du Yukon.

En 1845, une importante expédition de recherche d'un passage au nord-ouest, sous le commandement de Franklin, pénètre dans le détroit de Lancaster, mais l'expédition échoue, n'atteint pas le Pacifique et ne revient pas. Dès lors, la recherche d'un passage devient secondaire et on se tourne plutôt à la recherche de navires perdus, à laquelle plusieurs expéditions participent. En 1857, Francis Leopold M'Clintock trouve dans l'île du Roi-Guillaume des journaux de bord qui prouvent que les bateaux de Franklin ont été abandonnés là. À ce moment, le passage du nord-ouest a déjà été découvert, mais n'a que peu de valeur pour les bateaux marchands ou les forces navales de l'époque; un grand nombre d'îles de l'archipel Arctique ont été découvertes et John Rae a terminé l'exploration du littoral arctique.

Par la suite, la plus grande expédition est celle de George Nares qui, en 1875-1876, explore la côte nord de l'île Ellesmere. De 1898 à 1902, un Norvégien du nom d'Otto Sverdrup fait des découvertes beaucoup plus considérables, comme celles de l'île Axel Heiberg et des îles Ringnes, et explore la côte ouest de l'île Ellesmere. De 1903 à 1906, Roald Amundsen, un autre Norvégien, est le premier à traverser le passage du nord-ouest. Au cours de l'expédition arctique canadienne de 1913-1918, Vilhjalmur Stefansson découvre les îles Brock, Borden et Meighen, ce qui permet de compléter le tracé général des îles Reine-Elisabeth. Les quelques blancs laissés sur les cartes géographiques sont comblés grâce à de plus courtes expéditions entreprises avant la Seconde Guerre mondiale et à l'aide des photographies aériennes de l'Aviation royale du Canada, après la guerre.

4.3 L'évolution jusqu'à la Seconde Guerre mondiale

4.3.1 Au Yukon

Les groupes autochtones du Yukon entrent en contact, pour la première fois, avec les Blancs en Alaska. Les Russes et les Américains avaient pénétré en Alaska et au Yukon à partir de la côte méridionale de l'Alaska au début des années 1700. En 1794, les Russes établissent un poste permanent dans le sud-est de l'Alaska et font du commerce intensif avec la population autochtone. Au Yukon, jusque dans les années 1850, les intermédiaires autochtones dominent les activités commerciales menées à l'intérieur du Yukon et vers l'intérieur de l'Alaska.

À l'est, c'est seulement vers la fin des années 1700 que les commençants de fourrures commencent à exercer leurs activités de façon intensive dans la région sud du Mackenzie. Les échanges commerciaux avec les Indiens du nord du Yukon ne deviennent courants que dans les années 1820 et ils continuent d'être dominés par les intermédiaires autochtones. C'est seulement en 1840, au moment de l'établissement d'un poste sur l'emplacement actuel de Fort McPherson, que le commerce des fourrures s'implante réellement dans l'ouest de l'Arctique.

À mesure que la traite des fourrures se développe dans les régions du Mackenzie et du Yukon, les activités des Autochtones s'orientent de plus en plus vers le commerce. Comme les postes sont situés dans des endroits stratégiques et très accessibles, les familles dont les membres s'adonnent à la chasse commencent à s'installer aux environs des postes, surtout lorsqu'elles y bénéficient d'un crédit ou y ont contracté des dettes. Graduellement, les anciennes bandes tribales de chasseurs nomades disparaissent au profit des groupes de familles plus sédentaires. Les Autochtones développent toutefois une certaine dépendance à l'égard des postes de traite pour leur nourriture, leurs munitions et leurs vêtements à mesure qu'ils consacrent de plus en plus de temps au piégeage et de moins en moins de temps à la chasse.

La traite des fourrures a des répercussions semblables dans tout le Nord. Les groupes autochtones y deviennent plus sédentaires et plus dépendants des biens obtenus des Blancs, et les maladies apportées du Sud réduisent considérablement la population autochtone.

La traite des fourrures domine la vie économique du Yukon pendant la majeure partie des années 1800. Toutefois, à la fin du siècle, l'attention du monde entier se tourne vers cette région pour une raison très différente. Les prospecteurs du nord de la Colombie-Britannique poussent leur recherche de l'or plus au nord et, en 1898, ils découvrent de riches placers dans le ruisseau Bonanza, tributaire de la rivière Klondike, un affluent du fleuve Yukon. La ruée vers l'or qui en résulte, amène dans le Nord des dizaines de milliers de personnes, venues surtout des États-Unis et du sud du Canada. À la fin du siècle, Dawson, avec une population de 25 000 habitants, est la ville la plus importante du Canada à l'ouest de Winnipeg. Aujourd'hui, le Yukon tout entier ne compte plus autant d'habitants.

Les gisements d'or (ou placers) les plus riches sont épuisés en quelques années et la ruée vers l'or cesse rapidement. La ruée laisse cependant deux marques importantes. L'une est le chemin de fer de la societé White Pass and Yukon Railway, non utilisé présentement, qui va de Skagway, près de la mer, à Whitehorse sur le Yukon; ce mode de transport, reliant les régions du sud et le Yukon, est beaucoup plus facile et plus direct que l'ancienne voie d'accès par bateau jusqu'à la mer de Béring et ensuite par bateau à roue sur le Yukon. L'autre, c'est l'instauration du gouvernement territorial au Yukon, qui comprend un conseil élu chargé de l'élaboration des lois, et un commissaire nommé par le gouvernement fédéral.

Toutefois, pendant plusieurs années, les efforts du gouvernement en matière de développement, dans le domaine économique et sur le plan social sont insuffisants. Les choses continuent comme avant, avec une intervention administrative un peu plus manifeste du sud du Canada, mais un élément nouveau est venu s'ajouter, celui de la Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, qui contribue fréquemment au bien-être des Autochtones.

L'exploitation des mines d'or a pu se poursuivre après la ruée, grâce à la rationalisation du système des concessions minières. Celle-ci permettait l'utilisation d'installations hydrauliques et de dragues dans les gisements à faible teneur et dans les terres prospectées une nouvelle fois; malgré ces techniques, la production reste faible. Mentionnons aussi quelques tentatives sporadiques d'exploitation du cuivre, de l'argent et du plomb. Au début de la Seconde Guerre mondiale, le territoire comptait moins de 5 000 habitants.

Les Autochtones ont très peu tiré parti de la ruée vers l'or. En fait, l'apparition de nouvelles maladies a considérablement réduit leur population et perturbé leur vie sociale. La ruée vers l'or a eu toutefois l'avantage d'identifier plus étroitement les Autochtones aux institutions des différentes villes et de les amener rapidement à reprendre la traite des fourrures.

Outre la traite des fourrures, l'apparition des baleiniers, à la fin des années 1880 le long de la côte nord du Yukon, attira de nombreux Autochtones. En échange d'un certain salaire, ils fournissaient aux Blancs de la viande, du bois flotté et des fourrures. La possibilité d'obtenir une gamme plus étendue de biens à des prix plus bas était le stimulant supplémentaire dont beaucoup d'Autochtones avaient besoin pour abandonner la traite des fourrures.

En 1912, la traite des fourrures avait accaparé la plupart des Autochtones qui avaient pris part auparavant à la chasse à la baleine et à la ruée vers l'or. Au cours des vingt années antérieures, les Autochtones du Nord avaient acquis des besoins complexes de sorte que la plupart d'entre eux avaient noué des liens irrévocables avec la traite des fourrures. Au cours des vingt prochaines années, on verrait l'élaboration d'une économie très complexe et très efficace de chasse et de piégeage où la plupart des participants s'adonneraient à la traite ou s'établiraient comme colon (ou feraient l'un et l'autre).

4.3.2 Dans les Territoires du Nord-Ouest

Dans les Territoires du Nord-Ouest, au sud de la limite de la végétation arborescente, le commerce des fourrures a suivi de près et a même parfois précédé les explorateurs. Les Indiens apportaient aux comptoirs les fourrures des animaux pris au piège pour les échanger contre des armes à feu, des couteaux et d'autres objets nécessaires; ainsi, la fourrure est restée longtemps le seul produit d'exportation important au début des années 1900.

Comme dans les autres parties du Canada, les commerçants de fourrures ouvrirent la voie à d'autres agents de transformation, en particulier aux missionnaires anglicans et catholiques romains. Ceux-ci ont entraîné des changements culturels dans la région et ont rendu plus harmonieuses les relations entre les Indiens et les Inuit. La présence de missions et, plus tard, d'écoles de missions aux divers postes de traite contribua de plus en plus à attirer les Autochtones et entraîna graduellement l'établissement de villages permanents. Ainsi, les rives du Mackenzie étaient parsemées de villages jusqu'au delta. En raison de l'effondrement de l'industrie de la baleine et de la fin de la ruée vers l'or, même les Autochtones du Yukon et les Inuit étaient attirés par la traite des fourrures, de sorte que le commerce se poursuivit le long du Mackenzie pour devenir la principale activité économique.

Dans le centre et l'est des T. N.-O., la région située au nord de la limite de la végétation arborescente offrait peu d'intérêt pour la traite des fourrures. Les ressources en fourrures y étaient rares et les groupes inuit s'adonnaient surtout à la traite des mammifères marins. Contrairement à ce qui s'était produit dans l'ouest, ce sont les baleiniers qui ont suivi le sillage des explorateurs. Vers 1820, les baleiniers avaient pénétré dans le détroit de Lancaster et la pêche à la baleine s'étendit bientôt tout le long de la côte est de l'Île de Baffin. En 1860, la pêche commerciale à la baleine débute dans la baie d'Hudson mais à la fin du siècle, cette industrie décline à cause d'une trop grande exploitation de l'huile et de la fabrication de baleines de corset en métal. Certains baleiniers avaient établi dans l'Arctique des postes permanents où ils s'adonnèrent à un certain commerce peu fécond avec les Inuit, avant de quitter graduellement la région. Ce commerce connut peu de succès; aussi les baleiniers disparurent petit à petit. Tout comme au Yukon, les premiers contacts avec les Autochtones, non immunisés contre un grand nombre de maladies courantes dans le Sud, entraînèrent une réduction catastrophique de leur population.

Dès cette époque, les Territoires du Nord-Ouest étaient administrés par Ottawa; les fonctions de commissaire étaient assurées par le sous-ministre de l'Intérieur et tous les membres du Conseil du Territoire étaient des fonctionnaires fédéraux. L'administration du Nord était assurée par le personnel de la Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest dont les quartiers étaient répartis dans les T. N.-O.

Les ressources non renouvelables suscitaient peu d'intérêt. À l'époque cependant, la découverte de pétrole par l'Imperial Oil à Norman Wells, en 1920, fut à l'origine d'un mouvement éphémère d'exploration pétrolière le long de la vallée, suivi de vastes travaux de prospection minière facilités par la mise au point des avions de brousse. L'exploitation de gisements d'uraninite, découverts au Grand lac de l'Ours, en 1930, puis de l'or dans la région de la baie de Yellowknife du Grand lac des Esclaves, en 1933, démarra juste avant la Seconde Guerre mondiale et ouvrit un marché intéressant pour le pétrole de Norman Wells.

En 1933, la mine de l'Eldorado Mining and Refining à Port-Radium, dans la région du Grand lac de l'Ours, a commencé à produire des concentrés d'uranium contenant du radium. Pour la première fois en 1939, la Consolidated Mining and Smelting Company a traité le minerai d'or de la mine Con-Rycon à Yellowknife; à cause d'une pénurie de main-d'oeuvre, la mine a dû être fermée en 1943 et n'a été rouverte qu'en 1946.

4.4 La Seconde Guerre mondiale et la défense du Canada

La Seconde Guerre mondiale a eu des conséquences déterminantes pour le Nord. Cela commence tout simplement par la recherche de renseignements météorologiques en vue des prévisions du temps, besoin si important que les Allemands établissent des stations météorologiques secrètes au Groenland et dans le nord du Labrador.

L'entrée en guerre des États-Unis provoque une suite d'activités qui a dû sembler incroyable aux Autochtones du Nord. Dans l'Ouest, il y a la chaîne des terrains d'aviation qui forment la Northwest Staging Route (Route des étapes du Nord-Ouest), pour la livraison des avions à l'URSS; la route Alcan (Alcan Highway) construite afin de relier ces terrains d'aviation; et la ligne téléphonique Catel servant à assurer les communications. Il y a aussi le projet Canol qui comprend la mise en valeur du champ pétrolifère de Norman Wells, l'amélioration des communications dans la vallée du Mackenzie, la construction de pipelines, de Norman Wells à Whitehorse et de Whitehorse à Haines, Watson Lake et Fairbanks, et enfin, l'établissement d'une raffinerie à Whitehorse. Dans l'est, la Crimson Staging Route (Route d'étape pourpre), est construite dans l'Île de Baffin et au Groenland pour transporter les avions vers l'Europe et les blessés vers l'Amérique. Bien que l'exploitation des mines d'or diminue, l'uraninite du Grand lac de l'Ours prend plus d'importance avec l'avènement de la recherche sur les armes atomiques menée aux États-Unis.

Cette guerre a amené un grand nombre de soldats et de civils américains dans le Nord et dans plusieurs régions, nombre qui a dépassé de loin celui des Canadiens.

La guerre froide entraîne la réalisation de nouveaux projets de défense, comme la construction de stations météorologiques dans les îles Reine-Élisabeth d'une chaîne Loran à basse fréquence, d'un pipeline vers l'ouest reliant Haines (Yukon), à Fairbanks (Alaska), du Réseau avancé de pré-alerte (RAPA), de bases de ravitaillement en carburant pour la Force aérienne stratégique, et d'installations de communications pour le réseau de détection des engins balistiques. Grâce aux activités liées à la défense, le Nord a été pourvu de terrains d'aviation, de routes, d'un réseau de communications, d'aides à la navigation, d'une infrastructure et de techniques modernes, plus rapidement que ne l'aurait justifié une situation normale. Toutefois, ces endroits ne sont pas toujours ceux que les civils auraient indiqués pour répondre à leurs besoins.

4.5 L'évolution depuis la Seconde Guerre mondiale

4.5.1 Au Yukon

La Guerre vient faire contrepoids au déclin de la population que le Yukon a connu depuis la ruée vers l'or et contribue au rétablissement de l'économie qui a souffert de la baisse des prix des fourrures au cours des années 1930. L'amélioration des communications, et particulièrement la construction de la route de l'Alcan à partir de la Colombie-Britannique, amènent sur place les prospecteurs et les sociétés minières. Peu rentables auparavant, les gisements commencent à rapporter; le cuivre est de nouveau exploité à Whitehorse et la production du plomb et de l'argent près de Mayo prend de l'essor. L'amiante exploité de la mine de Cassiar, dans le nord de la Colombie-Britannique, est acheminé par camion à Whitehorse, par la route de l'Alcan, puis par chemin de fer à Skagway, en Alaska. La route de l'Alcan, désormais appelée la route de l'Alaska, augmente l'importance de Whitehorse comme centre de transport. Les concentrés de tungstène de Flat Creek dans les T. N.-O. sont aussi acheminés par camions jusqu'à la route de l'Alaska puis vers le sud par la même route. Une importante mine d'amiante à Clinton Creek, près de Dawson, a produit pendant plusieurs années avant d'être épuisée. Mais la concession minière la plus importante est celle de plomb-zinc à Anvil, située à 290 km au nord de Whitehorse. La valeur de sa production dépasse rapidement celle des autres exploitations de la région et Faro, localité construite pour desservir cette mine, devient vite la deuxième plus importante agglomération du territoire.

Pour appuyer ces activités d'exploitation minière plusieurs routes sont construites dans tout le Yukon. En 1951, on termine la construction d'une route entre Whitehorse et la mine d'argent de la United Keno Hill, près de Mayo. Quatre ans plus tard, la route reliant Keno et Whitehorse est raccordée à Dawson, à partir de Stewart Crossing, formant ce qu'on appelle aujourd'hui la route du Klondike. Sa prolongation par la suite jusqu'à Dawson justifie la construction de la route Dempster vers le nord jusqu'à Eagle Plain, à partir de Dawson, et plus tard jusqu'au delta du Mackenzie (dans les années 1970).

Pendant les années 1950 et 1960, une politique définie des routes commence à se faire jour. Celle-ci encourage la construction des routes susceptibles de contribuer au développement économique et permet au Yukon de se doter d'un réseau routier étendu. Aujourd'hui, toutes les localités du Yukon sont situées près d'une route, à l'exception d'Old Crow, dans le nord-ouest.

Contournée par la route de l'Alaska, Dawson est peu touchée par ces nouvelles activités d'après-guerre et le prix imposé de l'or contribue à son déclin progressif. En 1953, le transfert de l'administration territoriale de Dawson à Whitehorse est inévitable. De nos jours, l'exploitation des placers continue d'être une activité importante dans la région de Dawson et la route du Klondike amène dans le Nord de nombreux touristes venus de Whitehorse et d'endroits plus au sud, qui se dirigent vers l'Alaska.

Le transfert des pouvoirs administratifs à des représentants élus se fait toutefois de façon lente et progressive jusqu'en 1979, lorsque le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ordonne au Commissaire de transmettre un grand nombre de ses pouvoirs et attributions au Conseil exécutif du territoire. Le Yukon est représenté au Parlement fédéral depuis 1947 et obtint le droit d'avoir son propre représentant territorial en 1952.

4.5.2 Dans les Territoires du Nord-Ouest

Contrairement à ce qui se passe au Yukon, la production d'or dans les T. N.-O. augmente après la Seconde Guerre mondiale, et pendant un grand nombre d'années, l'or et l'uranium, qui se transportent facilement, furent les seules exportations dignes de mention. Les activités liées à la défense et à la construction par le gouvernement, d'écoles, de cliniques et surtout de la nouvelle ville d'Inuvik, qui remplace Aklavik comme centre administratif du delta du Mackenzie, sont les principaux moteurs de l'expansion économique. Une route est construite vers Hay River en provenance du sud, mais ce n'est qu'après la construction d'une voie parallèle de chemin de fer, en 1964, que Pine Point, concession minière de plomb-zinc connue depuis longtemps, peut être mise en service. Cette mine demeure l'une des plus importantes des T. N.-O.

Contrairement au Yukon, on n'a jamais construit dans les T. N.-O. de réseau routier étendu. Présentement, on trouve des routes dans le delta du Mackenzie et dans le sud du territoire. La route principale, celle du Mackenzie, va de Grande-Prairie (Alberta) à Fort Wrigley (T. N.-O.).

Au cours des années 1950, les réserves pétrolières des îles de l'Arctique commencent à être reconnues. Quelques travaux d'exploration et de forage sont effectués avant que la découverte d'un gisement extrêmement riche dans la baie Prudhoe, sur la côte arctique de l'Alaska, ne stimule la prospection pétrolière dans tout le Nord. Il y a beaucoup de déceptions, mais d'intéressants gisements de pétrole brut sont découverts dans le bassin Sverdrup et le delta du Mackenzie et, à l'heure actuelle, l'intérêt se porte vers la mer de Beaufort où les forages laissent prévoir des réserves de pétrole plus que suffisantes.

En 1944, la société Eldorado Mining and Refining, une société de la Couronne, fit l'acquisition de tout l'actif de la mine Eldorado. En 1942, la mine de Port-Radium commenca à extraire de l'uranium fissible dans le cadre de l'effort de guerre (le projet Manhattan). Cette mine fut fermée en 1960 pour ensuite être exploitée comme mine d'argent de 1976 à 1981 par l'Echo Bay Mines Ltd. La société Giant Yellowknife Mines Ltd., de Yellowknife, a commencé à extraire de l'or en 1948 et continue à figurer parmi les principaux producteurs de ce minerai. À Rankin Inlet, sur la côte ouest de la baie d'Hudson, la production de concentrés de nickel-cuivre s'est poursuivie de 1957 à 1962. La mine de plomb-zinc de Nanisivik, située dans la baie Strathcona, dans la partie nord de l'Île de Baffin est entrée en activité en 1976.

La mine d'or de la Cullaton Lake, près du lac Cullaton, dans le sud du district de Keewatin a été ouverte en octobre 1981. Par ailleurs, la mine Lupin de l'Echo Bay Mines, au lac Contwoyto dans le nord-est du district de Mackenzie a commencé à produire de l'or au début de 1982, et la mine de plomb et de zinc Polaris dans la Petite île Cornwallis est entrée en exploitation en janvier 1981.

Les activités extérieures des mines Nanisivik et Polaris dépendent du mouvement de la marée et le transport est relativement peu coûteux, bien que saisonnier. Par ailleurs, les mines d'or acheminent leur production vers le sud par voie aérienne.

Ces activités de mise en valeur ont eu des répercussions bonnes et mauvaises pour les Autochtones. De même, la création d'écoles, de postes infirmiers, de logements et d'autres services à caractère social a eu beaucoup d'incidence sur eux. La population autochtone a augmenté rapidement et a quitté les petits campements de chasse pour s'installer dans des agglomérations plus importantes où elle pouvait obtenir ces services. Grâce aux divers services offerts dans les secteurs de la santé et du logement et dans le domaine social, leur niveau de vie s'est amélioré considérablement. Toutefois, l'ampleur et la rapidité des changements ont inévitablement entraîné de graves problèmes sociaux tels l'alcoolisme, le crime et la violence dans les familles.

Les changements constitutionnels ont aussi été rapides. Les membres nommés du Conseil exécutif des T. N.-O. ont été remplacés par des membres élus, et le siège du gouvernement s'est déplacé d'Ottawa à Yellowknife; les membres élus administrent maintenant divers services du gouvernement territorial. En outre, les T. N.-O. ont obtenu une représentation conjointe au parlement fédéral en 1947. En, 1958, un député représentait l'ensemble des T. N.-O., puis en 1979, le territoire a été divisé en deux circonscriptions : T. N.-O. (Ouest) et T. N.-O. (Centre et Est).

Un trait caractéristique de l'évolution de ces dernières années consiste en la formation d'associations autochtones qui cherchent à définir et à défendre ce qu'elles considèrent comme étant leurs droits. Les revendications territoriales ainsi que les nouvelles structures et frontières politiques sont les principales questions de l'heure dans tout le Nord.

Ouvrages de référence

Crowe, K. J., *Histoire des Autochtones du Nord canadien*, Hurtubise, Ville LaSalle (Québec), 1979.

Innis, H.A. *The Fur Trade in Canada*, University of Toronto Press, Toronto, 1956.

Isgoode, C., *Contribution to the Ethnography of the Kutchin*, Yale University Publications, in Anthropology nº 14, Yale University Press, New Haven, 1936.

Jenness, D., *Les Indiens du Canada*, University of Toronto Press en collaboration avec le Musée national de l'Homme, Musées nationaux du Canada, Ottawa, 1976.

McCullum, H. et K. McCullum, *This Land Is Not For Sale: Canada's Original People and Their Land, a Saga of Neglect, Exploitation and Conflict*, Anglican Book Centre, Toronto, 1975.

Patterson, E.P, *The Canadian Indian: A History since 1500*, Collier-MacMillan, Don Mills, Ontario, 1972.

Savoie, D., (rédacteur), *Les Amérindiens du Nord-Ouest canadien au 19e siècle selon Émile Petitot*, Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa, 1971.

Stager, J. K., *Old Crow, Y. T. and the Proposed Northern Gas Pipeline*. préparé pour le Programme socio-économique, Pipeline du Nord. Groupe d'étude sur l'exploration pétrolière dans le Nord, rapport nº 74-21, juin 1944.

Zaslow, Morris, *The Northwest Territories 1905-1980*, Canadian Historical Association, Historical Booklet nº 38, Ottawa, 1984.

5. Les associations autochtones et les revendications foncières au nord du 60e parallèle

5.1 La reconnaissance des revendications

5.1.1 Historique

Pendant des siècles, les Indiens et les Inuit ont habité les terres du Canada et en ont exploité les ressources. La question des revendications globales se pose lorsque l'occupation et l'utilisation traditionnelles des terres par ces derniers, ou les droits ancestraux, n'ont jamais fait l'objet de négociations ou de traités. La politique coloniale britannique, et par la suite celle du gouvernement canadien, a consisté de façon générale à reconnaître aux Autochtones l'existence de droits fonciers qu'il fallait d'abord considérer avant d'autoriser l'établissement de non-Autochtones. En réalité, cette politique a donné lieu au début à des traités avec différentes tribus indiennes du Haut-Canada puis de l'Ontario, des Prairies, du nord-est de la Colombie-Britannique et des régions subarctiques de l'Ouest.

Deux traités ont été ratifiés pour le Nord. D'une part, le *Traité nº 8*, signé en 1899, vise la zone située au sud du Grand lac des Esclaves et à l'est de Hay River ainsi que les régions du nord de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. D'autre part, le *Traité nº 11*, signé en 1921, englobe tout le reste de la vallée du Mackenzie, dans les T. N.-O., ainsi qu'une partie de la côte de l'Arctique de l'Ouest et l'extrémité sud-est du Yukon. Aucun autre traité pour le Nord n'a été signé après 1921, même si la plupart des terres de cette région n'avaient pas fait l'objet de discussions à l'époque (particulièrement la plus grande partie du Yukon, les îles de l'Arctique, le littoral du centre de l'Arctique et le district de Keewatin). Il n'y a jamais eu de traité signé avec les Inuit.

Bien que les conditions des traités 8 et 11 aient prévu la répartition des terres de réserve, seules la réserve nº 195 de Salt Plains, créée en 1941 et aujourd'hui inexploitée, et la réserve indienne nº 1 de Hay River, aménagée en 1974, ont été attribuées. En 1959, le gouvernement fédéral a nommé une commission chargée d'enquêter sur les dispositions des traités visant les terres, dispositions qui n'avaient pas été respectées dans les T. N.-O. La commission a considéré les dispositions concernant les réserves comme périmées et a recommandé de négocier de nouveau les traités afin de reconnaître la propriété de plein droit de certaines parcelles destinées à l'usage résidentiel, d'accorder des dédommagements pour les terres perdues et d'affecter un pourcentage des revenus de la Couronne provenant de l'exploitation du pétrole brut, du gaz naturel et des mines; mais ces recommandations sont restées lettre morte. Cependant, la Nation dénée, qui représente les Indiens de la vallée du Mackenzie, considère les traités comme des traités de paix et d'amitié et non comme un abandon de titre. Elle a insisté pour obtenir un règlement des revendications foncières. Le gouvernement, tout en maintenant que les traités constituaient de fait un abandon des titres ancestraux, a accepté de négocier un règlement global parce que les dispositions des traités n'avaient pas encore été entièrement appliquées.

Le XXe siècle et particulièrement les années suivant la Seconde Guerre mondiale amènent d'importants changements dans les conditions de vie des Autochtones du Nord canadien et dans leur économie. Bien que le piégeage ne constitue plus la principale source de revenus et que les salaires ainsi que l'aide accordée par le gouvernement augmentent, la chasse, le piégeage et la pêche demeurent néanmoins indispensables à l'économie domestique et à la vie sociale et culturelle. La plupart des Autochtones continuent à s'identifier très profondément à la terre qu'ils occupent. Dans ce contexte, l'intérêt soudain pour de grands projets comme la construction d'un gazoduc et d'une route dans la vallée du Mackenzie et la prospection intensive du pétrole brut, du gaz naturel et des minerais dans de nombreuses régions du Nord sont alors interprétés par les Autochtones comme une menace pour leur bien-être et leur sécurité. L'opposition locale à ces projets dans diverses communautés autochtones et la réaction de quelques associations régionales récentes attirent souvent l'attention des médias du pays.

Rapidement, cette opposition s'est regroupée pour demander le règlement des revendications foncières. Certains facteurs viennent hâter le processus entamé. Notons en premier lieu la réorganisation et la réactivation d'associations nationales et régionales, vers 1968. À partir de 1970, le gouvernement finance ces organismes; les fonds servent d'abord à la réalisation de projets particuliers, mais permettent ensuite le maintien de ces organismes en tant que tels (financement de base). Des associations autochtones régionales sont bientôt constituées et subventionnées dans les T. N.-O. et au Yukon.

De 1968 à 1982, sept associations autochtones se forment au nord du 60e parallèle. Au Yukon, on trouve la Fraternité des Autochtones du Yukon et l'Association des Indiens non inscrits qui, pour faciliter les négociations des revendications, se regroupent en un seul organisme, le Conseil des Indiens du Yukon. Dans les T. N.-O., mentionnons la Nation dénée (anciennement la Fraternité des Indiens des T. N.-O.), l'Association des Métis des T. N.-O., le Comité d'étude des droits des Autochtones, la Fédération Tungavik du Nunavut qui défend les revendications des Inuit et leurs vues sur les questions constitutionnelles dans les T. N.-O. et enfin, l'Inuit Tapirisat of Canada, organisme national qui représente tous les Inuit du Canada et dont l'administration centrale siège à Ottawa. Ce dernier organisme était également chargé de négocier la revendication foncière se rapportant à l'est des T. N.-O., au nom de trois associations inuit du centre et de l'est de l'Arctique créées à la fin des années 1970. Depuis l'automne 1982, les négociations ont été menées par la Fédération Tungavik du Nunavut, constituée expressément à cette fin.

Parmi d'autres facteurs sous-jacents aux revendications foncières des Autochtones du Canada, mentionnons l'adoption par le Congrès américain, en 1971, de l'*Alaska Native Claims Settlement Act* (loi sur le règlement des revendications des Autochtones de l'Alaska), suivie en 1973 de trois jugements importants : l'affaire Calder en Colombie-Britannique (revendication des droits ancestraux des Nishgas), le jugement Malouf au Québec (injonction interlocutoire concernant le projet d'aménagement hydro-électrique de la Baie James) et le jugement Morrow dans les T. N.-O. (notification d'opposition). Ces trois jugements sont venus consolider la position des Autochtones sur la question des droits fonciers ancestraux.

Les Autochtones du Nord sont décidés non seulement à exprimer leurs vues dans le domaine de l'expansion économique, mais aussi à participer à tous les projets de développement. Ils considèrent que le règlement des revendications foncières constitue pour eux un moyen important d'exercer leur influence et d'assurer leur participation.

Les Autochtones espèrent jouer un rôle important et réel en participant davantage à l'aménagement du territoire et en ayant la propriété d'étendues considérables de terres. Tenant compte des terres et des fonds qui seront accordés en vertu des dispositions des règlements, tous les requérants du Nord se préparent à occuper une place de premier rang dans la mise en valeur des ressources, et certains mettent déjà à profit les prêts obtenus dans le cadre des revendications en les investissant ou en les engageant dans des entreprises minières, touristiques et autres.

Toutefois, les Autochtones ne sont pas prêts à perdre leurs terres, leur culture et leur mode de vie au nom de l'expansion économique. Ils se préoccupent de la protection de l'environnement et reconnaissent l'intérêt d'une planification et d'une bonne gestion foncière. Ils souhaitent également que l'on protège la faune et veulent participer étroitement à cette activité. En bref, ils insistent pour que le règlement de leurs revendications débouche à la fois sur des possibilités d'essor économique et sur la sauvegarde, selon leur choix, de leurs intérêts traditionnels.

5.1.2 La politique en matière de revendications foncières des Autochtones

La réponse du gouvernement fédéral à cette évolution a conduit, en 1973, à la publication d'un énoncé de principes reconnaissant deux types de revendications : les *revendications globales* fondées sur la notion des droits ancestraux et les *revendications particulières*. Ces dernières ont trait aux griefs des bandes indiennes portant sur l'administration, par le gouvernement, des terres et des autres biens conformément aux dispositions de la *Loi sur les Indiens* ou d'autres textes législatifs et sur le respect des traités conclus avec les Indiens. Toutes les revendications dans le Nord faites jusqu'à ce jour sont des revendications globales.

À la suite de l'examen poussé de la politique des revendications globales fait en 1981, le gouvernement a publié le livret *En toute justice — Une politique des revendications des Autochtones*, réaffirmant ainsi son engagement à veiller au règlement équitable des revendications globales par voie de négociation, conformément aux lignes de conduite énoncées peu auparavant. Un nouvel examen de la politique est prévu pour bientôt.

5.1.3 Les dispositions de la politique de règlement des revendications globales

Selon le gouvernement fédéral, le règlement des revendications devrait apporter aux Autochtones une compensation équitable pour la perte de leurs droits traditionnels sur certaines terres tout en leur permettant de participer réellement à la mise en valeur de la région. Le règlement des revendications vise à remplacer des titres ancestraux mal définis par des droits et des avantages concrets, garantis par la loi. L'intention du gouvernement est d'empêcher qu'à l'avenir aucune revendication ne repose sur les titres ancestraux tout en permettant que des éléments du règlement puissent être modifiés par consentement mutuel. Dans son énoncé de politique actuel, *En toute justice*, le gouvernement prévoit des avantages découlant des règlements, dont des terres, une compensation en espèces, l'accès aux ressources ainsi qu'une participation accrue dans les domaines de l'aménagement des terres et de la mise en valeur des ressources du Nord.

Les terres

Les terres que les Autochtones choisiront pour leur usage doivent être des terres qu'ils ont occupées et utilisées par le passé, et qu'ils occupent et utilisent encore aujourd'hui. Parallèlement, les non-Autochtones qui, pour diverses raisons, ont acquis des droits sur des terres dans les régions revendiquées ont également droit à la considération de leur cas. Leurs droits et leurs intérêts appellent un traitement équitable.

Il faut aussi tenir compte des autres droits d'accès fondamentaux, sous réserve d'une compensation équitable mutuellement convenue par négociation ou arbitrage. Ces droits incluent :

- l'accès aux routes traversant les agglomérations; les droits de passage accordés au gouvernement à des fins d'aménagement; et,
- l'accès aux terres pour les titulaires de droit de prospection sur le sous-sol, d'exploitation et de production des ressources.

De même, une protection spéciale contre une expropriation sur les terres accordées en règlement d'une revendication doit être assurée. Cela pourrait se faire en permettant aux Autochtones de participer aux décisions touchant l'aménagement des terres de la Couronne et en renforçant cette participation en nommant des Autochtones au sein des conseils et des comités dont les décisions concernent la vie de leur collectivité.

Dans les cas où les Autochtones utilisent des terres qui relèvent de deux ou plusieurs administrations et dans l'éventualité où cette utilisation ne peut être prolongée par entente mutuelle des parties en cause, une indemnisation peut être versée ou des droits sur la faune peuvent être accordés, sous réserve des lois publiques d'application générale visant la région qui fait l'objet du litige.

Même quand la question des compétences administratives n'est pas en jeu, il arrive que des terres soient utilisées par plus d'un groupe autochtone. Dans l'éventualité d'une telle situation et en l'absence d'entente entre les différents utilisateurs, il faut trouver un moyen convenable de résoudre le différend. Dans l'attente du règlement, aucune terre dans la région visée ne sera accordée.

Répétons que la sélection des terres dans ce contexte vise à protéger les droits des Canadiens, Autochtones ou non, susceptibles d'être touchés par un règlement. De plus, on cherche ainsi à favoriser la participation active des Autochtones aux négociations équitables qui précèdent les décisions au sujet des terres.

La faune

Outre les droits de chasse, de pêche et de piégeage accordés aux Autochtones, les règlements des revendications globales prévoient la participation de ces derniers à une vaste gamme d'activités intéressant la faune. Ainsi, les Autochtones pourraient prendre part davantage à la gestion de la faune, en faisant par exemple des recommandations au gouvernement sur l'établissement et le maintien de quotas ou en fournissant des conseils touchant la formulation de lignes de conduite dans le domaine de la gestion ou sur d'autres questions.

En général, les règlements de revendications prévoient sur les terres de la Couronne des droits préférentiels sur la faune. Les droits exclusifs sont limités aux terres en propriété inconditionnelle ou aux terres autochtones équivalentes ou encore à certaines espèces bien précises. Dans toutes ces régions, que l'utilisation soit réservée exclusivement aux Autochtones ou partagée avec tous, les lois actuelles sur la chasse, la pêche et le piégeage continuent de s'appliquer. De plus, ces régions seront soumises à l'application de la politique sur la conservation et à l'application des mesures de sécurité publique.

Quoi qu'il en soit, les règlements de revendications devront définir les conditions d'utilisation de la faune par les Autochtones sur les terres de la Couronne. Toute exception aux lois en vigueur dans ces régions devra être clairement formulée, encore une fois en tenant compte de tout droit acquis par les utilisateurs non-autochtones.

Les droits sur le sous-sol

Dans certains cas, le gouvernement fédéral est disposé à inclure des droits sur le sous-sol dans les règlements des revendications globales. En accordant de tels droits aux Autochtones, le gouvernement fédéral veut leur donner l'occasion de participer à l'exploitation des ressources et des raisons pour les encourager à le faire. En outre, l'octroi de droits sur le sous-sol se trouvant dans le voisinage des agglomérations et dans les habitats essentiels à la faune, constituerait une mesure de protection qui éliminerait toute possibilité d'accorder des droits d'exploitation des ressources contre la volonté des Autochtones intéressés.

Les compensations en espèces

Les compensations en espèces peuvent prendre diverses formes : argent, obligations du gouvernement et autres formes d'obligations. Quelle que soit la forme de ces compensations, leur montant négocié sera fixé et définitif. Quant au versement des paiements, il sera déterminé au cours des négociations de manière à répondre aux besoins des deux parties, les Autochtones et le gouvernement.

Autres dispositions

Un des objectifs du règlement des revendications foncières globales est de donner aux bénéficiaires du règlement l'autonomie voulue pour conduire leurs affaires. C'est dans cette optique que le gouvernement admet la création d'institutions contrôlées par les Autochtones pour faciliter la participation permanente de tous les bénéficiaires du règlement. Ces institutions seront conçues et administrées par les Autochtones, et les décisions mises en oeuvre par ceux-ci principalement; elles devront protéger et améliorer les biens de ces groupes grâce à de bonnes méthodes de gestion.

Toutes les compensations qui seront versées en vertu d'un règlement seront considérées comme des transferts de capitaux et exemptées d'impôt. Cependant, les revenus tirés de ces sommes seront assujettis aux dispositions usuelles de la *Loi sur l'impôt sur le revenu*. À l'exception des services municipaux, les terres non aménagées pourront être exonérées de l'impôt foncier.

Sauf entente des parties, les règlements de revendications ne réduiront en rien l'admissibilité de leurs bénéficiaires aux programmes en cours et futurs destinés aux Autochtones. L'accès à ces programmes sera déterminé par les critères en usage.

Il n'est pas dans l'intention du gouvernement fédéral de créer, par ces règlements, de nouveaux programmes qui s'adresseraient exclusivement aux collectivités autochtones. Néanmoins, il est possible que les ressources normales du gouvernement soient orientées d'une autre façon pour améliorer l'efficacité des programmes actuels et atteindre des objectifs établis d'un commun accord.

Même si certaines formes d'autonomie au niveau local peuvent être comprises dans les conditions du règlement, le gouvernement fédéral ne considère pas le processus de règlement des revendications comme un moyen de faire évoluer les questions politiques et constitutionnelles, puisque pour parvenir à cette fin il faut l'accord de tous les citoyens touchés par ces questions. Le gouvernement estime qu'il est également souhaitable de mettre un terme le plus tôt et le plus rapidement possible aux revendications en suspens, et ce, sans différer l'exploitation des ressources, en autant que celle-ci ne porte préjudice aux négociations, ni n'en précipite le règlement.

5.2 Le processus de règlement des revendications

5.2.1 Le financement

En 1969, le gouvernement fédéral commençait à verser des fonds aux groupes et aux associations autochtones pour leur permettre de faire des recherches sur les traités et les droits des Indiens. Le programme a été élargi par la suite pour permettre l'apport d'une aide financière, notamment sous forme de contributions ou de prêts. Ces contributions dont il faut rendre compte servent à la recherche, à la préparation des revendications de même qu'à leur présentation au gouvernement fédéral. Des prêts sans intérêt peuvent être accordés une fois la revendication acceptée par le Ministre, et servir à mieux préparer le dossier, à mettre au point la démarche à adopter et à en négocier le contenu. Une fois qu'il y a entente de principe, des intérêts sont exigibles et les prêts sont déduits des premiers montants versés au moment du règlement. Ce programme de financement est actuellement administré par la Direction de la recherche, Orientations générales, Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC).

Ce programme de financement des revendications est distinct du programme de financement de base des associations, géré par le Secrétariat d'État, et de celui du financement spécial destiné aux interventions lors d'audiences publiques sur les répercussions de la mise en valeur du Nord; ce dernier programme est administré par divers ministères fédéraux, dont AINC.

5.2.2 La représentation du gouvernement fédéral

En 1974, le gouvernement instituait, au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le Bureau des revendications des Autochtones (BRA), avec le mandat de négocier le règlement des revendications globales et particulières. Le rôle premier de ce bureau est de coordonner l'examen des revendications présentées au gouvernement fédéral par des groupes et des associations dûment mandatés, et de représenter le ministre et le gouvernement fédéral au cours des négociations des règlements. Bien que les requérants aient toujours la possibilité de poursuivre en justice, le gouvernement fédéral estime que la négociation est le moyen le plus sûr de parvenir à un règlement équitable, avantageux et acceptable pour tous.

Pour la négociation des revendications globales, le gouvernement a pris l'initiative, en 1980, de choisir des négociateurs en chef à l'extérieur de la fonction publique. Grâce à la diversité de leur expérience, ces personnes ont apporté une certaine objectivité et une nouvelle façon de voir à la table de négociations. Elles peuvent aborder, sans intermédiaire et de façon permanente, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et sont aussi constamment en relation avec les centres de prise de décisions du gouvernement fédéral.

Les négociateurs en chef du gouvernement fédéral bénéficient chacun de l'appui d'une équipe de spécialistes relevant du Bureau des revendications des Autochtones. Dans le cadre de leurs attributions, ces équipes de négociation assurent des services de recherche, d'analyse et de coordination, ainsi que leur appui au cours des négociations. Le Programme des affaires du Nord du ministère joue un rôle directeur mais divers autres ministères et organismes officiels sont appelés à participer à la préparation et à la présentation des énoncés de position, notamment : les ministères de la Justice, de l'Environnement, des Pêches et des Océans, de l'Énergie, des Mines et des Ressources, des Finances, le Bureau du Conseil privé et le Bureau des relations fédérales-provinciales. Par suite d'entente, les gouvernements territoriaux participent activement, au sein des équipes fédérales, aux négociations des revendications intéressant les régions au nord du 60e parallèle. Leur engagement est particulièrement important, car maintes dispositions d'un règlement touchent la compétence territoriale et c'est aux gouvernements territoriaux qu'il incombe alors de faire adopter la législation appropriée et de l'appliquer.

La négociation des règlements touchant les revendications particulières relève avant tout des attributions des négociateurs du Bureau des revendications des Autochtones.

5.2.3 Les étapes de la procédure de règlement

La procédure de règlement se fait d'ordinaire par étapes. Pour commencer, des sous-ententes portant sur des questions précises comme l'exploitation de la faune, l'aménagement ou la sélection des terres sont conclues. Une fois que les dispositions sur ces sujets sont établies, en totalité ou en partie, une entente de principe est formulée dans laquelle sont définies les conditions générales du règlement. Les représentants des parties en cause s'occupent ensuite de l'entente finale qui décrit en détail toutes les dispositions du règlement. L'entente est ensuite ratifiée par les requérants par voie de référendum dans les communautés autochtones. L approbation du gouvernement est donnée par le Cabinet. La dernière étape du règlement des revendications globales consiste à faire approuver un texte de loi par le Parlement fédéral et par le corps législatif provincial ou territorial concerné pour que le règlement prenne effet. Il incombe ensuite aux bénéficiaires ainsi qu'aux organismes officiels — fédéraux, territoriaux ou provinciaux — chargés de l'administration des différents aspects de la loi promulguée, de la faire appliquer.

Trois conventions définitives ont été conclues selon le processus de règlement des revendications globales et transformées en lois. Il s'agit de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (signée en 1975 avec les Cris de la baie James et les Inuit du Nouveau-Québec), la Convention du Nord-Est québécois (signée en 1978 avec les Naskapis de Schefferville) et la Convention définitive des Inuvialuit pour l'Arctique de l'Ouest, promulguée en 1984.

5.3 Les revendications globales dans le Nord

5.3.1 La revendication du Conseil des Indiens du Yukon

Le Conseil des Indiens du Yukon, qui représente toutes les personnes d'ascendance indienne (environ 5 500), a été créé en 1974 à la suite de la fusion de la Fraternité des Autochtones du Yukon et de l'Association des Indiens non-inscrits du Yukon en vue du règlement de leur revendication dont la proposition intitulée à l'origine *Together Today for Our Children Tomorrow*, fut présentée au gouvernement fédéral le 14 février 1973. De 1974 à 1979, il fut tenté à plusieurs reprises, mais sans succès, de négocier une entente.

De nouvelles négociations intensives, commencées en 1980 à la suite de la nomination d'un négociateur en chef du gouvernement, ont amené les négociateurs du gouvernement du Canada et du gouvernement du Yukon ainsi que le Conseil des Indiens du Yukon (CIY) à parapher en janvier 1984 une entente de principe globale couvrant tous les grands points négociés, notamment le choix des terres et l'administration locale pour la plupart des bandes du Yukon. Le gouvernement fédéral a officiellement approuvé l'entente de principe en avril 1984 et huit des douze bandes du Yukon l'ont ratifiée en juillet de cette même année.

Cependant le CIY a adopté, aux assemblées générales d'août et d'octobre 1984, une résolution à l'effet de renégocier les principaux éléments de l'entente de principe. Il a également remis en question l'appui des bandes qui avaient ratifié cette entente. À partir d'octobre, le ministre des Affaires indiennes et du Nord a rencontré des représentants du CIY et des bandes pour discuter de leurs préoccupations concernant, entre autres :

- la perte des droits ancestraux;
- la restriction des pouvoirs des bandes;
- les critères de sélection des terres;
- le degré de contrôle exercé par les Indiens sur les terres choisies et la propriété de ces terres;
- les règlements concernant la chasse et la pêche de subsistance; et
- l'appartenance aux bandes.

Le ministre a indiqué qu'il était prêt à remanier certains points particuliers de l'entente de principe mais qu'il n'en renégocierait pas les éléments de fond. En décembre, il a conclu que l'accord entre les bandes n'était pas suffisant pour que la ratification de l'entente de principe puisse être envisagée. Les négociations ont repris en 1985 et se poursuivent.

5.3.2 La revendication des Dénés et des Métis

On compte dans la vallée du Mackenzie environ 8 000 Indiens inscrits issus des tribus dénées et environ 5 000 Indiens non-inscrits et métis. C'est en 1899 que les Indiens vivant dans la partie sud de la vallée ont signé le Traité nº 8, tandis que ceux vivant à l'extérieur de ce territoire ont ratifié en 1921, le Traité nº 11. Par l'intermédiaire de commissions chargées de s'occuper des concessions de terres aux Métis, et qui travaillaient parallèlement aux commissions des traités, les Métis ont à leur tour conclu des règlements. La Nation dénée considère les traités 8 et 11 comme des traités de paix et d'amitié et non des traités d'abandon de titre. Le gouvernement, tout en soutenant que les traités équivalaient à une renonciation de droits, a accepté de négocier un règlement global parce que les dispositions des traités n'avaient pas encore été entièrement appliquées.

En 1976, la Nation dénée a présenté une revendication foncière, tandis que l'Association des Métis des T. N.-O. a soumis la sienne en 1977. L'impossibilité pour les Dénés et les Métis d'adopter une position commune et d'entreprendre des négociations a soulevé pendant longtemps de nombreuses difficultés. Toutefois les relations se sont améliorées en 1983 avec la création d'un seul secrétariat des revendications pour ces deux groupes. En 1983, on est parvenu à une entente provisoire sur les questions d'admissibilité et d'inscription des bénéficiaires. Une entente entre le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, les Dénés et les Métis ainsi que le Comité d'étude des droits des Autochtones (CÉDA) a été conclue le 9 février 1984.

Les Dénés, les Métis et les Inuvialuit ont depuis abouti à des accords mutuels sur la faune, et une entente entre le gouvernement et les Dénés et les Métis concernant d'autres aspects est en voie d'achèvement. Une entente sur l'exploitation et la gestion de la faune était pratiquement prête en janvier 1985 mais elle n'a pas été paraphée, certaines dispositions devant être étudiées au préalable. Les Dénés et les Métis ont déposé leur rapport de position relativement aux terres et aux ressources en avril 1985 et les pourparlers à ce sujet ont commencé en mai.

5.3.3 Les Inuvialuit de l'Arctique de l'Ouest

Le Comité d'étude des droits des Autochtones représente les intérêts d'environ 4 500 Inuvialuit vivant dans six collectivités de l'Arctique de l'Ouest; il participait à l'origine à la revendication générale des Inuit. En mai 1977, cet organisme déposait sa propre proposition de revendication en raison de la construction prévue d'un pipeline dans la région qu'il revendiquait. Une entente de principe était signée par le Comité et le gouvernement fédéral le 31 octobre

1978. Celle-ci portait sur les terres, la faune, les compensations, les critères d'admissibilité, les structures des sociétés de gestion, les mesures économiques et autres dispositions. En mai 1979, on parvenait à une entente pour 85 p. 100 des terres sur lesquelles les Inuvialuit obtiendraient des droits de surface. Les négociations en vue d'un règlement définitif ont été interrompues lors des élections de mai 1979 et de février 1980; à cette époque, en effet, le gouvernement procédait à l'analyse de sa politique dans le domaine des revendications. Les tentatives faites en vue de reprendre les négotiations ont été stériles jusqu'en novembre 1982, date à laquelle une série de réunions ont abouti à la préparation d'un mémorandum présentant les principaux éléments qui restaient à négocier.

Le 20 janvier 1983, les négociations officielles avec les Inuvialuit reprenaient. Les points de l'entente de principe en litige ont été discutés en profondeur, et un projet d'entente finale présenté par les négociateurs en chef du CÉDA et du gouvernement du Canada était paraphé en décembre 1983. L'entente finale a été approuvée par le Cabinet en mars 1984 sous réserve de la ratification par le groupe requérant; cette ratification a eu lieu en mai 1984. Par la suite, la *Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de l'Arctique de l'Ouest* était adoptée par le Parlement le 26 juin 1984 et promulguée le 25 juillet 1984. En août 1984, un secrétariat a été mis sur pied à l'intérieur du Secteur des orientations générales du Ministère pour veiller à l'application de la loi.

En vertu de cette loi, les Inuvialuit bénéficient de certains droits et avantages moyennant l'abandon de leurs intérêts reliés à l'occupation et à l'utilisation traditionnelles des terres. Ces droits et avantages touchent notamment la propriété foncière, les indemnités en espèces (45 millions de dollars en dollars de 1977), l'exploitation et la gestion de la faune, des mesures économiques (incluant la création d'un fonds de promotion économique de 10 millions de dollars) et la participation des Inuvialuit aux conseils consultatifs chargés de l'aménagement du territoire et de la gestion de l'environnement. Les Inuvialuit ont également conclu des ententes bilatérales avec le Conseil des Indiens du Yukon, les Dénés et les Métis, et la Fédération Tungavik du Nunavut pour mettre un terme au recoupement des divers intérêts en jeu dans la région touchée par le règlement de la revendication des Inuvialuit.

En ce qui a trait aux intérêts territoriaux reliés au règlement de la revendication des Inuvialuit, les lois d'application générale portant sur la propriété privée s'appliqueront à toutes les terres des Inuvialuit (13 000 km^2 carrés avec pleins droits sur la surface et le sous-sol et 78 000 km^2 carrés sans droits d'extraction du pétrole brut, du gaz naturel et de certains minéraux).

Le gouvernement continuera de réglementer les conditions de sécurité pour toute activité de mise en valeur et sera tenu responsable de la gestion de l'environnement. Les terres inuvialuit resteront assujetties aux servitudes et aux droits de passage qui existaient au 13 juillet 1978. Le public aura également un droit d'accès général aux rivières navigables et le droit de traverser les terres inuvialuit pour se rendre sur d'autres terres. Les terres inuvialuit peuvent être louées, mais elles ne peuvent être vendues sauf à d'autres Inuvialuit ou à la Couronne. Au cas où les terres inuvialuit seraient requises à des fins d'utilité publique, elles pourront être achetées moyennant l'offre aux intéressés d'autres terres acceptables ou d'une indemnisation. Les terres des Inuvialuit sont exemptées de l'impôt foncier, mais les aménagements qui y seront apportés, de même que le produit de tous les travaux d'exploitation qui y seront entrepris seront imposables conformément aux lois d'application générale.

5.3.4 La revendication de la Fédération Tungavik du Nunavut

La Fédération Tungavilt du Nunavut, créée au cours de l'été 1982 pour reprendre le rôle de négociateur de l'Inuit Tapirisat of Canada, représente environ 15 000 Inuit du centre et de l'est des T. N.-O. La revendication des Inuit a été présentée pour la première fois par l'Inuit Tapirisat of Canada en février 1976 et a connu depuis cette date un certain nombre de révisions.

Les premières négociations ont progressé avec lenteur en raison du débat sur la création d'un nouveau territoire, le Nunavut. À la suite de rencontres en 1980 avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, les Inuit ont accepté de poursuivre les négociations étant entendu que leurs aspirations concernant le Nunavut seraient considérées indépendamment des revendications foncières. Des négociations intensives ont commencé vers la fin de 1980 et les dispositions de l'entente de principe concernant la faune ont pu être paraphées en octobre 1981, sous réserve de leur examen par le gouvernement canadien et par les Inuit. Après cet examen, les dispositions modifiées ont été paraphées à nouveau par le gouvernement et la FTN en mai 1976.

En novembre 1982, la décision du gouvernement approuvant le principe de la partition des Territoires du Nord-Ouest et, par conséquent, de l'éventuelle création du Nunavut, a fait progresser les travaux en vue du règlement de la revendication foncière.

Depuis 1982, quatorze points d'une entente de principe globale et deux documents conjoints de position ont été paraphés sur les questions des terres et des ressources. Ces documents contenaient des dispositions portant sur les buts et les principes de la délimination des terres inuit, les parcs et les aires de conservation, l'emploi des Inuit au sein du gouvernement, l'aménagement du territoire et la gestion des eaux.

Les négociations se poursuivent sur les questions foncières et l'exploitation des ressources.

5.4 Les associations autochtones au nord du 60e parallèle

5.4.1 Les objectifs

Dès l'origine, les associations autochtones au nord du 60e parallèle ont considéré le règlement des revendications comme la préoccupation majeure. Cependant, mentionnons que ces organismes ont cherché aussi à préserver et à sauvegarder la langue et la culture de leurs membres, à favoriser une plus grande communication entre eux, à leur faire prendre conscience des questions qui les touchent, à les aider à acquérir des qualités de chef et à représenter leurs intérêts politiques et économiques dans toutes les sphères possibles. Ces associations ont généralement obtenu que leurs membres soient entendus aux audiences publiques où sont évaluées les répercussions des grands projets de développement ou qu'ils assistent aux enquêtes préliminaires. La participation de ces associations à l'Enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie constitue sans doute l'exemple le plus connu, mais il est courant qu'elles soient représentées au sein d'organes comme les comités parlementaires, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la Commission canadienne des transports, l'Office national de l'énergie et les régies des eaux territoriales.

Les associations autochtones ont travaillé en collaboration avec d'autres organes ou groupes politiques comme l'Assemblée législative des T. N.-O. et les mouvements écologiques du Sud. Elles ont aussi souvent fait cause commune, bien qu'il n'y ait actuellement aucun corps constitué qui représente les intérêts de tous les groupes vivant au nord du 60e parallèle.

Les plus importantes associations emploient maintenant en permanence à leur bureau central des douzaines de personnes, et elles ont du personnel sur place dans diverses communautés. Certaines ont des bureaux régionaux et un bureau à Ottawa. Ces associations sont ainsi devenues d'importants employeurs, d'Autochtones en particulier, bien que chacune embauche également des non-Autochtones; enfin, elles jouent un rôle au chapitre de la formation des Autochtones dans les domaines de l'administration, du travail de bureau et de la politique.

5.4.2 La Conférence circumpolaire inuit (CCI)

Cet organisme international a été créé en 1977 pour promouvoir les droits et les intérêts des Inuit de l'Alaska, du Groenland et du Canada. Les résolutions adoptées aux réunions qui eurent lieu à Nuuk (Groenland) en 1980, à Frobisher Bay en 1983 et à Kotzebue (Alaska) en 1986 portaient sur la culture, l'éducation, l'environnement, la faune, le développement, la santé et le bien-être social et les politiques. En 1983, les Nations unies ont accordé à la CCI le statut d'organisation non gouvernementale. En 1986, à l'assemblée générale tenue à Kotzebue, on a mis l'accent sur l'adoption de lignes de conduite sur l'Arctique.

5.4.3 Les faits nouveaux

Les rôles et les domaines de compétence de ces associations au nord du 60e parallèle se sont suffisamment diversifiés pour que la création d'organismes distincts s'impose. Certains ont avant tout une fonction économique, comme les sociétés régionales d'habitation et de développement, tandis que d'autres à vocation principalement culturelle s'occupent des communications, des arts, de la langue, etc. Lorsqu'un règlement est terminé, il faut s'attendre que le rôle de chaque association autochtone évolue vraisemblablement et prenne une importance nouvelle.

Ouvrages de référence

Allocution de monsieur Jean Chrétien, communiqué, Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa, le 8 août 1973.

Berger, T. R., *Le Nord : terre lointaine, terre ancestrale*, Rapport de l'enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, 1977.

Brief on Land Claims and Aboriginal Rights, Conseil national des Autochtones du Canada, Ottawa, 1973.

Cardinal, H., *The Rebirth of Canada's Indians*, Hurtig, Edmonton, 1977.

Cumming, P., *Native Land Rights and Northern Development* in *Can. Assoc. in Support of Native People Bulletin*, 14(4), décembre, 1973.

Daniel, R., *History of the Native Claims Process in Canada*, Centre de la recherche historique et de l'étude des traités, Affaires indiennes et du Nord Canada, 1980.

Daniels, H. W., *We are the New Nation: The Métis and National Native Policy*, Conseil national des Autochtones du Canada, Ottawa, 1979.

Daugherty, W., et D. Madill, *L'administration indienne en vertu de la législation relative aux Indiens, 1868-1951*, Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa, 1980.

Dossier en souffrance — Une politique des revendications des Autochtones, Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa, 1982.

En toute justice — Une politique des revendications des Autochtones, Revendications globales, Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa, 1981.

Exposé de position conjoint sur la revendication foncière des Inuvialuit, Groupe de travail CÉDA — Gouvernement, Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa, 1978.

Freeman, M.M.R., *Report, Inuit Land Use and Occupancy Project*, 3 vol., Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, 1976.

Législation relative aux Indiens, Centre de la recherche historique et de l'étude des traités, Affaires indiennes et du Nord Canada, 2 vol., Ottawa, 1981.

Leslie, J., et R. Maguire, *Historique de la loi sur les Indiens*, Centre de la recherche historique et de l'étude des traités, Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa, 1978.

NWT Present Land Proposals in The Native Perspective, 2(6), Conseil national des Autochtones du Canada, octobre 1977.

Political Development in Nunavut, Inuit Tapirisat of Canada, septembre 1979.

Redbird, D., *We are Metis: A Metis View of the Development of a Native Metis People*, Metis and Non-Status Indian Association, Willowdale, Ontario, 1980.

Règlement de la revendication foncière des Inuvialuit — Entente de principe, communiqué, Affaires indiennes et du Nord Canada, le 31 octobre 1978.

Rocheleau, M., *The Basics of the Indian Act*, Centre de la recherche historique et de l'étude des traités, Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa, 1980.

Status of Eskimos: A Summary, Centre de la recherche historique et de l'étude des traités, Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa, août 1975.

Taylor, J.L., *Historical Introduction to Metis Claims in Canada*, Indian Claims Commission, Ottawa, 1975.

The Dene of the Northwest Territories. Land and Unity for the Native People of the Mackenzie Valley: A Statement of Rights, Charters Publishing Company, Brampton (Ontario), 1979.

The Forgotten People, Conseil national des Autochtones du Canada, Ottawa, 1972.

Watkins, M. (rédacteur), *Dene Nation — The Colony Within*, University of Toronto Press, Toronto, 1977.

Personnes à consulter

Territoires du Nord-Ouest

Nation dénée
Président : Steve Kakfwi
Adresse : Case postale 2338
Yellowknife (T. N.-O.)
X1A 2P7
Téléphone : (403) 873-4081

Association des Métis des T. N.-O.
Président : Larry Tourangeau
Adresse : Case postale 1375
Yellowknife (T. N.-O.)
X0E 1H0
Téléphone : (403) 873-3505

Comité d'étude des droits des Autochtones
Président : Peter Green
Adresse : Case postale 2000
Inuvik (T. N.-O.)
X0E 0T0
Téléphone : (403) 979-3510

Fédération Tungavik du Nunavut (FTN)
Président : Donat Milortuk
Adresse : Repulse Bay (T. N.-O.)
X0C 0H0

Association inuit de Kitikmeot (affiliée à la Fédération Tungavik et à l'Inuit Tapirisat of Canada)
Président : Jack Kupuena
Adresse : Cambridge Bay (T. N.-O.)
X0E 0C0
Téléphone : (403) 983-2458

Association inuit du Keewatin (affiliée à la Fédération Tungavik et à l'Inuit Tapirisat of Canada)
Président : Peter Ernerk
Adresse : Rankin Inlet (T. N.-O.)
X0C 0G0
Téléphone : (819) 645-2500

Association des Inuit de la région de Baffin (affiliée à la Fédération Tungavik à l'Inuit Tapirisat of Canada)
Président : Louis Tapardjuk
Adresse : Case postale 219
Frobisher Bay (T. N.-O.)
X0A 0H0
Téléphone : (819) 979-5391

Institut culturel inuit
Direction déléguée : Tom Owlijoot
Adresse : Eskimo Point (T. N.-O.)
X0C 0E0
Téléphone : (819) 857-2803

Yukon

Conseil des Indiens du Yukon
Président : Micheal Smith
Adresse : 22, Nisutlin Drive
Whitehorse (Yukon)
Y1A 3S5
Téléphone : (403) 667-7634

Ottawa

Inuit Tapirisat of Canada
Présidente : Rhoda Innuksuk
Adresse : 176, rue Gloucester
3e étage
Ottawa (Ontario)
K2P 0A6
Téléphone : (613) 238-8181

Bureau des revendications des Autochtones
Affaires indiennes et du Nord Canada
Sous-ministre adjoint : J.R. Goudie (int.)
Adresse : Les Terrasses de la Chaudière
Bureau 2104
10, rue Wellington
Hull (Québec)

Adresse postale : BRA, AINC
Ottawa (Ontario)
K1A 0H4
Téléphone : (819) 994-1209

6. Le gouvernement

6.1 Le régime territorial

Dans le Nord, le fonctionnement des gouvernements ressemble de très près à celui des provinces. Le pouvoir législatif des deux conseils territoriaux est le même que celui qui a été reconnu aux assemblées législatives provinciales, en vertu de la *l'Acte de l'Amérique du Nord britannique*, à deux importantes exceptions près : la compétence sur les terres et les ressources naturelles (sauf la faune) et le pouvoir de légiférer relativement aux constitutions territoriales.

Les gouvernements provinciaux diffèrent principalement des gouvernements territoriaux par l'origine et la nature de leurs constitutions. En effet, les constitutions provinciales qui définissent les pouvoirs du gouvernement en matière de législation et d'administration et qui déterminent le partage du pouvoir législatif entre les gouvernements fédéral et provinciaux, sont inscrites dans la *Loi constitutionnelle* et ne peuvent pas être modifiées par le gouvernement fédéral. Par contre, les constitutions territoriales, définies dans la *Loi sur le Yukon* et la *Loi sur les territoires du Nord-Ouest*, sont des lois fédérales que le Parlement peut modifier à son gré.

Ces lois contiennent en elles-mêmes des aspects qui accentuent leur distinction. Elles précisent que des commissaires nommés par le gouvernement fédéral sont investis du pouvoir exécutif et que ceux-ci administrent les gouvernements des territoires selon les instructions données à l'occasion par le gouverneur en conseil ou le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Ces commissaires ont en principe deux fonctions à remplir : celle de premier fonctionnaire de chaque territoire et, en même temps, celle de représentant du gouvernement fédéral. Dans cette dernière fonction, les commissaires sont tenus de suivre les directives fédérales lorsque requis. Ainsi, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien peut ordonner à un commissaire de refuser son consentement à une loi territoriale. Dans les provinces, les lieutenants-gouverneurs formellement investis du pouvoir exécutif sont également nommés par le gouvernement fédéral mais ne sont pas, en pratique, soumis à son autorité.

Les lieutenants-gouverneurs sont les représentants de la Couronne selon les constitutions provinciales, tandis que les commissaires ne représentent pas la Couronne mais bien le gouvernement fédéral. De par sa qualité de représentant de la reine, un lieutenant-gouverneur doit légalement suivre l'avis du cabinet provincial, lequel est responsable devant l'assemblée législative. Le gouverneur en conseil ou le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien peuvent ordonner ou non au commissaire d'être lié par la volonté du conseil exécutif de son territoire. Il peut aussi recevoir l'ordre des mêmes autorités fédérales de ne pas être aussi lié.

Cette distinction a des répercussions importantes sur le degré de responsabilité du gouvernement dans les territoires. Tel que cela existe actuellement dans les provinces, le gouvernement est pleinement responsable. Toutes les décisions administratives, sans exception, sont prises par un cabinet élu lequel est responsable, en retour, devant l'assemblée législative élue. Sur le plan pratique, la situation est à peu près la même dans les territoires mais, sur le plan théorique, il peut arriver que les autorités fédérales exigent du commissaire que celui-ci prenne des décisions contraires à l'avis du conseil exécutif.

En 1979, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a ordonné au commissaire du Yukon de s'en tenir principalement aux tâches dévolues à un lieutenant-gouverneur (c'est-à-dire de se retirer de la gestion des affaires courantes du gouvernement, de déléguer la plupart de ses fonctions administratives au gouvernement élu du Yukon et de respecter ses avis). Depuis lors, en fait, le commissaire suit les directives du Conseil exécutif.

Jusqu'ici, les directives touchant les T. N.-O. n'ont pas eu tout à fait la même portée, car elles n'ont pas conduit au transfert de pouvoirs à un gouvernement responsable *de fait*. Le commissaire joue encore un rôle actif au sein du gouvernement territorial. Cependant, en 1975, on ordonna au commissaire de connaître l'avis du Comité exécutif (maintenant le Conseil exécutif) et de lui accorder la plus grande attention. Le Conseil territorial de 1975 ressemblait à une assemblée législative et fonctionnait selon le même principe. Un président était choisi par les membres, et trois des membres élus se voyaient confier des portefeuilles. Le Comité exécutif, qui remplit, relativement à l'administration des territoires, des fonctions semblables à celles du cabinet, n'était auparavant composé que du commissaire, du sous-commissaire et du commissaire adjoint. En 1979, on a élu une nouvelle assemblée législative dont le nombre de sièges était porté à 22. Cette neuvième assemblée a d'ailleurs donné force de loi à un grand nombre de mesures législatives. De plus, les membres ont réussi à faire inscrire dans la Constitution canadienne des dispositions visant à garantir les droits ancestraux.

Le mandat de la neuvième assemblée a pris fin à l'automne 1983. Par suite des recommandations présentées par la Commission de délimitation des circonscriptions électorales des T. N.-O., le nombre de circonscriptions électorales a été augmenté de 22 à 24 en vue des élections générales de novembre. Les 24 membres ont constitué la dixième assemblée, dont le mandat de quatre ans a commencé en janvier 1984. D'autres pouvoirs ont été délégués en 1986 du commissaire au chef des membres élus. Le chef préside maintenant le Conseil exécutif et est responsable du ministère du Personnel, deux fonctions auparavant assumées par le commissaire. Le ministre des Finances est le président du Conseil de gestion financière, où il remplace le commissaire.

Dans les territoires, le pouvoir du gouvernement dans le domaine législatif diffère également de celui des provinces. Tout en étant étroitement parallèles à ceux des assemblées législatives provinciales, les pouvoirs des assemblées territoriales sont délégués par le Parlement fédéral, et peuvent donc toujours légalement leur être retirés. Par contre, les compétences provinciales en cette matière sont inscrites dans la Constitution. Étant définis par les lois fédérales (*Loi sur le Yukon* et *Loi sur les territoires du Nord-Ouest*), les pouvoirs législatifs des territoires sont toujours susceptibles d'être annulés par des lois fédérales. En réalité, lorsqu'il y a conflit entre les lois fédérales et les lois territoriales, ce qui est d'ailleurs très rare, la loi territoriale cesse automatiquement d'être en vigueur.

Le 26 novembre 1982, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a annoncé la décision du cabinet de consolider la notion de pouvoir et d'élargir les domaines de compétence des institutions politiques du Yukon et des T. N.-O. Par cette décision, le gouvernement fédéral a réitéré son intention d'instaurer un gouvernement responsable dans les territoires. Il reconnaissait cependant qu'il ne serait pas réaliste d'accorder le statut de province aux territoires dans un proche avenir étant donné la faible densité de population, l'immensité de cette région, le sous-développement et les limites de l'économie ainsi que l'obligation du gouvernement fédéral de protéger les intérêts du pays.

Le gouvernement fédéral établit une formule de financement particulière aux territoires qui permettra aux gouvernements du Nord de faire une meilleure planification fiscale et d'en assumer l'entière responsabilité. Afin de renforcer les pouvoirs de ces gouvernements et de les aider à couvrir les coûts reliés à l'exploitation des ressources, le gouvernement fédéral s'est engagé à laisser aux territoires la libre disposition d'une certaine part des recettes obtenues en ce domaine.

La *Loi sur le Yukon* sera éventuellement modifiée pour entériner les mesures déjà prises en vue d'instituer un gouvernement responsable au Yukon. Dans les T. N.-O., avant d'en arriver à cette même étape, il faudra d'abord régler certaines questions fondamentales telle la division des Territoires.

En réponse aux aspirations politiques de longue date des résidants autochtones et non-autochtones des T. N.-O., le gouvernement fédéral a également annoncé, le 26 novembre 1982, qu'il acceptait le principe de la subdivision de la vaste étendue que constituent les T. N.-O. Ces aspirations avaient amené l'Assemblée législative des Territoires à tenir un plébiscite sur cette question, plébiscite qui a eu lieu le 14 avril 1982; la majorité des votants s'est prononcée en faveur de la division. En définitive, l'intention du gouvernement fédéral de diviser les T. N.-O. dépendra de l'appui de la majorité des résidents à cette démarche foncière globale, de l'accord de la population des T. N.-O. à la question des limites territoriales et de la répartition des pouvoirs entre les administrations territoriales, régionales et locales, qui devra être approuvée par le gouvernement fédéral. Dans les T. N.-O., l'Alliance constitutionnelle formée des représentants des principaux groupes autochtones, l'Assemblée législative et le gouvernement, mèneront les consultations et les discussions nécessaires pour parvenir à un consensus sur ces questions.

6.1.1 Les recettes des administrations territoriales

6.1.1.1 Les subventions fédérales

Une nouvelle méthode de financement des dépenses publiques a été adoptée pour les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, ce qui constitue un autre pas vers l'instauration de gouvernements pleinement responsables. La nouvelle méthode est fondée sur un taux fixe d'imposition, et est mise à l'essai pour une période de trois ans qui a commencé en 1985-1986.

Jusqu'en 1985-1986, les fonds versés aux gouvernements territoriaux provenaient en majeure partie de subventions du gouvernement fédéral; ces subventions étaient négociées chaque année. La nouvelle formule consiste à actualiser les dépenses du gouvernement territorial pour l'année de base (1982-1983), en fonction du taux de croissance des dépenses des gouvernements provinciaux et des administrations municipales. Du montant obtenu, on déduit les recettes territoriales perçues selon un taux fixe d'imposition; on obtient ainsi le montant de la subvention. Un avantage de cette méthode est que l'on élimine la nécessité de négocier le niveau de la subvention.

Bien que les niveaux de financement pour 1986-1987 selon le régime actuel ne soient pas définitifs, on peut établir un rapport en comparant les affectations de l'année en cours, soit 1986-1987, avec les prévisions pour l'année précédente (1985-1986) établies selon la formule.

	T. N.-O. (en millions de dollars)	Yukon (en millions de dollars)
Montant des fonds selon la formule, établi en vertu des prévisions de 1986-1987	476,4	159,3
Montant des fonds selon la formule, établi en vertu des prévisions de 1985-1986	447,4	147,0

6.1.1.2 L'imposition

La plus importante source de revenus des deux territoires provient, comme nous venons de le voir, d'un transfert de fonds effectué par le Trésor fédéral. Ces fonds représentent environ 60 p. 100 du budget des dépenses territoriales au Yukon et 70 p. 100 de celui des T. N.-O. Le solde des recettes provient de l'impôt sur le revenu des contribuables et des sociétés, prélevé directement par les assemblées territoriales, et d'autres taxes directes comme les taxes sur l'alcool, l'impôt foncier ainsi que divers permis et droits que le territoire impose comme une province peut le faire.

Ce qui reste du budget des dépenses publiques est payé grâce aux services offerts par le gouvernement territorial et aux fonds provenant des programmes à frais partagés avec le gouvernement fédéral.

6.2 La structure et l'évolution politique

6.2.1 L'histoire constitutionnelle et l'évolution du Yukon et des T. N.-O.

En 1870, la Compagnie de la Baie d'Hudson vendit au Canada la terre alors appelée les Territoires du Nord-Ouest; le pays fit ainsi l'acquisition de 70 p. 100 de sa superficie actuelle. La construction du chemin de fer jusqu'au Pacifique et l'augmentation de la population canadienne dans l'Ouest qui en résulta conduisirent, en une courte période de trente-cinq ans, à l'établissement des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, chacune dotée d'un gouvernement responsable selon la tradition parlementaire. Vingt-cinq ans plus tard, la propriété totale des terres et des ressources naturelles était cédée aux provinces. Le transfert à l'Ontario et au Québec des régions des Territoires du Nord-Ouest contiguës à ces provinces fut terminé en 1912. La superficie restante des territoires d'origine est devenue les Territoires du Nord-Ouest actuels et le Yukon, ce qui correspond à peu de chose près à 40 p. 100 de la superficie du Canada.

La ruée vers l'or du Klondike en 1898 a été déterminante pour les débuts de l'histoire du Yukon, puisque le nombre considérable des mineurs et des colons qui y sont venus a justifié la création de ce territoire la même année. La *Loi sur le Yukon* prévoyait la nomination d'un commissaire ct d'un conseil, désignés par Ottawa, lesquels administreraient le Yukon conformément aux directives du gouverneur en conseil. En 1908, tous les membres du Conseil étaient élus et le commissaire en conseil légiférait de la même manière qu'une assemblée législative provinciale. Après la fin de la ruée vers l'or en 1910, la population du Yukon a connu une baisse, le nombre des membres du Conseil a diminué et il y eut très peu de changements constitutionnels jusqu'aux années 50. De 1950 à 1970, cette évolution s'est traduite seulement par l'augmentation du nombre de membres du Conseil pour refléter l'accroissement de la population, et par l'établissement, auprès du commissaire, d'un comité consultatif des finances, composé de trois conseillers recommandés par le Conseil.

Une évolution constitutionnelle semblable à celle qui s'est produite au Yukon ne s'est pas fait sentir dans la région qui forme aujourd'hui les Territoires du Nord-Ouest. Ces territoires sont restés peu peuplés et n'ont pas connu un développement aussi rapide. Le commissaire et les membres du Conseil des Territoires du Nord-Ouest étaient tous des fonctionnaires fédéraux jusqu'après la Seconde Guerre mondiale, et ce n'est qu'en 1951 que des membres élus ont fait partie du Conseil. De 1905 à 1963, le sous-ministre du ministère de l'Intérieur et des ministères qui ont été créés par la suite, agissait aussi comme commissaire des T. N.-O., et ce n'est qu'en 1967 que le commissaire s'installa dans les T. N.-O.

Depuis 1950, le gouvernement a appuyé, de façon plus ou moins explicite, l'évolution politique et constitutionnelle des territoires. Durant la dernière décennie, l'évolution constitutionnelle a été plus rapide. À Ottawa, des mesures importantes ont été prises pour rendre les gouvernements responsables et accroître leur autonomie.

En 1971, à la suite de pressions exercées par le Conseil, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a demandé au commissaire du Yukon de former un Comité exécutif composé du commissaire, de deux commissaires adjoints (l'un, fonctionnaire fédéral et l'autre, fonctionnaire territorial) et de deux membres élus du Conseil qui seraient des administrateurs à plein temps, payés par le fonds du revenu consolidé du Yukon. Les membres élus du Comité devaient être désignés sur la recommandation du Conseil; ce dernier pouvait également les relever de leurs fonctions. Bien que le commissaire demeure responsable de l'administration du gouvernement comme le stipule la *Loi sur le Yukon*, il se doit d'accorder le plus de considération possible aux conseils du Comité exécutif et particulièrement à ceux des membres élus. Dans ce contexte, chacun des membres élus s'est vu assigner des responsabilités administratives pour un ou plusieurs ministères. Ayant pris part à l'élaboration du programme législatif du Comité, ces membres élus présentaient et défendaient les projets de lois devant le Conseil et agissaient tout comme un cabinet.

En 1979, selon la directive ministérielle donnée au commissaire, un gouvernement responsable *de fait* a été instauré au Yukon. Le Comité exécutif a été remplacé par un Conseil exécutif qui est maintenant entièrement composé de députés. Un système de partis politiques s'est formé, et le chef du parti de la majorité se choisit une équipe parmi les membres du Conseil exécutif et répartit les portefeuilles. Le commissaire ne prend plus part aux délibérations du Conseil exécutif, mais il est tenu de suivre les directives du Conseil dans les domaines relevant de sa compétence comme commissaire en conseil aux termes de la *Loi sur le Yukon*, excepté pour des questions qui sont d'intérêt fédéral et relèvent du gouvernement fédéral. Le contrôle du budget du territoire demeure la responsabilité du Conseil exécutif. Ainsi, grâce aux instructions données au commissaire, un gouvernement responsable de fait, au sein duquel le pouvoir exécutif est responsable devant l'assemblée législative élue, a été instauré au Yukon. Le rôle du commissaire est passé de celui d'administrateur en chef à un rôle qui ressemble beaucoup à celui d'un lieutenant-gouverneur. Cependant, ces faits nouveaux ne sont pas inscrits dans la *Loi sur le Yukon*; la Loi ne sera modifiée que lorsqu'on aura pleinement consulté les Autochtones.

De même, des mesures ont été prises par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien pour établir un gouvernement responsable dans les T. N.-O., bien que cette évolution n'ait pas été aussi rapide que dans le cas du Yukon. En 1970, le Comité exécutif du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest était composé entièrement de fonctionnaires fédéraux et territoriaux — le commissaire, le sous-commissaire et le commissaire adjoint. Aujourd'hui, le Conseil exécutif est composé d'un commissaire et de députés qui ont la charge des divers ministères. En résumé, le statut du commissaire et du Conseil exécutif et leurs relations sont les mêmes qu'au Yukon avant les directives données par le ministre en 1979. Étant donné que le gouvernement fédéral s'est engagé à promouvoir l'exercice responsable des pouvoirs, il est généralement admis dans les T. N.-O. que le rôle du commissaire et celui du Conseil exécutif suivront le même processus d'évolution que les rôles semblables au Yukon.

6.2.2 Les institutions territoriales

6.2.2.1 Les commissaires du Yukon et des T. N.-O.

En vertu de l'article 3 de la *Loi sur le Yukon* et de la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest*, le gouverneur en conseil nomme les commissaires des deux territoires comme fonctionnaires en chef. Avant que l'on ne propose l'instauration d'un gouvernement responsable, les commissaires détenaient un pouvoir réel dans les territoires. Cependant, depuis l'évolution du Conseil exécutif au Yukon et du Comité exécutif (maintenant le Conseil exécutif) dans les T. N.-O., les fonctions des commissaires se rapprochent de plus en plus de celles des lieutenants-gouverneurs des provinces.

Le Yukon a un administrateur qui exerce les pouvoirs du commissaire en son absence ou en cas de maladie. Dans les T. N.-O., cette fonction est remplie par un sous-commissaire. Le 12 avril 1984, Mme Agnes Semmler, d'Inuvik, devenait sous-commissaire des T. N.-O. Contrairement à son prédécesseur, Mme Semmler remplit cette fonction à temps partiel seulement, elle reçoit un traitement fixe et s'occupe des affaires courantes du gouvernement. Son rôle à titre de sous-commissaire n'a rien de politique; il s'agit d'un poste semblable à celui de l'administrateur du Yukon.

6.2.2.2 L'Assemblée législative du Yukon

Le Conseil du Yukon, communément appelé Assemblée législative, est composé de seize députés dont sept représentent des circonscriptions électorales de Whitehorse. En mai 1985, l'Assemblée était formée de huit néo-démocrates, de six progressistes-conservateurs et de deux libéraux. Les quatre comités permanents de l'Assemblée législative comprennent le Comité des services aux députés, le Comité du règlement, des privilèges et des élections, le Comité des comptes publics et le Comité parlementaire des règlements. Il y a aussi des comités spéciaux relatifs à l'évolution constitutionnelle et aux privilèges.

Le greffier de l'Assemblée est Patrick Michael. Son bureau donne des avis sur la procédure parlementaire au président de l'Assemblée, au président du Comité plénier et aux députés de l'Assemblée législative. Les services administratifs sont également fournis quotidiennement à l'Assemblée durant les sessions, aux comités permanents et spéciaux et à tous les députés.

Au mois d'août 1986, les députés de l'Assemblée législative du Yukon étaient :

William Brewster (PC)	— Kluane
Roger Coles (Lib)	— Tatchun
Bea Firth (PC)	— Whitehorse Riverdale (sud)
Margaret Joe (NPD)	— Whitehorse (centre nord)
Sam Johnson (NPD)	— Campbell
Norma Kassi (NPD)	— Old Crow
Roger Kimmerly (NPD)	— Whitehorse (centre sud)
Dan Lang (PC)	— Whitehorse Porter Creek (est)
Piers McDonald (NPD)	— Mayo
Jim McLachlan (Lib)	— Faro
Alan Nordling (PC)	— Whitehorse Porter Creek (ouest)
Tony Penikett (NPD)	— Whitehorse (ouest)
Willard Phelps (PC)	— Hootalinqua
Doug Phillips (PC)	— Whitehorse Riverdale (nord)
David Porter (NPD)	— Watson Lake
(Chef de la majorité à la Chambre)	
Art Webster (NPD)	— Klondike

Président : Sam Johnston

6.2.2.3 *L'Assemblée législative des T. N.-O.*

Le Conseil des Territoires du Nord-Ouest, mieux connu sous le nom d'Assemblée législative, comprend 24 députés (élections du 24 novembre 1983). Le président de l'Assemblée des T. N.-O. est Donald M. Stewart de Hay River. En janvier 1983, l'Assemblée comprenait huit Inuit, cinq Dénés-Métis et neuf non-Autochtones; la majorité était donc autochtone. Il n'y a aucune appartenance aux partis politiques à l'Assemblée des T. N.-O.

Le greffier de l'Assemblée est David Hamilton. L'Assemblée dispose également d'un personnel peu nombreux qui assure les services administratifs auprès des députés. Des services de traduction simultanée en inuktitut et dans les langues parlées par les Dénés sont disponibles lorsque l'Assemblée siège. Les sessions étaient tenues tour à tour à Yellowknife et dans les centres régionaux dans le but de rapprocher le gouvernement des gens, mais cette pratique a été abandonnée en 1986, surtout en raison du coût élevé des déplacements.

Depuis juillet 1986, l'Assemblée législative des T. N.-O. comprend :

Président : Donald Stewart

Députés :

Michael Angottitauruq	Natilikmiot
Moses Appaqaq	Hudson Bay
Joe Arlooktoo	Baffin South
Mike Ballantyne	Yellowknife North
Thomas Butters	Inuvik
Nellie Cournoyea	Nunakput
Tagak Curley	Aivilik
Elijah Erkloo	Amittuq
Samuel Gargan	Deh Cho
Eliza Lawrence	Tunedhe
Robert MacQuarrie	Yellowknife Centre
Arnold McCallum	Slave River
Bruce McLaughlin	Pine Point
Richard Nerysoo	Mackenzie Delta
Pauloosie Paniloo	Baffin Central
Dennis Patterson	Iqaluit
Red Pedersen	Kitikmeot West
Ludy Pudluk	High Arctic
Ted Richard	Yellowknife South
Nick Sibbeston	Nahendah
Donald Stewart	Hay River
John T'Seleie	Sahtu
James Wah-Shee	Rae-Lac la Martre
Gordon Wray	Kivallivik

6.2.2.4 *Le Conseil exécutif du Yukon*

Le Conseil exécutif a été institué en 1979 par le commissaire, à la demande du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Aujourd'hui encore, il ne jouit d'aucun statut puisque la *Loi sur le Yukon* ne reconnaît de pouvoir légal qu'au commissaire. Le Conseil exécutif est responsable de la politique, des décisions ainsi que de l'orientation générale du gouvernement territorial du Yukon. Le Conseil exécutif est secondé par les comités du cabinet chargés des finances et de la législation, et par le conseil consultatif permanent. Le bureau du Conseil exécutif s'occupe de l'analyse et de l'examen de la politique et offre des services de soutien dans les domaines de la recherche, de la coordination et de l'administration, aux bureaux du chef du gouvernement, des ministres, du vérificateur interne et du commissaire.

6.2.2.5 *Le Conseil exécutif des T. N.-O.*

Le Conseil exécutif est l'organe principal de prise de décisions du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Le commissaire continue d'être le chef officiel du gouvernement et préside le Conseil exécutif. Le Conseil est composé du commissaire, qui est fonctionnaire, et de huit membres élus, qui sont tous députés des Territoires. Un membre est nommé chef du gouvernement et vice-président du Conseil exécutif. Chaque membre du Conseil est ministre d'un ou de plusieurs ministères.

Ensemble, les membres du Conseil exécutif doivent prendre des décisions sur la politique et les programmes, entretenir des relations avec les gouvernements fédéral et provinciaux et voir à la conduite générale des affaires du gouvernement.

6.2.2.6 *Le système judiciaire des T. N.-O. et du Yukon*

Le Yukon, comme les T. N.-O., est responsable de l'administration de la justice sauf dans le cas des poursuites criminelles. Le *Code pénal* précise que le procureur général du Canada est aussi le procureur général des deux territoires. On trouve un juge résidant de la Cour suprême au Yukon et deux dans les Territoires ainsi que des cours de magistrats et de nombreux juges de paix. Les juges de la Cour suprême des T. N.-O. sont membres d'office de la Cour suprême du Yukon et vice versa.

La Cour d'appel du Yukon est composée de juges de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique, du juge de la Cour suprême du Yukon et des juges de la Cour suprême des T. N.-O. La Cour d'appel des T. N.-O. est composée de juges de la Cour d'appel de l'Alberta, du juge de la Cour suprême du Yukon et des juges de la Cour suprême des T. N.-O.

Au cours de ces dernières années, des efforts ont été déployés pour nommer des résidents juges de paix dans certaines collectivités. De plus, un programme de formation d'auxiliaires de la justice à l'intention des Autochtones a été organisé pour essayer d'harmoniser l'administration de la justice dans le Nord et les réalités sociales et culturelles des deux territoires.

6.2.3 Les institutions politiques

6.2.3.1 Les partis

Même si les élections fédérales dans le Nord sont organisées depuis longtemps selon la méthode traditionnelle des partis, ce système n'en est qu'au stade embryonnaire au niveau des élections territoriales. Cela est dû notamment à l'importance de la personne plutôt que du parti politique dans ces étendues peu habitées du Nord.

Au Yukon, lors des élections de 1985, les 16 candidats élus représentaient les trois plus importants partis du Canada. Les néo-démocrates ont formé un gouvernement minoritaire et leur chef a choisi les membres du Conseil exécutif dans ce parti. Le processus politique au Yukon fonctionne d'après le principe des partis, comme dans le sud du Canada. La politique partisane et le système des partis caractérisent maintenant la vie politique du Yukon.

Il n'en est pas ainsi dans les T. N.-O. De façon générale, les distinctions propres aux partis dans le Sud ont peu de rapport avec la situation politique des T. N.-O. De plus, la participation des Autochtones à la politique territoriale demeure plus importante dans les T. N.-O. qu'au Yukon. Les impératifs des différents partis se sont, en quelque sorte, heurtés à ceux de la tradition politique autochtone. En l'absence de partis politiques à l'Assemblée législative, des alliances se sont établies en fonction des régions, des ethnies, des idées ou des prises de position.

6.2.3.2 Les groupes d'intérêt

Comme dans les autres régions, le Yukon compte un certain nombre de groupes d'intérêt qui sont très actifs dans le domaine politique. Ces organismes présentent des mémoires lors de différentes enquêtes ou de conférences, ils prennent position et font pression auprès du gouvernement sur diverses questions importantes touchant l'évolution politique et l'expansion économique du Yukon. Certains des groupes les plus importants sont :

l'Association of Yukon Communities
l'Association des consommateurs du Canada
le Conseil des Indiens du Yukon
la Klondike Placer Miners' Association
la Klondike Visitors' Association
la Whitehorse Chamber of Commerce
la Yukon Chamber of Mines
la Yukon Conservation Society
la Yukon Federation of Labour
la Yukon Historical and Museums Association
la Yukon Livestock & Agricultural Association
la Yukon Outfitters Association
le Yukon Status of Women Council
la Yukon Trappers Association
la Yukon Visitors Association

Il y a aussi un grand nombre de groupes d'intérêt dans les T. N.-O., dont les plus importants sont les associations autochtones qui seront présentées à la section suivante. La NWT Chamber of Mines a encouragé la prospection et l'exploitation minières et a su se faire entendre clairement; ajoutons que la Chambre de commerce joue un rôle actif dans les plus importantes agglomérations du territoire. Dans les petites communautés, les associations de chasseurs et de trappeurs sont relativement actives.

6.2.3.3 *Les associations autochtones du Yukon*

Le Conseil des Indiens du Yukon

Les Indiens du Yukon ont envisagé pour la première fois l'idée d'un règlement en 1902, lorsque le chef Jim Boss écrivait au gouvernement du Canada pour demander la signature d'un traité qui protégerait son peuple des effets de la ruée vers l'or et de l'arrivée des non-Autochtones au Klondike. Pendant un grand nombre d'années, aucun traité n'a été cependant négocié et les Indiens sont restés sans organisation. Mais, en 1958, la Yukon Indian Advancement Association était fondée par un groupe d'Indiens et de non-Indiens préoccupés de ces questions. L'une des plus importantes réalisations de l'Association a été le Skookum Jim Friendship Centre.

En 1969, les chefs des bandes indiennes ont créé la Fraternité des Autochtones du Yukon. Dès que la Fraternité a eu suffisamment de fonds, son premier objectif a été de faire valoir, documents à l'appui, la nécessité d'un règlement des revendications foncières des Indiens du Yukon. En 1971, l'Association des Indiens non-inscrits du Yukon a été fondée pour représenter les intérêts des Indiens du Yukon qui ne sont pas reconnus par la *Loi sur les Indiens*.

En janvier 1973, la Fraternité des Autochtones du Yukon, appuyée par l'Association des Indiens non-inscrits, a présenté au premier ministre du Canada un exposé des griefs et des principes pour fin de négociation de leurs revendications foncières. Ce document historique était intitulé *Together Today for our Children Tomorrow*. C'était la première fois qu'un groupe de Canadiens d'origine autochtone rédigeait et présentait un document de ce genre. Fondé sur le principe que tous les Indiens du Yukon ont le droit de vivre dans une société où leurs désirs et leurs besoins économiques, culturels et sociaux peuvent être satisfaits, ce document expose dans ses grandes lignes les droits ancestraux, définit la situation des Indiens et réclame les terres qu'ils occupent depuis toujours. Au moment où le gouvernement fédéral accepta d'utiliser le document comme base des négociations visant le règlement des revendications foncières des Indiens du Yukon, le besoin se fit sentir de disposer d'une association fondée sur les principes énoncés dans ce document, afin de représenter les Autochtones lors des négociations avec le gouvernement fédéral.

Le Conseil des Indiens du Yukon fut donc créé à la fin de 1973 pour représenter à la fois les Indiens inscrits et les Indiens non-inscrits, lors de la négociation d'une revendication foncière commune. À ce moment-là, la Fraternité des Autochtones du Yukon et l'Association des Indiens non-inscrits du Yukon étaient préoccupées de leurs propres affaires et n'avaient ni le temps ni les ressources nécessaires pour amorcer des négociations.

L'année 1980 marqua un tournant dans l'évolution politique des Indiens du Canada lorsque la Fraternité des Autochtones du Yukon et l'Association des Indiens non-inscrits du Yukon ont rejeté les dispositions de la *Loi sur les Indiens* et se sont regroupées sous le nom de Conseil des Indiens du Yukon (CIY). Ce nouveau conseil assuma alors toutes les fonctions des deux anciennes associations.

La direction du Conseil des Indiens du Yukon est élue tous les deux ans lors d'un vote général. Le CIY a un conseil d'administration composé dix-sept membres — douze chefs, le président et quatre vice-présidents. Toutes ses décisions doivent être ratifiées par l'Assemblée générale, composée de 48 membres; cette dernière se réunit environ quatre fois l'an.

Le CIY s'est spécialisé dans un certain nombre de domaines comme les affaires sociales et l'éducation, l'expansion économique, les communications et la cartographie des ressources naturelles, pour n'en mentionner que quelques-uns. Mike Smith est actuellement président du CIY.

6.2.3.4 *Les associations autochtones des T. N.-O.*

On dénombre à l'heure actuelle quatre groupes autochtones dans les T. N.-O.; tous veulent parvenir au règlement des revendications foncières et se sont dotés des moyens nécessaires pour atteindre cet objectif. Rappelons que les revendications foncières ont été expliquées dans leurs grandes lignes au chapitre 5. Voici quels sont ces groupes :

L'Inuit Tapirisat of Canada (ITC)

Cet organisme a été établi en 1971 pour représenter tous les Inuit pour les questions d'intérêt commun. C'est une fédération de sept associations régionales affiliées du Québec, du Labrador et des T. N.-O.

Le Comité d'étude des droits des Autochtones (CÉDA)

Cet organisme a été fondé par les Inuit de l'Arctique de l'Ouest en 1970 en raison de l'intérêt soudain pour la prospection et l'exploitation des ressources pétrolières dans le delta du Mackenzie et la mer de Beaufort. Le CÉDA a décidé de parvenir séparément à un règlement de sa revendication foncière; ce règlement a été mis en oeuvre en 1984. Le CÉDA reste toutefois affilié à l'Inuit Tapirisat of Canada.

La Nation dénée

La Fraternité des Indiens des T. N.-O. a été fondée en 1970 par les principales bandes indiennes de la région du Mackenzie. Constituée à l'origine pour s'opposer aux amendements proposés à la *Loi sur les Indiens* dont les dispositions auraient réduit les droits reconnus en vertu des traités, cette association s'est rapidement intéressée aux revendications foncières et à l'autonomie politique. Reconstituée à la fin des années 70, sous le nom de *Nation dénée*, cette association est aujourd'hui la voix influente et puissante des Indiens de la vallée du Mackenzie, et s'occupe principalement de négocier les revendications foncières.

L'Association des Métis des T. N.-O.

L'Association des Métis des T. N.-O., fondée en 1973, est un groupe des T. N.-O. affilié au Conseil national des Autochtones du Canada. Elle a grandement encouragé le projet de mise en valeur de la vallée du Mackenzie et la participation des Métis à ces projets d'aménagement. À l'origine, les Métis étaient en complet désaccord avec la Nation dénée plus radicale, mais ils sont parvenus à s'entendre pour travailler avec celle-ci à la recherche d'un juste règlement des revendications foncières dans la Vallée, même si les deux organismes n'ont pas encore su se mettre entièrement d'accord.

6.2.4 L'administration publique dans le Nord

Au cours des années 60, le gouvernement fédéral commença progressivement à transférer le pouvoir administratif aux conseils des territoires. Cela entraînait évidemment la création d'une fonction publique territoriale pour veiller à l'application des ordonnances émises par ces conseils. Depuis lors, celle-ci a connu une croissance relativement rapide au fur et à mesure que les fonctionnaires fédéraux, et les programmes qu'ils administraient, étaient transférés aux territoires.

6.3 Les services de l'administration publique

6.3.1 Les services du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral offre des services au Yukon et dans les T. N.-O. par l'intermédiaire de plusieurs ministères et organismes. La fonction et les attributions de chacun sont décrites brièvement ci-dessous.

6.3.1.1 Agriculture Canada

Dans le Nord, Agriculture Canada offre des conseils techniques sur toutes les questions reliées à la production agricole, aux sols et à la végétation, ainsi que des services de recherche et de consultation portant sur les insectes et les maladies.

6.3.1.2 Emploi et Immigration Canada

Ce ministère dirige des centres d'emploi dans le Nord, administre l'assurance-chômage et d'autres programmes financés par le gouvernement fédéral dans le secteur de la main-d'oeuvre et de l'emploi.

La Commission de l'emploi et de l'immigration s'occupe de Centres d'emploi du Canada (CEC) à Yellowknife, à Hay River, à Inuvik et à Frobisher Bay dans les T. N.-O. ainsi qu'à Whitehorse au Yukon. Il existe cependant des bureaux secondaires à Fort Simpson, à Fort Smith et à Rankin Inlet dans les T. N.-O. Des bureaux locaux, à l'extérieur de Yellowknife, desservent environ 30 agglomérations plus petites. Au Yukon, on trouve des centres d'emploi à Watson Lake, à Haines Junction, à Dawson et à Mayo. Un Centre d'immigration du Canada est ouvert toute l'année à Whitehorse et un bureau est ouvert de mai à septembre à Beaver Creek.

Services offerts :

- renseignements sur les emplois disponibles;
- embauche des travailleurs, sur le plan régional et national;
- propositions d'emploi aux travailleurs qualifiés;
- orientation des travailleurs pour certains emplois et questions s'y rapportant, y compris la façon de chercher un emploi;
- service d'orientation et autres pour les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers;
- services spécialisés pour les étudiants;
- évaluation des aptitudes, des intérêts et des capacités;
- orientation vers des services d'évaluation;
- orientation en vue de recevoir de la formation;
- aide à la mobilité et en cas de déménagement;
- service de collecte et de diffusion des données sur le marché du travail;
- service itinérant auprès des communautés éloignées;
- encouragement des initiatives locales pour répondre aux besoins du marché du travail local;
- aide financière provisoire aux travailleurs temporairement sans emploi.

Le programme Extension

Le programme Extension propose des services d'emploi aux personnes qui, pour diverses raisons, ne peuvent utiliser les services offerts par les Centres d'emploi du Canada (CEC). Les groupes touchés sont principalement les habitants de communautés éloignées, les Autochtones, les personnes en chômage depuis très longtemps et les personnes qui ont de la difficulté à entrer sur le marché du travail ou à y revenir.

6.3.1.3 La Société canadienne d'hypothèques et de logement

La Société administre des programmes en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* en assurant des prêts hypothécaires et en finançant les sociétés d'habitation des territoires ainsi que les organismes sans but lucratif qui s'occupent de logement. La société a des bureaux à Whitehorse et à Yellowknife.

6.3.1.4 La Société canadienne des Postes

La Société canadienne des Postes assure des services postaux dans les régions situées au nord du 60e parallèle, par l'intermédiaire de 72 bureaux de poste, dont certains sont exploités par des entreprises ou des organismes privés au nom de la Société canadienne des postes.

6.3.1.5 La Société Radio-Canada

Le Service du Nord de Radio-Canada offre des services de radio et de télédiffusion pour répondre aux besoins particuliers des Inuit, des Dénés, des Métis et de la population locale. On trouve des centres de production à Yellowknife, à Inuvik, à Frobisher Bay, à Rankin Inlet et à Whitehorse.

6.3.1.6 Le Société des Chemins de fer nationaux du Canada

La Société assure des services de transport et de communication dans le Nord par l'intermédiaire de son réseau ferroviaire et de sa filiale, la société Norouestel.

6.3.1.7 *L'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada*

L'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada a été instituée pour veiller, au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, à l'administration des droits pétroliers et gaziers et aux activités reliées à l'exploitation des hydrocarbures. Le bureau régional de Yellowknife (T. N.-O.) s'occupe des questions administratives qui relèvent de la compétence de l'Administration.

6.3.1.8 *La Commission canadienne des transports*

Le Comité des transports aériens de la Commission canadienne des transports est chargé de la délivrance des permis et de la réglementation des transporteurs aériens; il surveille les opérations et conseille le ministère fédéral des Transports sur les questions concernant l'aviation civile dans les territoires.

Le Comité des transports par eau administre la *Loi sur les transports* dans les territoires, délivre des permis aux transporteurs et approuve les tarifs pour les compagnies de transport par eau.

6.3.1.9 *Le ministère des Communications*

Le ministère des Communications veille à assurer les communications dans le Nord par l'intermédiaire de ses bureaux de Yellowknife, de Fort Smith et de Whitehorse.

6.3.1.10 *La Centre de distribution des biens de la Couronne (ASC)*

Le Centre est chargé de vendre au nom de la Couronne les surplus de biens du gouvernement fédéral. En vertu d'accords, il est aussi responsable de la vente des surplus américains aux stations de la ligne RAPA (réseau avancé de pré-alerte), ainsi que des surplus provenant du gouvernement des T. N.-O.

6.3.1.11 *La société Eldorado Nucléaire Limitée*

L'Eldorado est une société de la Couronne qui s'occupe de prospection minière et du traitement de l'uranium.

6.3.1.12 *Énergie, Mines et Ressources Canada (EMR)*

Dans le Nord, Énergie, Mines et Ressources Canada fait des levés géologiques et fournit des renseignements sur le champ magnétique terrestre et sur les tremblements de terre; recueille et réunit les données sur les variations de la gravité; étudie la dynamique de la terre; administre les ressources minières de la baie et du détroit d'Hudson; dirige des recherches sur l'acier et autres métaux exposés au climat arctique; élabore et coordonne un programme pour la production et l'utilisation de données de télédétection; aide à la mise en valeur des ressources minières; fournit des renseignements géodésiques, topographiques et géographiques; effectue des levés cartographiques; produit, met à jour et distribue les cartes, et, enfin, dirige des missions scientifiques dans l'Arctique.

6.3.1.13 *Environnement Canada*

Le Service de la protection de l'environnement voit à l'application des règlements du gouvernement fédéral dans le domaine de la protection de l'environnement; il dispose de bureaux de district à Whitehorse et à Yellowknife. Cependant, c'est la Direction générale des ressources renouvelables des Affaires indiennes et du Nord Canada qui s'occupe principalement des règlements touchant l'environnement du Nord, en vertu de la *Loi sur les terres territoriales*, de la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques* et de la *Loi sur les forces hydrauliques du Canada* et d'autres textes de lois pertinents.

Le Service de l'environnement atmosphérique fournit des renseignements, de la consultation et des conseils sur les conditions passées et actuelles de l'atmosphère, des glaces et de la mer ainsi que des prévisions sur ce même chapitre. Pour ce faire, il utilise ses réseaux d'observations et de communications ainsi que des stations météorologiques établies dans l'Arctique. À partir de stations locales, le service fournit à la plupart des collectivités septentrionales importantes, des prévisions et des avis à jour sur la météo et les conditions de la mer. Le service exploite cinq réseaux d'acquisition de données, le Centre météorologique de l'Arctique, un centre de prévisions et d'analyses, des stations de lecture des données transmises par satellite, des stations privées travaillant en vertu de marchés et des bureaux de recherche.

Le Service de la gestion de l'environnement, par l'intermédiaire du Service canadien de la faune, administre des programmes concernant les oiseaux migrateurs, coordonne les activités fédérales et territoriales touchant les programmes, les études et les inventaires sur la faune et mène des recherches biologiques dans cette région.

La Direction générale des eaux intérieures effectue des études sur les eaux de surface et les eaux souterraines, la neige, les glaces et le pergélisol.

La Direction générale des terres fait des recherches et fournit des données sur l'utilisation des terres, coordonnant ainsi les conseils donnés par le Ministère sur le sujet, à l'intention d'autres organismes du gouvernement.

Le Service canadien des forêts fournit aide et conseils aux AINC pour toutes les questions se rapportant à l'exploitation et aux techniques forestières ainsi qu'à la formation du personnel en ce domaine, participe aux évaluations des incidences environnementales, fait des recherches, prépare et compile des statistiques sur les forêts.

Parcs Canada s'occupe de la planification et de la gestion des parcs, et évalue les régions et les sites à réserver pour la création éventuelle de parcs ou de lieux historiques.

6.3.1.14 Affaires extérieures Canada

Le ministère des Affaires extérieures joue un rôle de conseiller sur les questions reliées à la politique strangère, et s'occupe de l'application du droit international et de la politique touchant l'Arctique; il négocie des accords avec les pays qui envisagent de mener des activités dans le Nord.

6.3.1.15 Le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales

Le Bureau réunit des experts choisis au sein de la fonction publique fédérale et à l'extérieur de celle-ci pour préparer des directives destinées aux Énoncés des incidences environnementales; ces derniers documents visent les projets qui exigent une étude officielle. Le Bureau examine également ces énoncés.

6.3.1.16 Pêches et Océans Canada

Le ministère des Pêches et des Océans est chargé des recherches et de la gestion en matière de pêches ainsi que des recherches en océanographie. Les agents des pêches appliquent les règlements et inspectent les travaux. Dans une certaine mesure, des fonctions de gestion leur sont également confiées. Les recherches océanographiques sont menées en vertu de la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques* et de la *Loi sur l'immersion de déchets en mer* et se concrétisent par des avis et conseils aux autres ministères ou organismes officiels. Le Service hydrographique du Canada fait des études, produit, distribue et tient à jour des cartes marines; il fournit aussi des renseignements pour la navigation ainsi que des annuaires des marées pour les régions du Nord.

6.3.1.17 Santé et Bien-être social Canada — Direction générale des services médicaux

Au Yukon, la Direction générale dispense et administre des programmes de soins destinés à tous les habitants et joue le rôle de ministère de la Santé pour ce territoire. Les frais sont partagés entre la direction générale et le gouvernement territorial.

La Direction générale offre des soins intensifs pour les maladies aiguës dans les T. N.-O. sauf à Yellowknife, à Hay River, à Frobisher Bay et à Fort Smith qui sont desservis par le ministère de la Santé du territoire. Le gouvernement des T. N.-O. et celui du Yukon offrent des régimes d'assurance-maladie et d'assurance-hospitalisation. Le régime du Yukon est actuellement basé sur une prime, mais il était prévu d'abandonner graduellement cette méthode en mars 1987.

La Direction générale des programmes des services sociaux, par l'intermédiaire du Régime d'assistance publique du Canada, partage dans une proportion de 50 p. 100 les dépenses engagées par les territoires et les collectivités au chapitre des services de bien-être social, et met des services de consultation à leur disposition.

6.3.1.18 Affaires indiennes et du Nord Canada

C'est par l'intermédiaire du Programme des affaires du Nord et du Programme des affaires indiennes et inuit que le Ministère s'acquitte de ses attributions dans le Nord.

Le Programme des affaires du Nord comprend plusieurs directions générales : Évolution constitutionnelle et planification stratégique et Planification des ressources et de l'économie du Nord. Les attributions de chacune des directions générales sont décrites ci-dessous.

La Direction générale de l'Évolution constitutionnelle et de la planification stratégique établit et coordonne les lignes de conduite relatives aux activités du Ministère dans le Nord. Elle s'occupe en outre de recueillir, d'analyser et de diffuser l'information sur les activités et le programme annuel des dépenses dans le Nord des gouvernements fédéral et territoriaux. Elle participe aux négociations des revendications foncières et surveille l'évolution de l'autonomie politique; administre les programmes sociaux et culturels; et planifie, coordonne et favorise la recherche scientifique sur le Nord. La Direction générale est également au centre de la planification stratégique liée à l'évolution constitutionnelle, au développement économique et aux transferts de programmes au nord du 60e parallèle.

La Direction générale de la planification des ressources et de l'économie du Nord élabore et recommande des lignes directrices, des plans d'action, des projets et des règlements pour l'administration des ressources renouvelables et pour la protection de l'environnement; elle réalise de plus un programme de recherche appliquée. La Direction générale administre les droits de surface sur les terres domaniales, s'occupe de gérer et de protéger les eaux côtières et les eaux intérieures assure la protection contre les incendies de forêt, gère les ressources forestières et évalue les répercussions des projets de mise en valeur des ressources sur l'environnement. La Direction générale veille également aux intérêts du gouvernement fédéral à titre de propriétaire dans le domaine des minéraux, ce qui inclut le pétrole brut et le gaz naturel; définit les réserves minières; fournit des conseils en matière d'élaboration de lignes directrices et de lois sur les minéraux; elle est enfin chargée de la perception des redevances sur les minéraux.

Les bureaux régionaux du ministère sont chargés de la mise en oeuvre du Programme et participent également à l'élaboration des politiques et à la coordination des initiatives de transfert de programmes. Ils fournissent également des services de consultation et de formation aux collectivités et jouent un rôle crucial dans les négociations portant sur des questions importantes comme les revendications foncières, les programmes sociaux et les programmes d'éducation, l'exploitation des ressources et la gestion de l'environnement. Le Programme des affaires du Nord a des bureaux régionaux à Whitehorse et à Yellowknife, ainsi que des bureaux de district dans huit autres localités du Yukon et neuf autres centres des T. N.-O.

6.3.1.19 Expansion industrielle régionale

Ce ministère, autrefois appelé Industrie et Commerce, participe à l'exploitation des ressources naturelles du Nord canadien. C'est de cet organisme que relève l'Office de tourisme du Canada chargé de consulter les bureaux de tourisme des gouvernements territoriaux, et de conclure des ententes en vue de participer à des projets communs.

6.3.1.20 Le ministère de la Justice

Le ministre de la Justice nomme les juges de la Cour suprême de chacun des territoires. Ce ministère, dont les bureaux sont situés à Whitehorse et à Yellowknife, est chargé des poursuites judiciaires au nom de la Couronne en vertu du Code pénal, des lois fédérales et des ordonnances territoriales.

6.3.1.21 Travail Canada

Travail Canada applique le Code canadien du travail et est chargé des domaines de compétence suivants : les normes industrielles de travail (conditions de travail, salaire minimum, heures de travail), la santé et la sécurité des travailleurs, et les relations industrielles (négociations collectives, relations patronales-syndicales).

Ce ministère a un bureau à Whitehorse qui dessert à la fois le Yukon et les T. N.-O.

6.3.1.22 Le ministère de la Défense nationale

Le ministère de la Défense nationale veille à la souveraineté et l'indépendance du Canada. Dans le Nord, ce ministère protège l'intégrité du territoire et prend part aux mesures de sécurité en accord avec ses alliés d'Amérique du Nord et de l'OTAN.

Le ministère de la Défense nationale seconde tous les organismes officiels dans le Nord.

Depuis septembre 1984, des unités des Forces canadiennes sont installées au Yukon et dans les T. N.-O. de la façon suivante : quartier général de la région du Nord — Détachement de Yellowknife; Détachement du 440e Escadron de transport et de sauvetage — Yellowknife; Détachement du 742e Escadron des communications — Yellowknife; quartier général de la région du Nord — Whitehorse; Station des Forces canadiennes d'Inuvik; Station des Forces canadiennes d'Alert; Base des Forces canadiennes, Détachement de Greenwood — Frobisher Bay; Détachement du 764e Escadron des communications — Frobisher Bay.

Stations de la ligne RAPA (réseau avancé de pré-alerte) — Forces aériennes :

Stations principales	Stations auxiliaires
Cape Perry	Komakuk Beach
Cambridge Bay	Shingle Point
Hall Beach	Tuktoyaktuk
Cape Dyer	Nicholson Peninsula
	Clinton Point
	Cape Young
	Lady Franklin
	Byron Bay
	Jenny Lind Island
	Gladman Point
	Shepherd Bay
	Pelly Bay
	Mackar Inlet
	Longstaff Bluff
	Dewer Lakes
	Cape Hooper
	Broughton Island

6.3.1.23 L'Office national de l'énergie

L'Office réglemente les domaines particuliers des industries du pétrole, du gaz et la production d'électricité dans l'intérêt public et conseille le gouvernement sur la mise en valeur et l'utilisation des sources d'énergie.

6.3.1.24 L'Office national du film

L'Office prépare des films, des films en boucles, des films fixes, des ensembles de diapositives et des expositions de photos sur le Nord canadien, les habitants et leurs activités, ainsi que sur les industries, les ressources et les institutions de cette région. Ces films sont ensuite distribués au Canada et à l'étranger.

6.3.1.25 Les Musées nationaux du Canada

Les Musées nationaux du Canada aident les musées publics à conserver leurs collections et à faire des fouilles archéologiques; ils recueillent des documents sur l'héritage culturel des Autochtones, contribuent à la connaissance des espèces animales du Canada, conservent des collections nationales de minéraux et rassemblent, au Yukon, des échantillons provenant de vertébrés du Pléistocène, afin de reconstituer l'histoire des vertébrés de la région.

6.3.1.26 Le Conseil national de recherches du Canada

Le Conseil national de recherches du Canada mène des recherches sur l'état et les réactions des routes, des pipe-lines, des fondations des bâtiments et des autres constructions sur le pergélisol et la glace de mer; la production d'électricité au moyen de l'énergie éolienne; le magnétisme; les conditions ionosphériques; la glace de mer et les brise-glace, et les rayons cosmiques.

6.3.1.27 La Commission d'énergie du Nord canadien

La Commission d'énergie du Nord canadien s'occupe, sur le plan commercial, de la planification, de la construction et de la gestion des services publics. La Commission, à titre de principal producteur d'énergie électrique, exploite les réseaux de distribution de l'électricité ainsi que les systèmes communautaires de chauffage, d'adduction d'eau et d'égouts dans plusieurs localités. Des négociations sont en cours avec les deux gouvernements territoriaux pour transférer la responsabilité de la CÉNC au niveau territorial.

6.3.1.28 Administration du pipe-line du Nord Canada

Cet organisme veille à la réglementation reliée à l'utilisation du gazoduc de la route de l'Alaska pour assurer que la construction et l'exploitation de ce gazoduc permettent au Canada de profiter au maximum des retombées économiques, et que les répercussions sociales et environnementales sont réduites au minimum.

6.3.1.29 La Société des transports du Nord Limitée

Cette société offre divers services de transport dans le Nord. À l'été 1985, la Société des transports du Nord Limitée a été achetée par la Société Nunasi, l'organisme de développement économique de l'Inuit Tapirisat of Canada.

6.3.1.30 La Commission de la Fonction publique du Canada

La Commission est chargée de l'application de la *Loi sur l'emploi dans la Fonction publique*. Elle élabore et applique les normes de sélection des candidats aux emplois dans la fonction publique, prévoit et utilise des moyens de recours dans le cas de nominations contestées pour violation du principe de mérite, et vérifie la façon dont les pouvoirs de dotation sont exercés. La Commission veille en outre à l'application des dispositions de la Loi touchant les activités politiques des fonctionnaires, veille à l'égalité d'accès à l'emploi dans la fonction publique pour tous les Canadiens, lance divers programmes de formation et de perfectionnement et offre des conseils à ce sujet; enfin, elle fait enquête sur tous les cas de discrimination dans la fonction publique.

De plus, la Commission dispose d'un bureau de recrutement des Autochtones dans les bureaux de district situés à Yellowknife et à Whitehorse.

6.3.1.31 Travaux publics Canada.

Le ministère des Travaux publics offre une gamme de services dans les secteurs du génie, de l'architecture et de la construction. Dans le Nord, il s'occupe principalement de l'habitation et du transport, en procurant des logements aux employés du gouvernement fédéral,. il voit aussi à ce que les routes maritimes ou fluviales soient navigables et veille à la conception, à la construction et à l'entretien du réseau routier.

6.3.1.32 Expansion industrielle régionale (antérieurement Expansion économique régionale)

L'expansion industrielle régionale, autrefois appelée Expansion économique, est chargée de planifier et de coordonner des programmes destinés à éliminer les disparités économiques régionales au Canada, en collaboration avec les gouvernements territoriaux et les autres ministères du gouvernement fédéral.

6.3.1.33 Revenu Canada

Ce ministère contrôle au plan international le mouvement des personnes, des marchandises et de leur transport, et perçoit les droits de douane et d'accise sur les importations; il veille à l'application de la *Loi sur la taxe d'accise*, la *Loi sur l'accise*, la *Loi sur l'importation des boissons enivrantes* et les règlements s'y rapportant. Il émet des permis, donne des renseignements sur les impôts et vérifie les registres des entreprises qui doivent payer des taxes de vente et d'accise au gouvernement fédéral.

Des bureaux de douane sont ouverts au Yukon, à Whitehorse, à Beaver Creek, à Dawson, à Little Gold (l'été seulement), à Old Crow et à Pleasant Camp, et dans les T. N.-O., à Frobisher Bay et à Inuvik.

Il y a des services de douane dans d'autres localités des T. N.-O. et du Yukon. Ces services sont offerts par des organismes fédéraux, dont la Gendarmerie royale du Canada et la Garde côtière canadienne, et des ministères fédéraux, dont le ministère de la Défense nationale et celui de l'Environnement.

6.3.1.34 La Gendarmerie royale du Canada (GRC)

La GRC fournit des services de police aux territoires en vertu d'ententes conclues avec les gouvernements territoriaux. La Division «G» assure ces services pour les T. N.-O. depuis son bureau central de Yellowknife, et la Division «M», installée Whitehorse, est chargée du Yukon.

On compte 38 détachements dans les T. N.-O., deux patrouilles routières et cinq unités d'enquête; 25 établissements sont desservis par le service de patrouille régulière de la Gendarmerie. Au Yukon, 12 détachements travaillent auprès des communautés à l'extérieur de Whitehorse.

6.3.1.35 Statistique Canada

Statistique Canada assure un programme pernanent de consultation et de liaison avec les gouvernements du Yukon et des T. N.-O. et offre un appui technique pour les recherches statistiques menées par ces gouvernements.

6.3.1.36 Le Secrétariat d'État

Ce ministère administre des programmes destinés à entretenir le sens civique chez tous les Canadiens, et coordonne l'élaboration des orientations nationales au sujet de la citoyenneté.

6.3.1.37 *Transports Canada*

Ce ministère élabore, appuie et coordonne les projets et les programmes touchant les services de transport et les installations de tête de ligne; il planifie, entreprend, dirige et finance les recherches en matière de transport. La Direction générale du transport ferroviaire établit les lignes directrices en ce domaine. La Direction générale d'aide au transport maritime subventionne les services essentiels de transport maritime. La Direction des transports dans l'Arctique a été incorporée à la Direction des relations gouvernementales, qui assure la coordination et la liaison entre Transports Canada et les gouvernements territoriaux. L'Administration canadienne des transports de surface dirige le Programme d'aide au transport urbain. La Direction générale des transports routiers négocie et administre des programmes de transport routier à frais partagés.

L'Administration canadienne du transport maritime s'occupe des installations et des services pour la navigation commerciale et le réapprovisionnement, coordonne la mission annuelle de ravitaillement, donne des renseignements sur l'état des glaces et les itinéraires à suivre, fournit les services de brise-glace, mène des recherches et prépare des études sur l'environnement, installe, exploite et entretient des aides à la navigation maritime comme les stations-radio de la Garde côtière, et enfin est chargée des opérations de recherche et de sauvetage; elle applique la *Loi sur la protection des eaux navigables* et la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques*, loue à bail des installations à une société de la Couronne dans le domaine du transport, gère les installations portuaires à divers endroits au nord du 60e parallèle et s'occupe de recherche et de développement dans le secteur des techniques du transport maritime.

L'Administration canadienne des transports aériens est chargée du réseau national de transport aérien civil, ainsi que de l'élaboration des normes pour les aéroports de l'Arctique, de l'entretien et de l'exploitation des aéroports de classe arctique A; elle élabore et applique les normes et les règlements aéronautiques; vérifie et émet les licences au personnel ainsi que les permis pour les avions; surveille la construction et la réparation des avions; fait des enquêtes sur les accidents et les incidents aéronautiques; assure les services de contrôle des vols IFR; fournit les services de communication aéronautique et dirige des programmes d'entraînement à la survie.

6.3.1.38 *Affaires des anciens combattants Canada*

Ce ministère assure des services de santé, un soutien financier et des services d'orientation aux anciens combattants admissibles et aux personnes qui sont à leur charge.

6.3.2 Le Yukon

6.3.2.1 *Questions d'ordre général*

Les attributions du gouvernement territorial sont réparties entre un certain nombre de ministères énumérés ci-dessous; les fonctions de ces différents organisnes sont également passées en revue.

6.3.2.2 *La Commission de la Fonction publique*

La Commission veille à toutes les questions qui touchent au gouvernement du Yukon concernant, entre autres, l'embauche et la formation, les relations de travail dans l'entreprise, la rémunération, les contributions salariales, les évaluations d'emplois et les dossiers des employés.

6.3.2.3 *Éducation*

Ce ministère est chargé de la gestion des écoles publiques du Yukon, de la formation des adultes, de programmes d'apprentissage, de la délivrance de certificats de compétence aux ouvriers qualifiés, de la formation industrielle, de l'octroi de prêts aux étudiants de niveau postsecondaire, de la planification de la main-d'oeuvre et de l'élaboration de programmes de création d'emplois.

6.3.2.4 *Finances*

Ce ministère s'occupe des questions financières, des services de comptabilité, des revenus et des impôts, et de la gestion financière du gouvernement du Yukon.

6.3.2.5 *Services du gouvernement*

Ce ministère comprend les secteurs suivants : administration des biens, services d'approvisionnement, systèmes et services informatisés, et travaux publics. Il coordonne les organismes de services généraux utilisés par divers autres ministères du gouvernement du Yukon.

6.3.2.6 Santé et Ressources humaines

Des services de santé, des services de lutte contre l'alcoolisme et les stupéfiants, et des services de réintégration à la vie professionnelle sont offerts par ce ministère. Les programmes spéciaux les plus importants sont : la protection de l'enfance; la délivrance de permis aux garderies et les programmes de subventions; les services à la jeunesse, les services aux personnes âgées, l'évolution communautaire, et les services d'orthophonie et d'audio-thérapie.

6.3.2.7 Transport et Affaires municipales

La Direction des routes de ce ministère s'occupe de l'entretien, de la construction et de la réfection des routes du Yukon et fournit des services techniques. La Direction des aéroports assure l'entretien et, dans certains cas, l'exploitation des aéroports de classes arctiques B et C, pour le compte du gouvernement du Yukon et des ministères du gouvernement fédéral; elle assure également l'entretien de quelque 20 pistes d'atterrissage d'urgence. La Direction des services de transport s'occupe des véhicules automobiles et des postes de pesée, et fournit des services de soutien à la Commission du transport automobile qui est chargée de la réglementation du transport routier.

Le ministère des Affaires municipales est responsable du logement, des services à la communauté et aux municipalités, de la gestion des terres, des services de protection, des évaluations et des services fonciers, des arts, des sports et des loisirs.

6.3.2.8 Bureau du Conseil exécutif

Le Bureau du Conseil exécutif fournit des services de soutien au cabinet, prépare l'ordre du jour du cabinet et de ses comités, et effectue l'analyse ainsi que l'examen de toutes les présentations au cabinet et de toutes les ententes intergouvernementales. Les Relations intergouvernementales, le Bureau des affaires publiques, le Bureau de la vérification interne et le Bureau des relations fédérales, qui sont situés à Ottawa, relèvent de ce ministère.

6.3.2.9 Justice

Ce ministère est chargé des services juridiques, des titres fonciers, de l'administration des affaires publiques et du coroner, des services de conseils législatifs, des services judiciaires et administratifs, de l'assistance judiciaire, de la cour territoriale, du bureau du shérif, de la Cour suprême du Yukon, des services correctionnels et des services de liberté conditionnelle des adultes. Il est également chargé des services aux consommateurs, des affaires des corporations et des renseignements sur le système métrique, des programmes de la sécurité et de l'hygiène au travail, des normes relatives à l'emploi et aux salaires équitables.

6.3.2.10 Tourisme

Ce ministère est chargé du marketing touristique, de l'expansion du tourisme et de la coordination de la participation du Yukon à Expo 1986. Il dirige également le service du Patrimoine.

6.3.2.11 Ressources renouvelables

Les attributions de ce ministère sont réparties entre quatre directions : Administration, Terres, Parcs et Planification des ressources, Politiques, et Poissons et Faune.

6.3.2.12 Développement économique : mines et petites entreprises

Ce ministère englobe les directions suivantes : Administration, Projets spéciaux, Recherche et Planification économiques, et Énergie.

6.3.2.13 Autres organismes officiels

Au Yukon en plus de ces ministères, mentionnons l'existence d'autres organismes comme la Commission des accidents du travail et la Régie des alcools.

6.3.3 Les Territoires du Nord-Ouest

6.3.3.1 Questions d'ordre général

Les domaines de compétence du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest relèvent de divers ministères; les fonctions de certains d'entre eux sont décrites ci-après. Notons qu'il existe en outre des secrétariats pour le Conseil de gestion financière et le Conseil exécutif, ainsi qu'un secrétariat spécial pour Énergie, Mines et Ressources.

6.3.3.2 *Développement économique et Tourisme*

Ce ministère est chargé de mettre en valeur les ressources économiques des T. N.-O. en encourageant les petites entreprises. Il planifie et établit des programmes pour promouvoir le tourisme et encourager la commercialisation et la vente des biens produits dans les territoires.

Il s'occupe de la planification et de l'établissement des parcs territoriaux et des installations récréatives, afin de favoriser l'expansion de l'industrie touristique.

En accord avec le gouvernement fédéral, le ministère du Développement économique et du Tourisme administre les prêts et les subsides accordés aux petites entreprises.

6.3.3.3 *Affaires municipales et communautaires*

Ce ministère vise d'abord à sensibiliser la population aux questions politiques et sociales et à encourager l'instauration de principes démocratiques au niveau local dans les T. N.-O.

La division la plus importante de ce ministère est la division des affaires municipales. Cette dernière fournit des conseils aux institutions locales et s'assure qu'elles sont gérées avec compétence et économie, selon les directives contenues dans les ordonnances territoriales.

La Division de la planification urbaine et des terres s'occupe d'orienter l'expansion des agglomérations et veille à l'aménagement du territoire à l'intérieur de celles-ci.

La Division du développement et de la formation cherche à mieux faire comprendre le processus d'expansion communautaire et d'autonomie locale dans le Nord. La Division travaille en étroite collaboration avec les organismes fédéraux, les groupes autochtones et les localités pour favoriser une meilleure compréhension de ces questions.

6.3.3.4 *Services sociaux et Santé*

Ces ministères veillent aux services de santé, aux services correctionnels, au bien-être, à la protection de l'enfance, aux programmes de lutte contre l'alcoolisme et aux garderies.

L'une des activités les plus importantes de ces ministères consiste à favoriser la participation de la population à la prise de décisions et à la gestion des programmes pertinents. Dans ce contexte, on encourage la participation des citoyens et la décentralisation des services sociaux et de santé.

6.3.3.5 *Éducation*

Ce ministère est entièrement chargé de l'éducation dans les T. N.-O. À ce titre, il s'occupe de l'élaboration des programmes d'enseignement, de la formation des enseignants, des débouchés et de la supervision des travaux de construction des installations scolaires.

L'une des tâches les plus importantes de ce ministère, ces dernières années, a consisté à préparer du matériel didactique et à choisir des programmes de cours dispensés dans les langues autochtones.

Dans l'optique de la décentralisation et de la délégation des pouvoirs, le ministère s'est attaché à mettre en valeur les talents naturels des résidents, de manière à pouvoir remettre éventuellement une partie de ses attributions actuelles aux commissions scolaires.

6.3.3.6 *Ressources renouvelables*

Ce ministère regroupe tous les programmes du gouvernement territorial reliés aux traditions et au mode de vie des Autochtones des T. N.-O., comme les programmes de gestion de la pêche et de la faune, de gestion des forêts et des terres et de protection de l'environnement sur les terres qui relèvent de sa juridiction. Ce ministère compte encore largement sur la collaboration des organismes fédéraux pour atteindre ses objectifs.

Ce ministère cherche avant tout à embaucher des Autochtones et fait appel, dans toute la mesure du possible, aux compétences et à l'expérience de la population des Territoires du Nord-Ouest pour réaliser ses programmes.

6.3.3.7 *Justice et Services publics*

Ce ministère voit à l'administration de la justice dans les T. N.-O. ainsi qu'à l'application et à l'exécution des ordonnances territoriales.

6.3.3.8 La Société d'habitation des T. N.-O.

L'objectif de la Société d'habitation des T. N.-O. est d'offrir des logements convenables à des prix raisonnables aux habitants de la région. Les programmes particuliers de la Société d'habitation comprennent la construction de logements à loyer modéré, la construction d'unités pour personnes seules et pour personnes âgées, l'administration de plans de location-vente et l'attribution de subventions d'aide à l'achat de maisons.

6.3.3.9 Services du gouvernement

Ce ministère offre des services de soutien aux autres ministères dans des domaines comme l'achat et la gestion des fournitures et du matériel, les communications, les transports et l'informatique. De plus, le ministère est chargé de l'application des lois et règlements régissant la consommation de boissons alcoolisées, de l'immatriculation des véhicules automobiles et de la distribution de produits pétroliers à plus de 45 agglomérations non desservies par le secteur privé. Il est également responsable des activités liées à la sécurité.

6.3.3.10 Personnel

Ce ministère est chargé de la planification et de l'administration du personnel au sein de la fonction publique du gouvernement des territoires du Nord-Ouest. La formation et le perfectionnement du personnel est un programme important de ce ministère, tout comme les programmes d'action positive pour les Autochtones, les femmes et les personnes handicapées.

6.3.3.11 Travaux publics

Ce ministère est chargé de la conception, de la construction, de l'utilisation et de l'entretien de tous les immeubles et de tous les travaux en chantier requis par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest; de l'exploitation des traversiers, des véhicules et du matériel lourd de construction, ainsi que de l'entretien et de la réfection des routes.

6.3.3.12 Culture et communications

L'une des principales attributions de ce ministère est la mise en oeuvre d'un programme répondant aux besoins des habitants du Nord, l'accent étant mis sur les langues autochtones. Le ministère est également chargé du programme des musées et des services de bibliothèques.

Ouvrages de référence

Annual Report, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Yellowknife.

Annual Report, Gouvernement du Yukon, Whitehorse.

Dacks, G., *A Choice of Futures: Politics in the Canadian North*, Methuen Publications, Agincourt, Ontario, 1981.

Drury, C.M., *L'évolution constitutionnelle dans les Territoires du Nord-Ouest, Rapport du représentant spécial*, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, 1979.

Finkler, H.W., *Les Inuit et l'administration de la justice : le cas de Frobisher Bay (T. N.-O.)*, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, 1980.

Hayes, D.C., *Law and the Eskimo Today*, Indian-Eskimo Association of Canada, Toronto, 1970.

Hippler, A.E., *Northern Eskimo Law Ways and Their Relationship to Contemporary Problems of «Bush Justice»*, Institute of Social Economic and Government Research, Occasional Papers No. 10, juillet 1973.

Les activités du gouvernement dans le Nord, Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa.

Michalis, G. et W. Badcock, *Native People and Canada's Justice System: Programmes and Issues*, Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa, 1979.

Morrow, W.G., «Riding the Circuit in the Arctic», in *Judicature 58*, décembre 1974.

Programme annuel des dépenses dans le Nord, Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa.

Rapport annuel, Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa.

7. Les ressources renouvelables

7.1 L'eau

7.1.1 Questions d'ordre général

En été, lorsqu'on survole le Yukon ou les Territoires du Nord-Ouest, on peut apercevoir une quantité innombrable de lacs, vaste réserve d'eau douce. Selon les évaluations, environ la moitié des ressources en eau du Canada se trouve au nord du 60e parallèle. Dans les T. N.-O., cette masse d'eau est presque immobile; les pertes sont faibles et la reconstitution des réserves se fait lentement, en raison des basses températures.

Le pergélisol est présent dans une grande partie de la région, ce qui limite l'infiltration des eaux de surface; l'évaporation reste peu importante et la croissance de la végétation, lente.

Les réserves se refont lentement en raison des précipitations qui sont faibles dans presque toute la région. En fait, ce sont les bassins hydrographiques des principaux cours d'eau situés au sud des limites des Territoires du Nord-Ouest qui contribuent de façon disproportionnée à l'alimentation des réserves.

Rappelons qu'il existe plusieurs bassins hydrographiques importants; les plus connus sont celui du fleuve Yukon, et celui du Mackenzie dans la partie ouest des T. N.-O.

À l'est du bassin hydrographique du Mackenzie, un certain nombre de petites rivières, dont la Coppermine, se jettent directement dans l'océan Arctique. Dans le district de Keewatin, quelques-unes coulent vers le sud-est pour se jeter dans la baie d'Hudson; d'autres, dans la zone nord-ouest, se déversent dans les golfes du littoral sud de l'océan Arctique. Même si les rivières Back et Thelon sont importantes, elles ne peuvent être comparées au Mackenzie ou au Yukon.

Parmi les innombrables cours d'eau des territoires, environ 172 ont une importance suffisante pour justifier le fonctionnement d'une ou de plusieurs stations de mesure du débit.

Bon nombre de ces cours d'eau se prêtent à la production d'hydro-électricité et certains sont déjà utilisés à cette fin. Quelques-uns de ces cours d'eau sont navigables et ont déjà joué un rôle dans le domaine des transports. De nos jours, seul le Mackenzie est utilisé pour le transport des marchandises, bien qu'à une certaine époque, le Yukon ait été un moyen de liaison important entre Whitehorse et Dawson.

7.1.1.1 Le fleuve Yukon

Le fleuve Yukon en amont de la station de mesure du débit de Dawson draine une région d'une superficie de 264 000 km^2; le bassin hydrographique de ce fleuve s'étend dans la partie nord de la Colombie-Britannique, dans la région d'Atlin, et dans presque toute la partie sud du Yukon.

À Dawson, le Yukon a un débit annuel moyen (1945-1980) de 2 210 m^3/s. Les débits mensuels moyens varient d'un minimum de 427 m^3/s en mars à un maximum de 5 880 m^3/s en juin. Entre 1945 et 1980, le débit mensuel maximal enregistré a été de 12 200 m^3/s en juin 1964, et le débit minimal, de 185 m^3/s en février 1951. Les principaux affluents du Yukon entre sa source et son entrée en Alaska sont la Teslin (331), la Pelly (382), la White (766), la Stewart (454). (Le chiffre entre parenthèses indique le débit annuel moyen mesuré en mètre cube à la seconde.) Ces chiffres ont été tirés du *Sommaire chronologique de l'écoulement, Yukon et Territoires du Nord-Ouest jusqu'à 1982*, publié par Environnement Canada.

Les excursions touristiques constituent le principal moyen de transport commercial sur le Yukon. Avant la construction de la route reliant Whitehorse et Dawson, le fleuve était essentiel pour le transport.

À Whitehorse, la date habituelle de la première glace permanente (données de 1965-1974) est le 7 novembre, avec un englacement total le 3 décembre. Les dates les plus précoces et les plus tardives au cours de cette période ont été : pour la première glace permanente, le 7 octobre et le 10 décembre respectivement; et pour l'englacement total, le 1er novembre et le 21 janvier respectivement. Entre 1965 et 1974, la débâcle a commencé au plus tôt le 13 mars et au plus tard le 6 mai, le fleuve était libre de glace au plus tôt le 14 avril et au plus tard le 24 mai; à Dawson, la date habituelle de la débâcle est le 10 mai.

7.1.1.2 Le fleuve Mackenzie

Dans les T. N.-O , le Mackenzie irrigue une superficie de quelque 804 200 km², ce qui représente environ 45 p. 100 de la superficie totale du bassin du fleuve. Le reste du bassin se trouve en Alberta (près de la moitié), en Colombie-Britannique (un peu plus du quart), en Saskatchewan et au Yukon (un quart environ respectivement).

Ce fleuve charrie les eaux du Grand lac des Esclaves vers l'Arctique, sur une distance d'environ 1 722 km. À la station de mesure du débit la plus proche du Grand lac des Esclaves, le débit annuel moyen atteignait environ 6 820 m³/s, entre 1961 et 1978. Au cours de cette même période, le débit mensuel moyen minimal a été enregistré en mars, soit 1 820 m³/s, et le débit maximal, 7 160 m³/s en juillet. À son embouchure, le fleuve se divise en de nombreux bras; à la dernière station de mesure du débit située à Arctic Red River en amont du delta, le fleuve a un débit moyen de 9 070 m³/s (données de 1973-1982), avec un débit moyen minimal de 3 400 m³/s en mars et un débit moyen maximal de 21 500 m³/s en juin. La rivière Liard, dont le débit annuel minimal (données de 1973-1982) est de 2 420 m³/s, en est l'affluent principal. Les autres cours d'eau influant sur le débit du Mackenzie sont les rivières Arctic Red et Peel.

Le fleuve est navigable sur toute sa longueur pendant la saison des eaux libres qui n'est pas uniforme du sud au nord. La première débâcle a habituellement lieu vers le 5 mai dans la partie centrale; elle est causée par l'arrivée des eaux de ruissellement du bassin de la Liard. En amont de ce confluent, la débâcle est retardée en raison du rôle stabilisateur du Grand lac des Esclaves, tandis qu'en aval, à partir de Fort Good Hope, le ralentissement du courant dû aux embâcles en amont et à l'absence d'affluents importants, retient les glaces pendant deux autres semaines. En aval, à Tuktoyaktuk, le fleuve n'est habituellement libre de glace qu'à la fin de juin ou au début de juillet, mais la navigation sur le cours supérieur commence vers la mi-juin. L'englacement se produit vers le 12 octobre à Aklavik et progresse régulièrement en amont pour atteindre Fort Simpson vers le 27 novembre. Cependant le mouvement des navires dépend de l'état des glaces à l'embouchure du fleuve, si bien que la saison de navigation se termine à la fin octobre.

Bien que le fleuve soit considéré comme navigable sur toute sa longueur, il y a cependant cinq sections où des difficultés peuvent surgir, particulièrement pendant les saisons de faible débit. La première de ces sections est située à l'endroit où le fleuve sort du Grand lac des Esclaves et se prolonge en aval sur environ 28 km. Puis viennent les rapides Province sur quelque 17 km à partir du km 60, les îles Green (du km 298 au km 330), le Sans Sault (du km 1 015 au km 1 028) et les rapides Rampart (du km 1 080 au km 1 085).

Dans les sections de rapides, après la saison des crues, il est habituellement nécessaire d'arrêter les trains de barges et d'organiser des relais dans les passages difficiles. Récemment, plusieurs remorqueurs et chalands ont dû hiverner à Inuvik, car ils n'avaient pu franchir le banc de roches calcaires, caractéristique des rapides Rampart à la saison des basses eaux, qui paraît peu avant la fin de la période de navigation.

7.1.2 Les contrôles et règlements du gouvernement

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien veille à l'application de la *Loi sur les eaux intérieures du Nord*. Cette loi prévoit la création de régies des eaux au Yukon et dans les T. N.-O., chargées de la délivrance de permis pour l'utilisation des eaux. Ces organismes, qui peuvent être formés de neuf membres au plus, sont composés de représentants nommés des trois ministères fédéraux les plus directement concernés par ces questions — Affaires indiennes et du Nord Canada, Environnement Canada, Santé et Bien-être social Canada — et d'au moins trois personnes nommées par le commissaire en conseil de chaque territoire. De plus, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien peut nommer trois autres membres. Les régies s'occupent de la conservation, de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources en eau des territoires.

En vertu des règlements d'application de la Loi, des zones géographiques d'utilisation des eaux ont été délimitées et il a été prévu plusieurs catégories d'utilisation de l'eau, notamment l'agriculture, la conservation, la production d'énergie, l'aménagement des rivières et les réserves. Des permis sont nécessaires pour la plupart de ces usages, sauf dans le cas où une personne possédant ou occupant des terres adjacentes à la zone des eaux protégées utilise celles-ci à des fins domestiques ainsi que dans les cas d'incendie et d'inondation.

La *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques* s'applique aux eaux du littoral et des îles de l'Arctique et porte principalement sur l'élimination des déchets. La loi régit les activités de transport maritime et autres dans les eaux arctiques. Elle est administrée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en ce qui concerne les eaux au nord de la ligne de partage des responsabilités, et par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour ce qui est des eaux de la baie d'Hudson et du détroit d'Hudson (au sud de la ligne de partage des responsabilités). Enfin, les articles de la loi qui portent sur les activités de transport maritime sont administrés par Transport Canada (Garde côtière canadienne). Les règlements d'application de la loi font exception pour le dépôt des déchets autorisés conformément aux ordonnances sur la santé publique des Territoires du Nord-Ouest et, suivant le cas, aux termes de la *Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz*, de la *Loi sur les terres territoriales* ou de la *Loi sur les concessions de terres publiques*.

7.1.3 La production d'énergie hydro-électrique

Les rivières du Yukon et des T. N.-O. représentent une source d'énergie hydro-éléctrique considérable dont une infime partie est actuellement exploitée à cause surtout de la faible demande en électricité dans le Nord et des coûts de construction élevés. Dans les deux territoires, on compte dix centrales hydro-électriques. La puissance installée est faible comparativement à celle des régions situées plus au sud; elle varie de 0,65 MW à 40 MW (Tableau 7-1).

En plus des emplacements déjà aménagés, on étudie actuellement la possibilité d'implanter de nouvelles centrales ailleurs. La plupart des centrales prévues sont modestes et n'auraient qu'un intérêt local, tandis que d'autres ont un potentiel de plusieurs centaines de mégawatts. Certains endroits envisagés, comme les chutes Virginia sur la rivière Nahanni-Sud, ne seront probablement jamais aménagés en raison des faibles charges et des répercussions écologiques probables sur le parc national Nahanni.

7.2 La foresterie

7.2.1 Questions d'ordre général

La plus grande partie des forêts situées au nord du 60e parallèle est encore inexploitée. Selon les prévisions, 700 millions de mètres cubes de bois d'oeuvre commercialisable se trouvent répartis sur 209 000 km² de terres forestières productives, soit 40 p. 100 au Yukon, et le reste dans le district de Mackenzie (T. N.-O.) où la vallée de la Liard renferme les réserves les plus importantes de bois. Étant donné que les forêts au nord du 60e parallèle forment des lots relativement petits sur une vaste superficie, des chiffres précis sont difficiles à obtenir. Aux Affaires indiennes et du Nord Canada, on étudie actuellement les données recueillies sur les peuplements forestiers du Nord en échantillonnant les espèces les plus faciles à obtenir et en interprétant les photos aériennes et les images Landsat.

Les forêts procurent non seulement des matériaux de construction et du combustible, mais aussi de l'emploi dans les domaines de l'exploitation forestière et de la scierie. Elles servent également d'aires récréatives et renferment des habitats pour les animaux dont les Autochtones tirent des viandes et des fourrures. De plus, les forêts protègent les bassins hydrographiques et réduisent les effets de l'érosion.

Les progrès récents dans les techniques d'exploitation du bois, conjugués à une demande accrue de produits forestiers, ont stimulé l'intérêt pour l'industrie forestière dans le Nord. Comme l'indique l'installation d'un certain nombre de nouvelles entreprises, l'exploitation commerciale des forêts, bien qu'à petite échelle, pourrait être viable d'ici quelques années, même si la taille des arbres ne satisfait pas aux normes requises dans le Sud. L'accroissement de la demande devrait encourager la production de meilleurs produits, assurer une meilleure gestion des forêts et favoriser l'essor d'une industrie forestière plus rentable au nord du 60e parallèle.

Afin d'assurer une bonne gestion des ressources forestières et un approvisionnement en bois d'oeuvre correspondant aux importants investissements faits par l'industrie, on élabore actuellement diverses méthodes d'attribution des droits de coupe pour des périodes pouvant aller jusqu'à dix ans. Au Yukon, on a déjà conclu une entente à cet effet.

7.2.2 L'administration

Des négociations ont été amorcées en septembre 1985 pour transférer au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest les responsabilités du Programme des affaires du Nord touchant l'aménagement des forêts et la gestion des incendies de forêt.

La Division des ressources forestières dans la région des T. N.-O. est chargée de la mise en oeuvre des règlements territoriaux sur le bois d'oeuvre. Elle supervise la coupe et l'extraction du bois sur les terres territoriales.

Le programme de lutte contre les incendies de la région est responsable de la prévention des incendies au nord du 60e parallèle, y compris les programmes de présuppression, de suppression et de détection dans l'Arctique de l'Ouest.

Les deux programmes ont été transférés au gouvernement territorial le 1er avril 1987.

La Division des ressources forestières des Affaires indiennes et du Nord Canada, dont le bureau se trouve à Whitehorse, est chargée d'appliquer au Yukon les lignes de conduite de ce ministère en ce domaine. Dans les Territoires du Nord-Ouest, le bureau correspondant est à Yellowknife; mentionnons également qu'à Fort Smith, un bureau secondaire s'occupe du programme de lutte contre les incendies.

C'est au cours des années 1940 que l'on a commencé à s'intéresser à la gestion des ressources forestières, le Service des forêts et des terres du Yukon ainsi que le Service des forêts et des terres des Territoires du Nord-Ouest étant créés principalement comme services de lutte contre les incendies et de protection des forêts. Les améliorations générales apportées par la suite ont conduit à l'organisation actuelle moderne, relativement bien équipée.

Des bureaux de gestion des forêts ont été installés dans chacun des différents districts administratifs du Yukon et des T. N.-O. Selon l'importance de ce district ou de la région, le personnel permanent peut comprendre un gestionnaire des ressources forestières de la région, un agent de gestion des forêts, un agent de gestion des incendies, des commis et des opérateurs de radio. De plus, un personnel saisonnier, des équipes de premier assaut, des avions-citernes et des surveillants sont en poste à des points stratégiques pendant la saison des incendies.

7.2.3 Les forêts

La zone boisée des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon se trouve dans la région de la forêt boréale décrite par J.S. Rowe, dans *Les régions forestières du Canada*. La figure 7.1 indique la division de la forêt boréale en deux parties : une partie méridionale qui est principalement de la forêt et une partie septentrionale qui est un mélange de forêts et de toundra. Dans l'ouvrage de J.S. Rowe, cette zone est en outre subdivisée en plusieurs districts forestiers, chacun d'eux étant décrit en détail.

La forêt boréale comprend principalement des peuplements peu denses d'épinettes noires et d'épinettes blanches à croissance lente ainsi qu'une couverture végétale composée de lichens et de mousses qui devient plus épaisse avec le vieillissement des peuplements forestiers. On y remarque un grand nombre de tourbières dépourvues d'arbres mais souvent, en bordure, on trouve des mélèzes et parfois de grands arbres. Dans le secteur sud des T. N.-O., le pin gris est commun sur les terrains sablonneux et certains bas plateaux. Les espèces caduques communes, souvent importantes à la suite d'incendies, comprennent le tremble, le peuplier baumier et le bouleau blanc. À l'ouest du fleuve Mackenzie, le pin lodgepole et le bouleau de l'Alaska poussent sur de grandes étendues.

Dans le nord, l'épinette noire et les tourbières tendent à dominer de plus en plus. La composition végétale de ces dernières varie des plantes herbacées au carex en passant par les sphaignes. Les zones couvertes de carex raide, de sphaignes et d'éricacées sont les plus communes. Parmi les arbrisseaux les plus répandus, on remarque le bouleau nain et le thé du Labrador, à la fois dans les tourbières et sur les bas plateaux. Plusieurs espèces de saule ainsi que de petits aulnes couvrent à l'occasion de vastes étendues le long des rivières ou près des marais et des tourbières. Ces espèces sont vitales pour les orignaux.

La limite septentrionale de la zone arborée est appelée la limite de la végétation arborescente. Sa situation est principalement déterminée par le climat — la température moyenne en juillet doit atteindre au moins 10°C pour que les arbres poussent — et par la nature du sol. Au sud de cette limite, l'absence d'arbres indique habituellement la pauvreté du sol. Malgré cela, il est possible de trouver des peuplements d'épinettes noires poussant dans le pergélisol; mentionnons également une limite forestière alpine à environ 1 000 m d'altitude ou moins, au Nord.

Il est souvent difficile d'identifier les espèces. Certaines espèces caractéristiques de l'Ouest peuvent se mélanger à d'autres espèces qui appartiennent à l'Est pour former des espèces hybrides et intermédiaires. Citons par exemple : le pin lodgepole et le pin gris, le peuplier du Canada, le peuplier baumier, le bouleau de l'Alaska et le bouleau blanc. Dans le Nord, les épinettes diffèrent légèrement des mêmes espèces croissant dans le Sud et l'Est.

7.2.4 L'exploitation du bois et les règlements

L'épinette blanche est l'espèce se prêtant au plus grand nombre d'usages et elle est particulièrement recherchée comme bois de construction. Les plus beaux peuplements se trouvent dans les plaines alluvionnaires, où d'excellentes conditions de croissance et une protection naturelle contre les incendies ont permis aux arbres d'atteindre l'âge de cent cinquante ans et plus, ainsi qu'une taille qui serait considérée comme élevée même dans le sud du Canada. Il n'est pas rare de trouver des épinettes de plus de 60 cm de diamètre et 30 m de hauteur, le long du cours inférieur de la rivière des Esclaves (district de Mackenzie) ou de la rivière Liard (Yukon et T. N.-O.). Le volume de certains peuplements d'épinettes blanches peut atteindre jusqu'à 400 m^3/ha.

Le pin (tant le pin gris que le pin lodgepole) pousse sur des milliers de kilomètres carrés au nord du 60e parallèle. Les arbres dépassent rarement 35 cm de diamètre; le bois est toutefois utilisé comme bois d'oeuvre, bois de mine, poteaux et bois de chauffage. Il se peut que la quantité des pins et des épinettes soit suffisante pour alimenter une usine de pâte à papier, installée sur la rivière Liard.

Les plus gros arbres sont les peupliers baumiers, leur diamètre pouvant dépasser 90 cm. Le peuplier baumier peut être déroulé pour fabriquer du contreplaqué, mais au Yukon, cela n'est pas encore commercialement possible. Ces arbres ne poussent que dans la moitié sud du Yukon et le tiers sud du district de Mackenzie.

Jusqu'à présent, les mines ont été les plus grands consommateurs de bois, l'exploitation d'une mine dépendant bien souvent de l'abondance de bois de mine. Dans les régions pergélisolées, les bâtiments modernes sont construits sur des pilotis ayant au moins un mètre de hauteur, de façon à être isolés du sol gelé par une couche d'air.

Ces dernières années, on remarque une nette augmentation du nombre et de l'importance des activités forestières dans les T. N.-O., et la demande en bois d'oeuvre continue d'augmenter. La production forestière a cependant été limitée à l'approvisionnement des marchés locaux, et une partie de la demande en bois des T. N.-O. est encore comblée par les industries du Sud. Cela ne traduit pas pourtant les possibilités réelles d'exploitation des forêts du Nord canadien et l'industrie forestière pourrait avoir un avenir intéressant. Selon les prévisions, la coupe annuelle réglementaire pour les conifères, dans les T. N.-O., pourrait atteindre un million de mètres cubes, mais la réalisation de cette possibilité dépendra de la création de marchés et de l'établissement de moyens de transport.

Il est impossible de prévoir de façon précise la productivité forestière dans cette région puisque aucun inventaire exhaustif n'a encore été dressé. Cependant les principales régions de bois sur pied ont été délimitées grâce à diverses études spécialisées. De plus, on vient de terminer l'inventaire de la section d'aménagement forestier de la rivière des Esclaves et un autre est en cours pour la région de la rivière Liard. Selon les estimations, il y a environ 100 millions de mètres cubes de bois actuellement le long du bassin du Mackenzie entre Fort Smith et le delta, plus 45 millions de mètres cubes le long de la rivière Liard à partir du 60e parallèle, soit au total quelque 145 millions de mètres cubes de bois commercialisable. Ces prévisions sont fondées sur le nombre d'arbres de taille sciable et n'incluent pas les spécimens plus petits qui pourraient servir à la production de fibre ou d'énergie à partir de la biomasse.

Toutes les données recueillies sur la croissance sont incomplètes. Dans le cas de la vallée de la rivière Liard, les chiffres varient d'une augmentation annuelle moyenne en bois de sciage, selon l'endroit, de 1,3 m^3/ha à 2,1 m^3/ha, à une valeur en bois de pâte de 4,1 m^3/ha.

Au Yukon le volume total des peuplements est d'environ 253 507 000 m^3, ce qui comprend 214 657 000 m^3 de bois tendre et 38 849 400 m^3 de bois dur (selon les estimations de 1967). Le quota annuel de coupe est estimé à quelque 3 000 000 m^3 de bois. Comme ces estimations sur les ressources en bois sont maintenant désuètes, une reconnaissance forestière a été entreprise en 1983 et terminée en 1985. On procède maintenant à un inventaire détaillé de gestion des forêts, en commençant par le sud-est du Yukon, à partir duquel de nouveaux quotas annuels de coupe seront établis pour différentes régions.

L'exploitation du bois dans le Nord est soumise aux *Règlements sur le bois d'oeuvre des territoires.* Toute personne ou société doit obtenir un permis pour couper un arbre, sauf pour les cas suivants :

- un trappeur, un prospecteur ou un chercheur peut couper une certaine quantité de bois de chauffage;
- un chef de famille peut couper deux arbres de Noël;
- un titulaire de licence ou de permis délivré en vertu des *Règlements sur l'utilisation des terres territoriales.*

Des permis sont délivrés sans frais :

- à une institution scolaire ou religieuse, à un organisme de charité et à un hôpital dans l'un ou l'autre territoire;
- à tout gouvernement fédéral, territorial ou à toute administration municipale;
- à tout habitant pour couper 90 m^3 de bois (en tas) de chauffage réservé à son utilisation personnelle;
- à toute personne pour défricher la terre.

Des permis ordinaires sont délivrés pour le bois de sciage jusqu'à un maximum de 15 000 m^3 de bois à 0,20 $ le mètre cube. D'autres tarifs sont en vigueur pour des produits particuliers ou selon les catégories de bois d'oeuvre.

Le manque d'attention porté à la régénération des forêts à la suite de l'abattage des arbres pose de plus en plus d'inquiétudes. Il faut planter des arbres dans les régions déboisées et celles gravement touchées par les incendies de forêt. Jusqu'à maintenant, la protection de l'environnement n'a pas été une préoccupation majeure de ce secteur de l'industrie. Les règlements prévoient cependant qu'aucun arbre ne doit être coupé à moins de 60 m d'une route publique ou des bords d'un lac. Les gardes forestiers ont le pouvoir de vérifier que le bois est coupé selon les normes et que les résidus provenant des coupes sont éliminés de façon acceptable.

7.2.5 La prévention des incendies

La protection des forêts contre les incendies est un domaine de compétences qui incombe aux AINC, ministère chargé de veiller à l'application des ordonnances territoriales. Depuis septembre 1985, date à laquelle une entente de principe a été signée par des représentants du gouvernement territorial et des AINC, des négociations visant le transfert de la gestion des forêts et des incendies de forêt se sont poursuivies. Le transfert a été fixé au ler octobre 1986, mais cette date n'a pu être respectée.

La protection des forêts contre les incendies présente certains défis particuliers au Nord : en raison du climat très sec, la végétation est, en été, très inflammable; la détection des incendies reste difficile et la lutte contre les incendies coûte fort cher en raison de la faible densité de la population.

L'ensemble des lignes de conduite sur le sujet vise avant tout à réduire les dommages causés par les incendies incontrôlables à un niveau compatible avec les besoins actuels et futurs des habitants et avec l'utilisation des ressources renouvelables.

Les Ordonnances sur la protection des forêts autorisent la poursuite des particuliers pour toute négligence reliée aux feux en plein air et aux incendies criminels. Elles prévoient aussi le recrutement de la population locale en cas de graves incendies de forêt. Il faut un permis pendant la saison des incendies (du 1er mai au 30 septembre en général) pour allumer tout feu en plein air, autre qu'un petit feu servant à la cuisson des aliments ou à se réchauffer.

Jusqu'au printemps 1981, le Nord était divisé en trois zones prioritaires, en plus d'une zone non protégée. La première ou zone 1 englobait les secteurs situés près des principales agglomérations. La zone 2 comprenait les parcs nationaux, les terrains à proximité des routes et des voies d'eau commerciales, les mines, les chalets de chasse ou de pêche, les hameaux, ainsi que les peuplements forestiers exploités à des fins commerciales. La zone 3 correspondait aux réserves fauniques, aux zones importantes de piégeage, aux aires récréatives et aux bassins hydrographiques importants.

En 1979, à la suite d'une saison d'incendies extrêmement graves dans les T. N.-O., de nouvelles lignes directrices en matière de gestion des incendies de forêt ont été adoptées et elles sont entrées en vigueur le 15 mai 1981. Elles visent à améliorer les méthodes de lutte contre les incendies ainsi qu'à augmenter la participation de la population locale aux opérations de lutte contre les incendies de forêt. Dans ce contexte, les terres boisées de chaque territoire sont divisées en *zone d'attaque* et en *zone d'observation*. Les zones d'attaque comprennent les environs immédiats des agglomérations, les installations de communications et les centrales énergétiques, les aires particulières de piégeage, certaines parties de l'habitat d'hiver du caribou dans les T. N.-O., les régions forestières exploitées à des fins commerciales ou susceptibles de l'être, les bassins hydrographiques importants ainsi que les zones altérées par l'érosion.

Les zones d'observation sont situées à l'extérieur des premières et englobent les régions boisées peu fréquentées, où les incendies peuvent avoir des répercussions peu importantes ou même bénéfiques.

Les incendies dans les zones d'attaque seront combattus immédiatement et avec tous les moyens disponibles de façon à les empêcher de s'étendre. Les incendies dans les zones d'observation ne seront pas combattus, sauf dans des circonstances particulières.

Au total, les zones d'attaque couvrent une superficie de 251 875 km^2 (environ 40 p. 100 de la zone boisée) dans les T. N.-O. et de 145 040 km^2 (environ 29 p. 100) au Yukon.

Entre 1975 et 1983, la foudre a été à l'origine de 66 p. 100 des incendies et de 97 p. 100 de la superficie brûlée. En général, tous les incendies causés par la foudre se produisent au cours des trois mois d'été, soit juin, juillet et août.

Depuis cette période, l'extension du réseau routier dans les territoires, l'accent mis sur le développement et la prospection, l'essor des industries reliées au tourisme et aux loisirs, et l'augmentation générale de la population ont accru le nombre d'incendies résultant des activités humaines. Ajoutons que l'utilisation progressive des zones périphériques par des particuliers et l'industrie, augmente la superficie où une intervention immédiate s'impose en cas d'incendie.

Les nouvelles orientations dans le domaine de la gestion des incendies incontrôlables prévoient une plus grande participation des communautés à la lutte contre les incendies. Il est proposé d'intensifier les programmes locaux de formation, ainsi que l'utilisation d'entreprises locales pour assurer les services de soutien aux équipes de sapeurs-pompiers. De plus, l'avion est de plus en plus utilisé pour détecter et circonscrire rapidement les incendies.

Dans le Nord, comme dans la majeure partie du Canada, il est reconnu que les incendies sont un facteur écologique naturel. La mosaïque de végétation actuelle avec toutes ses variétés d'espèces datant de diverses époques résulte de ces innombrables incendies de forêt incontrôlables. Néanmoins, dans un rapport récent présenté au gouvernement, on souligne que, au cours de la durée normale d'une vie humaine, les incendies peuvent détruire complètement les ressources forestières et l'aire d'hivernage du caribou. D'autre part, les lichens, source importante de nourriture pour le caribou en hiver, ne poussent en abondance que cinquante ans après un incendie.

Dans le Nord, même si le pourcentage habituel des boisés brûlés par les incendies n'est que d'environ 1 p. 100 par an, ce chiffre n'est acceptable que si les incendies sont espacés; dans le Sud, ce pourcentage est moins élevé.

7.3 La faune

7.3.1 Les caractéristiques générales de l'écosystème du Nord

Le Nord se caractérise par une faune et une flore très spécialisées. Parmi les facteurs importants qui influent sur la faune, mentionnons l'apparition saisonnière du soleil, les faibles précipitations et le peuplement relativement récent d'une grande partie de la région à la suite du recul de la glace sur le continent, il y a 8 000 à 10 000 ans. En raison de ces éléments, et d'autres encore, le Nord compte peu d'espèces végétales.

La pauvreté de la végétation explique en partie le petit nombre d'espèces animales qui vivent dans l'Arctique de même que le petit nombre d'individus au sein de chacune d'elles. Néanmoins, non seulement les plantes sont une source de nourriture pour les animaux, mais elles contribuent également à créer une certaine diversité permettant la coexistence de différentes espèces animales dans une région donnée.

Cette faible densité n'est pas synonyme de rareté biologique. En effet, d'immenses hardes de caribous, des colonies d'oies sauvages et d'oiseaux de mer, ainsi que d'énormes rassemblements de phoques annelés, de petits troupeaux de baleines et de morses forment de grandes concentrations fauniques.

Pour tirer parti des saisons favorables et éviter les périodes où la nourriture se fait rare, beaucoup d'espèces animales migrent. Celles qui vivent en permanence dans ces latitudes ont fini par s'adapter ou par trouver dans la mer des réserves alimentaires moins touchées par les variations saisonnières.

Une caractéristique inattendue de l'écosystème du Nord est la productivité relativement élevée des eaux arctiques. La présence en groupements importants de baleines et de morses, et d'énormes populations de phoques, ainsi que la grande taille de ces créatures, laissent supposer un niveau élevé de productivité marine. Comme les plantes poussant sur la terre ferme, les plantes marines connaissent une très courte saison de croissance. Les mers polaires comptent relativement peu d'espèces de poissons mais, chose étonnante, une grande variété de mammifères marins.

En général, la faune des latitudes élevées se développe à un rythme plus lent que dans les régions plus tempérées. Cette situation entraîne habituellement une maturité sexuelle plus tardive et un taux de fertilité plus faible, mais il y a pourtant des compensations puisque les animaux de ces régions atteignent souvent une taille plus importante et vivent plus longtemps. Cette lenteur peut être reliée à la courte saison de la croissance de la végétation et à la rareté des sources de nourriture durant l'année. Chez la plupart des espèces terrestres, la réussite de la reproduction reste très variable, souvent en raison de certaines caractéristiques climatiques, telles les variations extrêmes du temps, qui peuvent influer sur les sources de nourriture ou donner lieu à des printemps tardifs.

7.3.2 Les principales espèces du Nord canadien

Dans ce bref survol, l'importance des espèces est évaluée en fonction de leur valeur économique (valeur commerciale et valeur de subsistance), de leur rôle dans le maintien des écosystèmes arctiques et de leur place en termes de ressources nationales et internationales, surtout dans le cas des espèces rares et menacées d'extinction.

7.3.2.1 Les mammifères terrestres

L'orignal

Il n'existe aucune évaluation précise du nombre d'orignaux observés dans les T. N.-O., et seul un chiffre approximatif de 30 000 têtes a été avancé pour le Yukon. Leurs populations varient dans le temps, sous l'influence de phénomènes naturels ou de causes d'origine humaine.

Les caribous

On compte trois principaux groupes de caribous : le caribou des toundras, le caribou des bois et le caribou de Peary.

Le caribou des toundras

Ce groupe se déplace surtout sur la terre ferme, dans certaines parties de l'île de Baffin (T. N.-O.) et au Yukon. Grâce à la photographie aérienne, la population totale a été estimée à environ 680 000 bêtes. Ce chiffre inclut des hardes très connues, telle la harde de la Porcupine au Yukon et celle de Kaminuriak près de Baker Lake.

Parmi les causes de fluctuation chez cette espèce, il faut mentionner l'environnement et les diverses pressions dues à la prédation et à la chasse. Le caribou des toundras étant migrateur, tout changement apporté à son habitat à un point donné de son aire de répartition peut lui nuire.

Le caribou des bois

Les migrations de cette espèce sont beaucoup plus limitées que celles du caribou des toundras. Le chiffre approximatif obtenu pour le Yukon est d'environ 5 000 têtes; les données sur la taille et la répartition de ce groupe dans les T. N.-O., sont encore plus vagues.

Le caribou de Peary

Il s'agit d'une sous-espèce moins importante, vivant en petites hardes éparpillées dans l'archipel arctique. Les groupes remarqués dans le secteur ouest des îles de la Reine-Élisabeth sont en voie de disparition en raison d'hiver successifs très rigoureux. La population totale n'est pas connue de façon exacte, mais elle se situe probablement entre 10 000 et 15 000 têtes.

Le boeuf musqué

Le boeuf musqué se trouve dans toutes les îles de l'Arctique (sauf l'île de Baffin) et sur la terre ferme au nord de la limite de la végétation arborescente, des environs de Paulatuk dans l'ouest jusqu'au centre du district de Keewatin, et au nord jusqu'à la presqu'île de Boothia.

Les populations de boeufs musqués ont été complètement protégées de la chasse entre 1917 et 1969. Aujourd'hui, les populations se reconstituent dans l'Arctique et on compte environ 40 000 bêtes, dont un grand nombre sur l'île Banks, dans les T. N.-O. Au Yukon, cette espèce a été exterminée au début du siècle. Par la suite, l'*Alaska Arctic Wildlife Range* s'est occupé de réintroduire cette espèce et le boeuf musqué parcourt de nouveau le Yukon.

Le loup

Le loup des bois et le loup des toundras sont très répandus dans tout le Nord canadien.

Les populations de loups sont généralement peu élevées : on trouve de une à douze bêtes par 1 000 km^2 dans une variété de régions arctiques. Elles se raréfient dans le secteur nord de leur aire de répartition où leurs proies se font plus rares.

Le renard

En général, c'est dans la toundra voisine des régions couvertes de glace de mer que l'on trouve le renard arctique alors que le renard roux fréquente les zones boisées du Nord. Le renard arctique passe le plus clair de l'hiver sur la banquise où il chasse principalement les proies abandonnées par l'ours blanc pour assurer sa subsistance.

Le potentiel reproductif des renards est très élevé; aussi leur nombre varie-t-il énormément au cours d'une période d'abondance apparente de quatre à cinq ans pour le renard arctique (son cycle étant lié à celui de sa proie, le lemming), dans les zones de toundra, et d'un cycle de dix ans pour le renard roux, dans les zones de forêt boréale. Il n'existe pas de données sur les populations totales de renards mais le nombre de renards arctiques abattus varie entre 10 000 et 40 000 chaque année dans les T. N.-O. La chasse au renard roux est beaucoup plus limitée; environ 1 000 peaux sont vendues annuellement dans les T. N.-O.

Le rat musqué

Cette espèce est très répandue dans le district de Mackenzie (T. N.-O.). Comme pour le renard, l'importance numérique du rat musqué se reflète dans le nombre de prises. Ce nombre varie d'une année à l'autre et se situerait entre 46 000 et 276 500 bêtes annuellement, soit en moyenne 170 000 dont environ les deux tiers viennent du delta du Mackenzie. En 1983, on aurait pris au Yukon (surtout dans la plaine d'Old Crow) 19 339 peaux, chacune vendue au prix moyen de 3,25 $.

Le castor

Le castor abonde dans les régions boisées du Nord. Le nombre de peaux vendues a varié de 3 000 à 10 000 par an, mais un nombre inconnu de peaux supplémentaires est utilisé localement pour la fabrication de vêtements et d'objets d'artisanat. Dans les T. N.-O., les chiffres pour 1982-1983 indiquent la prise de 2 714 bêtes; au Yukon, ce chiffre était de 701 en 1983.

Le carcajou

Le statut actuel de cet animal dans le Nord n'est pas très bien connu. Aucune estimation de l'importance numérique de ce groupe n'est disponible, bien que le nombre de peaux vendues ait été d'environ 77 chaque année, dans les T. N.-O.; au Yukon, ce nombre de têtes se situerait entre 100 et 300.

Le loup cervier

Cet animal se trouve principalement dans les régions boisées de conifères et de feuillus, et il ne s'aventure que rarement au nord de la limite de la végétation arborescente. La population fluctue, son cycle étant lié à celui de sa principale proie, le lièvre. Par conséquent, le nombre des prises annuelles est variable, allant d'un minimum d'environ 600 à un maximum de 6 000.

L'ours blanc

Cette importante espèce se rencontre rarement loin des mers, sa proie principale étant le phoque annelé. Selon une estimation approximative, il pourrait y avoir entre 6 000 et 7 000 ours blancs dans l'Arctique canadien. Environ 600 bêtes sont abattues chaque année, soit le quota imposé.

Le mouflon de Dall

Le mouflon de Dall se trouve dans les régions montagneuses du Yukon et dans l'ouest des T. N.-O. Il s'agit d'un animal extrêmement convoité comme trophée de chasse et quelque 1 000 bêtes sont tuées annuellement. Ajoutons que certains groupes le chassent à des fins de subsistance.

Le grizzli

On trouve le grizzli au Yukon, mais aussi dans les monts Mackenzie, la région du delta du Mackenzie et dans la toundra des T. N.-O. Dans ce dernier secteur, leur nombre est restreint mais augmente progressivement selon toute apparence. Au Yukon et dans quelques zones à l'ouest du fleuve Mackenzie, cette espèce de grand gibier est très prisée comme trophée de chasse.

7.3.2.2 Les mammifères marins

Bien que la plupart des mammifères marins du Nord canadien soient des animaux migrateurs, certains y demeurent toute l'année et se sont bien adaptés à l'environnement. Leurs traces fournissent ainsi des données de base sur la préhistoire et l'histoire de l'homme dans cette région du littoral arctique. La chasse à ces mammifères reste forte et constitue une importante source de revenus et de nourriture pour les Inuit.

Le béluga

Il s'agit d'une baleine répandue dans l'est et l'ouest de l'Arctique, qui revient au printemps au moment de la fonte des glaces, soit en mai ou en juin. Quelques bélugas hivernent dans les zones d'eaux libres (polynies); beaucoup partent de l'Arctique de l'Est et entreprennent vraisemblablement de longues migrations vers la baie de Baffin et l'Atlantique Nord.

Les baleines de l'Arctique de l'Ouest hivernent dans la mer de Béring ou dans des zones d'eaux libres situées plus au nord. Selon les estimations, de 24 000 à 28 000 bélugas vivent dans l'Arctique canadien, dont 11 000 dans la région du delta du Mackenzie et de la mer de Beaufort, et le reste dans l'Arctique de l'Est.

Le narval

Cette espèce se trouve surtout dans l'est de l'Arctique mais ne dépasse pas l'île Somerset, à l'ouest. Un grand nombre d'animaux (de 20 000 à 30 000) ont été signalés dans la région du détroit de Lancaster. La chasse au narval a une grande valeur culturelle pour les Inuit du nord de l'île de Baffin.

La baleine boréale

Cette espèce de baleine est rare; il semble que la population de l'Arctique de l'Est s'élève à quelques centaines de têtes et celle de l'ouest, à environ 4 000.

Le morse

Au Canada le morse fréquente surtout l'est de l'Arctique. D'après les évaluations, le nombre de morses varierait entre 12 000 et 18 000.

Le phoque annelé

Il s'agit du plus petit phoque de l'Arctique et c'est aussi le plus largement répandu; le phoque annelé reste toute l'année dans cette région. Il vient souvent respirer à la surface au moyen de trous faits dans la glace d'hiver et se reproduit dans des gîtes construits sous la neige amoncelée sur la glace de mer. Cette espèce est de loin la plus importante de toutes. Elle est la proie principale de l'ours blanc et celle qui est le plus pêchée par les Inuit. Le phoque annelé représente quelque 80 p. 100 des prises commerciales annuelles de phoques.

Le phoque barbu

C'est une espèce très répandue. Ce phoque de grande taille utilise peu les trous de respiration dans la glace de mer et préfère les zones d'eaux libres le long de la banquise côtière. Il n'existe aucun chiffre fiable sur la population de cette espèce.

Le phoque du Groenland

Le phoque du Groenland migre l'été dans l'Arctique de l'Est où il arrive en juillet et en août. La population des phoques du Groenland dans l'Atlantique Nord atteint environ 1,25 million de têtes. Il existe diverses données sur le nombre des migrants : de 15 000 à 20 000 bêtes pénètrent dans le détroit de Lancaster et de 2 000 à 5 000 dans le détroit d'Hudson chaque année.

Autres mammifères marins

On remarque encore deux autres espèces de phoques vivant surtout dans l'Arctique de l'Est : le phoque commun et le phoque à capuchon, deux espèces rares. Le premier se rencontre dans la baie d'Hudson et à certains endroits dans l'île de Baffin, souvent dans les rivières remontées par la marée ou à proximité, quelquefois dans les lacs ou les rivières d'eau douce où ils hivernent. Le phoque à capuchon est plus rarement aperçu dans la région allant des détroits de Jones et de Lancaster jusqu'au sud de la baie d'Hudson. Mentionnons enfin plusieurs autres espèces de baleines observées à l'occasion dans l'Arctique de l'Est. L'orque a été vue l'été dans les détroits de Lancaster et de Jones, à l'extrémité est du détroit d'Hudson et au large de la côte est de l'île de Baffin. On a observé, mais peu souvent, le morse du Pacifique dans les eaux canadiennes de la mer de Beaufort.

7.3.2.3 Les oiseaux

Environ 200 espèces d'oiseaux se reproduisent dans les forêts denses de l'Arctique de l'Ouest et du sud des T. N.-O.; ce nombre diminue de moitié environ dans les forêts plus clairsemées, à proximité de la limite de la végétation arborescente, et d'une autre moitié dans l'Arctique.

La plupart des espèces connues dans le Nord reviennent pour se reproduire, à l'époque de la fonte des neiges. Quelques très rares espèces arrivent avant la fin de l'hiver, et un nombre encore plus limité passe toute l'année dans la région.

Une caractéristique de ces oiseaux est leur concentration à certains endroits propices. Ainsi, des colonies d'oies sauvages peuvent compter environ 400 couples/km^2 au cours de la période de nidification, et des colonies d'oiseaux de mer peuvent s'assembler par centaines de milliers sur des falaises ou des îles très petites.

Les colonies d'oies blanches dans l'île Banks près d'Eskimo Point et dans les grandes plaines de Koukdjuak sont des exemples de région où la densité des nids est très élevée. Pendant l'automne, les oies se rassemblent par centaines de milliers dans les haltes migratoires du Versant Nord du Yukon et de l'Alaska.

Des colonies importantes d'oiseaux de mer viennent par centaines de milliers dans les zones choisies de nidification. Parmi les plus connues, citons la marmette de Brunnich, la mouette tridactyle et le fulmar boréal. L'île du Prince-Léopold, dans le détroit de Lancaster, constitue l'un des principaux refuges de ces oiseaux.

Les habitats les plus recherchés par les oiseaux dans le Nord correspondent aux zones où les courants marins sont à l'origine d'une grande productivité biologique, par exemple les zones côtières et les deltas protégés.

Très souvent les oiseaux du Nord sont d'une taille supérieure à celle de sous-espèces (ou d'espèces) voisines vivant dans le Sud. Ajoutons qu'il existe d'autres formes d'adaptation à l'Arctique, par exemple la résorption des oeufs si la période de nidification est retardée en raison du mauvais temps, la non-reproduction, la possibilité de produire une seconde couvée dans les bonnes années, l'arrivée dans les aires de nidification au printemps de couples déjà formés, et la polygamie.

L'importance numérique de ces colonies d'oiseaux fluctue souvent d'une année à l'autre. La courte période de reproduction qui est souvent critique, le peu de temps dont les parents disposent pour apprendre à leurs oisillons à voler ainsi que les premières tempêtes glaciales de l'hiver peuvent entraver la reproduction ou provoquer un taux élevé de mortalité chez les jeunes.

Parmi les espèces chassées à des fins de subsistance, on trouve la bernache du Canada la bernache cravant, l'oie blanche, l'oie à front blanc, l'eider commun et l'eider remarquable, le canard pilet, le canard kakawi, diverses espèces de macreuse, le bec-scie, le huart, le tétras et le lagopède. Les oeufs d'un grand nombre d'oiseaux de mer nichant en colonies (le goéland, la marmette, le mergule nain et le canard) sont aussi ramassés.

7.3.2.4 Les poissons

Parmi les quelque 70 espèces de poissons qui fréquentent les eaux côtières et intérieures du Nord, 15 d'entre elles environ ont une importance pour la pêche de subsistance et la pêche sportive ou commerciale. Bien que les réserves semblent souvent importantes, ces populations ont un faible taux de reproduction et de croissance et sont vulnérables à toute pêche intensive prolongée. La pêche hauturière est peu pratiquée actuellement dans le Nord.

L'omble arctique

L'omble arctique est une espèce largement répandue vivant dans les lacs, les rivières et les eaux côtières. Ce poisson est très important sur le plan commercial (pêche sportive) et dans l'économie de subsistance des communautés du Nord.

Le corégone

Les principales activités de pêche au corégone, à la fois commerciale et de subsistance, ont lieu dans la vallée du Mackenzie, dans la région immédiatement au sud de l'île Victoria sur la terre ferme, et à l'intérieur des terres, jusqu'à la côte ouest de la baie d'Hudson. Il n'existe pas de données précises sur cette espèce, mais les prises annuelles peuvent atteindre 450 000 kg environ.

Le touladi

La pêche commerciale de ce poisson se fait en même temps que celle du corégone décrit ci-dessus. Pour ce qui est de la pêche de subsistance, il n'existe pas de chiffre sur le nombre de prises et leur importance. La possibilité d'attraper un poisson-trophée de très grande taille dans les lacs peu exploités rend la pêche sportive au touladi intéressante. Cependant, la croissance lente de cette espèce devrait inciter les amateurs à limiter cette activité.

Le grand brochet du Nord

Cette espèce qui se trouve surtout au Yukon et dans presque toutes les régions des T. N.-O. est très importante pour la pêche sportive, qui pourrait être développée dans une certaine mesure.

Le saumon du Mackenzie

C'est un poisson à croissance rapide qui vit dans le bassin hydrographique du Mackenzie. Environ 91 000 kg de saumon du Mackenzie sont pris commercialement chaque année dans le Grand lac des Esclaves; ce chiffre est demeuré assez constant depuis le début de cette pêche en 1945.

Le doré

Cette espèce se trouve dans toute la vallée du Mackenzie et dans son bassin, bien qu'elle n'abonde que dans la partie la plus méridionale de cette région. Au Canada, le doré est très apprécié des pêcheurs sportifs. Dans le Nord, étant donné que l'accès aux lacs reste difficile, ce poisson se trouve en abondance et il serait possible d'encourager cette pêche à l'avenir.

L'ombre commun

Largement répandu, ce poisson est petit et se développe lentement. Il n'a probablement pas une grande valeur commerciale, mais les réserves locales dans le Grand lac des Esclaves ont été épuisées par les amateurs de pêche sportive. La pêche commerciale est limitée aux poissons pris au filet avec d'autres espèces recherchées comme le corégone.

Le saumon

On compte au Yukon cinq espèces de saumons dont deux, le saumon chinook et le saumon kéta, sont assez bien répandues et localement importantes pour la pêche de subsistance, la pêche sportive ou encore la pêche commerciale.

Autres espèces

Il existe plusieurs espèces de poissons ayant un certain intérêt pour l'économie locale mais qui malgré tout sont assez peu répandues. La pêche au capelan, à la morue de l'Atlantique et au flétan du Groenland qui fréquentent les eaux de l'Arctique de l'Est, est assez limitée. Différentes sortes de chabot se retrouvent dans toutes les eaux arctiques intérieures et servent quelquefois de source de nourriture. Dans l'Arctique de l'Ouest, le hareng est pêché en mer; la lotte et la carpe noire sont pêchées par contre dans les eaux douces.

7.3.2.5 Les invertébrés

Ces organismes sont principalement importants en raison de leur place dans la chaîne alimentaire; ils sont une source de nourriture pour tous les ordres animaux supérieurs (poissons, mammifères et oiseaux) qui eux-mêmes jouent un rôle important pour l'homme. Plusieurs espèces d'invertébrés ont cependant un intérêt économique manifeste.

Les mollusques et crustacés

Seules quelques espèces entrent dans le régime alimentaire normal de la population locale : dans certains secteurs côtiers, les moules bleues, nombreuses à marée basse, peuvent être utilisées comme aliment frais d'appoint; les oursins sont consommés dans quelques régions tout comme les mollusques bivalves entiers, trouvés dans l'estomac du morse.

Les crustacés

La plus importante espèce de crustacés, qui pourrait rapporter plusieurs millions de dollars par an si elle était exploitée, est la crevette rose vivant dans certaines eaux au large de l'île de Baffin, dans la baie d'Ungava et peut-être ailleurs dans le Nord. Des essais de pêche pour cette espèce ont déjà eu lieu.

Les espèces sans valeur économique

L'abondante vie sous-marine du Nord s'explique en partie par la présence des invertébrés se trouvant dans la colonne d'eau de mer. La plupart de ces organismes apparaissent dans les quelques mètres supérieurs de la colonne d'eau sous forme de plancton ou sur le fond marin, sous forme de benthos. Le benthos dans les mers du Nord est particulièrement riche et productif; il est composé d'une population stable toute l'année, tandis que la masse planctonique varie selon la saison.

Les insectes

Il y a environ 1 000 espèces d'insectes au nord de la limite de la végétation arborescente, et 10 fois plus d'espèces juste au sud. La moitié environ de celles qui vivent dans la toundra appartient à l'ordre des diptères — insectes à deux ailes comprenant les moustiques, les mouches noires et les moucherons. Les hyménoptères viennent en deuxième place et comprennent les abeilles et les guêpes. On compte environ 20 espèces de papillons dans la toundra, mais il faut noter que certains ordres (par exemple les libellules et les grillons) sont complètement absents.

7.3.3 L'importance de la faune

En plus de leur valeur économique, les ressources fauniques jouent un grand rôle dans la vie traditionnelle et dans l'écologie; elles présentent aussi un intérêt sur le plan scientifique. Il est cependant difficile d'estimer leur valeur économique à cause des données incomplètes et des difficultés que posent l'attribution d'une valeur marchande aux produits utilisés dans l'économie domestique.

7.3.3.1 Les considérations d'ordre économique

Le commerce des fourrures

La valeur totale des fourrures, y compris les peaux de phoque et d'ours, vendues par les trappeurs dans les T. N.-O. était de 3,3 millions de dollars en 1984-1985. Par ailleurs, un grand nombre d'animaux piégés fournissent également de la viande fraîche aux familles des trappeurs et un certain nombre de peaux ne sont pas vendues mais utilisées dans l'économie domestique pour la fabrication d'objets d'artisanat. Néanmoins, dans les T. N.-O., 50 p. 100 des 3 790 trappeurs agréés ont gagné chacun plus de 8 000 $ en 1984-1985, grâce à la vente des peaux. Au Yukon, la valeur totale des fourrures vendues chaque année est d'environ 1,5 million de dollars, et quelque 700 personnes vivent du piégeage, soit parce qu'elles détiennent des permis pour exploiter des circuits de piégeage, soit parce qu'elles aident les titulaires de permis. Même si le revenu moyen provenant du piégeage est inférieur à 2 000 $ par personne, beaucoup de trappeurs vivent de cette activité et peuvent gagner de 20 000 à 30 000 $ par saison. Comme c'est le cas pour les autres industries fondées sur les ressources, les revenus tirés du piégeage varient d'année en année, selon la demande et les cycles des animaux. À l'heure actuelle, l'Europe, les États-Unis et le Japon sont les plus grands importateurs de fourrures brutes du Canada.

Depuis 1982, les mouvements pour la défense des droits des animaux et contre la chasse aux phoques ont provoqué une baisse radicale du nombre et de la valeur des prises de phoques. Dans les T. N.-O., les ventes depuis 1981 et 1982 ont été en moyenne de 15 700 peaux de phoque pour une valeur de 258 000 $, soit une baisse de 56 p. 100 et de 43 p. 100 respectivement. Pendant cette même période, toutefois, les coûts de la chasse aux phoques ont augmenté. Ainsi, les profits tirés de cette activité ont diminué considérablement au cours des dernières années.

On s'attend qu'une campagne semblable de la Communauté économique européenne contre les autres articles de fourrure du Canada commence à affecter gravement l'industrie en 1986. Tout comme pour les peaux de phoque, la perte des revenus tirés des ventes de fourrure touchera beaucoup les résidents du Nord, dont plusieurs se sont tournés vers le piégeage par suite du ralentissement des activités des industries minière, pétrolière et gazière.

La pêche commerciale

Les prises commerciales de poissons d'eau douce se sont élevées à environ 1 163 tonnes en 1984 dans les T. N.-O., pour une valeur d'environ 2 730 000 $. Les principales espèces pêchées sont le corégone de la région du Grand lac des Esclaves et l'omble arctique de la région de Cambridge Bay.

Au Yukon, la pêche commerciale est moins importante; on pêche cependant, pour le marché local, du saumon chinook et du saumon kéta, du touladi et du corégone.

La vente des produits tirés des mammifères marins (surtout la peau de baleine) est limitée et elle représente probablement moins de 25 000 $ par année. Des organismes de protection de la nature envisagent actuellement d'exploiter la pêche à la crevette au large de l'île de Baffin. De plus, il existe des possibilités d'exploiter la pêche à la morue, au flétan du Groenland et au saumon. La viabilité des pêches commerciales dans l'Arctique de l'Est est actuellement limitée par les coûts prohibitifs du transport vers les marchés du Sud. Une autre difficulté est l'accès aux ressources halieutiques. Il faut disposer de grands bateaux, sauf pour la pêche au saumon, car les eaux sont très froides et profondes et les marées sont fortes dans le détroit de Davis.

L'économie de subsistance

C'est le facteur le plus difficile à mesurer, bien qu'il soit sans aucun doute le plus important, tant du point de vue économique que non économique pour la population autochtone locale.

Dans les T. N.-O., on estime à quelque 2,8 millions de kilogrammes la quantité de poisson et de viande qui est prélevée et consommée localement. En utilisant des coûts de substitution, ces produits auraient une valeur de 12 à 13 millions de dollars. Si l'on divisait ce montant entre tous les habitants des communautés plus petites que des villes, cela représenterait environ 500 $ par personne. Il est évident que cette nourriture locale a une grande valeur économique pour les Autochtones qui économisent ainsi sur la nourriture.

Les données sur les quantités de poissons et d'espèces fauniques prélevés à des fins de subsistance au Yukon ne sont pas disponibles. Par rapport aux T. N.-O., les chiffres seraient beaucoup moins élevés parce que la population autochtone est plus petite, soit 4 000 personnes comparativenemt à quelque 26 000 personnes. Cependant, les Autochtones du Yukon dépendent tout autant que ceux des T. N.-O. des ressources locales pour leur nourriture.

Quelques-unes des valeurs non économiques fondées sur la pêche, la chasse et le piégeage sont examinées dans la section 7.3.3.3.

Le tourisme

Un grand nombre de touristes qui visitent le Nord est sûrement attiré par le côté pittoresque ou exotique du voyage; cela leur permet de traverser de vastes étendues à l'état sauvage, pour admirer la nature ou encore s'adonner à un sport comme la chasse ou la pêche.

La plupart des installations touristiques disponibles — qu'il s'agisse de motels, d'hôtels ou de maisons dans les localités, ou encore de chalets de pêche ou de chasse de même que de terrains de camping aménagés — sont utilisées en permanence pendant la saison d'été. Chaque année, on note l'expansion croissante de ce secteur de l'économie du Nord.

Quelque 44 000 touristes ont visité les T. N.-O. en 1982 et y ont dépensé environ 40 millions de dollars. Au Yukon, où de nombreux visiteurs se rendent en automobile, les revenus provenant de l'industrie touristique continuent d'augmenter et ont atteint la somme approximative de 51 millions de dollars en 1981; cette année-là, 386 000 personnes ont visité le Yukon.

7.3.3.2 Les considérations d'ordre scientifique

L'étude scientifique des écosystèmes de l'Arctique revêt actuellement une grande importance. Les conditions naturelles de vastes zones du globe risquent d'être modifiées par des changements environnementaux avant que l'homme n'ait la possibilité d'étudier ces ressources uniques et de comprendre ces régions. Il est également très important de réunir des données afin de mieux utiliser cette partie du Canada et de la protéger des graves dommages qui peuvent découler d'une mise en valeur trop rapide des ressources.

Bien que les espèces aient été répertoriées dans la plupart des régions du Nord, des questions fondamentales demeurent sans réponse. Il s'agit du nombre, du cycle biologique, de la physiologie et du comportement d'espèces souvent très communes et largement répandues.

7.3.3.3 Les valeurs traditionnelles

La faune offre de multiples avantages aux Autochtones et aux non-Autochtones du Nord. Un grand nombre de ces derniers vivant dans les territoires compte la chasse, la pêche et le milieu naturel au nombre des avantages de la vie dans le Nord. Ainsi, comme de nombreux Autochtones, ils apprécient la faune pour ce qu'elle leur apporte. Ce genre de vie s'accompagne de bienfaits, non seulement dans les activités récréatives mais aussi au niveau psychologique ou sentimental. Dans bien des cas, ces bienfaits interviennent dans la décision des non-Autochtones de continuer à vivre dans le Nord.

Pour les Autochtones, la faune a une valeur socio-économique très importante. La pêche, la fourrure et le gibier leur procurent des avantages économiques pendant toute l'année, mais la question du mode de vie touche à la fois le domaine de la tradition et celui de l'économie. Il est important de reconnaître que les cultures autochtones sont fondées sur une relation globale et complexe de l'homme avec la nature, relation dans laquelle entrent en ligne de compte la faune, les rivières, les lacs, les montagnes, et même le ciel et les vents. Aussi, la question de la faune se confond-elle avec celle de leur identité. Pour les Autochtones, continuer la chasse, alors que les besoins économiques sont minimes, est une décision importante à plus d'un titre : au cours de la vie sociale, par exemple, de la viande ou des parties d'animaux sont souvent remises en cadeau ou utilisées dans les cérémonies. Le partage de la nourriture entre parents et amis aide à lier les gens et renforce la solidarité à un moment où les changements sociaux minent la qualité de la vie. La chasse, la pêche et le piégeage donnent aux Autochtones l'occasion d'enseigner aux enfants les talents traditionnels — apprentissage qui constitue une étape importante de l'évolution sociale des jeunes.

Enfin, les événements naturels qui sont importants pour les membres d'une société de chasseurs constitue toujours la base de la philosophie autochtone. Pour les Autochtones, la chasse comporte aussi des valeurs récréatives semblables à celles dont bénéficient les non-Autochtones. Le fait de laisser la ville et de retrouver la nature, par exemple, est souvent très important pour les Autochtones, surtout s'ils occupent un emploi rémunéré à temps plein.

Aucune des valeurs sociales susmentionnées ne peut être facilement quantifiée ou comprise par des non-Autochtones. Ce qu'il importe de comprendre, toutefois, c'est que la valeur sociale des activités traditionnelles continuera à dépasser leur valeur économique parce que le mode de vie des Autochtones est de vivre près de la terre.

7.3.4 Les menaces pour la faune

Les menaces ne sont pas uniquement l'oeuvre de l'homme. Dans le Nord, les conditions climatiques sont d'une importance cruciale pour la survie ou le maintien des populations d'un grand nombre d'espèces. Certaines particularités déjà signalées, comme l'absence de reproduction chez les oiseaux de mer, sont dues au climat. Le caribou, surtout le caribou de Peary dans l'archipel Arctique, est une autre espèce qui risque de connaître un déclin rapide si des années successives de mauvais temps empêchent la survie des petits et l'alimentation des hardes en hiver.

La chasse est un autre danger, surtout lorsqu'elle se limite à un groupe particulier vivant près d'une agglomération permanente. Cependant, le rétablissement de certaines populations est possible à condition qu'aucun autre changement écologique ne se produise et que la chasse diminue.

L'expansion industrielle enfin comporte de graves menaces en raison de l'intensité, de l'importance des travaux et des répercussions à long terme qui en résultent. Les exploitations minières, les grands projets de mise en valeur, les aménagements hydro-électriques et les corridors de transport entrent dans cette catégorie. Ces menaces prennent souvent diverses formes comme la transformation ou la détérioration des paysages, la pollution de l'air et de l'eau, le bruit ainsi qu'une augmentation de la chasse et du piégeage. Tous ces effets nocifs peuvent, dans une certaine mesure, être atténués si les activités industrielles sont planifiées et menées en tenant compte des réactions du milieu arctique à ces perturbations.

En outre, des règlements touchant la protection de la faune et de son habitat devraient être appliqués de façon générale et non confinés aux limites politiques des provinces et des territoires.

Ouvrages de référence

Davis, R., Kerwin J. et W. J. Richardson, *The Present Status and Future Management of Arctic Marine Mammals in Canada*, rapport, Science Advisory Board of the Northwest Territories, Yellowknife, 1980.

Dickenson, D.M. et T.B. Herman, *Management of some Terrestrial Mammals in the Northwest Territories for Sustained Yields*, rapport, Science Advisory Board of the Northwest Territories, Yellowknife, 1979.

Freeman, M.M.R. (rédacteur), *Proceedings: First International Symposium of Renewable Resources and the Economy of the North, Banff, Alberta May 1981*, Association universitaire canadienne d'études nordiques et Programme sur l'homme et la biosphère, ACUNS 198, Ottawa, 1981.

McCart, P.J. et J. DenBeste, *Aquatic Resources of the Northwest Territories*, rapport, Science Advisory Board of the Northwest Territories, Yellowknife, 1979.

Murphy, P.J., Stanley R. H. et J. S. Mactavish, *La gestion des feux de forêt dans les Territoires du Nord-Ouest*, Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa, 1980.

Pêches et Océans Canada, *Mémoire présenté à la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada*, volume 1, Ottawa, mai 1985.

Rowe, J.S., *Les Régions forestières du Canada*, Service canadien des forêts, Environnement Canada, Publication nº 4 1300 F, Ottawa, 1972.

Sandwell and Company Limited, *A review of the Forest Resources and the Pulp and Paper Potential of the Northwest Territories and the Yukon Territory*, Affaires indiennes et du Nord Canada, Mémoire 12:04-32., Ottawa, 1978.

Tableau 7-1

Emplacement, exploitant et puissance installée des centrales hydro-électriques en service

Territoire	Cours d'eau	Nom	Exploitant	Puissance (MW)
Yukon	Yukon	Whitehorse Rapids	CÉNC	40
	Aishihik	Aishihik	CÉNC	31,20
	Mayo	Mayo	CÉNC	6,15
	Porter Creek	Porter Creek	YE	1,00
	McIntyre Creek	McIntyre Creek	YE	0,65
Territoires du Nord-Ouest				
	Snare	Snare Rapids	CÉNC	7,00
	Snare	Snare Falls	CÉNC	7,00
	Snare	Snare Forks	CÉNC	9,60
	Talston	Twin Gorges	CÉNC	20,80
	Yellowknife	Bluefish Lake	C	3,20

CÉNC Commission d'énergie du Nord canadien
YE *Yukon Electrical Company*
C *Cominco*

Figure 7-1
Régions de forêts

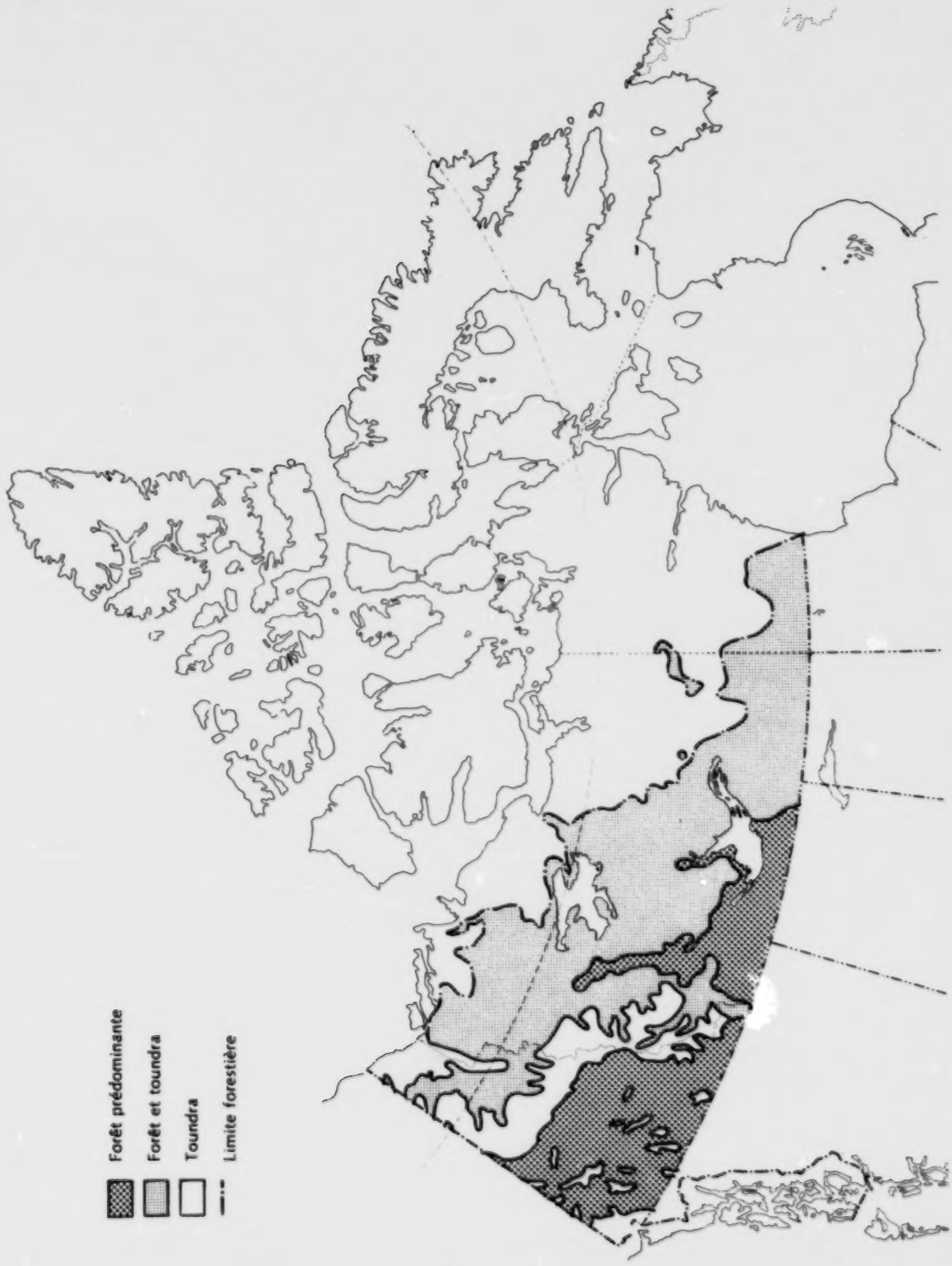

8. Les ressources non renouvelables

8.1 Les mines et minéraux

8.1.1 Questions d'ordre général

Le Nord canadien est considéré comme une importante source de ressources non renouvelables. Depuis toujours, les activités minières, en particulier l'extraction de l'or et de l'argent, et plus récemment du plomb et du zinc, ont été à la base de l'exploitation de ces richesses naturelles. La mise en valeur de ces ressources dans le Nord canadien présente de nombreux inconvénients par rapport au Sud, notamment les distances, les conditions climatiques, les difficultés liées au transport, le manque d'électricité à prix abordable ainsi que les coûts élevés de la main-d'oeuvre. Notons enfin que les activités minières restent soumises aux fluctuations des prix mondiaux, alors que la prospection du pétrole brut et du gaz naturel au Canada est de plus en plus influencée par des facteurs politiques et autres.

Comme le prix de l'or a atteint près de 1 000 $ l'once en 1980-1981, plusieurs exploitations minières ont repris leurs activités. Aujourd'hui, l'exploitation des placers d'or est une industrie florissante qui apporte 50 millions de dollars par année à l'économie du Yukon.

La ruée vers l'or du Klondike, en 1898, correspond à la première période d'activité minière dans le nord du Canada. Cependant, en 1850, de l'or avait été signalé à Fort Selkirk (Yukon), et la prospection des minéraux y avait été entreprise plus de deux décennies avant la découverte des gisements du Klondike et ce, par suite du déclin du boom californien et de la migration des prospecteurs vers la Colombie-Britannique et le Yukon. La ruée vers l'or du Klondike, comme toutes les précédentes, a été de courte durée; aussi, les prospecteurs sont-ils rapidement repartis vers les gisements aurifères de l'Alaska. Au Klondike, la production d'or alluvionnaire a été prise en main après la Seconde Guerre mondiale par un petit nombre de grandes sociétés comme la Yukon Consolidated Gold Corp.; elle a ensuite diminué vers le milieu du siècle. En 1966, lorsque la plupart des exploitations de placers de la région ont finalement cessé, le Klondike avait produit plus de 200 millions de dollars en or.

Au Yukon, le cuivre a été le deuxième minerai à être extrait au cours de cette période historique; à partir de 1900, on l'extrayait de certaines couches riches situées près de Whitehorse. L'argent fut découvert dans la région de Mayo en 1906 près de l'agglomération actuelle d'Elsa et c'est en 1913 que commença l'exploitation de ce minerai. En 1919, la découverte de riches gisements d'argent et de plomb à Keno Hill a été à l'origine de la production minière l'année suivante.

Dans les T. N.-O., les premiers travaux d'exploitation ont été entrepris en 1876 lorsque 14,5 tonnes de mica valant 120 000 $ ont été extraites de la région de la baie de Cumberland dans l'île de Baffin. En 1930, du radium était découvert à Port-Radium, près du Grand lac de l'Ours; ce minerai a été mis en valeur par l'Eldorado Mine à compter de 1932. En 1897, des filons d'or ont été découverts dans la région de Yellowknife. Ces filons n'ont guère été exploités avant le fin de l'été 1934. Ce n'est qu'en 1938 que la mine Con a entrepris les premiers travaux d'exploitation; cependant, l'année suivante, deux autres mines, Ryan et Negus, étaient mises en exploitation.

En 1920 la découverte d'un champ pétrolifère à Norman Wells par l'Imperial Oil est un événement notoire. En 1932, une raffinerie est ouverte pour répondre aux besoins en ce domaine pour les régions du Grand lac de l'Ours, du Grand lac des Esclaves et de la vallée du Mackenzie. En 1939, la production annuelle de pétrole s'élève à 20 000 barils (2 750 tonnes), pour atteindre 1,2 million de barils (165 000 tonnes) en 1944.

Au cours des dix années suivant la fin de la Seconde Guerre mondiale, la production de minéraux au Yukon et dans les T. N.-O. a énormément augmenté. Au Yukon, la United Keno Hill Mines Ltd. est créée en 1945 et c'est en 1947 que commence l'exploitation des gisements de plomb, de zinc et d'argent autour de la localité d'Elsa. Dans les T. N.-O., par contre, l'extraction de l'or prend son plein essor dans la région de Yellowknife, avec l'ouverture des mines Giant Yellowknife et Discovery.

Ces vingt dernières années, l'exploitation des ressources non renouvelables du Nord canadien a pris un essor considérable attribuable aux facteurs suivants :

1) l'exploitation de quatre importants gisements de plomb-zinc-argent : Pine Point, dans le secteur sud du Grand lac des Esclaves, à 80 km à l'est de Hay River; Faro, au Yukon (Curragh Resources); Nanisivik, à 29 km au nord-est d'Arctic Bay, dans le nord-ouest de l'île de Baffin et, plus récemment, à la mine Polaris, dans la Petite île Cornwallis;
2) la demande croissante de métaux après la Seconde Guerre mondiale et l'expansion de l'économie mondiale;
3) la recherche par l'industrie de métaux non ferreux comme le tungstène, l'uranium, l'étain et le cuivre, tant au Yukon qu'aux T. N.-O.;
4) un regain d'activité dans les placers du Yukon depuis la fin des années 1970; ces activités comprennent de nouvelles recherches dans les vieux résidus de mines et les graviers très riches précédemment laissés de côté. Ces initiatives ont été entreprises à la suite de la hausse du prix de l'or sur les marchés internationaux;

5) des activités accrues de prospection aurifère et l'exploitation des nombreuses mines des T. N.-O., dont la mine Camlaren située au nord-est de Yellowknife (fermée en 1981); les mines Cullaton Lake et Shear Lake, à l'ouest d'Eskimo Point; la mine Lupin près du lac Contwoyto; et la mine Salmita, située aussi au nord-est de Yellowknife.

L'industrie minière demeure le principal stimulant économique au Yukon et dans les T. N.-O. En 1985, par exemple, 5,3 p. 100 de la main-d'oeuvre au Yukon et 23,4 p. 100 de celle des T. N.-O. était directement employée dans ce secteur, sans compter les personnes qui, au Yukon, occupaient directement un emploi dans l'industrie des placers.

En 1985, la valeur de la production minière au Yukon s'élevait à 59 786 000 $ comme il est indiqué au tableau 8-1. L'or est la première source de revenus, suivi de l'argent, du sable et du gravier, et du plomb. Dans les T. N.-O., la valeur totale des minéraux extraits atteignait 637 141 000 $ en 1985. Comme il est mentionné au tableau 8-1, c'est le zinc qui occupait le premier rang, suivi de l'or, du plomb, du tungstène du sable et du gravier, de l'argent et du trioxyde d'arsenic.

Ces taux de production représentent une part très importante de la production totale du Canada. Presque tout le tungstène (87,5 p. 100), 30 p. 100 du plomb, 26 p. 100 du zinc, 19 p. 100 de l'or et 32 p. 100 de l'argent extraits au Canada proviennent des mines du Nord.

8.1.2 Les règlements, l'aide et les services du gouvernement (ressources minérales autres que le pétrole et le gaz)

La gestion des ressources minérales au Yukon et dans les T. N.-O. relève du Programme des affaires du Nord, Affaires indiennes et du Nord Canada. Des bureaux régionaux au Yukon et dans les T. N.-O. assurent l'administration de sept districts miniers; chacun de ces districts est chargé de veiller à l'administration et à la cession des droits miniers (tableau 8-2). Des géologues régionaux et de district étudient les propriétés des minéraux, prélèvent des échantillons de roches et de minéraux, donnent des conseils sur demande à l'industrie, aux ministères et aux spécialistes des questions géologiques; sur demande, ils procèdent à des évaluations géologiques des sites où des découvertes on été faites. Un certain nombre de lois et de règlements servent de cadre administratif propre à assurer une prospection et une exploitation rentables et rationnelles ainsi qu'à garantir la sécurité dans les mines et la protection des mineurs.

Dans les T. N.-O., le *Règlement sur l'exploitation minière au Canada* régit la cession et l'exploitation des droits miniers. Il est essentiel de détenir un permis de prospection que l'on peut se procurer auprès de tout conservateur des registres miniers des T. N.-O., pour pouvoir prospecter, jalonner des concessions ou acquérir des droits miniers ou des droits de prospection. Ce règlement prévoit que les concessions sont octroyées en bloc pour une surface maximale de 2 582,5 acres. Les concessions doivent être marquées par quatre poteaux aux angles et par des poteaux de délimitation placés tous les 1 500 pieds. Les travaux doivent être exécutés à raison de 2 $ l'acre par année afin de maintenir les concessions en règle; après dix ans, la signature d'un bail devient obligatoire.
Il est également possible d'acquérir des droits de prospection (permis de prospection) touchant de grandes régions.

Au Yukon, deux textes de loi régissent l'administration et la cession de la plupart des droits miniers. La *Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon*, qui régit l'exploitation des gisements de roche dure, stipule que les concessions doivent être jalonnées par deux bornes et avoir une superficie de 51,65 acres, et que les travaux obligatoires doivent se chiffrer à 100 $ par année pour chaque concession. Il n'est pas nécessaire de détenir un permis de prospection, la signature d'un bail n'est plus obligatoire après un certain délai prescrit et aucun droit de prospection n'est accordé. La *Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon* s'applique aux travaux d'exploitation des placers et des dépôts meubles de métaux précieux. Les concessions sont jalonnées le long des ruisseaux ou des cours d'eau à l'aide des lignes de base établies si le ruisseau en question a déjà fait l'objet d'un levé. Les titulaires de concessions doivent effectuer des travaux d'une valeur de 200 $ par année pour maintenir leurs concessions en règle. Il est également possible d'obtenir des concessions d'une longueur de 1 à 5 milles.

D'autres règlements découlant de la *Loi sur les terres territoriales* s'appliquent aux deux territoires. Le *Règlement sur le dragage dans les territoires* s'applique au dragage des rivières au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, et le *Règlement territorial sur la houille* régit l'administration et la cession des droits d'exploitation de la houille dans les territoires.

D'autres textes de loi traitent de la sécurité dans les mines et de la protection des mineurs. L'*Ordonnance sur la sécurité dans les mines* et les règlements qui en découlent assurent l'exécution d'inspections dans toutes les mines du Yukon; dans les T. N.-O. le gouvernement s'occupe de ces questions depuis 1980. L'*Ordonnance sur le sautage au Yukon* énonce la marche à suivre pour les opérations de sautage souterraines et en surface et pour le stockage et la manutention des explosifs au Yukon. Dans les T. N.-O., ces opérations sont régies par l'*Ordonnance sur l'usage des explosifs*.

8.1.3 La prospection et la production de minéraux au Yukon

En 1985, la production de minéraux au Yukon a été dominée par l'industrie de l'exploitation des placers qui, à elle seule, représentait alors 74 p. 100 de la production totale du territoire (tableau 8-3). La valeur de la production minière de ce territoire ne représentait que 0,4 p. 100 de la valeur totale de la production des minéraux métalliques du Canada en 1985, alors qu'elle était légèrement plus élevée, à savoir 0,5 p. 100 en 1984. Bien que la production d'argent ait diminué de plus de 16 p. 100, la baisse des prix s'est soldée par une réduction de la valeur de production de près de 32 p. 100.

Au Yukon, en 1985, la plus grande part des activités minières se sont déroulées à Elsa, à la mine d'argent de United Keno Hill Mines Limited. Avec un effectif de 176 employés, cette société a produit près de 40 000 kg d'argent.

Pour la troisième année consécutive, trois mines d'argent de peu d'envergure, exploitées sur une base saisonnière, ont participé à la production de l'argent du Yukon. Dans la région de Keno Hill et de Galena Hill, la société Archer, Cathro and Associates (1981) Ltd. a extrait quelque 313 tonnes de minerai à haute teneur en argent et, de son côté, Springmount Operating Company a retiré 68 tonnes de minerai riche en argent, en plomb et en zinc. Dawson Eldorado Mines Ltd. a expédié un total de 907 tonnes de minerai d'argent et de plomb provenant de sa mine Plata-Inca située à 176 km au nord-ouest de Ross River.

La mine de zinc et de plomb de Cyprus Anvil Mining Corporation à Faro n'a pas été exploitée en 1985. En novembre, après de longues négociations mettant en présence Dome Petroleum Ltd. (principal actionnaire), Curragh Resources Ltd., les gouvernements fédéral et territorial et les autres parties intéressées, la propriété a été vendue à Curragh Resources Ltd. de Toronto. La première expédition de minerai concentré a été effectuée à l'été 1986.

Au Yukon, environ 150 à 175 exploitations de placers ont procuré un emploi saisonnier à 500 personnes. La production d'or brut ou impur déclaré pour le paiement de redevances a augmenté légèrement en 1985 pour atteindre 3 098 kg comparativement à 2 960 kg en 1983. De plus, 50 kg d'or ont été vendus à des joailliers du Yukon.

Au cours de 1985, Total Erickson Resources Ltd., en vertu d'une entente de mise en valeur conclue avec AGIP Canada Ltd., a continué ses travaux d'exploitation de la mine d'or Mount Skukum (propriété de AGIP) située au sud-est de Dawson. Ces travaux ont commencé au début de 1986.

Le montant des fonds consacrés à la prospection des ressources minérales a augmenté légèrement en 1985 pour atteindre un montant estimatif de 25 millions de dollars comparativement à environ 22 millions de dollars en 1984 et à seulement 11 millions de dollars en 1983. Les travaux étaient surtout éxécutés dans la région de la rivière Wheaton, située au sud de Whitehorse, où l'on cherchait des gisements d'or et d'argent; dans la région du mont Nansen et du mont Freegold, à l'ouest de Carmacks où l'on tentait de découvrir des gisements d'or; dans la région de Rancheria, à l'ouest du lac Watson, pour essayer de découvrir des gisements d'argent-plomb-zinc, d'étain et de cuivre; et, enfin, dans la région de la rivière Ketza au sud de Ross River, à la recherche de gisements d'or et d'argent.

8.1.4 La prospection et la production de minéraux dans les T. N.-O.

En 1985, la production de minéraux dans les Territoires du Nord-Ouest s'est chiffrée à 642 millions de dollars comparativement à 748 millions de dollars en 1984, ce qui représente une baisse de 12,6 p. 100. Cette diminution, est attribuable en grand partie à la brusque chute des prix du zinc enregistrée en 1985 et à une réduction de 7 p. 100 des prix déjà peu élevés de l'or.

Huit sociétés minières ont traité dans 10 usines de broyage le minerai provenant de 10 mines. La baisse des prix de l'or et de l'argent enregistrée au cours de l'année a forcé Terra Mines Ltd. à fermer sa mine d'argent Silver Bear en avril 1985. Royex Gold Mining Corporation (anciennement connue sous le nom de Callaton Lake Gold Mining Ltd.) a mis un terme aux activités de peu d'envergure de la mine d'or Shear Lake en septembre dernier.

Malgré la fermeture de la mine Shear Lake et la baisse continue des prix, la production d'or dans les T. N.-O. a augmenté de 2,7 p. 100 depuis l'année dernière. La mine Lupin de Echo Bay Mines Ltd., situé à 600 kilomètres au nord-est de Yellowknife, occupe le deuxième rang parmi les mines productrices d'or les plus importantes au Canada. En 1985, elle a produit 6 069 kg d'or et 1 186 kg d'argent. La société a adhéré à un programme dynamique de mise en valeur des lieux destiné à doubler ses réserves. Bien que la mine Salmita de Giant Yellowknife Mines Ltd., située à 250 km au nord-ouest de Yellowknife, ait été très productive depuis la début de son exploitation en 1983, on s'attendait que ses réserves soient épuisées à la fin de l'année 1986. En 1985, aucune nouvelle mine d'or n'a été mise en opérations.

En 1985, les trois sociétés exploitantes de mines de plomb-zinc, Nanisivik Mines Ltd., Pine Point Mines Ltd. et Cominco Ltd. (mine Polaris), ont produit globalement 340 000 tonnes de zinc et 91 000 tonnes de plomb, ce qui représente bien peu de changement comparativement à la production de zinc de l'année précédente, mais une augmentation de 5,5 p. 100 en ce qui a trait à la production de plomb. Cependant, en raison de la réduction des prix, la valeur des ventes de zinc a enregistré une baisse de 11,6 p. 100 et celle des ventes de plomb, de près de 33 p. 100, comparativement à 1984.

Pine Point Mines Ltd. conserve la première place à titre de producteur de zinc et de plomb. Cependant, à la fin de 1985, elle a fait connaître ses nouveaux plans de production pour les deux prochaines années, c'est-à- dire que la société a l'intention de maximiser les taux de production de la source de minerai le plus économique et d'exploiter son usine de traitement à plein rendement. Malgré ces bonnes intentions et les autres mesures qui seront prises pour réduire le coût de production unitaire, si les prix actuels persistent, l'avenir de la mine au-delà du premier semestre de 1987 semble incertain.

En 1985, l'industrie minière des Territoires du Nord-Ouest a fourni 87,5 p. 100 du tungstène, 29,4 p. 100 du plomb, 26 p. 100 du zinc, 15,1 p. 100 de l'or, 2,8 p. 100 de l'argent produits au Canada. Cette production représentait 7,2 p. 100 de la valeur de la production des minéraux métalliques exploités au Canada, soit une diminution de 8,5 p. 100 par rapport à la production enregistrée en 1984. Les mines en activité et les usines de traitement ont employé en moyenne 2 503 personnes au cours de 1985.

Au début de 1986, Goldrich Resources Ltd. a entrepris les premiers travaux d'exploitation d'une mine d'or de peu d'envergure située à 20 kilomètres au nord-est de Yellowknife. Des discussions concernant le traitement du minerai se poursuivent actuellement entre cette société et Giant Yellowknife Mines Ltd. Terra Mines Ltd. continue à mettre en valeur la mine d'or située à proximité du lac Bullmoose, à 80 km au sud-est de Yellowknife. Si les essais qu'elle a effectués au début de 1986 sont couronnés de succès, la société entreprendra l'exploitation du gisement en 1987 et agrandira pour ce faire l'usine de traitement qui a servi au projet pilote. Highwood Resources Ltd. a mené à terme la plupart des travaux requis dans le cadre d'une étude de faisabilité sur sa propriété du lac Thor, située à 150 km à l'est de Yellowknife, et qui est riche en beryllium, un métal rare.

Les dépenses engagées dans la prospection et la mise en valeur des ressources minérales ont augmenté en 1985 pour atteindre un chiffre approximatif de 45 millions de dollars comparativement à 40 millions de dollars en 1984. Plus de la moitié de cette somme a été consacrée à la prospection et à la mise en valeur des gisements d'or dans la province géologique des Esclaves située au nord de Yellowknife. Un total de 136 projets de prospection et de mise en valeur ont été mis en oeuvre dans les T. N.-O. en 1985; 94 p. 100 d'entre eux portaient sur les gisements aurifères. Dix projets ont été consacrés à la prospection de l'uranium et quatre, à celle de l'argent.

La prospection de l'or a surtout été faite dans la province des Esclaves et, dans une moindre mesure, dans le Keewatin et la région de la Nahanni-Sud. L'uranium est recherché dans tout le Keewatin, notamment près de Baker Lake, dans le bassin du lac Nonacho et dans la région de la rivière Coppermine, à l'est du Grand lac de l'Ours. Les travaux de prospection de métaux communs ont lieu surtout dans les régions de Nanisivik et de Pine Point.

8.2 Le pétrole brut et le gaz naturel

8.2.1 Introduction

À la fin des années 1950 et au début des années 1960, le gouvernement, pour qui la prospection et l'exploitation du pétrole brut et du gaz naturel sont des facteurs importants de la mise en valeur du Nord, élabore une série de lignes directrices afin d'encourager et de faciliter la prospection pétrolière et gazière.

Deux événements importants influent sur ces activités à la fin des années 1960. La première est la diffusion d'informations reliées à la découverte de pétrole et de gaz à la baie Prudhoe (Alaska). La deuxième est la création de Panarctic Oils Ltd. en 1967, pour faire de la prospection dans les îles de l'Arctique. La majeure partie des terres pétrolifères et gazifères connues (environ 243 millions d'hectares) est détenue en vertu de permis d'exploration accordés à l'industrie (186 millions d'hectares) entre 1968 et 1972.

En 1976, le gouvernement fédéral annonçait sa nouvelle stratégie de l'énergie pour le Canada afin de parvenir à l'autosuffisance en ce domaine et procédait à une évaluation des possibilités dans ce secteur, compte tenu des fluctuations des prix mondiaux du pétrole brut et des approvisionnements en pétrole. Le gouvernement entreprenait alors de dresser un inventaire des ressources non renouvelables afin d'assurer un approvisionnement sûr en hydrocarbures tout en ne perdant pas de vue l'objectif d'auto-suffisance. Ce besoin de savoir était également reconnu dans la déclaration de principes (ÉMR et AINC) de 1976. Enfin, les initiatives fédérales en ce domaine comprenaient des dégrèvements d'impôt et la création de la société Petro-Canada afin d'accélérer la prospection dans les régions éloignées; cependant, ces initiatives ont été largement atténuées par le climat d'incertitude générale qui régnait dans le secteur privé.

Le Programme énergétique national, lancé à la fin de 1980, cherche à garantir la sécurité en matière d'énergie pour l'année 1990 et propose aux Canadiens une plus grande participation à l'industrie pétrolière. La *Loi sur le pétrole et le gaz du Canada*, adoptée le 5 mars 1982 permet de réglementer la gestion des terres du Canada et d'établir avec certitude tous les titres de propriété nécessaires à la planification de cette industrie. Les modifications apportées à la *Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz* en vertu de la nouvelle Loi, renforcent les dispositions actuelles touchant la supervision et le contrôle des activités pétrolières et gazières au chapitre de la sécurité et de la prévention de la pollution.

L'examen actuel de la politique sur le pétrole et le gaz pourra aboutir à des changements sur le plan des impôts et des mesures incitatives tout en réduisant la complexité de la réglementation. On s'attend que les nouvelles politiques continuent de favoriser une industrie pétrolière et gazière forte dans le Nord.

Comme dans le cas des autres ressources non renouvelables, la mise en valeur d'un grand nombre de réserves de pétrole et de gaz actuellement connues dans le Nord nécessitera des dépenses considérables au niveau des installations et des réseaux de transport avant qu'elles ne soient commercialement exploitées. Plusieurs projets reliés aux réseaux de transport sont à l'étude pour acheminer et stocker le pétrole brut et le gaz naturel qui seront vendus sur les marchés du Sud, et ce, compte tenu des préoccupations des Autochtones et de la protection de l'environnement.

La production actuelle de pétrole brut et de gaz naturel reste limitée, la prospection étant l'activité dominante de l'industrie au Yukon et dans les T. N.-O. Tout indique que d'immenses réserves se trouvent dans le Nord, et que cette région pourrait devenir un important fournisseur d'énergie pour le pays.

8.2.1.1 La production, le traitement et le raffinage

Le champ pétrolifère de Norman Wells est l'un des plus grands au Canada, avec des réserves supérieures à 100 millions de mètres cubes de pétrole brut. Abstraction faite du petit puits «Bent Horn» (en opérations trente jours par année) de Panarctic Oil Ltd. dans l'Extrême-Arctique, Norman Wells est le seul champ actuellement exploité au nord du 60e parallèle et on y produit chaque année environ 173 400 m^3 de pétrole et 46 600 000 m^3 de gaz naturel. La seule raffinerie dans cette région est installée à Norman Wells; elle est exploitée par Imperial Oil Ltd. En 1981, la quantité totale de produits raffinés était de 99 800 m^3.

L'utilisation de techniques avancées par Esso et la construction de nouvelles installations pour accroître la capacité de production, permettront de faire passer le facteur de récupération de ces réserves de 17 p. 100 à plus de 40 p. 100. On entend par réserves, la quantité de pétrole brut renfermée dans les structures poreuses naturelles du sol (surtout le calcaire), et seule une fraction de ces réserves peut être récupérée par différentes méthodes de production (primaires, secondaires et tertiaires). La récupération dépend notamment de la nature des roches contenant le pétrole, de la profondeur de ces réserves et des fluides associés au pétrole. On s'attend à une augmentation de la production qui passerait de 425 à 4 250 m^3 par jour de pétrole brut et de liquides extraits du gaz naturel au cours des cinq premières années du projet; après cela, le taux de production diminuera graduellement.

En juillet 1981 le gouvernement autorisait le projet de l'International Pipelines (NW) Ltd. visant la construction d'un oléoduc allant du champ pétrolifère de Norman Wells jusqu'à Zama en Alberta, pour être raccordé à l'oléoduc d'Edmonton.

Cependant, à la demande du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, il fut décidé de retarder de deux ans la construction des installations de production et la construction du pipeline afin de répondre aux préoccupations de la population locale. Les travaux d'aménagement ont commencé en 1983, et ceux de l'oléoduc, en 1984. Les travaux, dont les coûts se sont élevés à 1,3 milliard de dollars ont été achevés comme prévu en mars 1985.

Le champ de gaz naturel de Pointed Mountain, situé dans le secteur sud-ouest des T. N.-O., est le seul champ en activité dans le Nord. En 1981, la production totale atteignait environ 350 910 000 m^3.

8.2.1.2 Les lois et règlements

Les activités pétrolières et gazières sont régies par la *Loi sur le pétrole et le gaz du Canada* et ses règlements afférents, la *Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz* et ses règlements concernant le forage.

Les droits pétroliers et gaziers dans le Nord étaient anciennement régis par le *Règlement sur les terres pétrolifères et gazéifères du Canada* (conformément à la *Loi sur les terres territoriales* et à la *Loi sur les concessions de terres publiques*). Les règlements autorisaient la délivrance de permis de prospection et de baux pétroliers et gaziers à tous ceux qui en faisaient la demande pour des terres du Canada encore inexplorées; ils autorisaient aussi par soumissions publiques la cession de terres précédemment prospectées mais rendues à la Couronne (réserves de la Couronne).

Toutes les cessions de terres par soumissions publiques ont été suspendues de 1969 à juillet 1979, lorsque Dome Petroleum a obtenu un accord de prospection portant sur une superficie de 770 000 hectares dans le détroit de M'Clure entre les îles Melville et Banks. Toutes les autres transactions ont été suspendues du milieu de l'année 1972 au milieu de l'année 1977, lorsque des droits préférentiels ont été accordés à Petro-Canada. Petro-Canada a ensuite acquis quelque 37 500 000 hectares de nouveaux droits de prospection dans l'Arctique de l'Est, dans les plaines intérieures (Mackenzie) et les îles de l'Arctique.

Les droits de prospection dans le Nord sont détenus en grande partie par 13 sociétés, notamment Petro-Canada, Dome, Canterra, Panarctic, Esso (Imperial), Gulf, Shell et Mobil (par ordre d'actifs nets). Une caractéristique de ces dernières années est la concentration des activités de prospection dans les régions les plus prometteuses, ce qui correspond à une consolidation des activités à la suite des nombreux travaux de recherche au début des années 1970. Par conséquent, la prospection a augmenté au large des côtes, en particulier dans le bassin Sverdrup, dans la mer de Beaufort et, depuis 1979, dans l'Arctique de l'Est.

Parmi les projets de règlement découlant de la *Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz*, notons les règlements sur les activités géophysiques reliées au pétrole et au gaz, sur les oléoducs et les gazoducs du Canada, sur la production de pétrole et de gaz au Canada, sur les appareils de forage et sur la plongée sous-marine. Chaque document vise un aspect de la question. De plus, en vertu du *Règlement sur l'utilisation des terres territoriales*, toutes les opérations de forage et la majeure partie des activités de prospection ne peuvent être menées sans un permis d'utilisation des terres. Diverses conditions rattachées à ces permis garantissent une saine gestion des terres et le minimum de perturbation à l'environnement.

La *Loi sur le pétrole et le gaz du Canada* (Projet de loi C-48) a été présentée en décembre 1980 et promulguée le 5 mars 1982; elle est l'un des principaux éléments du Programme énergétique national. En vertu de cette loi, le pourcentage de la participation canadienne à l'étape de l'exploitation est fixé à 50 p. 100 et une part de 25 p. 100 est réservée à la Couronne, pour tous les droits accordés. Cette part de la Couronne peut être accordée à une société de la Couronne, comme Petro-Canada, ou offerte à des sociétés canadiennes par l'intermédiaire de soumissions publiques. Parmi les conditions requises pour délivrer un permis de production, la Loi exige que l'entreprise qui en fait la demande appartienne à 50 p. 100 à des intérêts canadiens, et qu'une redevance de base de 10 p. 100 et une redevance complémentaire pouvant s'élever à 40 p. 100 des bénéfices nets de la production soient versées à l'État. Afin d'accélérer la prospection et l'exploitation des ressources dans ces régions éloignées, le délai accordé habituellement pour le renouvellement des droits pétroliers et gaziers existants a été écourté et les conditions imposées pour les travaux à exécuter seront plus strictes. La Loi met également en vigueur un modèle de gestion des droits pétroliers et gaziers et ce, en fonction des accords de prospection couvrant de vastes concessions, des permis d'exploitation couvrant des champs individuels.

Avec l'adoption de la *Loi sur le pétrole et le gaz du Canada*, les deux ministres responsables de la gestion du pétrole et du gaz dans les terres du Canada, reconnaissent qu'il faut utiliser au mieux le peu de ressources humaines disponibles et assurer une coordination entre le Programme énergétique national et les objectifs nationaux dans le Nord. C'est pourquoi les groupes chargés de ces questions à Énergie, Mines et Ressources Canada et aux Affaires indiennes et du Nord Canada ont été fusionnés pour ne former qu'une seule entité, soit l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada (APGTC). L'administrateur de cet organisme relève en même temps des deux ministres par l'intermédiaire de leurs sous-ministres respectifs et reçoit de ces derniers les directives générales sur ces questions. Un comité d'examen de la politique, composé entre autres du sous-ministre adjoint de l'Énergie (ÉMR), du sous-ministre adjoint des Affaires du Nord et de l'administrateur de l'APGTC, veille à assurer une gestion rationnelle en fournissant des lignes de conduite pertinentes à cet effet.

8.2.2 Les découvertes et les réserves de pétrole et de gaz naturel

Les accumulations d'hydrocarbures se trouvent dans des roches poreuses sédimentaires enfermées dans des zones structurales. Près du tiers de la superficie du Yukon et des T. N.-O. est formé de ces roches sédimentaires qui peuvent contenir des hydrocarbures (tableau 8-5). Cette région a été divisée en 13 provinces géologiques, comme il est indiqué à la figure 8-3. Bien que plus de 950 puits aient été forés dans le Nord canadien, une évaluation globale des réserves de cette région ne peut être qu'approximative. Il faudra poursuivre les forages dans certains secteurs pour connaître exactement la teneur de ces réserves.

Les provinces géologiques les plus intéressantes sont probablement le bassin Sverdrup, et le secteur du delta du Mackenzie et de la mer de Beaufort. D'autres zones d'un intérêt moyen ont également été délimitées mais rien n'a encore été confirmé, notamment le bassin Banks et l'Arctique de l'Est (baie de Baffin — détroit de Davis). De plus, des quantités limitées de pétrole brut ont été découvertes dans le géosynclinal de Franklin (champ de Bent Horn dans le sud-ouest de l'île Cameron), dans la plaine du Mackenzie (champ de Norman Wells); il en est de même pour le gaz naturel dans la région du plateau de la Liard et du chaînon du même nom (champs de Pointed Mountain dans les T. N.-O. et de Kotaneelee au Yukon). Des quantités non rentables d'hydrocarbures ont été repérées dans la plaine du Grand lac des Esclaves, dans la plaine Eagle, dans la plaine Peel, dans la région de la rivière Anderson et du plateau Peel. Aucune découverte n'a encore été faite dans le bassin Old Crow, la plaine Whitehorse, la plaine du Grand lac de l'Ours, ni dans la plate-forme stable de l'Arctique.

Jusqu'en 1981, la publication *Pétrole et gaz, Activités* contenait des données détaillées sur toutes ces questions. Ce document préparé par la Division de la coordination des opérations pétrolières et gazières dans le Nord, Affaires indiennes et du Nord Canada (Ottawa) était mis à jour chaque année. Depuis 1982, le rapport annuel sur le pétrole et le gaz des terres du Canada, publié par l'APGTC, décrit les activités liées au pétrole et au gaz dans le Nord.

L'Association pétrolière du Canada évalue annuellement les réserves d'hydrocarbures au pays. Les dernières recherches indiquaient que les hydrocarbures liquides, qui se trouvent au nord du 60e parallèle, représentaient environ 3 p. 100, et le gaz naturel se situait entre 20 et 25 p. 100 de toutes les réserves canadiennes commercialisables. Le tableau 8-6, dressé par EMR, donne une idée de la place occupée par le Nord par rapport au reste du pays. Ces données permettent d'estimer les chances que de telles réserves existent dans diverses régions du Canada. D'après ces chiffres, il y a de grandes chances (90 p. 100) pour que le Nord contienne environ un quart de toutes les réserves pétrolières du Canada et un tiers des réserves gazières.

8.2.3 Les activités en cours

8.2.3.1 Dans le delta du Mackenzie et la mer de Beaufort (figure 8-4)

Au début des années 1970, un grand nombre de filiales canadiennes d'importantes sociétés pétrolières multinationales ont entrepris des programmes considérables de prospection dans le delta du Mackenzie. Du pétrole brut est d'abord décelé dans la presqu'île de Tuktoyaktuk en 1969 par Imperial Oil Ltd. En 1971, d'importants champs de gaz naturel sont repérés dans la zone Taglu (île Richards) par Imperial et, en 1972, dans la région du lac Parsons par Gulf Canada Ltd. En 1973, Shell Canada Ltd. fait un certain nombre de découvertes de pétrole et de gaz dans les secteurs Niglingtak et Kugpik du delta. Le retrait du projet de pipeline dans la vallée du Mackenzie à la suite du rapport d'enquête de la Commission Berger en 1977, entraîne la cessation d'autres forages sur la terre ferme jusqu'en 1982. Cependant, les travaux ont repris depuis 1982, notamment dans la presqu'île de Tuktoyaktuk.

Les activités récentes ont surtout lieu dans la mer de Beaufort. Esso, par exemple, a fait construire un certain nombre d'îles artificielles qui servent de plates-formes de forage. Des découvertes de pétrole brut ont été faites aux puits Adgo (en 1974), Issungnak (en 1980), West Atkinson (en 1982), Itiyok (en 1983) et Nipterk(en 1985). Dome Petroleum, pour sa part, a lancé un ambitieux programme de recherches en eaux plus profondes, à l'aide de navires de forage. Entre 1976 et 1980, un certain nombre de découvertes de pétrole ont été effectuées aux puits Nektoralik, Koakoak, Kopanoar, Ukalerk et Tarsiut. Gulf a découvert du pétrole en eau intermédiaire à Pitsiulak et à Amauligak. Les deux puits ont été forés à partir des barges de forage de la société. Dans bien des cas, on a découvert également du gaz naturel. Selon les probabilités moyennes, la région du delta du Mackenzie et de la mer de Beaufort renfermerait environ 1 347 millions de mètres cubes de pétrole brut et 1 865 milliards de mètres cubes de gaz naturel.

Cependant, la prospection en mer est souvent entravée en raison des conditions physiques rigoureuses qui prévalent dans la mer de Beaufort. La saison de forage est courte et l'état de la banquise varie extrêmement d'une année à l'autre. Les brise-glace expérimentaux de classe III de Dome Petroleum, soit *le Kigoriak et le Robert Lemeur*, servent actuellement à prolonger la saison des travaux effectués à partir de plates-formes de forage, mais il faut aussi tenir compte des dangers que représenteraient pour l'environnement l'éruption d'un puits de pétrole et les difficultés qui pourraient survenir si un tel accident se produisait vers la fin de la saison (en octobre).

Au cours des dernières années, les exploitants se sont efforcés de prolonger la saison de forage grâce à l'usage de caissons pour retenir les îles, la CRI de la société Esso, l'île Tarsiut aménagée par Dome/Gulf en utilisant des caissons de béton, le caisson arctique mobile de Gulf, les plates-formes submersibles (le caisson de forage en acier de Dome) et les barges de forage résistant aux glaces (l'unité de forage conique de la BeauDril. Les deux brise-glace de classe IV de Gulf ont réussi à améliorer la capacité de combattre les glaces pour le forage à partir d'unités flottantes. Cependant, le fonctionnement de ces systèmes de forage reste plus ou moins limité en raison des difficultés techniques reliées à la nécessité de creuser un puits de secours pendant la même saison de forage. Toutefois, ces techniques permettent de faciliter les travaux dans ce dur environnement. L'examen permanent de la politique tiendra compte de la capacité technique d'entreprendre les travaux plus tôt dans la saison et de les terminer plus tard.

8.2.3.2 Dans l'Extrême-Arctique (figure 8-5)

En 1968, du gaz naturel est décelé pour la première fois à la pointe Drake dans la presqu'île Sabine, située dans l'est de l'île Melville. Deux autres découvertes de gaz sont faites en 1970 et en 1971, dans l'île du Roi-Christian et à la baie Kristoffer (l'île Ellef Ringnes) respectivement. En 1972, un deuxième champ important de gaz naturel est repéré dans la partie ouest de la presqu'île Sabine (région d'Hecla). Du pétrole brut est découvert pour la première fois dans la région de Bent Horn, dans le sud-ouest de l'île Cameron en 1974. Pendant la même période, les forages sur la terre ferme et les études sismiques se poursuivent activement; 83 puits et plus de 51 000 km de levés sismiques sont terminés en 1973 au Yukon et dans les T. N.-O.

Panarctic Oil Ltd., consortium de sociétés dans lequel le gouvernement fédéral détient une participation majoritaire (53 p. 100) par l'intermédiaire de Petro-Canada, est le principal exploitant faisant de la prospection dans les îles de l'Arctique. Depuis 1975, ce consortium cherche surtout à délimiter les réserves connues sur la terre ferme en utilisant des méthodes classiques de forage et à perfectionner le forage en mer à partir de plates-formes de glace. Le double but visé est de déterminer, au large des côtes, l'étendue des champs de gaz naturel déjà découverts et de faire davantage d'expériences sur les structures géologiques qui s'étendent au large. De nouvelles techniques résultent de l'utilisation d'appareils de forage terrestre modifiés, ou d'appareils spécialement conçus reposant sur des plates-formes de glace artificiellement épaissie.

Dès le début de 1983, les travaux de prospection avaient permis la découverte de 13 champs de gaz naturel dont les réserves possibles sont évaluées, selon les probabilités moyennes, à 2 257 milliards de mètres cubes, et de quatre champs pétrolifères renfermant 686 millions de mètres cubes de pétrole brut.

En 1976, la première grande structure géologique au large des côtes est forée à la baie Jackson, ce qui donne lieu à une importante découverte de gaz naturel; de 1978 à 1980, d'autres découvertes de gaz sont faites à Whitefish, à l'ouest de l'île Lougheed. Au début de 1981, du pétrole brut a été trouvé dans trois autres puits forés à l'est et à l'ouest de l'île Lougheed (Cisco, Skate et Maclean). D'autres programmes de forage sont en cours pour évaluer ces réserves. En 1985, des essais ont été effectués à East Drake et à Cape Allison, sites de deux importantes découvertes de pétrole et de gaz naturel.

En 1985, Panartic Oils Ltd. a fait ériger des structures de production et d'autres installations à son puits Bent Horn A-02 sur l'île Cameron. Au cours des mois de mai et juin, le puits a produit quelque 100 000 barils de pétrole brut. Le 26 août 1985, on a transféré ce pétrole d'un réservoir au pétrolier canadien *Arctic*, qui devait le transporter à la raffinerie de Petro-Canada à Montréal.

8.2.3.3 Dans l'Arctique de l'Est

Vers le milieu des années 1970, l'industrie pétrolière commence à prospecter les zones sous-marines de l'Arctique de l'Est, entre l'île de Baffin et l'ouest du Groenland, soit le bassin Thulé au large du Groenland, le delta de Lancaster, le delta de la baie Home, le delta de Cumberland, le détroit de Lancaster, et le détroit de Jones. Canterra, Esso, CMO (Consolidex-Magnorth-Oakwood) et Petro-Canada sont les principaux exploitants menant des recherches dans ce secteur.

Ces travaux et leurs répercussions sur l'environnement marin ont immédiatement provoqué une certaine inquiétude. Aussi, avant d'autoriser les forages, le gouvernement fédéral entreprend-il une étude scientifique détaillée du milieu marin dans le cadre du programme des études de l'environnement marin dans l'est de l'Arctique. Les activités du programme concernant le secteur le plus au sud ont été terminées en 1979. À la fin de 1980, deux puits de reconnaissance avaient été forés au sud du cap Dyer, et l'un d'entre eux avait donné lieu à une découverte de gaz. Les eaux très profondes, les tempêtes et les icebergs flottants sont de grands obstacles qui limitent les activités dans cette région. Les activités du programme touchant le secteur le plus septentrional ont commencé seulement en 1980 après que le Processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement eut recommandé une étude de planification régionale pour la région du détroit de Lancaster et eut rejeté la demande présentée par Norlands et al. en vue de forer un puits d'essai dans la structure Dundas.

8.3 L'utilisation des terres et la protection de l'environnement

La recherche de minerais, de pétrole et de gaz dans le Nord a soulevé des préoccupations d'ordre environnemental et social. Une des pierres angulaires de la politique fédérale est que le développement du Nord ne peut être autorisé que si tous les efforts possibles sont faits pour minimiser les répercussions de ces activités sur le milieu, aussi bien biologique que physique, ainsi que sur les Autochtones.

Diverses dispositions ont déjà été prises pour atteindre cet objectif général. Une des plus importantes est certainement l'adoption par le gouvernement fédéral du *Règlement sur l'utilisation des terres territoriales* ainsi que de la *Loi sur les eaux intérieures du Nord* et ses règlements, au début des années 1970. Il faut mentionner d'autres initiatives, entre autres : a) la décision du Cabinet prise en 1973 selon laquelle tous les programmes, projets et activités du gouvernement fédéral doivent être évalués dès le début de leur planification pour en examiner les conséquences néfastes sur l'environnement, mesure susceptible de donner lieu à la rédaction d'énoncés des incidences environnementales par l'industrie et à leur évaluation par les organismes fédéraux avant l'octroi des autorisations réglementaires; b) la tenue d'audiences publiques sur les répercussions sociales et économiques des principaux projets de mise en valeur; c) la participation des secteurs privé et publics à des études normatives, comme les études de la mer de Beaufort et les études de l'environnement marin dans l'est de l'Arctique, ainsi que la série de cartes d'information sur l'utilisation des terres, préparée par Environnement Canada et les Affaires indiennes et du Nord Canada, et ce, avant la prospection des ressources; d) l'aide apportée aux recherches dans le Nord; et e) l'annonce de la création, en 1981, du Programme d'aménagement des terres du Nord devant servir de cadre à la prise de décisions concernant les activités reliées aux ressources, pour permettre la meilleure utilisation possible des ressources naturelles du Yukon et des T. N.-O. Celui-ci est proposé à titre de programme mixte fédéral-provincial entrepris en collaboration avec les organisations autochtones et prévoyant un apport de la population.

8.3.1 Les mines et minéraux

Un certain nombre de questions relatives à l'aménagement du territoire et à l'environnement sont reliées à la prospection et à l'extraction des minéraux. Par exemple, avec l'expansion rapide des activités dans les placers au Yukon, les menaces planant sur l'environnement augmentent considérablement. Bien que la plupart de ces exploitations soient petites, certaines ont de l'envergure. Rappelons que la mise en valeur des placers est régie par la *Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon* (1906) qui a préséance sur la *Loi sur les terres territoriales*; aussi le *Règlement sur l'utilisation des terres territoriales* (1971) reste-t-il sans valeur sur les terres jalonnées en vertu de cette première loi. Dans certains cas, c'est en jalonnant des concessions en vertu de la *Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon* pour avoir des pistes d'accès, qu'il a été possible de contourner les règlements. Les problèmes environnementaux reliés aux activités dans les placers comprennent la perturbation de vastes étendues dans les vallées, l'envasement des cours d'eau et la baisse de la qualité de l'eau avec toute la série de répercussions sur les poissons et l'habitat aquatique.

Ces problèmes ont été étudiés par un comité public qui a présenté son rapport en janvier 1984. Suite aux constations de ce groupe, on a établi des limites sévères sur les effluents de mines de placers situées sur des rivières à saumon, grâce à un système de permis émis par l'Office de l'eau du Yukon. On a également alloué des fonds dans le cadre de l'Entente auxiliaire sur le développement des ressources minérales (qui vient compléter l'Entente de développement économique Canada-Yukon) afin de promouvoir les recherches visant l'amélioration des effets économiques et environnementaux de l'industrie des placers.

L'exploitation possible des gisements de minéraux est au coeur d'un certain nombre de préoccupations portant sur l'utilisation des terres et les questions qui y sont reliées. Dans les T. N.-O. par exemple, la possibilité de mettre en valeur des gisements de plomb-zinc, d'or et d'uranium dans les régions de Bathurst-Coppermine se heurte à la suggestion de Parcs Canada de créer un parc national dans la région de l'inlet Bathurst. Ajoutons que les activités minières dans les monts Mackenzie risquent de menacer les rivières qui traversent le parc national de Nahanni. Tout projet de mise en valeur de couches de minéraux doit être évalué en fonction de son impact éventuel sur l'environnement.

8.3.2 Le pétrole brut et le gaz naturel

Vers la fin des années 1960, les préoccupations reliées à l'utilisation des terres portaient surtout sur l'activité sismique dans la vallée du Mackenzie. La destruction de la végétation et l'utilisation incontrôlée de véhicules à chenilles en été ont accéléré la fonte du pergélisol et provoqué la détérioration à long terme des terres. Les améliorations apportées ultérieurement par l'industrie dans ses méthodes d'exploitation ainsi que l'application stricte du *Règlement sur l'utilisation des terres territoriales* (par exemple, les déplacements de véhicules dans la toundra ne sont autorisés qu'en hiver) permettront d'atténuer les dommages à long terme sur le sol. La perturbation actuelle du terrain se limite à des zones locales comme les carrières, les bassins à boue des fluides résiduels de forage et les zones touchées par des situations d'urgence, situations qui nécessitent en été le déplacement de véhicules lourds dans la toundra.

La plus grande menace qui pèse maintenant sur l'environnement serait le forage lui-même (les éruptions, par exemple) et l'élimination des fluides résiduels de forage, qui sont quelquefois toxiques. Dans le cas d'un forage sur terre, le *Règlement sur l'utilisation des terres territoriales* exige l'enfouissement de ces fluides dans des bassins à boue souterrains pour qu'ils soient gelés sur place et conservés en permanence dans le pergélisol. Ces méthodes n'ont eu qu'un succès limité; les organismes de réglementation et l'industrie cherchent ensemble de meilleures méthodes d'élimination et des techniques de forage plus efficaces. Maintenant que le forage au large des côtes se fait à la fois dans la mer de Beaufort et dans l'Arctique de l'Est, on s'inquiète de la difficulté de contenir les éruptions qui se produisent au fond de la mer, particulièrement lorsque celles-ci ont lieu peu avant l'arrêt des activités vers la fin de l'automne. L'écoulement des hydrocarbures sous la glace durant tout l'hiver peut entraîner des dommages irréversibles à la vie aquatique et probablement détruire l'écosystème marin si fragile dont dépendent beaucoup d'Autochtones. Un certain nombre de mesures d'urgence en cas de déversements d'hydrocarbures et d'éruptions ont été mises au point par l'industrie et le gouvernement.

8.3.3 Le Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement

Le Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement (FRÉE) permet de financer des études d'ordre environnemental et social jugées nécessaires pour la prospection et l'exploitation des ressources pétrolières et gazières dans les terres du Canada. Ce fonds est divisé en deux parties : le FRÉE (AINC) s'occupe des questions liées aux activités sur la terre ferme et au large des côtes dans le Nord canadien, et il est administré par le Programme des affaires du Nord pour le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien; le FRÉE (ÉMR) s'occupe des activités au large des côtes dans le sud du pays et il est administré par l'APGTC pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

L'octroi de ces fonds reste lié aux besoins prioritaires définis tous les ans par les ministres visés. Les projets d'étude doivent donc répondre à ces besoins. En 1983, les priorités suivantes ont été fixées : les vagues, les icebergs, l'affouillement des fonds marins par la glace, les questions d'ordre social relatives au Nord, les questions d'ordre social propres au Sud, la recherche liée aux déversements d'hydrocarbures et les méthodes visant à les maîtriser, le transport des sédiments marins, et le contrôle des répercussions. Vingt-quatre études dont les coûts s'élèvent à 2 millions de dollars sont en cours dans ces domaines et 19 d'entre elles se rapportent au Nord.

Les fonds sont renouvelés au moyen de sommes versées par les titulaires de droits pétroliers et gaziers et sont administrés par des conseils consultatifs composés de représentants du gouvernement et de l'industrie. Le conseil consultatif du FRÉE pour le Nord est présidé par Affaires indiennes et du Nord Canada et compte des représentants d'Environnement Canada, de Pêches et Océans Canada, d'Énergie, Mines et Ressources Canada, ainsi que de l'industrie pétrolière et gazière dont les activités ont lieu tant dans le Nord que dans le Sud.

Les études financées dans le cadre du Fonds doivent être d'intérêt régional ou national et être directement liées aux projets de prospection et d'exploitation pétrolières et gazières ou aux prises de décision touchant le développement d'une région. Tous les propriétaires et les titulaires de droits contribuent au Fonds qui, en définitive, correspond à un système de répartition équitable des coûts des études.

Toute personne ou tout organisme qualifié et intéressé à mener des études peut présenter une demande. On prévoit la participation de spécialistes, agissant en leur nom ou à titre de membres d'organismes tels que des bureaux d'experts-conseils, des universités, des groupes d'intérêts privés, des sociétés pétrolières et gazières ou des organismes des gouvernements fédéral ou provinciaux. Dans le bulletin d'information intitulé *Mise à jour*, on sollicite régulièrement des soumissions touchant les études qui doivent être réalisées. Il est possible de se procurer des exemplaires de ce bulletin ainsi que les directives sur la présentation des projets d'étude et sur les demandes de paiement en s'adressant au :

Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement
355, chemin River
Tour B, 17e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0E4
(613) 991-1992

Ouvrages de référence

Brown, D.D. et T.W. Caine, *Mines et importants gîtes minéraux du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, 1982*, Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa, 1983.

Caine, T.W. et D.D. Brown, *Mines et Minéraux, Activités 1983*, Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa, 1984.

French, H.M., *Terrain and environmental problems of Canadian Arctic Oil and Gas Exploration*, dans *Musk-Ox*, nº 21, 1978.

Keith, R.F., Kerr, A. et R. Vles, *Mining in the North*, dans *Northern Perspectives*, Comité des ressources de l'Arctique canadien, 1981.

Le Nord : politique minérale
Aspect humain de l'industrie minière, Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa.

Législation des minéraux pour le Nord, Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa.

Vue d'ensemble de l'industrie minière dans le Nord, Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa.

Pallister, J., *Meeting the Arctic Challenge*, dans *Arctic Petroleum Operators' Association Review*, 4(1), 1981.

Pétrole et gaz, Activités, Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa, 1980.

Réserves de pétrole et de gaz naturel au Canada, Énergie, Mines et Ressources, Rapport EP-77-1, Ottawa, 1976.

Thirteenth Annual Report, Panarctic Oils Limited, Calgary, 1980.

Tough, G., *Mining in the Canadian North*, dans *The North*, Wonders, W.C. (rédacteur), University of Toronto Press, 1972.

Tableau 8-1

Production de minéraux, 1979 à 1986, T.N.-O. et Yukon
(en milliers de dollars)

Mineral	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986(P)
T.N.-O.								
Or ($)	61 868	96 920	85 495	91 415	144 570	191 071	177 079	219 306
(g)	5 356	4 209	4 825	6 113	8 634	12 732	12 713	13 380
Argent ($)	34 771	41 331	13 465	16 073	33 743	20 361	9 083	5 842
(g)	83 358	53 000	33 000	51 000	74 000	59 000	33 000	23 000
Cuivre ($)	942	679	613	419	214	130	46	1
(kg)	397	262	277	215	102	69	23	.5
Plomb ($)	80 118	55 853	44 680	46 367	47 901	66 647	44 489	54 282
(kg)	60 646	51 337	45 522	63 955	81 161	90 198	77 083	80 591
Zinc ($)	205 600	172 556	159 764	229 110	269 951	386 813	356 415	350 476
(kg)	213 323	175 685	133 604	213 523	234 883	274 920	284 223	283 557
Sable et gravier ($)				41 482	32 479	36 323	8 981	4 775
(tonnes)				6 625	5 905	7 249	6 803	3 000
Pierre ($)				1 268	14 601	4 617	434	900
(tonnes)				323	2 409	729	163	250
Tungstène ($) (E)	52 924	67 464	43 263	38 353	11 221	33 584	38 918	
(kg)	3 254	4 007	2 515	2 925	1 126	3 112	3 529	1 786
Trioxyde d'arsenic ($) (E)			561	3 862	2 345	5 837	1 696	
(kg)						4	4	
TOTAL ($)	436 223	434 985	347 841	468 349	557 198	745 383	637 141	635 582
Yukon:								
Or ($)	13 749	63 029	66 382	39 721	50 337	44 419	42 689	65 890
(g)	1 190	2 982	3 746	2 656	3 006	2 960	3 065	4 020
Argent ($)	54 218	114 120	32 339	29 943	6 891	18 825	13 098	16 897
(g)	129 982	147 000	80 000	95 000	15 000	54 000	47 000	66 000
Plomb ($)	103 374	71 558	54 935	25 733	307	1 539	848	24 436
(kg)	78 250	65 771	55 970	35 493	520	2 083	1 470	36 279
Cuivre ($)	18 442	27 082	20 123	14 654	3 977		19	41
(kg)	7 778	10 433	9 094	7 510	1 904		10	20
Charbon ($)								208
(tonnes)	23	17	21					17
Zinc ($)	109 461	88 313	94 237	58 519	31	244	137	67 438
(kg)	113 573	90 938	78 806	54 537	27	173	109	54 562
Sable et gravier ($)				550	1 438	5 105	2 995	8 700
(tonnes)				463	480	3 074	1 185	3 450
TOTAL ($)	299 244	364 102	268 016	169 120	62 987	70 132	59 786	183 610

(P) Données préliminaires
(E) Estimations
Sources: Secteur de la politique minérale, Énergie, Mines et Ressources Canada, et Direction générale de la planification et de l'économie du Nord, Affaires indiennes et du Nord Canada.

Tableau 8-2

Districts miniers des T.N.-O. et du Yukon, et concessions enregistrées en 1983 et en 1984

Territoire	District	Bureau	Concessions enregistrées	
			1983	1984
Yukon	Mayo	Mayo	540	298
	Dawson	Dawson	977	2 823
	Watson Lake	Watson Lake	1 418	1 975
	Whitehorse	Whitehorse	1 675	3 056
Territoires du Nord-Ouest	Mackenzie	Yellowknife	430	395
	Nahanni	Yellowknife	29	12
	Arctique et baie d'Hudson	Yellowknife	88	81

Nota: Ne comprend pas l'exploitation des placers, principalement dans la région de Dawson. En 1983, 2 054 concessions et 279 baux de placers ont été accordés. En 1984, les chiffres ont été respectivement de 1 845 et de 207.

Table au 8–3

Exploitations minières et mise en valeur au Yukon, résumé de 1985

Société	Mine	Employés (#)	Production (tonnes)	Au (gm)	Ag (gm)	Minerai traité Pb (kg)	Zn (kg)	Pe (kg)	Minerai extrait (m^3)	Forage diamant	Forage percussion	Forage souterrain	Souterrain horizontal	Souterrain vertical
ERICKSON	Mt. Skukum	55	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	960.5	114.9
SPRINGMOUNT	Mt. Keno	3	68	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
UKUM	Husky	184	56 677	0	33 630 358,2	812 451,6	48 344,9	0	0	8 343,9	180.4	1 819,4	100,3	0
	Ruby													
	Silver King													
	Bermingham													
	Sime & 35													
	Miller													
	Hector													
	Elsa													
	Calumet 1 & 15													
	Blackcap													
	Bellekeno													
	Lucky Queen													
DAWSON														
ELDORADO	Plata & Inca	18	907,2	0	3 584 275	589 680	0	0	0	394.6	0	362,5	757,1	0
ARCHER														
CATHO	Shamrock	7	313,3	0	2 792 756	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CANAMAX	ketza	36	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	407	0
TOTAL		303	57 965,8	0	40 007 389,2	1 402 131,6	48 344,7	0	0	8 738.5	180.4	2 181,9	2 224,9	114.9

Tableau 8-4

Caractéristiques des principales exploitations minières, T.N.-O. — 1984

Société*	Emplacement	Type	Minerai extrait	Milliers de tonnes traitées	Réserves (tonnes)	Teneur des réserves
Canada Tungsten Mining Corp (205)	Tungsten	souterraine	tungstène	322	2 540	1,3 % WO_3 (trioxyde de tungstène)
Cominco Ltd. — Con (372)	Yellowknife	souterraine	or argent	224	1 542	14,4 g d'or par tonne
Cominco Ltd. — Polaris (272)	100 km au nord-ouest de Resolute	souterraine	zinc plomb	846	19 960	14,3 % de zinc 3,8 % de plomb
Echo Bay Mines Ltd. (359)	lac Contwoyto	souterraine	or argent	491	3 141	13,6 g d'or par tonne
Giant Yellowknife Mines Ltd. — Giant (305)	Yellowknife	souterraine et à ciel ouvert	or argent	295	959	8,23 g d'or par tonne
Giant Yellowknife Mines Ltd. — Salmita (118)	250 km au nord-est de Yellowknife	souterraine	or argent	55	80	29 g d'or par tonne
Nanisivik Mines Ltd. (201)	Nanisivik	souterraine	zinc plomb argent	693	3 150	9,5 % de zinc 0,5 % de plomb
Pine Point (650)	Pine Point	à ciel ouvert	zinc plomb	2 279	21 770	6,0 % de zinc, 2,7 % de plomb
Royex Gold Mines Ltd. (147)	lac Cullaton	souterraine	or argent	139	953	7,2 g d'or par tonne
Terra Mines Ltd. (75)	rivière Camsell	souterraine	argent plomb zinc cuivre	21	s.o.	s.o.

* : Les chiffres entre parenthèses représentent le nombre d'employés.

s.o.: sans objet

Tableau 8-5

Superficie totale et volume des roches sédimentaires (Yukon, T.N.-O. et ouest du Canada)

Région	Superficie totale (en Km^2)	Volume des sédiments (en Km^3)
Partie continentale du Yukon et des Territories du Nord-Ouest*	1 402 000	1 755 000
Archipel arctique**	1 670 000	5 314 000
Manitoba et Saskatchewan	570 000	688 000
Alberta	582 000	1 390 000
Colombie-Britannique	359 000	1 242 000
	4 583 000	10 389 000

* Y compris la mer de Beaufort

** Y compris la plate-forme stable de l'Arctique mais non la mer de Beaufort

Tableau 8-6

Pétrole et gaz du Canada, 1983

	Réserves et Ressources découvertes	Potentiel Probabilité (grande)	Probabilité (moyenne)	Probabilité (faible)
Pétrole récupérable (10^6 m^3)				
Bassin sédimentaire de l'Ouest canadien	754	234	593	1 210
Bassins de la Cordillière	-	-	50	110
Mer de Beaufort — delta du Mackenzie	117	307	1 347	2 962
Îles de l'Arctique	76	316	686	1 305
Bassins de l'est du Canada (en mer)	225	512	1 877	3 392
Bassins paléo-zoïques — est du Canada	0,8	20	167	605
TOTAL	1 173	*1 486	4 720	*8 995
Gaz naturel récupérable (10^9 m^3)				
Bassin sédimentaire de l'Ouest canadien	2 111	1 544	2 504	4 930
Bassins de la Cordillière	-	40	270	760
Mer de Beaufort — delta du Mackenzie	286	871	1 865	4 103
Îles de l'Arctique	361	1 100	2 257	3 662
Bassins de l'est du Canada (en mer)	246	725	2 423	4 713
Bassins paléo-zoïques — est du Canada	8,8	46	190	660
TOTAL	3 013	*4 342	9 509	*18 285

* Ces chiffres ne peuvent être additionnés arithmétiquement. Ils ont été calculés par des méthodes statistiques.

Source: ÉMR (Commision géologique du Canada), *Ressources en pétrole et gaz naturel du Canada, 1984.*

Figure 8-1
Prospection et exploitation minières, Yukon, 1985

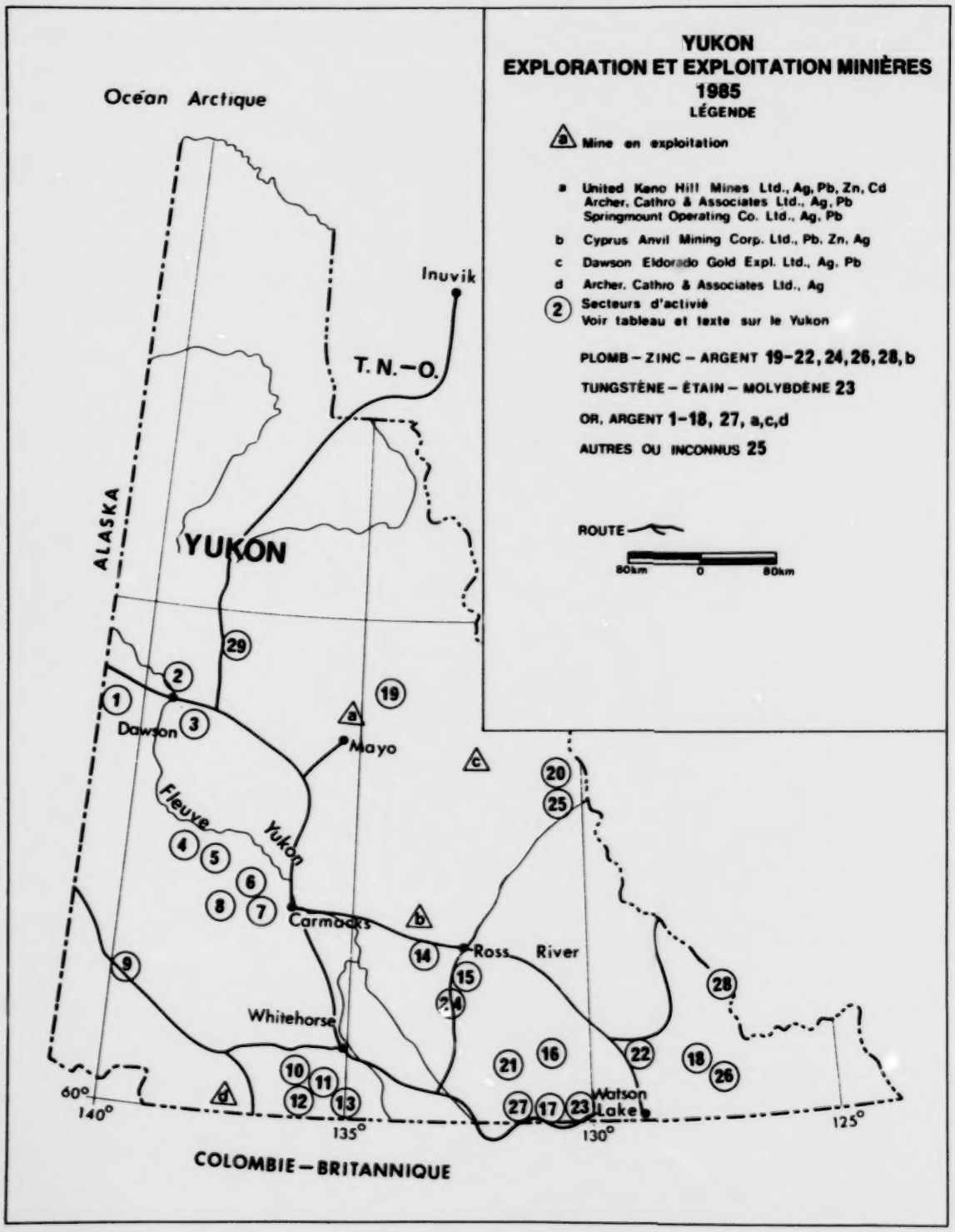

Figure 8-2 :
Prospection et exploitation minières
Territoires du Nord-Ouest

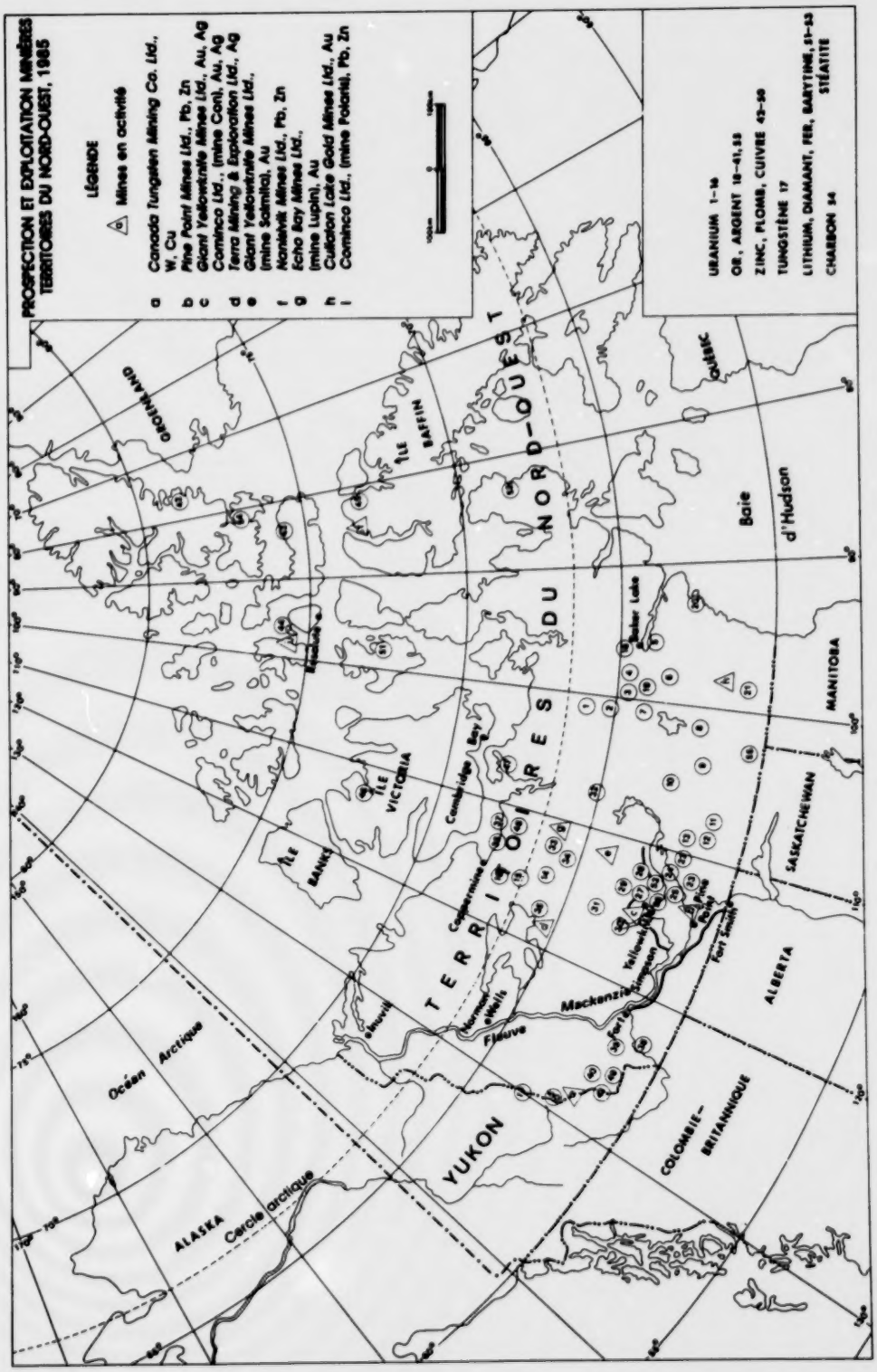

Figure 8-3 :
Provinces géologiques renfermant des hydrocarbures

Figure 8-4 :
Delta du Mackenzie et mer de Beaufort
Travaux de prospection — 1987

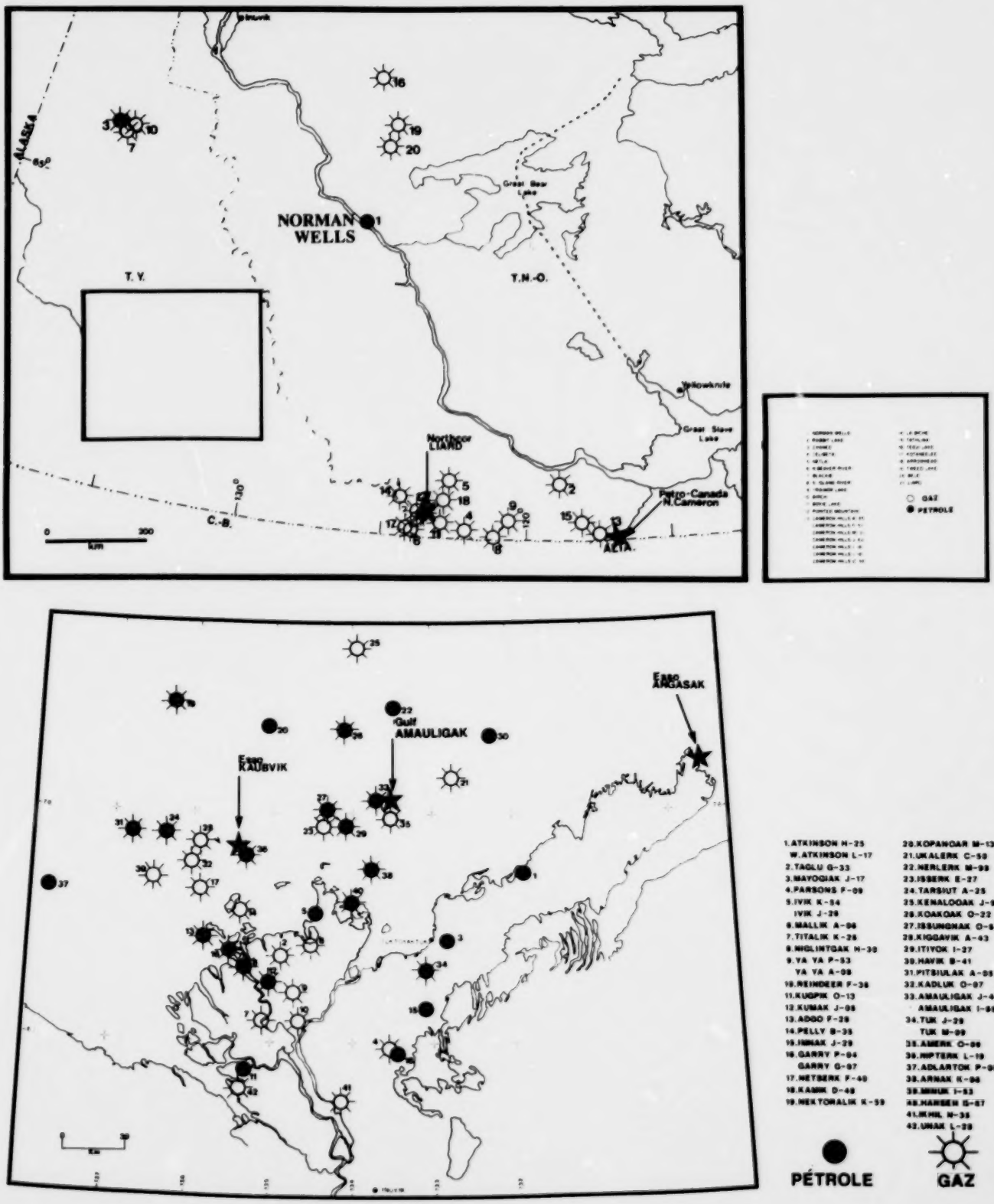

Figure 8-5 :
Îles de l'Arctique — Travaux de prospection

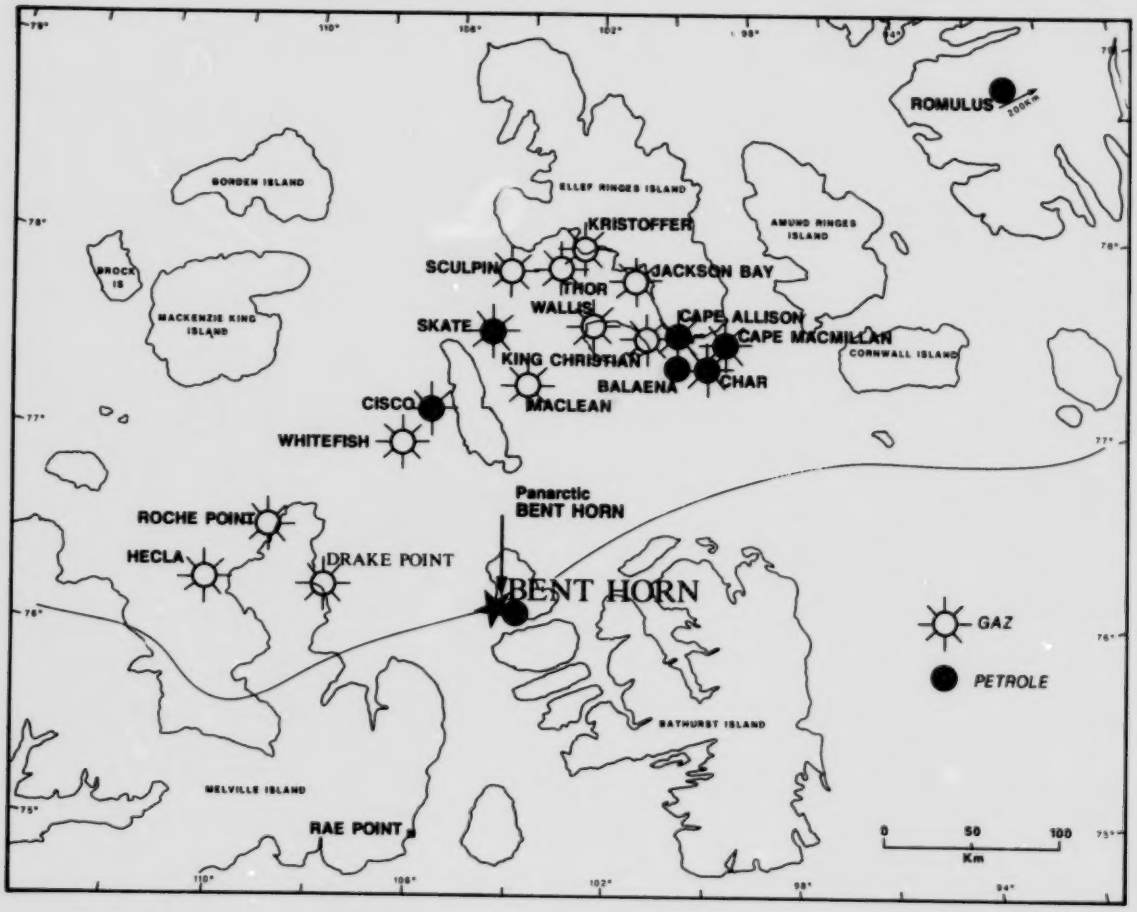

9. Le transport des hydrocarbures du Nord canadien

9.1 Questions d'ordre général

Pour transporter le gaz naturel et le pétrole brut de l'Arctique jusqu'aux marchés du sud du Canada et des États-Unis, diverses solutions ont été proposées. Parmi celles-ci, le pipe-line est une réponse valable, s'il est construit sur terre et qu'il ne comprend que de courtes sections en mer, mais ce type d'installation soulève nombre d'interrogations souvent sans réponse lorsqu'il s'agit de traverser de grandes étendues d'eau. Dans cette perspective, la solution de rechange la plus intéressante serait l'utilisation de navires citernes brise-glace transportant du gaz naturel liquéfié (GNL) ou du pétrole brut.

Si l'on optait pour la voie de surface, la solution la plus économique serait probablement le pipe-line bien que le coût total en soit considérable, ainsi que l'indiquent les prévisions faites pour les divers projets mentionnés plus loin.

Au début de 1985, trois pipe-lines, le gazoduc de la Pointed Mountain, le stéréoduc de Skagway à Whitehorse et l'oléoduc de Norman Wells, étaient en service. D'autres projets en sont encore à l'étape de la conception, de l'approbation ou du financement. Ces projets sont indiqués à la figure 9-1 et, l'on trouvera ci-dessous une description des propositions déjà approuvées et des projets pour lesquels le gouvernement a reçu des demandes d'approbation.

9.2 La gazoduc de la route de l'Alaska

9.2.1 Son itinéraire au Canada

Projet : Transporter le gaz naturel depuis la baie Prudhoe en Alaska jusqu'aux 48 États américains et acheminer le gaz naturel canadien jusqu'au delta du Mackenzie grâce au pipe-line latéral Dempster. Le réseau du gazoduc de la route de l'Alaska s'étend sur 7 696 km (3 268 km au Canada, dont 832 km au Yukon); les canalisations ont un diamètre de 123 cm et de 143 cm respectivement

Promoteur : Foothills Pipe Lines (Yukon) Ltd. pour la partie canadienne

Sociétés participantes : Nova (anciennement l'Alberta Gas Trunk Line Company Ltd.) et Westcoast Transmission Company Ltd.; associées : cinq sociétés, une pour chaque tronçon au Canada

Date de dépôt de la demande : Août 1976

Marchés : La région de la baie Prudhoe (Alaska) et le marché américain; clause prévoyant le transport du gaz naturel du delta du Mackenzie aux marchés canadien et américain (canalisations préfabriquées et pipe-line latéral Dempster)

Capacité du réseau :
Gaz américain : 680×10^6 m^3 par jour
Gaz canadien : 340×10^6 m^3 par jour
Total : $1\,020 \times 10^9$ m^3 par jour

Coût estimatif du tronçon canadien : 8,4 milliards de dollars US (en dollars de 1980)

Date d'achèvement prévue : La phase I du gazoduc, de l'Alberta aux marchés américains, a été terminée en septembre 1982 pour permettre l'exportation du gaz canadien. Aucun calendrier n'a été établi pour terminer les travaux en raison de l'incertitude du marché, de considérations financières et de différents facteurs économiques

9.2.2 Le tronçon du Yukon

Installations :
Longueur-diamètre : 428 km d'un diamètre de 123 cm et 404 km d'un diamètre de 143 cm
Débit : 680×10^6 m^3 par jour

Stations de compression :
Nombre : 5 au début; 4 de plus si le pipe-line latéral Dempster est construit
Emplacement : Réparties également le long du tronçon

Administration :
Chantiers : 3 pour le gazoduc, plus les stations de compression

Bureaux d'exploitation et d'entretien : Whitehorse, plus 4 agglomérations

Main-d'oeuvre requise (emplois-année) :
Construction : Environ 3 500 (maximum)
Exploitation : 300 à 400 dont la moitié à Whitehorse

Enquête publique : Juillet 1977, rapport de la Commission Lysik-Bohmer-Phelps; 1977, audiences de la Commission d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (Hill); 1979, présentation de l'Énoncé des incidences environnementales; 1979, audiences de la Commission d'évaluation (Hurtubise); 1979, audiences de l'Administration du pipe-line du Nord sur les modalités environnementales et socio-économiques du projet; 1981, audiences de la Commission d'évaluation (Cotterill); 1982, audiences de la Commission d'évaluation (Robinson)

9.2.3 Le pipe-line latéral Dempster

Projet : Construire un gazoduc enfoui partant de l'île Richards et suivant les routes Dempster et du Klondike, puis le relier au gazoduc principal de la route de l'Alaska près de Whitehorse, soit 1 189 km de canalisations d'un diamètre de 87 cm

Promoteur : Foothills Pipe Lines (Yukon) Ltd.

Sociétés participantes : Nova (anciennement l'Alberta Gas Trunk Line Company Ltd.) et Westcoast Transmission Company Ltd.

Date de dépôt de la demande : 29 juin 1979

Marchés : Exportation aux États-Unis, puis vente dans la partie sud du Canada

Coût estimatif : 1,28 milliard de dollars (en dollars de 1978)

Début du projet :
Construction : Dès la fin de la construction du gazoduc de la route de l'Alaska

Main-d'oeuvre requise (emplois-année) :
Construction : 220-3 260
Exploitation : 105

Capacité du réseau :
Initiale : 225×10^6 m^3 par jour
Normale : 350×10^6 m^3 par jour
Limite : 425×10^6 m^3 par jour

Réserves approximatives :
Disponibles : $1{,}5 \times 10^9$ m^3 (delta du Mackenzie)
Requises : 310×10^9 m^3

Stations de compression :
Nombre : 8
Emplacement : Distantes de 121 à 153 km

Enquête publique : Dossier présenté au Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales en janvier 1978; création d'une commission d'étude; dépôt de l'énoncé environnemental le 29 juin 1979; dépôt de l'énoncé socio-économique, août 1979. Les audiences publiques seront prévues en fonction du calendrier du projet

Agglomérations visées : Inuvik, Arctic Red River, Fort McPherson, Dawson, Stewart Crossing, Pelly Crossing, Carmacks, Whitehorse

9.3 L'expansion du champ pétrolifère de Norman Wells et la construction de l'oléoduc

9.3.1 L'ensemble du projet

Projet : Expansion conjuguée du champ pétrolier actuel de Norman Wells (T. N.-O.) pour porter le débit de pétrole brut de 475 m^3 par jour à 4 800 m^3 par jour et construction d'un oléoduc enfoui d'une longueur de 870 km et d'un diamètre de 324 mm, qui irait de Norman Wells vers le sud, le long de la rive est du Mackenzie pour rejoindre le pipe-line Rainbow à Zama (Alberta)

Promoteurs : Esso Resources Canada Ltd. (champ pétrolifère); Interprovincial Pipe Line (NW) Ltd. (oléoduc)

Date de dépôt de la demande :
Expansion du champ pétrolifère : 29 février 1980
Oléoduc : 13 mars 1980
Décision rendue : 30 juillet 1981

Marché : Sud du Canada

Capacité du réseau :
Initiale : 4 320 m^3 par jour de pétrole brut
Normale : 5 120 m^3 par jour de pétrole brut et 800 m^3 par jour de liquides extraits du gaz naturel (champ pétrolifère)
Potentielle : 7 200 m^3 par jour de pétrole (oléoduc)

Réserves récupérables :
Actuelles : 16 x 10^6 m^3 de pétrole brut
Projetées : 40 x 10^6 m^3 de pétrole brut

Durée du projet :
Actuelle : 23 ans
Projetée : 35 ans

Nombre de puits :
Actuels : 55
Projetés : 164 de plus, le total étant de 219; 60 % sont des puits d'injection d'eau et 40 %, des nouveaux puits productifs

Coût estimatif :
Expansion du champ pétrolifère : 612 millions de dollars
Oléoduc : 450 millions de dollars
Total : 1 062 millions de dollars

Début des travaux dans les T. N. -O. : Janvier 1983

Mise en service : Mars 1985

Enquête publique : Audiences tenues par la Commission d'évaluation dans les communautés du Nord en août et en septembre 1980; publication du rapport de la Commission, le 22 janvier 1981; octobre 1980, audiences de l'ONÉ (oléoduc seulement) à Edmonton et à Yellowknife; publication du rapport de l'ONÉ, le 22 avril 1981

9.3.2 L'oléoduc

Installations :
Pipe-line : Enfoui jusqu'à 0,9 m
Longueur : 869 km (753 km dans les T. N.-O.)
Diamètre : 324 mm à l'extérieur 310 mm à l'intérieur
Droit de passage : 20 m
Débit : 5 120 m^3 par jour

Coûts de fonctionnement : 14,3 millions de dollars par an au cours des cinq premières années

Calendrier prévu :
Début des travaux : 1983
Oléoduc : 1983-1984 et 1984-1985
Début des activités : 1985
Fin des activités : 25 à 40 ans plus tard

Équipes de construction :
Nombre : 6 d'environ 450 personnes chacune (maximum)

Main-d'oeuvre requise (emplois-année) :
Construction : Minimale — 39 en 1982; maximale — 1 350 en mars 1983 (période de pointe de la saison de construction)
Exploitation : 29 emplois permanents

9.3.3 L'expansion du champ pétrolifère

Installations :	164 puits (antérieurement 55); 6 îles artificielles dans le fleuve Mackenzie; réseaux de collecte (45 km de canalisations sous le lit du fleuve) et raffinerie
Production :	4 320 m^3 par jour de pétrole brut (récupération par injection d'eau), plus 480 m^3 par jour pour la raffinerie locale
Calendrier prévu :	
Programme de forage :	1983, 1984 jusqu'au 2e trimestre de 1986
Construction d'îles :	1983 et 1984
Installations :	De la fin de 1982 à la fin de 1985
Pose des canalisations fleuve Mackenzie :	1983-1984
Début du projet :	Vers le milieu de 1985
Vie économique du projet :	24-40 ans
Main-d'oeuvre requise (emplois-année) :	
Construction :	minimale — 350 en janvier 1983; maximale — 1 000 en septembre 1983
Exploitation :	200 emplois permanents à l'année; 30 emplois réservés aux résidents et 150, par roulement

9.4 Le pipe-line de la Polar Gas

Projet :	Construire un pipe-line pour transporter le gaz naturel de la région du delta du Mackenzie jusqu'aux marchés du Sud
Promoteur :	Polar Gas
Sociétés participantes :	TransCanada PipeLines (gestionnaire du projet); Panarctic Oils Ltd.; Petro-Canada; Ontario Energy Corporation; Tenneco Oil of Canada Ltd.
Demandes :	Présentées à l'ONÉ et aux AINC, le 29 juin 1984
Marchés :	États-Unis et Canada — à déterminer
Capacité du réseau :	
Initiale :	23 x 10^6 m^3 par jour
Limite :	45,3 x 10^6 m^3 par jour
Coût estimatif :	3,3 milliards de dollars (en dollars de 1984)
Agglomérations visées :	Inuvik, Tuktoyaktuk, Aklavik, Fort McPherson, Arctic Red River, Fort Good Hope, Fort Norman, Norman Wells, Fort Franklin, Wrigley, Fort Simpson, Jean Marie River, Fort-Providence, Hay River, Trout Lake, Yellowknife
Enquête publique :	Les processus d'enquête publique sont étudiés
Prévision de fin des travaux :	1991

9.5 Le projet de production du puits Bent Horn

Projet : Produire et transporter par pétrolier une fois l'an, une quantité limitée de pétrole brut du puits Bent Horn A-02 sur l'île Cameron (Extrême-Arctique)

Promoteur : Panarctic Oils Ltd.

Demande : Le plan d'exploitation a été approuvé le 5 février 1985. La production de mai à juin 1985 était de 16 800 m^3; cette quantité a été transportée à Montréal en août 1985

Production estimative : 1985 — phase I, 16 800 m^3 (trois ans)
1987 — phase II, 67 280 m^3 (sept ans)

Marché : La raffinerie de Petro-Canada à Montréal

Installations : Conduite de collecte de 114 mm de diamètre; groupe de réservoirs; installations portuaires

Pétroliers : M.V. Arctic : amélioré pour répondre aux normes de catégorie 2 (sous réserve de l'aide d'un brise-glaces); modifications ultérieures prévues pour qu'il réponde aux normes des catégories 3 et 4

Coût estimatif : Phase I
— 5,98 millions de dollars (construction)
— 0,5 million de dollars par an (fonctionnement)
Phase II
— 9,4 millions de dollars (construction)
— 1,5 million de dollars par an (fonctionnement)

Agglomérations visées : Resolute, Arctic Bay, Pond Inlet, Grise Fiord

Aspects environnementaux et socio-économiques : Examen, par le MAINC, le G.T. N.-O. et les localités touchées, du Plan de protection de l'environnement, des Urgences marines, de la Surveillance de l'environnement et du Plan des retombées.

Figure 9-1:
Transport du pétrole et du gaz naturel

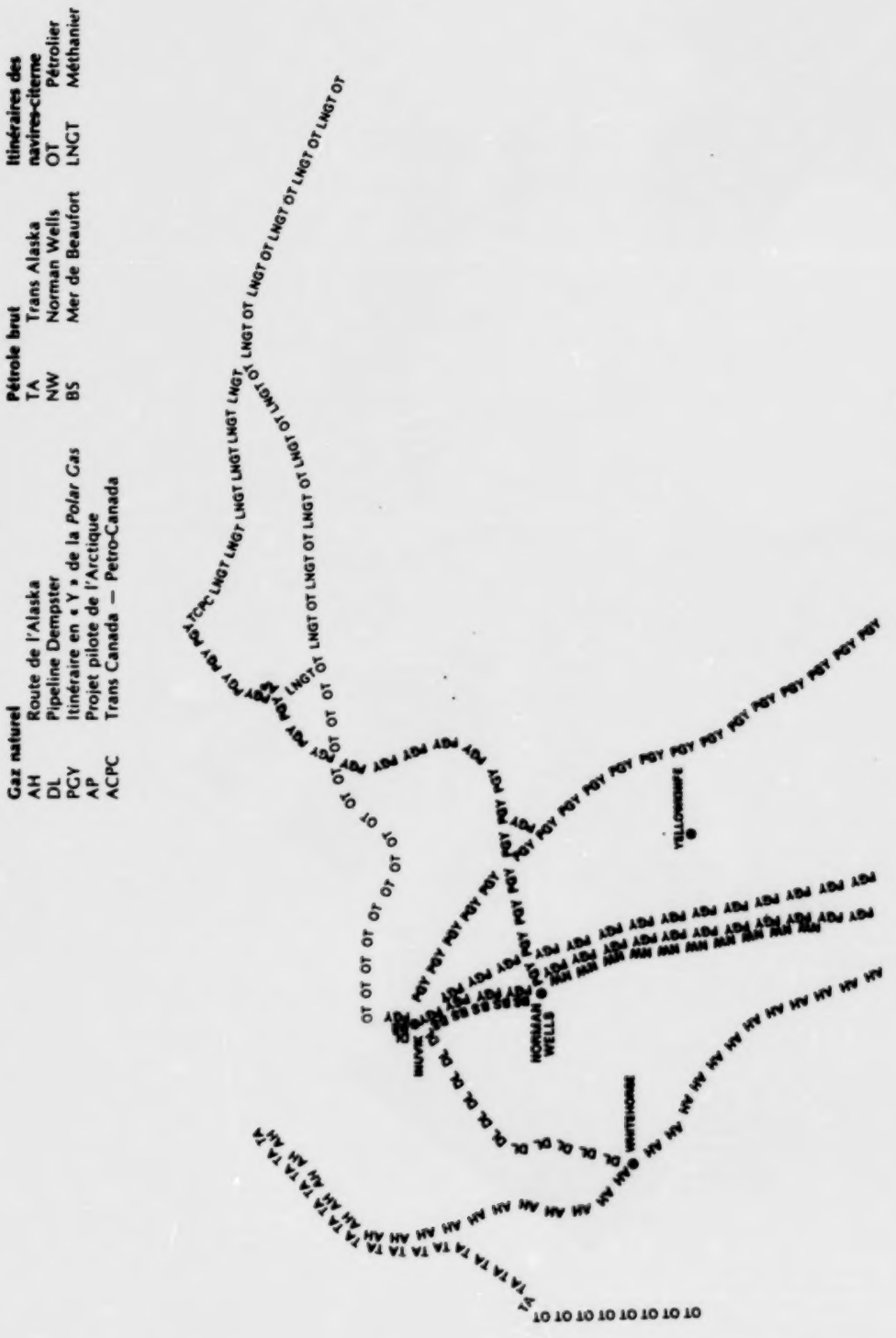

10. Les transports

10.1 Questions d'ordre général

Dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, le transport se fait principalement par voie aérienne. Cependant, au Yukon et dans le district de Mackenzie (T. N.-O.), les routes, les voies navigables utilisées pour acheminer de forts tonnages de marchandises et les voies ferrées qui permettent de se rendre jusqu'à Whitehorse (Yukon), et à Pine Point (T. N.-O.), constituent un réseau routier qui prend de plus en plus d'importance.

Jusque vers 1940, il y avait très peu de routes dans le Nord à l'exception de courts sentiers dans les agglomérations et d'une voie charretière menant de Whitehorse à Dawson; ces routes et un seul réseau ferroviaire constituaient le lien terrestre avec le monde extérieur. La route de l'Alaska, construite pour faciliter la défense de l'Amérique du Nord au cours de la Seconde Guerre mondiale, donnait accès aux richesses minérales du nord de la Colombie-Britannique et du Yukon; toutefois, dix ans après la fin de la guerre, aucune politique n'avait été élaborée dans le domaine de la voirie.

C'est à la fin des années 1940 que s'effectua le premier raccordement routier avec les T. N.-O. grâce à la construction de la route du Mackenzie. Cette voie parcourt une distance de 752 km au nord de Grande-Prairie (Alberta) et permet de transporter des marchandises jusqu'à Hay River au bord du Grand lac des Esclaves, à l'extrémité méridionale du réseau de transport fluvial du Mackenzie.

Au cours des années 1950, une politique bien définie voit le jour avec l'approbation de dépenses annuelles de l'ordre de 10 millions de dollars pour la construction d'une nouvelle route au Yukon et dans les T. N.-O. Les dépenses engagées au cours des huit premières années se chiffrent en moyenne à 6 millions de dollars par an, mais en 1980-1981, les dépenses prévues par les Affaires indiennes et du Nord Canada, Travaux publics Canada et les services territoriaux de la voirie, pour les routes, les ponts et les services publics s'élèvent à 33 millions de dollars. Outre ces dépenses, Transports Canada prévoit réserver une somme équivalente pour les transports aérien et maritime.

La nouvelle route Dempster parcourt une distance de 726 km au nord de la route du Klondike, près de Dawson (Yukon), jusqu'à Inuvik dans les T. N.-O. Achevée en 1978, cette route praticable en toutes saisons assure une liaison entre le Sud et le delta du Mackenzie.

10.2 Le transport aérien

10.2.1 Questions d'ordre général

Étant donné les très grandes distances à parcourir, la plupart des voyageurs du Nord optent pour le transport aérien, même s'il existe d'autres moyens. La brièveté de la saison navigable, même dans les zones en eaux libres de l'océan Arctique, rend le transport aérien indispensable. Pour répondre à ces besoins, les transporteurs aériens assurent un service régulier vers la plupart des agglomérations, et fournissent des services d'affrètement pour le transport des passagers presque partout ailleurs.

La figure 10-1 indique les itinéraires des vols réguliers. Plusieurs compagnies proposent un service régulier bien qu'elles ne soient pas obligées de le faire d'après les dispositions de leur permis. La figure 10-2 indique les lieux desservis par des vols irréguliers effectués à un tarif unitaire.

Le Répertoire des services aériens commerciaux du Canada contient la liste complète des transporteurs, des lieux desservis, de la catégorie de permis, et des aéronefs utilisés (groupés selon leur poids). On peut se procurer le répertoire à l'adresse suivante :

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Hull (Québec) Canada
K1A 0S9

10.2.2 Les aéronefs

L'équipement utilisé par les transporteurs est mentionné au tableau 10-1 et varie selon la disponibilité des aéronefs et la demande saisonnière. Les types d'appareils énumérés ci-dessous donnent un aperçu général du service donné.

10.2.3 Les tarifs des vols réguliers et les tarifs d'affrètement

Les transporteurs aériens perçoivent des sommes établies en fonction d'une unité de trafic, c'est-à-dire un prix par siège, pour le service aux passagers.

Les tarifs d'affrètement

Contrairement aux tarifs unitaires pour lesquels le prix dépend du nombre de sièges ou de kilogrammes, les tarifs d'affrètement sont fixés pour la location de tout l'appareil. Ils sont établis en fonction du marché et reflètent généralement les coûts locaux. Un titulaire de permis peut mettre en vigueur des tarifs différents pour un même type d'aéronef se rendant à différents endroits, ou encore il peut choisir de fixer un tarif uniforme quel que soit l'endroit desservi. Les tarifs énumérés au tableau 10-4 sont ceux demandés par l'un des plus importants transporteurs aériens du Nord et ne doivent être considérés qu'à titre d'exemples de tarifs seulement.

10.3 Les routes et le transport routier

10.3.1 Questions d'ordre général

Les routes du Nord se caractérisent par leur longueur et une circulation restreinte. La plupart des routes praticables en toutes saisons sont couvertes de gravier; elles ne sont pas entretenues lorsque le nombre de véhicules reste inférieur à 250 véhicules par jour. Au-dessus de ce seuil, il faut appliquer du chlorure de calcium ou un autre traitement de suppression de la poussière. Lorsque de mai à octobre inclusivement, le trafic quotidien moyen atteint les 500 véhicules, il y a lieu de bitumer les routes. Certains tronçons de la route de l'Alaska, de la route du Klondike, de la route Carcross-Skagway, des routes de Hay River et de Fort Smith sont actuellement recouverts de bitume ou sont asphaltés. Quelque 1 250 km de routes au Yukon sont recouverts de l'un ou l'autre de ces revêtements.

Étant donné les distances généralement très grandes entre les agglomérations, les prévisions météorologiques et les descriptions de l'état des routes sont données régulièrement à la radio. Les conducteurs doivent être prêts à toute éventualité et avoir à leur disposition du matériel de survie pour les longs voyages.

Le réseau routier compte six traversiers qui font partie intégrante du réseau routier. Ils sont situés aux endroits suivants : près de Fort McPherson et à Arctic Red River sur la route Dempster; à Ross River sur la route de Canol; à Fort-Providence sur la route de Yellowknife; à la rivière Liard sur la route du Mackenzie; et près de Dawson sur la route du Klondike.

Dans les régions situées au sud, les traversiers peuvent être utilisés de la mi-mai au début de novembre, tandis que plus au nord, la saison va de juin à la mi-octobre. L'aménagement de ponts de glace commence vers la mi-décembre; ces ponts sont entretenus pendant deux ou trois mois.

Outre cet important réseau routier, des routes d'hiver permettent d'accéder à certaines agglomérations.

10.3.2 Les routes du Yukon

La route de l'Alaska constitue la principale voie d'accès au Yukon. Construite au cours de la Seconde Guerre mondiale, c'est aujourd'hui une route praticable en toutes saisons qui entre au Yukon près de Watson Lake pour se rendre à Whitehorse en passant par Teslin. À partir de Whitehorse, elle se dirige vers l'ouest jusqu'à Haines Junction et ensuite vers le nord-ouest, longeant le parc national de Kluane jusqu'à la frontière de l'Alaska à Beaver Creek. La majeure partie de la route est soit asphaltée, soit recouverte de bitume, mais certains tronçons sont couverts de gravier.

Une autre route venant du sud se joint à la route de l'Alaska près de Watson Lake. Il s'agit du prolongement de la route 37 de la C.-B. qui se dirige vers le nord après sa jonction avec la route de Yellowhead entre Smithers et Prince-Rupert (C.-B.).

La route Robert Campbell suit une direction nord-ouest à partir de Watson Lake jusqu'à un point près de Ross River, là où elle se lie à la route Canol, pour aller se raccorder à la route Whitehorse-Keno, à Carmacks. Cette route rejoint également la route du chaînon Nahanni, la route 10, qui se rend à Tungsten.

Trois autres routes traversent la frontière sud du Yukon. La route 7 emprunte une direction sud à partir de Jake's Corner, à l'est de Carcross, pour se rendre à Atlin (C.-B.); la route de Haines part de Haines Junction pour se rendre à Haines, en Alaska, plus au sud; et la route du Klondike relie Skagway et Carcross.

La route du Klondike se dirige généralement vers le nord à partir de la frontière entre le Canada et les États-Unis au nord de Skagway, traverse Carcross et se joint à la route de l'Alaska au sud de Whitehorse. Au nord de Whitehorse, la route du Klondike s'écarte de la route de l'Alaska pour se diriger vers le nord jusqu'à Dawson. La route 11 se joint à la route du Klondike à Stewart Crossing pour assurer un accès à Mayo, Elsa et Keno.

À environ 32 kilomètres au sud de Dawson, la route Dempster se dirige vers le nord-est, traverse dans les T. N.-O., lie Fort McPherson et Arctic Red River et ensuite se joint à la route du Mackenzie au sud d'Inuvik; il s'agit de la première route au Canada à traverser le Cercle arctique. La construction de cette route n'est pas encore terminée.

La route Boundary, ou la route du Sommet-du-Monde, se dirige vers l'ouest à partir de Dawson et se joint à la route de l'Alaska à Tetlin Junction, en Alaska.

10.3.3 Les routes des T. N.-O.

La route du Mackenzie part de Peace River où elle croise le réseau des routes du nord de l'Alberta. C'est la principale voie d'accès aux T. N.-O. De la limite albertaine, elle file jusqu'à Enterprise juste au sud de Hay River, puis prend la direction nord-ouest pour longer le fleuve Mackenzie, traverser Fort Simpson et s'arrêter juste avant Wrigley. Le prolongement de la route jusqu'à cette ville est en cours et l'on poursuivra ensuite jusqu'à Norman Wells.

À environ 80 kilomètres au nord-ouest d'Entreprise, la route du Mackenzie traverse la route 3 (la route de Yellowknife). Un traversier à Fort Providence assure l'accès à Rae et à Yellowknife. À l'est de Yellowknife se trouve la route 4 désignée aussi comme la piste Ingraham.

La route de la Liard constitue un lien toute-saison entre Fort Nelson (C.-B.) et la route du Mackenzie, un peu au sud de Fort Simpson.

La route Dempster commence au Yukon, à l'est de Dawson et s'étend jusqu'à la route du Mackenzie au sud d'Inuvik dans les T. N.-O. On étudie actuellement la possibilité de lier Inuvik et l'océan Arctique au moyen d'une route menant à Tuktoyaktuk.

La route 5 suit une direction est et sud à partir de Hay River jusqu'à Fort Smith à la frontière entre l'Alberta et les T. N.-O. Une autre route assure l'accès au parc national Wood Buffalo à partir de Fort Smith. La route 6 quitte la route 5 à l'est de Hay River pour se diriger vers Pine River et Fort Résolution.

Outre les routes praticables en toutes saisons, des routes d'hiver permettent de voyager par voie de terre pendant une grande partie de l'année. Certaines d'entre elles, par exemple les routes reliant Inuvik à Tuktoyaktuk, et Fort Norman à Fort Franklin, constituent des liens vitaux, qui répondent à des besoins précis. Lorsque le transport prévu justifie la main-d'oeuvre et les coûts de construction, la plupart des lacs et des rivières peuvent être utilisés. Quelques parties du fleuve Mackenzie et de la Grande rivière de l'Ours constituent un ajout temporaire au réseau routier au cours de l'année.

Les routes praticables en toutes saisons et quelques routes d'hiver sont indiquées à la figure 10-3.

10.3.4 Le transport routier

Les entreprises de camionnage acheminent des marchandises au Yukon et dans les T. N.-O. principalement par les routes de l'Alaska et du Mackenzie.

Au Yukon, quatre compagnies sont responsables de la majeure partie de ce trafic : Arrow Transportation Systems, Canadian Freightways Ltd., White Pass Transportation Co. et Yukon Freight Lines Ltd.

Les tarifs dépendent du volume de fret et de la catégorie de biens transportés, mais les chiffres indiqués au tableau 10-5 s'appliquent au fret général.

En plus d'un certain nombre de petites compagnies, il existe quatre principaux transporteurs routiers dans les T. N.-O., soit : Grimshaw Trucking and Distributing Ltd., (Edmonton); Byers Transport Ltd., (Edmonton); Northwest Transport Ltd., (Yellowknife); et Points North, (Inuvik). Ils transportent toutes sortes de marchandises sur des routes praticables en toutes saisons et assurent des services de transport sur les routes de glace en hiver.

À distances et à chargements équivalents, les coûts du transport des marchandises se rapprochent des coûts indiqués au tableau 10-5 pour le Yukon.

10.3.5 Les autobus

Le Yukon et les T. N.-O. sont desservis par des services d'autobus. Celui de Greyhound Coach par exemple quitte Edmonton et parcourt la route de l'Alaska pour se rendre en Alaska en passant par Whitehorse, Haines Junction, Destruction Bay et Beaver Creek.

Norline Coach fait la navette le lundi, le mercredi et le vendredi de Whitehorse à Dawson et se rend à Tok (Alaska) les autres jours. Il y a là une correspondance assurée par Greyhound pour se rendre en Alaska ou retourner à Whitehorse. Norline dessert également Carmacks.

De plus, la compagnie Mar Air Bus de Haines (Alaska) offre un service régulier jusqu'à Whitehorse, avec correspondance jusqu'à Fairbanks.

Dans les T. N.-O., Greyhound fait quotidiennement le trajet d'Edmonton à Hay River. À Hay River, NWT Coach assure le service jusqu'à Yellowknife trois fois par semaine, soit le lundi, le mercredi et le vendredi, avec retour le jour suivant. De plus, la NWT Coach se rend quotidiennement à Pine Point et à Fort Smith.

10.4 Le transport maritime

10.4.1 Questions d'ordre général

Dans le Nord, le transport maritime a été le principal moyen de déplacement du début de la prospection jusque vers les années 1920-1930; à cette époque, le transport aérien devint possible dans ces régions.

À la fin du siècle dernier, les mineurs se rendaient de Whitehorse jusqu'aux champs aurifères près de Dawson grâce au fleuve Yukon, et les bateaux à vapeur ont continué de voguer sur ce fleuve jusqu'à tout récemment. Aujourd'hui, il n'y a plus de service commercial par voie d'eau sur le Yukon.

Dans les T. N.-O., la principale voie navigable demeure le fleuve. De 1789, date du voyage d'Alexander Mackenzie, jusque vers 1826, le canot est le seul moyen de transport; il est ensuite remplacé par des embarcations peu profondes mais plus grandes de type York. Vers la fin du XIX^{e} siècle, le transport est assuré par les bateaux à vapeur, puis vers 1930, par les remorqueurs et les chalands qui transportent maintenant des centaines de tonnes de fret chaque année. À titre d'exemple, citons la Société des transports du Nord Ltée qui a transporté 236 000 t durant l'année 1984.

10.4.2 Les routes fluviales du Mackenzie

Il y a cinq secteurs dans le bassin hydrographique du Mackenzie : le fleuve Mackenzie de Hay River à Tuktoyaktuk, la rivière Peel y compris; l'Arctique de l'Ouest; le réseau comprenant le lac Athabasca et la rivière du même nom; le Grand lac des Esclaves; et le réseau des rivières Liard et Fort Nelson.

Le principal obstacle à la navigation sur ce réseau est une partie longue de 49 kilomètres de la rivière des Esclaves à Fort Smith où il est nécessaire d'effectuer des portages. En outre, les trains de barge doivent être défaits et chaque barge doit traverser une à une les rapides Sans Sault sur la fleuve Mackenzie à environ 1 046 kilomètres de Hay River. La durée de la saison de navigation varie du sud au nord; le tableau 10-7 en indique les périodes approximatives.

En 1981, quatre compagnies de navigation exploitaient le réseau fluvial du Mackenzie en tout ou en partie : la Cooper Barging Services Ltée; la Norsask Marine Ltd.; la Société des transports du Nord Ltée et l'Arctic Transportation Company.

De toutes ces compagnies, la Société des transports du Nord Limitée (STNL) est la plus importante, transportant environ quatre fois plus de marchandises que toutes les autres sociétés mises ensemble. Il n'existe aucun service de transport sur le Grand lac de l'Ours et sur la Grande rivière de l'Ours puisque la STNL a mis fin à ses activités dans cette région en 1980.

Des difficultés se produisent de temps en temps en raison du bas niveau du Mackenzie. Il faut alors pousser les chalands dans les rapides, et tenir compte des dommages subis par les bateaux qui échouent fréquemment. Au cours de la saison de navigation de 1980, certains remorqueurs et plusieurs chalands ont dû être abandonnés à Inuvik pour l'hiver parce qu'ils n'avaient pas réussi à contourner les récifs (rapides Ramparts), normalement couverts d'eau, près de Fort Good Hope.

La STNL a noté un changement dans la nature des marchandises transportées et ces mêmes changements doivent s'être produits chez ses plus petits concurrents. Les quantités de marchandises du réapprovisionnement des collectivités ont diminué quelque peu tandis que les matériaux destinés à l'exploration pétrolière et gazière dans la région du delta du Mackenzie et de la mer de Beaufort ont augmenté de façon radicale. La compagnie note également une diminution des quantités des marchandises transportées dans le secteur Athabasca, en raison initialement (1980) de la concurrence des autres modes de transport. Avec la fermeture de la mine à Eldorado en 1982, les quantités de matériaux transportés dans cette région ont diminué davantage.

10.4.3 Le transport des marchandises dans l'Arctique du Centre et de l'Est, et dans l'Extrême-Arctique

Une grande partie des marchandises acheminées par le réseau fluvial du Mackenzie est transbordée sur les navires océaniques à partir de Tuktoyaktuk, en direction de la région de la mer de Beaufort ainsi que de certains endroits le long de la côte et des îles, et jusqu'à Spence Bay vers l'est. La Société des transports du Nord Ltée se charge de la majorité des marchandises dans cette région.

L'Arctique de l'Est est généralement desservi par la mission annuelle de réapprovisionnement coordonnée par la Garde côtière canadienne. Les marchandises proviennent d'un grand nombre d'endroits au Canada et à l'étranger et sont regroupées principalement à Montréal. Les consignataires comprennent des ministères des gouvernement fédéral et territoriaux, des sociétés de la Couronne, le corps d'aviation des États-Unis, des sociétés privées et des particuliers. Le tonnage transporté varie d'une année à l'autre en volume et en nature, mais c'est le carburant en vrac qui prédomine, du moins ces dernières années.

Le service de STNL au Keewatin consiste à transporter des marchandises par voie ferrée au nord jusqu'à Churchill et à les expédier par barges et remorqueurs jusqu'aux collectivités situées le long de la côte ouest de la baie d'Hudson.

La Garde côtière assure des services de brise-glace et d'escorte aux navires transportant ces marchandises. Parmi les autres régions desservies, mentionnons Frobisher Bay, Strathcona Sound, Resolute Bay, Rae Point, la Petite île Cornwallis, Eureka et des emplacements dans le bassin Foxe et d'autres points aussi au nord que Grise Fiord.

Le transport de marchandises dans l'Extrême-Arctique est également la responsabilité de la Garde côtière canadienne soit comme transporteur soit comme escorte. Les quantités transportées et les types de marchandises varient selon les activités se déroulant dans la région.

Les réalisations futures

Comme le prix des combustibles pétroliers a augmenté au cours de la dernière décennie, des plans d'exploration des réserves pétrolières et gazières dans l'Arctique canadien ont été dressés. Le Projet pilote de l'Arctique figure parmi ces projets. Dans le cadre de ce projet, on prévoit utiliser des navires-citernes conçus pour transporter du gaz naturel liquéfié. Selon les plans de conception, ces navires seraient munis de coques renforcées spéciales et de moteurs assez puissants pour leur permettre de traverser des glaces épaisses de trois mètres.

10.5 Le transport ferroviaire

10.5.1 Questions d'ordre général

Les voies ferrées ne desservent actuellement que deux endroits dans le Nord : la route ferroviaire relie Grimshaw (Alberta) à Pine Point (T. N.-O.) en passant par Hay River.

10.5.2 La société White Pass and Yukon Railway

Une voie ferrée étroite, installée depuis longtemps, relie Whitehorse à Skagway (Alaska) située sur l'océan Pacifique. La voie ferrée de la White Pass and Yukon Railway a été construite de 1898 à 1900 pour répondre aux besoins de transport des prospecteurs et des mineurs du Klondike. Elle part de Skagway (Alaska), traverse le col White (C.-B.) et se dirige vers le nord jusqu'à Whitehorse (Yukon).

Autrefois vitale, cette liaison ferroviaire n'est plus rentable depuis quelques années. Après une étude effectuée en 1978, certains changements internes ont été apportés à l'organisation de cette société et un appui financier a été accordé par le gouvernement fédéral. La société ferroviaire ne transporte plus de passagers ni de marchandises générales vers l'intérieur des terres; par le passé, les minerais des mines du Yukon constituaient la presque totalité des marchandises transportées vers l'extérieur.

10.5.3 La voie ferrée du Grand lac des Esclaves

La voie ferrée de la région du Grand lac des Esclaves a été construite par le Canadien National en 1965 dans le but de mettre en valeur la région qui s'étend du nord de l'Alberta au sud du Grand lac des Esclaves, et plus particulièrement, de permettre l'exploitation des gisements de zinc qui s'y trouvent. L'itinéraire choisi va de Grimshaw (Alberta) à Hay River (T. N.-O.) au nord et à l'est vers la mine de Pine Point.

Même si cette voie ferrée a été conçue pour le transport des concentrés de minerais de plomb et de zinc de la mine Pine Point, elle sert aussi au transport de grandes quantités de céréales et de bois de construction. De plus, l'exploration pétrolière dans l'Arctique a entraîné le transport de nombreuses marchandises vers le nord par voie ferrée en direction de Hay River, où l'on rassemble le matériel pour le réseau de transport par barges sur le Mackenzie.

Tableau 10-1

Types d'aéronefs utilisés pour les vols réguliers desservant divers lieux dans le Nord

Transporteur	Type d'aéronef	Nombre de sièges
Austin Airways	HS 748	45
Calm Air	HS 748	45
First Air	HS 748	45
Northwest Territorial Airways	DC 3	23
	Lockheed Electra	65
Pacific Western Airlines	Boeing 737	115
Trans North Air	DC 3	23
	Twin Otter	17

Tableau 10-2

Tarifs, aller simple, classe économique, juillet 1984

Itinéraire	Tarif (en dollars)
Edmonton-Whitehorse	236
Whitehorse-Dawson	176
Whitehorse-Inuvik	282
Montréal-Frobisher Bay	397
Frobisher Bay-Resolute	336
Frobisher Bay-Hall Beach	206
Winnipeg-Yellowknife	309
Yellowknife-Holman	398
Yellowknife-Cambridge Bay	161

Tableau 10-3

Tarifs du fret général, août 1984

Itinéraire	Transporteur	Tarif $/kg	Minimum $
Montréal-Frobisher Bay	Nordair	2,45	28,00
Frobisher Bay-Resolute	Nordair	2,40	28,00
Frobisher Bay-Hall Beach	Nordair	1,75	28,00
Edmonton-Whitehorse	PWA	1,36	21,00
Whitehorse-Dawson	TNA	1,80	16,50
Whitehorse-Inuvik	TNA	2,50	16,50
Winnipeg-Yellowknife	NWT	1,84	23,00
Yellowknife-Holman	NWT	2,93	23,00
Yellowknife-Cambridge Bay	NWT	2,93	23,00

Tableau 10-4

Tarifs d'affrètement pour un aéronef dans les T.N.-O.

Type d'aéronef	Tarif $/mille	Tarif $/h
Voilure fixe:		
Cessna 185	1,75	245
402	1,72	344
Twin Otter (DHC-6) série 300	6,10	850
Lockheed L-188	8,50	2 550
Hélicoptère:		
Bell 47 G3B1	—	260-285 *
Hughes 500C	—	430-460 *
Alouette 2	—	515-536 *

* Le chiffre le moins élevé s'applique aux territoires situés au sud du 70° de latitude N., le chiffre le plus élevé, aux territoires situés au nord de 70° de latitude N.

Tableau 10-5

Tarifs pour le transport routier du fret général

	Coût par kilogramme	
Poids du fret	Edmonton à Whitehorse	Vancouver à Whitehorse
454 kg (1 000 lb)	20,35	20,88
2 272 kg (5 000 lb)	16,63	16,95
4 545 kg (10 000 lb)	14,34	15,48
9 090 kg (20 000 lb)	12,20	13,28
13 636 kg (30 000 lb)	—	12,07
18 182 kg (40 000 lb)	10,82	10,76

Tableau 10-6

Tarifs d'autobus, aller simple, juin 1984

De	À	Tarif
Edmonton (Alberta)	Watson Lake (Yukon)	125,80 $
	Swift River (Yukon)	117,95
	Teslin (Yukon)	109,95
	Johnson Crossing (Yukon)	106,90
	Whitehorse (Yukon)	99,00
	Haines Junction (Yukon)	115,50
	Beaver Creek (Yukon)	144,00
Edmonton (Alberta)	Enterprise (T.N.-O.)	62,20*
	Hay River (T.N.-O.)	64,35*
	Fort Providence (T.N.-O.)	72,40*
	Yellowknife (T.N.-O.)	96,85*
Hay River (T.N.-O.)	Pine Point (T.N.-O.)	12,00*
Whitehorse (Yukon)	Fairbanks (Alaska)	93,00*

Tarifs de Norline Coach, Edmonton

* Établi par Voyageur Colonial, transport effectué par d'autres services d'autobus

Tableau 10-7

Périodes de navigation sur le Mackenzie

De	À	Périodes	Jours
Voies fluviales, Alberta	Rivière Athabasca	5 mai-20 oct.	168
	Rivières de la Paix et des Esclaves	18 mai-20 oct.	155
	Lac Athabasca	1er juin-20 oct.	142
Hay River, T.N.-O.	Grand lac des Esclaves et cours supérieur du Mackenzie	15 juin-20 oct.	127
	Cours inférieur du Mackenzie	20 juin-5 oct.	107
	Tuktoyaktuk	5 juill.-25 sept.	82
	Littoral de l'Arctique	15 juill.-25 sept.	72

Nota: Selon le type d'embarcation, la durée minimum de navigation entre Hay River et Tuktoyaktuk (1 806 km) est de:

	Navigation continue	Avec arrêts et relais
Vers le nord	de 4 1/2 à 5 1/2 jours	9 jours
Vers le sud	de 7 1/2 à 9 1/2 jours	12 jours

Tableau 10-8

Nombre de tonnes transportées au cours du réapprovisionnement de l'Arctique de l'Est, 1970 à 1983

Année	Marchandises sèches (tonnes)	Combustible en vrac (tonnes)
1979	9 682	34 500
1980	10 033	33 400
1981	11 862	27 094
1982	10 393	28 881
1983	10 018	27 363
1984	12 594	36 126

Figure 10-1 :
Services aériens réguliers à l'intérieur du Yukon et des T. N.-O. — Catégories I et II

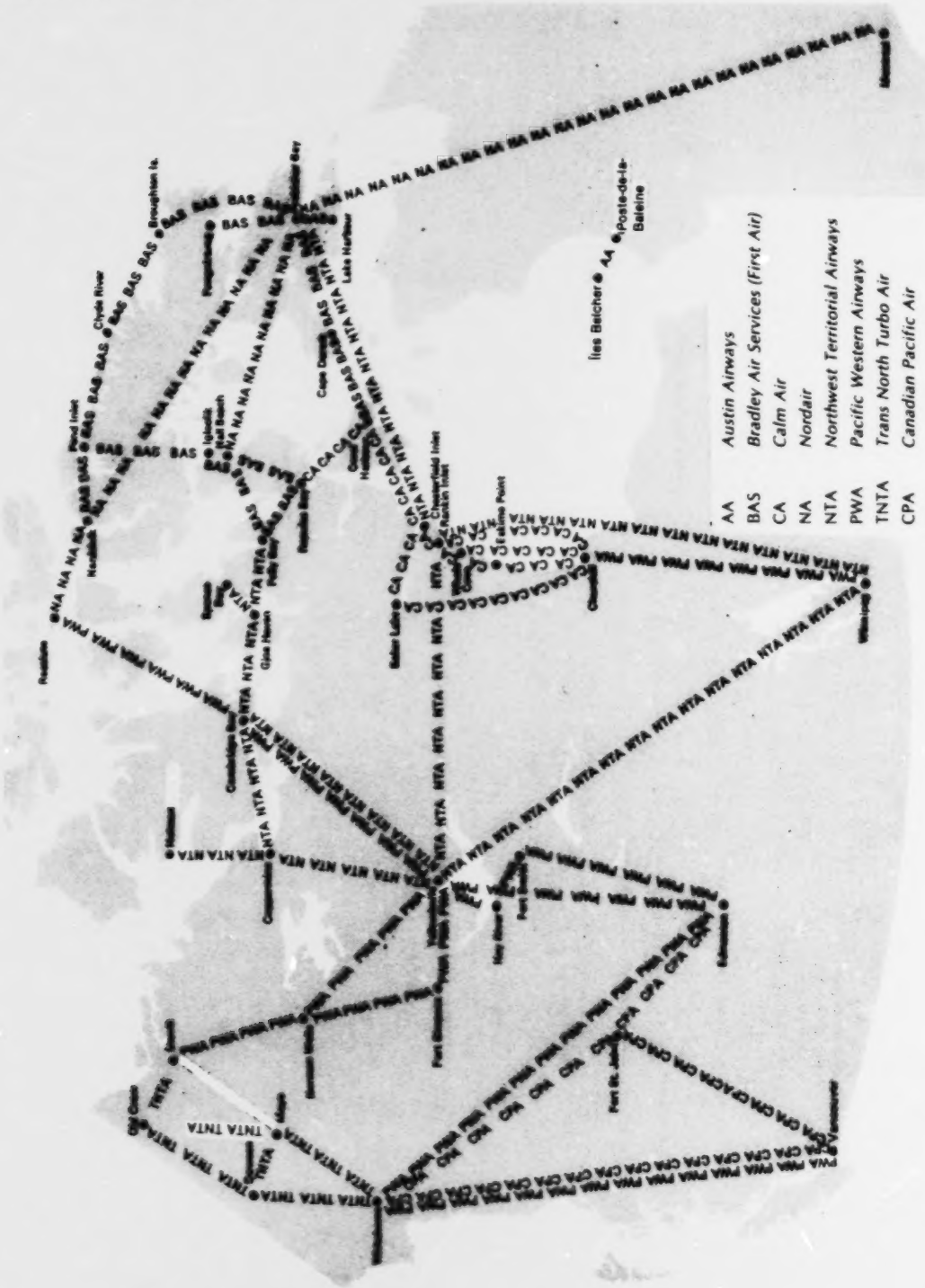

Figure 10-2 :
Lieux desservis par les transporteurs aériens de la catégorie III (non réguliers), Yukon et T. N.-O.

Figure 10-3 :
Réseau routier : Yukon et T. N.-O.

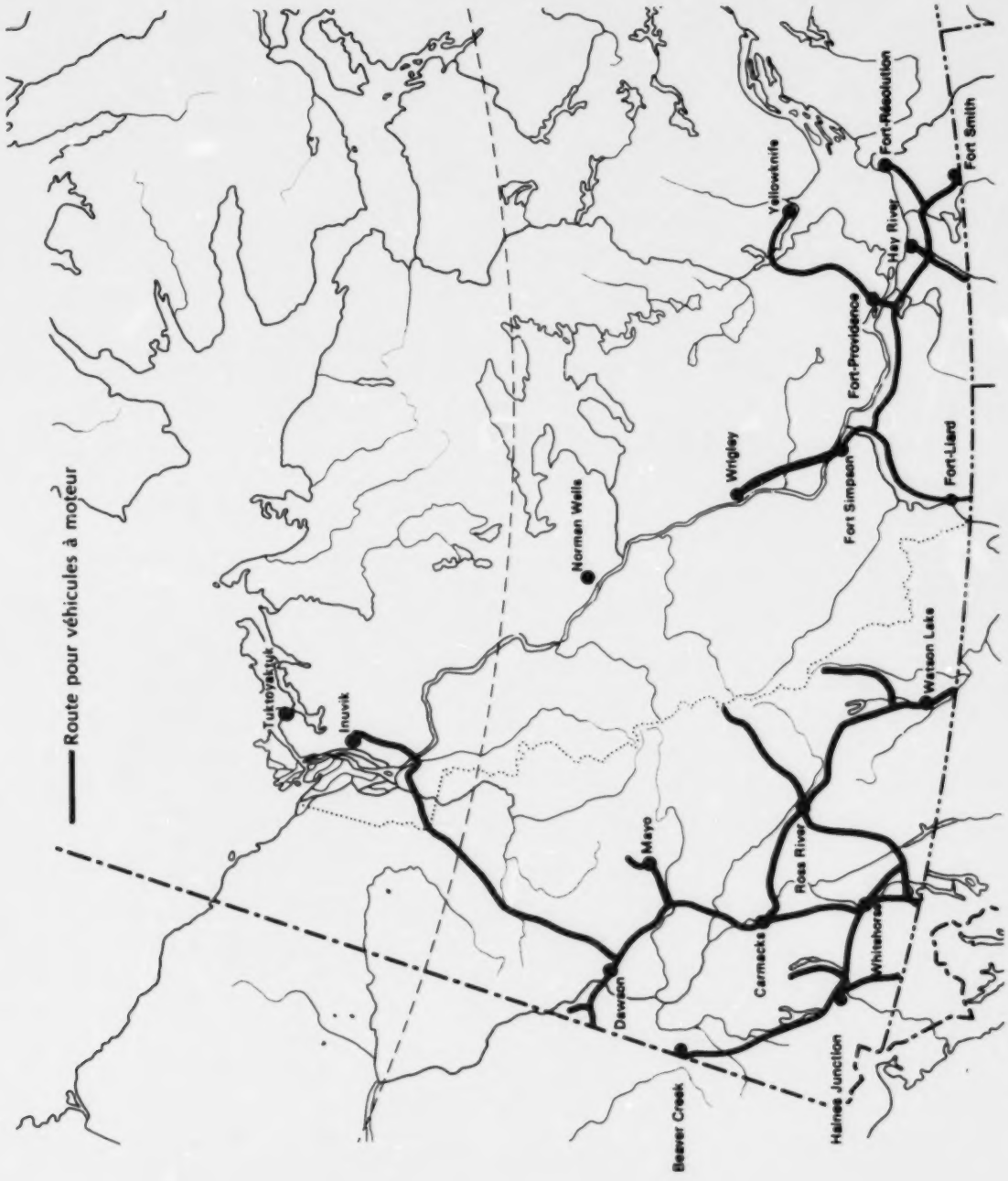

11. Les communications

11.1 Le service téléphonique

Le service téléphonique dans le Nord est assuré par deux sociétés : Bell Canada dessert la majeure partie de la région située à l'est du 102° O. de longitude, alors que Norouestel Inc., l'une des compagnies du groupe CN, offre le service à l'ouest de cette ligne de démarcation, de même que dans la plus grande partie des îles de l'Arctique. Norouestel a été constituée en société le 1er janvier 1979, lorsqu'elle a commencé à opérer en son propre nom : son siège social se trouve à Whitehorse (Yukon).

Dans le Nord, comme dans le reste du pays, les tarifs des compagnies offrant des services de communications téléphoniques doivent être approuvés par le CRTC, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

Le secteur est du Nord compte 22 agglomérations dont la Petite île Cornwallis. Bell Canada leur assure les services de télécommunications par voie de satellite. Ces localités ont accès à l'interurbain automatique. L'annuaire de Bell Canada couvre tous les T. N.-O. et est publié en trois langues : l'anglais, le français et l'inuktitut.

Un service mobile est offert dans certaines régions à partir des stations de Frobisher Bay (T. N.-O.) et d'Alma (Québec). Les régions bénéficient d'une gamme de services de télécommunications dont la transmission de données et le télex.

Dans l'Arctique de l'Ouest où le service est assuré par Norouestel, la situation est semblable; toutefois, certaines localités ne disposent que d'un appareil radiotéléphonique mobile, et quelques autres ont accès à un service radiotéléphonique qui se trouve à l'extérieur de l'agglomération. Cette situation diffère entièrement de celle qui existait avant l'instauration du service par satellite, lorsque l'Arctique de l'Ouest était mieux desservi que l'Arctique de l'Est.

Dans le delta du Mackenzie où la demande est élevée, la Norouestel dispose de deux canaux à hyperfréquences de 300 circuits chacun et le réseau peut acheminer les appels hors du delta par trois voies différentes.

Cette société dessert 60 communautés, dont la plupart se trouvent au Yukon ou dans les T. N.-O. et quelques-unes dans le nord de la Colombie-Britannique. On compte maintenant plus de 45 000 téléphones reliés à 64 centraux disséminés dans le Yukon, dans l'ouest des T. N.-O. et le nord de la Colombie-Britannique.

Environ 99 p. 100 des téléphones sont reliés à l'interurbain automatique qui donne accès presque instantanément au réseau téléphonique mondial à commutation.

On compte également quelque 100 stations radiotéléphoniques situées de façon à permettre la meilleure couverture possible le long de la route de l'Alaska et du fleuve Mackenzie.

Outre les installations de transmission de signaux téléphoniques, le réseau permet de communiquer par télex, d'envoyer des télégrammes, de transmettre des données et de se servir de radiocommunications et d'ordinateurs. De plus, le réseau permet à Radio-Canada de disposer de lignes pour la transmission d'émissions.

Le tableau 11-1 donne la liste des agglomérations des T. N.-O. et des installations téléphoniques qui y sont disponibles. Au Yukon, la plupart des agglomérations ont un service téléphonique assuré par Norouestel.

11.2 La radio

Au Yukon et dans les T. N.-O., la radio est utilisée à la fois pour la diffusion d'informations et pour la diffusion d'émissions d'actualité et de divertissement, tandis que le radiotéléphone est un moyen de communication téléphonique. Les deux sont assujettis aux règlements et aux conditions d'autorisation du CRTC. Ces deux genres de transmission sont traités séparément étant donné qu'ils sont complètement différents.

11.2.1 Le radiotéléphone

Bien que de nombreuses conversations téléphoniques soient acheminées dans une partie des territoires par radio, le terme de radiotéléphone est généralement réservé aux systèmes simplex où deux personnes en communication utilisent une voie unique : A écoute pendant que B parle et vice versa.

Bell Canada et Norouestel assurent un service radiotéléphonique à partir d'un grand nombre de centres répartis dans tout le Nord. Ce service constitue un prolongement du réseau téléphonique à commutation.

Outre le service téléphonique mobile, les radiotéléphones mobiles privés sont très utilisés. L'équipement va de l'émetteur-récepteur portatif à piles, utilisé en vertu des clauses du Service général de radiocommunications et souvent appelé à tort *Citizen's Band* (appellation américaine), à l'équipement perfectionné qui permet à une société de prospection pétrolière, dont les activités sont très dispersées dans le Nord, de rester en contact avec son personnel et ses bureaux locaux.

Les signaux MF (modulation de fréquence) et MA (modulation d'amplitude) sont également en usage. À l'exception des émetteurs-récepteurs les plus faibles, utilisés par le Service général de radiocommunications, tout équipement doit être autorisé par le ministère des Communications avant d'être en service.

11.2.2 Les installations de radiodiffusion et de télédiffusion

Dans les T. N.-O. et au Yukon, les services de radiodiffusion et de télédiffusion sont fournis par deux classes de station. Il y a d'abord la station ordinaire de radiodiffusion, titulaire d'une licence, qui produit la majeure partie de sa programmation et utilise également le réseau pour présenter des émissions d'intérêt moins local; à l'été de 1984, on comptait deux stations de ce genre au Yukon et neuf dans les T. N.-O. Le tableau 11-2 en donne la liste, avec les heures de diffusion, la fréquence, l'adresse de la station, le nom du propriétaire ainsi que certaines indications sur le type de programmation offerte.

Outre les stations énumérées au tableau 11-2, il existe une liste beaucoup plus importante d'émetteurs offrant des services de radio et de télévision dans les secteurs directement desservis.

Ces services peuvent être fournis grâce à un signal de rediffusion à partir d'un centre de production (voir section 11.3), grâce à une ligne terrestre ou à une liaison à hyperfréquence ou encore, plus couramment, au moyen d'un récepteur qui capte le signal de diffusion émis par satellite.

Quelques-unes des stations énumérées au tableau 11-2 apparaissent également au tableau 11-3 ou 11-4 parce qu'elles font également fonction de relais de télévision.

Certaines stations peuvent ajouter des émissions locales à leur programmation (voir section 11.3). Le tableau 11-3 donne la liste des stations au Yukon, un aperçu de l'équipement utilisé et de la programmation de Radio-Canada qui y est diffusée. Le tableau 11-4 fournit le même genre de renseignements pour les T. N.-O. Les abréviations sont expliquées à la fin de chaque tableau.

11.3 La programmation des émissions de radio et de télévision

De plus en plus d'émissions de radio et, à un moindre degré, de télévision sont produites spécialement pour les habitants du Nord.

Les stations radio énumérées au tableau 11-2 produisent elles-mêmes leurs émissions et utilisent la programmation du réseau selon leurs besoins. La plupart des émissions de radio sont réalisées par le Service du Nord de Radio-Canada dont le bureau central est à Ottawa : celui-ci gère quatre centres de production dans les T. N.-O., un au Yukon et un au Québec.

Il y a un nombre croissant de sociétés locales de radio, dispersées surtout dans les T. N.-O. Les émissions diffusées quotidiennement sur les ondes sont préparées dans le dialecte local et utilisées dans la région avoisinante.

Le Service du Nord de Radio-Canada dispose maintenant de petites installations de production d'émissions télévisées à Yellowknife, Whitehorse, Montréal et Ottawa. Toutes ces installations sont administrées par le bureau central d'Ottawa.

Le Service du Nord de Radio-Canada permet également aux groupes autochtones de communications du Nord d'avoir accès à la radio et à la télévision. Pour plus de détails, voir ci-après la partie intitulée *L'aide apportée aux autres radiodiffuseurs.*

11.3.1 Service du Nord de Radio-Canada : radio

D'importantes décisions doivent être prises dans le Nord, au sujet notamment de la mise en valeur des ressources, du règlement des droits des Autochtones et de leurs revendications foncières, ainsi que du développement des deux territoires. Ces décisions dépendent d'une information à jour et complète que seuls les services de Radio-Canada sont en mesure de fournir. Le défi est considérable.

Même s'il n'y a qu'environ 80 000 auditeurs, ces derniers sont répartis sur plus de 4 millions de kilomètres carrés de végétation arbustive, de tourbières, de toundra et de terre dénudée. De petites collectivités sont dipersées à partir du 55e parallèle presque jusqu'au pôle Nord. Les habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, ainsi que ceux de l'Arctique de l'Ouest, utilisent plus de 12 langues différentes.

La radio du Service du Nord de Radio- Canada diffuse des émissions dans huit langues à partir de six centres de production couvrant quatre fuseaux horaires. Les collectivités de plus de 500 personnes disposent d'émetteurs fournis par Radio-Canada; les gouvernements territoriaux fournissent des émetteurs aux collectivités de moins de 500 personnes.

Chaque semaine, Radio-Canada produit environ 220 heures de programmation locale, où sont présentées les opinions, les idées et les préoccupations de quelque 100 résidents du Nord. Chaque année, environ 25 000 histoires sont racontées dans le cadre de la programmation quotidienne régulière.

À Whitehorse, la programmation radiophonique de Radio-Canada est destinée à un auditoire parlant principalement l'anglais et peu d'émissions sont diffusées en langues autochtones. À Inuvik, Radio-Canada diffuse en anglais, en inuvialuktun et en esclave tandis qu'à Yellowknife, on diffuse en anglais, en tchippewayan, en esclave et en flanc-de-chien. Les habitants de l'Arctique de l'Est et du Centre peuvent recevoir des émissions en anglais et en inuktitut des installations de Radio-Canada à Rankin Inlet et Frobisher Bay. Les non-Autochtones étant moins nombreux dans ces régions, l'inuktitut est la langue principale des émissions.

De plus, des émissions spéciales sont produites dans chacune des cinq régions du Nord, ces émissions variant de concerts de musiciens et danseurs du Nord à des reportages sur les Jeux d'hiver de l'Arctique et des programmes en direct sur les élections territoriales.

L'aide apportée aux autres radiodiffuseurs

Le Service du Nord de Radio-Canada a:

- poursuivi la distribution d'émissions de télévision en langues autochtones, réalisées par des sociétés indépendantes telles l'Inuit Broadcasting Corporation (IBC); la Taqramiut Nipingat Incorporated (TNI); l'Inuvialuit Communications Society (ICS); la Northern Native Broadcasting (NNBY), du Yukon; et la Société des communications des Attikameks et des Montagnais (SOCAM), du Québec, envisage de produire des émissions de télévision pour 1987.
- poursuivi la distribution d'émissions de radio en langues autochtones, réalisées par des sociétés indépendantes telles la Société des communications des Attikameks et des Montagnais (SOCAM), du Québec; la Société crie de communications de la Baie James, du Québec; et la Taqramiut Nipingat Incorporated (TNI), du Québec.
- prêté temporairement des émetteurs à des stations communautaires privées à Baker Lake et à Tuktoyaktuk.

La formation

Le Service du Nord fournit une formation régulière à ses employés autochtones et non autochtones dans les domaines suivants : perfectionnement du personnel autochtone, journalisme, formation technique et services administratifs.

Les enregistrements

Au cours des années, environ 35 microsillons, mettant en vedette des artistes du Nord, ont été produits. Dernièrement, sept disques ont été mis en marché pour la première fois. Lancés à Expo 86, les disques représentent l'héritage musical traditionnel et contemporain du Nord. On peut se procurer la nouvelle série auprès des Entreprises Radio-Canada (1-800-361-5154).

Des prix d'excellence

La norme d'excellence de la radio du Service du Nord de Radio-Canada a été honorée à plusieurs reprises au cours de l'année. *Kill the Feelings First*, un documentaire de 60 minutes sur le suicide dans le Nord, a gagné un prestigieux prix Gabriel au Texas, É.-U. La radio de Radio-Canada a également gagné le prix national du journalisme offert par l'Association pétrolière du Canada.

11.3.2 La programmation des émissions de radio autre que celle de Radio-Canada

On trouve une société de radiodiffusion dans les agglomérations dont le nom est indiqué au tableau 11-4. En accord avec Radio-Canada, la société établie dans une agglomération exploite l'émetteur relais à des heures prédéterminées et émet dans sa propre région une programmation produite sur place. Cela permet à un groupe local de diffuser la musique de son choix, des nouvelles dans le dialecte de la région et d'autres émissions d'intérêt communautaire. Ces installations peuvent être utilisées, comme cela a déjà été fait, pour diriger les recherches en vue de retrouver des chasseurs perdus.

Au Yukon, la programmation en langues autochtones a pris une autre forme. Une société autochtone de communication, la Northern Native Broadcasting Yukon (NNBY), a mis sur pied un réseau de stations à Haines Junction, Old Crow, Pelly Crossing, Ross River et Whitehorse. La programmation, faite notamment en langues autochtones, porte sur l'actualité locale et comprend des émissions musicales.

11.3.3 La programmation des émissions de télévision diffusées par Radio-Canada

Les résidents du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, du Nouveau-Québec et du Labrador ne reçoivent pas la même variété de programmation régionale de Radio-Canada à la télévision qu'à la radio. Le Service du Nord de Radio-Canada a commencé une modeste production d'émissions de télévision à Montréal en 1973. La production de programmes dans le Nord n'a débuté qu'en 1978, grâce à la construction des nouvelles installations de Radio-Canada à Yellowknife.

Les émissions de télévision de Radio-Canada sont diffusées à environ 97 p. 100 des téléspectateurs du Nord grâce au centre de contrôle du réseau de Radio-Canada, qui permet la transmission par satellite à partir de Toronto. Le défi à relever consiste à compléter les émissions du réseau par un service régional adéquat qui diffuserait, entre autres, des nouvelles. Le Service du Nord de Radio-Canada exploite de petites installations de production à Yellowknife, Whitehorse, Montréal et Ottawa. Il produit *Tarqravut*, une émission en langue inuit, en utilisant les installations de CBOT à Ottawa, et *Maamuitaau*, une émission en langue crie produite au centre de production de la Société Radio-Canada à Montréal. Comme il n'y a pas encore de liaison vidéo terre-satellite à Yellowknife, les émissions produites sur place doivent être envoyées au centre de contrôle du réseau pour être rediffusées dans le Nord par satellite. Ce système de télédiffusion peu habituel comprend les trois émissions suivantes : *Northland*, *Focus North* et *Dene Series*.

L'émission *Northland* du Service du Nord de Radio-Canada présente partout dans le Nord, sous forme d'enregistrements sur magnétoscope, la culture et les modes de vie traditionnelle des résidents du Nord, ainsi que des images de la beauté de l'Arctique. La moitié des 13 émissions de *Northland* sont réalisées par Radio-Canada, les autres étant le résultat d'une coproduction avec des réalisateurs indépendants.

Focus North est une série de 25 émissions portant sur l'actualité et présentant une analyse en profondeur des principaux événements et questions intéressant le Nord. Produites à Yellowknife, les émissions durent 30 minutes.

Les deux émissions sont diffusées en anglais et répétés en inuktitut.

Les Esclaves, les Flancs-de-Chien, les Tchippewayans et les Loucheux de la vallée du Mackenzie, font l'objet des *Dene Series*. La culture, les valeurs traditionnelles et les modes de vie de ces Autochtones de l'Ouest sont illustrés dans ces 13 émissions d'une demi-heure. La série est produite trois fois, soit dans chacune des langues dénées. L'ensemble de la série est également rediffusé en anglais.

La série d'émissions hebdomadaires d'une demi-heure, *Tarqravut*, a tout d'abord été produite à Montréal, mais la production a été transférée à Ottawa en 1982-1983 dans le cadre de la fusion des services de télévision du Sud. L'émission sera bientôt transférée de nouveau au centre de production de Yellowknife.

La programmation en ondes, la diffusion de messages d'intérêt public et la production de pauses-indicatifs se fait à partir d'Ottawa.

Lors d'une réorganisation récente à Radio-Canada, on a confié la responsabilité de la diffusion en langue autochtone au Nouveau-Québec au Service du Nord de Radio-Canada . Une unité à Montréal produit une émission en langue crie intitulée *Maamuitau* pour les collectivités de la région de la baie James.

Radio-Canada a continué de partager ses installations de distribution d'émissions télévisées dans le secteur est des T. N.-O. avec l'Inuit Broadcasting Corporation (IBC), société inuit indépendante qui produit huit heures et demie d'émissions en inuktitut par semaine à partir de studios situés dans les T. N.-O. et au Nouveau-Québec. Cette société exploite une liaison vidéo terre-satellite à Frobisher Bay grâce à laquelle elle peut avoir accès à la voie de transmission par satellite de Radio-Canada à certaines heures pour diffuser ses émissions à environ 36 collectivités inuit du Labrador, du Nouveau-Québec et des T. N.-O.

La plupart des émissions de télévision qui ne sont pas en anglais sont produites en inuktitut par l'Inuit Broadcasting Corporation (IBC) et la Taqramiut Nipingat Inc. (TNI). Elles sont diffusées en vertu d'une entente relative à l'accès, conclue entre Radio-Canada et l'IBC. Afin de mieux comprendre la situation en ce domaine, il convient de décrire rapidement l'origine de cette société.

En 1978, dans le cadre d'un projet pilote utilisant le satellite ANIK-B, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministère des Communications avaient financé le projet *Inukshuk* proposé par l'Inuit Tapirisat of Canada (ITC). Dans ce même contexte, les Inuit du Nouveau-Québec avaient lancé une initiative semblable appelée *Naalakvik II*, par l'intermédiaire de leur société de communication, la Taqramiut Nipingat Inc. (TNI). L'objectif était de permettre aux Autochtones d'acquérir des compétences dans la production et la diffusion d'émissions. Des stations terrestres de télécommunications par satellite ont donc été installées à Eskimo Point, Pond Inlet, Cambridge Bay, Igloolik et Baker Lake et il y avait même un centre de production à Baker Lake et un autre studio à Frobisher Bay. Enfin, des installations expérimentales de liaison terre-satellite avaient été établies à Baker Lake, Frobisher Bay et Saglouc (Québec).

Au cours des trois années du projet, l'ITC a uni ses efforts à ceux de la Pond Inlet Television Society pour produire une programmation et acheter du matériel provenant des stations de Cambridge Bay et d'Eskimo Point.

Grâce à ce programme expérimental, les Autochtones ont acquis les connaissances et les compétences nécessaires, ce qui leur a permis, entre autres, de créer l'IBC. Il s'agit d'une société indépendante dont le conseil d'administration représente toutes les régions du Canada où vivent des Inuit, notamment dans les T. N.-O., au Nouveau-Québec et au Labrador. Titulaire d'une licence du CRTC, l'IBC exploite des centres de production à Baker Lake et Frobisher Bay.

Il existe également des centres de production moins bien équipés à Cambridge Bay, Eskimo Point et Pond Inlet. Les émissions provenant de ces centres sont envoyées à Baker Lake ou à Frobisher Bay, où elles sont incorporées aux programmes qui y sont produits.

La TNI, société affiliée à l'IBC, a son centre à Saglouc (Québec). Tout ce qui est produit à cet endroit est également utilisé dans la préparation des programmes de l'IBC.

La liaison terre-satellite de l'IBC à Frobisher Bay a commencé à donner accès directement au satellite le 19 avril 1982.

À Frobisher Bay, la *Nunatsiakmiut*, société de communications inuit financée par le Secrétariat d'État, a également été regroupée avec l'IBC et ses programmes sont inclus dans l'entente relative à l'accès conclue avec Radio-Canada.

Les prix d'excellence

Le Service du Nord de Radio-Canada a reçu plusieurs prix, dont l'Alaska Press Club of Excellence pour l'émission *Berger in Alaska* diffusée à *Focus North*; le prix de l'Association pétrolière du Canada ainsi que le prix Anik de la Société Radio-Canada.

11.3.4 La programmation des émissions de télévision autre que celle de Radio-Canada

De plus en plus de séries télévisées sont présentées aux téléspectateurs du Nord. Outre les émissions de télévision de Radio-Canada diffusées dans la majeure partie du Nord, les téléspectateurs peuvent compter sur la retransmission d'émissions sur un ensemble de signaux émis par le satellite et la télévision payante de la société Les Communications par satellite canadien inc. (CANCOM). Dans la description du service figurant dans la demande présentée au CRTC par la société CANCOM, il est précisé qu'il y aura un certain temps alloué à des émissions en langues autochtones chaque fois que possible, pour une durée pouvant atteindre dix heures par semaine. Cependant, au début de 1982, la programmation était encore entièrement en anglais.

Le réseau CANCOM des stations titulaires de licences du CRTC se développe rapidement. En mars 1982, des stations réceptrices terrestres et des émetteurs relais de télévision à faible puissance se trouvaient aux emplacements indiqués au tableau 11-5.

11.4 Les journaux

La liste des journaux énumérés ci-dessous apparaît dans le Canadian Advertisers Rates and Data. Il se peut qu'il y ait des bulletins locaux d'information dans d'autres centres. À moins d'indication contraire, tous ces journaux sont des hebdomadaires.

11.4.1 Au Yukon

Whitehorse :

Whitehorse Star
2149, 2e Avenue
Whitehorse
Y1A 1C5
(du lundi au vendredi)

Yukon News
211, rue Wood
Whitehorse
Y1A 2E4
(mercredi seulement)

Dan Sha
(auparavant *Yukon Indian News*)
22, chemin Nisutlin
Whitehorse
Y1A 3S5
(tous les mois)

11.4.2 Dans les Territoires du Nord-Ouest

Fort Smith :

Slave River Journal
B.P. 990
Fort Smith
X0E 0P0

Frobisher Bay :

Nunatsiaq News
B.P. 8
Frobisher Bay
K0A 0H0

Hay River :

The Hub
B.P. 1250
Hay River
X0E 0R0

Inuvik :
The Drum
B.P. 2660
Inuvik
X0E 0T0

Yellowknife :
Native Press
B.P. 1919
Yellowknife
X1A 2R1
(un jeudi sur deux)

News/North
B.P. 2820
Yellowknife
X1A 2R1

Yellowknifer
B.P. 2820
Yellowknife
X1A 2R1

11.5 Le service postal et le service de courrier

11.5.1 Le service postal

Dans tout le Nord, la Société canadienne des Postes assure le service postal; on y trouve 72 bureaux de poste, dont certains sont tenus par des particuliers ou des compagnies au nom de la société de la Couronne. De tous les bureaux de poste, celui de Tuktoyaktuk est l'un des plus au nord, celui de Beaver Creek, le plus à l'ouest, et celui de Broughton Island, le plus à l'est.

Le courrier est acheminé dans l'Arctique à partir de divers points du Sud. Montréal est la plaque tournante du courrier expédié dans l'Arctique de l'Est, et tout le courrier provenant des régions situées à l'est de Winnipeg à destination Fort-Chimo, Frobisher Bay, Hall Beach et Resolute, arrive à Winnipeg avant d'être acheminé dans ces villes. Le courrier provenant de l'ouest de Winnipeg et destiné à l'Arctique de l'Est est rassemblé à Edmonton pour ensuite être envoyé à Resolute. Tout le courrier à destination du district de Keewatin passe par Churchill alors que celui du district de Mackenzie passe par Edmonton. Le courrier à destination du Yukon est trié soit à Edmonton soit à Vancouver, selon son point d'origine.

11.5.2 Le service de courrier

Les deux principales compagnies de courrier (Banker's Dispatch et Purolator) offrent des services à de nombreuses collectivités du Nord, notamment à Whitehorse et Yellowknife. Chacune d'elles exige une surcharge de 25 à 30 $ pour un envoi à l'extérieur d'Edmonton et le consignataire doit se rendre, dans certaines collectivités, au comptoir de la compagnie aérienne pour y chercher son colis.

Tableau 11-1

Service téléphonique dans les T.N.-O.

Localité	Service de Bell Canada[1]	Service de Norouestel[2]		
		Téléphone via		
	Téléphone via satellite	Satellite	Liaison à hyper-fréquences	HF Radio-téléphone
Aklavik			X	
Arctic Bay	X			
Arctic Red River			X	
Baker Lake	X			
Bathurst Inlet				X
Broughton Island	X			
Cambridge Bay			X	
Cape Dorset	X			
Chesterfield Inlet	X			
Clyde	X			
Colville Lake				X
Coppermine			X	
Coral Harbour	X			
Detah				X
Enterprise			X	
Eskimo Point	X			
Fort Franklin			X	
Fort Good Hope			X	
Fort-Liard			X	
Fort McPherson			X	
Fort Norman			X	
Fort-Providence			X	
Fort-Résolution			X	
Fort Simpson			X	
Fort Smith			X	
Frobisher Bay	X			
Gjoa Haven			X	
Grise Fiord	X			
Hall Beach	X			
Hay River			X	
Holman		X		
Igloolik	X			
Inuvik			X	
Jean Marie River				X
Kakisa				X
Lac La Martre				X
Lake Harbour	X			
Petite Île Cornwallis	X			
Nahanni Butte				X
Nanisivik	X			
Norman Wells			X	
Pangnirtung	X			
Paulatuk			X	
Pelly Bay			X	
Pine Point			X	
Pond Inlet	X			
Port-Radium			X	
Rae Edzo			X	
Rae				X

Tableau 11-1 *(suite)*

Service téléphonique dans les T.N.-O.

	Service de Bell Canada[1]	Service de Norouestel[2]		
		Téléphone via		
Localité	Téléphone via satellite	Satellite	Liaison à hyper-fréquences	HF Radio-téléphone
Rankin Inlet	X			
Repulse Bay	X			
Resolute	X			
Sachs Harbour		X		
Sanikiluaq	X			
Snare Lake				X
Snowdrift		X		
Spence Bay		X		
Trout Lake				X
Tuktoyaktuk			X	
Tungsten			X	
Whale Cove	X			
Wrigley			X	
Yellowknife			X	

Source: 1. Bell Canada, Québec
Source: 2. *NWT Data Book 1984/85*

Tableau 11-2

Stations de radiodiffusion détenant une licence du CRTC — Yukon et T.N.-O.

Whitehorse (Yukon)

CHOW MF
4228-A, 4e avenue
Y1A 1K1
Tél.: (403) 668-6629
Heures d'émission: 7 h-12 h 45
Propriétaire: Northern Native Broadcasting Yukon

Nouvelles — Affaires publiques: 7 h-8 h-9 h-12 h 30
Heures de tombée des nouvelles: tous les jours de 6 h à 22 h

CFWH MA
3101, 3e avenue
B.P. 4430
Y1A 1E5
Tél.: (403) 667-6261
Heures d'émission: 6 h-1 h du matin
Propriétaire: Société Radio-Canada
Nouvelles — Affaires publiques: 6 h-9 h, 12 h-14 h et 15 h-18 h tous les jours

Heures de tombée des nouvelles: tous les jours, de 6 h à 18 h

CKRW MA
203-4103 4e avenue
Y1A 1H6
Tél.: (403) 668-6100
Heures d'émission: 24 h par jour
Propriétaire: Klondike Broadcasting Company Ltd.

longeur d'ondes 98,1 ou 90,5 (communautés éloignées)

longeur d'ondes 570

longeur d'ondes 610

Présentation: émissions pour adultes, actualités, reprise d'émissions à succès, radio THF, radiotéléphonie

Heures de tombée des nouvelles: tous les jours, de 6 h à 24 h

B.F.S. Alert (T.N.-O.)

CHAR MF
Immeuble 21, S.F.C.
Alert MPO 310,
Belleville (Ontario) K0K 3S0
Heures d'émission: 24 h par jour, non commercial
Propriétaire: ministère de la Défense nationale

Présentation: programmes variés/pour tous
Heures de tombée des nouvelles: questions d'intérêt local seulement

longeur d'ondes 105,9

Baker Lake (T.N.-O.)

CKQN MA
B.P. 4
X0C 0A0
Tél.: (819) 793-2962
Heures d'émission: 12 h 30-13 h 30 et 18 h 00-21 h non commercial
Propriétaire: Qamanituap Naalautaa Society

Présentation: programmes variés en inuktitut et en anglais

longeur d'ondes 99,3

Tableau 11-2 *(suite)*

Stations de radiodiffusion détenant une licence du CRTC — Yukon et T.N.-O.

Fort Simpson (T.N.-O.)

CFMR MF	longeur d'ondes 97,1
B.P. 119	
X0E 0N0	
Heures d'émission:	chaque semaine, horaire irrégulier, non commercial
Propriétaire:	Fort Simpson Broadcasting Society
Présentation:	programmes variés, en inuktitut et en anglais

Frobisher Bay (T.N.-O.)

CFFB MA	longeur d'ondes 1240
B.P. 490	
X0A 0H0	
Tél.: (819) 979-5353	
Heures d'émission:	6 h-1 h du matin
Propriétaire:	Société Radio-Canada
Présentation:	programmes variés
Nouvelles — Affaires publiques:	6 h-9 h, 12 h-13 h et 15 h-18 h
Heures de tombée des nouvelles:	tous les jours, de 6 h à 8 h

Hay River (T.N.-O.)

CKHR MF	longeur d'ondes 107,3
Ptarmigan Inn	
B.P. 949	
X0E 0R0	
Tél.: (403) 874-2547	
Heures d'émission:	9h-24h (18h, le vendredi et le samedi)
Propriétaire:	Hay River Broadcasting Society
Présentation:	programmes variés et pédagogiques, musique

Inuvik (T.N.-O.)

CHAKAM	longeur d'ondes 860
Chemin Mackenzie,	
Service de sacs 8	
X0E 0T0	
Tél.: (403) 979-4411	
Heures d'émission:	6h-1h du matin
Propriétaire:	Société Radio-Canada
Présentation:	programmes variés
Nouvelles — Affaires publiques:	6 h-9 h, 12 h-14 h et 16 h-18 h tous les jours
Heures de tombée des nouvelles:	tous les jours, de 6 h à 18 h

Rankin Inlet (T.N.-O.)

CBQR MA	longeur d'ondes 1160
X0C 0G0	
Tél.: (819) 645-2885	
Heures d'émission:	6 h-1 h du matin
Propriétaire:	Société Radio-Canada
Présentation:	programmes variés/pour tous/autochtones
Nouvelles — Affaires publiques:	11 h 30-12 h 30 et 17 h 30-18h tous les jours
Heures de tombée des nouvelles:	tous les jours, de 6 h à 18 h

Yellowknife (T.N.-O.)

CFYK MA	longeur d'ondes 1340
B.P. 160	
X1A 2N2	
Tél.: (403) 873-3464	
Heures d'émission:	6 h-1 h du matin
Propriétaire:	Société Radio-Canada
Présentation:	programmes variés/pour tous
Nouvelles — Affaires publiques:	6 h-9 h, 12 h-18 h tous les jours
Heures de tombée des nouvelles:	tous les jours, de 6 h à 18 h

CJCD MA	longeur d'ondes 1240
5103, 51e Rue	
B.P. 218	
X1A 2N2	
Tél.: (403) 920-4636	
Heures d'émission:	6 h-1 h du matin
Propriétaire:	CJCD Radio Ltd.
Société-mère:	Yellowknife Broadcasters Ltd., à 50 p. 100
Présentation:	émissions pour adultes, actualités/25-49

Tableau 11-3

Émetteurs relais de radio et de télévision au Yukon depuis juin 1985

Localité	Radio Radio-Canada au Yukon	Radio et télévision Radio-Canada C	Réception	
			Radio	Télévision
Beaver Creek	oui	oui	lprt	CORB
Burwash Landing	oui	non	en différé à partir de Destruction Bay	— —
Carcross-Tagish	oui	oui	en différé à partir de Whitehorse	CORB
Carmacks	oui	oui	lprt	CORB
Dawson	oui	oui	lprt	Radio-Canada tvro, lptv
Destruction Bay	oui	oui	lprt	CORB
Elsa/Calumet	oui	oui	lprt	Radio-Canada lptv
Faro	oui	oui	lprt	Radio-Canada trvo lptv
Haines Junction	oui	oui	lprt	CORB
Jakes Corner	oui	non	lprt	CORB
Keno Hill	non	oui	— —	Radio-Canada trvo lptv
Mayo	oui	oui	lprt	Radio-Canada tvro lptv
Miles Ridge	non	oui	— —	CORB
Old Crow	non	oui	— —	CORB
Pelly Crossing	oui	oui	— —	CORB
Ross River	oui	non	lprt	CORB
Stewart Crossing	non	oui	— —	CORB
Swift River	oui	non	lprt	— —
Teslin	oui	oui	lprt	CORB
Watson Lake	oui	oui	lprt	Radio-Canada tvro lptv
Whitehorse	oui	oui	Radio-Canada en est le propriétaire	Télésat tvro Radio-Canada lptv

CORB — station de retransmission appartenant à l'agglomération
tvro — télévision recevant seulement la programmation émise par satellite
lptv — émetteur de télévision à faible puissance
lprt — émetteur radio à faible puissance

Source: Direction de la planification et du calendrier des travaux, CRTC

Tableau 11-4

Émetteurs relais de radio et de télévision dans les T.N.-O. depuis juin 1985

Localité (population)	Service de radio et service de télévision	Notes sur l'équipement et les installations
Aklavik (818)	Radio-Canada-Inuvik Radio-Canada-C	aucun, télé et radio en différé, Inuvik
[Arctic Bay] (401)	CFFB Radio-Canada-B	tvro (G.T.N.-O.), lptv, lprt.
Arctic Red River (120)	Radio-Canada-Inuvik Radio-Canada-C	tvro (G.T.N.-O.), lptv, lprt
[Baker Lake] (1 062)	CFFB Radio-Canada-B	tvro (Télésat), lptv, Radio-Canada, privé
[Broughton Island] (323)	CFFB Radio-Canada-B	tvro (G.T.N.-O.), lptv, lprt
Cambridge Bay (907)	Radio-Canada-Inuvik Radio-Canada-C	tvro (Télésat), lptv, Radio-Canada, lprt
[Cape Dorset] (763)	CFFB Radio-Canada-B	tvro (Télésat), lptv, Radio-Canada, lprt
[Chesterfield Inlet] (275)	CFFB Radio-Canada-B	tvro (G.T.N.-O.), lptv, lprt
[Clyde] (443)	CFFB Radio-Canada-B	tvro (G.T.N.-O.), lptv, lprt
[Coppermine] (761)	Radio-Canada-Inuvik Radio-Canada-C	tvro (Radio-Canada), lptv, lprt
[Coral Harbour] (425)	CFFB Radio-Canada-B	tvro (G.T.N.-O.), lptv, lprt
Detah (158)	Radio-Canada-YK Radio-Canada-C	aucun, télé et radio en différé, Yellowknife
[Eskimo Point] (994)	CFFB Radio-Canada-B	tvro (Télésat), lptv, Radio-Canada, lprt
[Fort Franklin] (545)	Radio-Canada-Inuvik Radio-Canada-C	tvro (Radio-Canada), lptv, lprt
[Fort Good Hope] (460)	Radio-Canada-Inuvik Radio-Canada-C	tvto (Radio-Canada), lptv, lprt
Fort-Liard (342)	Radio-Canada-YK Radio-Canada-C	tvro (G.T.N.-O.), lptv, lprt
[Fort McPherson] (632)	Radio-Canada-Inuvik Radio-Canada-C	tvro (Radio-Canada), lptv, lprt
[Fort Norman] (359)	Radio-Canada-Inuvik Radio-Canada-C	tvro (G.T.N.-O.), lptv, lprt (Radio-Canada).
Fort-Providence (554)	Radio-Canada-YK Radio-Canada-C	tvro (Radio-Canada), lptv, lprt
Fort-Résolution (512)	Radio-Canada-YK Radio-Canada-C	tvro (Radio-Canada), lptv lprt
Fort Simpson (992)	Radio-Canada-YK Radio-Canada-C	tvro (Radio-Canada), lptv, lprt

Tableau 11-4 *(suite)*

Émetteurs relais de radio et de télévision dans les T.N.-O. depuis juin 1985

Localité (population)	Service de radio et service de télévision	Notes sur l'équipement et les installations
Fort Smith (2 297)	Radio-Canada-YK Radio-Canada-C	tvro (Radio-Canada), lptv, lprt
Frobisher Bay (2 419)	CFFB Radio-Canada-B	tvro (Télésat), lptv (Radio-Canada), lprt
[Gjoa Haven] (517)	AA-4 Radio-Canada-C	tvro (Radio-Canada), lptv, lprt
[Grise Fiord] (106)	AA-4 Radio-Canada-B	tvro (G.T.N.-O.), lptv, lprt
Hall Beach (400)	AA-4 Radio-Canada-B	tvro (G.T.N.-O.), lptv, lprt
Hay River (3 129)	Radio-Canada-YK Radio-Canada-C	tvro (Radio-Canada), lptv, lprt
Holman (358)	Radio-Canada-Inuvik Radio-Canada-C	tvro (G.T.N.-O.), lptv, lprt
[Igloolik] (798)	AA-4 Radio-Canada-B	tvro (Radio-Canada), lptv lprt
Inuvik (2 929)	Radio-Canada-Inuvik Radio-Canada-C	tvro (Télésat), lptv (Radio-Canada), lprt
Lac La Martre (238)	Radio-Canada-YK Radio-Canada-C	tvro (G.T.N.-O.), lptv, lprt
[Lake Harbour] (297)	AA-4 Radio-Canada-B	tvro (G.T.N.-O.), lptv, lprt
[Nanisivik] (278)	BA-2 Radio-Canada-B	tvro privé, lptv, lprt
Norman Wells (384)	Radio-Canada-Inuvik Radio-Canada-C	tvro (Radio-Canada), lptv, lprt
[Pangnirtung] (899)	AA-4 Radio-Canada-B	tvro (Télésat), lptv (Radio-Canada), lprt
Paulatuk (181)	Radio-Canada-Inuvik Radio-Canada-C	tvro (G.T.N.-O.), lptv lprt
[Pelly Bay] (270)	AA-4 Radio-Canada-C	tvro (G.T.N.-O.).), lptv, lprt
Pine Point (1 647)	Radio-Canada-YK Radio-Canada-C	tvro (Radio-Canada), lptv, lprt
[Pond Inlet] (647)	AA-4 Radio-Canada-B	tvro (Télésat), lptv (Radio-Canada), lprt
[Rae Edzo] (1 314)	Radio-Canada-YK Radio-Canada-C	lptv (Radio-Canada), lprt terre (alimenté par télévision)
Rae Lakes (200)	Radio-Canada-YK Radio-Canada-C	tvro (G.T.N.-O.), lptv lprt
[Rankin Inlet] (1 007)	AA-4 Radio-Canada-B	tvro (Télésat), lptv (Radio-Canada), lprt

Tableau 11-4 *(suite)*

Émetteurs relais de radio et de télévision dans les T.N.-O. depuis juin 1985

Localité (population)	Service de radio et service de télévision	Notes sur l'équipement et les installations
[Repulse Bay] (328)	AA-4 Radio-Canada-B	tvro (G.T.N.-O.), lptv, lprt
Resolute (155)	AA-4 Radio-Canada-B	tvro (Télésat), lptv (Radio-Canada), lprt
Sachs Harbour (172)	Radio-Canada-Inuvik Radio-Canada-C	tvro (G.T.N.-O.), lptv, lprt
[Sanikiluaq] (370)	AA-4 Radio-Canada-B	tvro (G.T.N.-O.), lptv, lprt privé
Snowdrift (285)	Radio-Canada-YK Radio-Canada-C	tvro (G.T.N.-O.), lptv, lprt
[Spence Bay] (465)	AA-4 Radio-Canada-C	tvro (Télésat), lptv (Radio-Canada), lprt
[Tuktoyaktuk] (762)	Radio-Canada-Inuvik Radio-Canada-C	tvro (Radio-Canada), lptv, lprt
Tungsten (508)	Radio-Canada-Whitehorse Radio-Canada-C	tvro privé, lptv, lprt
[Whale Cove] (188)	AA-4 Radio-Canada-B	tvro (G.T.N.-O.), lptv, lprt
Wrigley (162)	Radio-Canada-YK Radio-Canada-C	lprt, (Radio-Canada), tvro (G.T.N.-O.), lptv
Yellowknife (9 550)	Radio-Canada-YK Radio-Canada-C	tvro (Télésat), lptv (Radio-Canada), lprt

Abréviations:

G.T.N.-O.	— Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
YK	— Yellowknife
tvro	— télévision recevant seulement la programmation émise par satellite
lptv	— émetteur de télévision à faible puissance
lprt	— émetteur radio à faible puissance
Terres	— alimenté par relais terrestre comme des lignes terrestres ou des liaisons à hyperfréquences
AA-4	— Service du Nord (radio) de Radio-Canada à partir de Frobisher Bay et de Rankin Inlet
BA-2	— réseau anglais de la radio de Radio-Canada avec quelques programmations de l'Ontario
CFFB	— indicatif d'appel de la station-mère à Frobisher Bay
(824)	— les chiffres entre parenthèses indiquent la population de l'agglomération en décembre 1980, et ont été fournis par Statistique Canada pour les T.N.-O.
Radio-Canada-B	— réseau anglais de la télévision de Radio-Canada, circuit du réseau horaire de l'Atlantique
Radio-Canada-C	— réseau anglais de la télévision de Radio-Canada, circuit du réseau horaire du Pacifique
Arctic Bay	— le nom de l'agglomération a été mis en italique lorsqu'on y trouve une société de radio

Source: Direction de la planification et du calendrier des travaux, CRTC.

Table 11-5

Certaines des stations qui disposent de répéteurs de faible puissance réémettant un signal CANCOM, juin 1985

Aklavik	MTV
Fort Simpson	MTV/STV
Frobisher Bay	MTV/STV
Hay River	MTV
Inuvik	STV
Takhini/McPherson	STV
Wolfe Creek/Carcross Corners	STV

MTV: Stations multivoix
STV: Télévision par abonnement
Le service de câblodistribution est offert à Whitehorse et à Yellowknife, de même qu'à Fort Smith et à Watson Lake.

12. L'organisation socio-économique

12.1 Questions d'ordre général

Le Nord canadien est en pleine évolution. Aussi les différents modes de vie traditionnels sont-ils en voie de disparition, en raison de l'aménagement des terres à des fins commerciales et des activités nouvellement introduites dans la région, et parce que l'économie salariale offre de nouvelles possibilités à certaines personnes.

12.1.1 Les ententes de développement économique

Le gouvernement fédéral a signé une Entente de développement économique (EDÉ) avec les Territoires du Nord-Ouest en 1982 et avec le Yukon en 1984 pour planifier et mettre en oeuvre des activités de développement économique grâce à des ententes auxiliaires négociées.

La gestion des ententes auxiliaires est confiée à des comités mixtes de gestion formés pour moitié de représentants du gouvernement fédéral et pour moitié de représentants des gouvernements des territoires. Ces comités sont chargés de la sélection des projets ainsi que de la gestion et de l'administration générales des ententes.

Le comité d'orientation de chaque EDÉ est responsable des activités découlant de l'entente-cadre et des activités des comités de gestion.

12.1.1.1 L'Entente de développement économique Canada-Yukon

L'EDÉ Canada-Yukon conclue pour cinq ans en juin 1984 a ouvert la voie aux négociations de quatre ententes auxiliaires destinées à améliorer l'économie du Yukon dans les secteurs du tourisme, des ressources renouvelables, des ressources minérales et de la planification de l'expansion économique. Les quatre ententes auxiliaires ont été signées en mai 1985 et un budget de 18,7 millions de dollars a été convenu. Le gouvernement fédéral fournit 15,9 millions de dollars et le gouvernement du Yukon, 2,8 millions.

L'Entente auxiliaire sur le développement du tourisme, avec un budget de 10 millions de dollars, appuie des projets liés à la mise en valeur de l'industrie du tourisme et de l'expansion du marché.

L'Entente auxiliaire sur les ressources renouvelables, dotée d'un budget de 4,2 millions de dollars, vise la mise en valeur des ressources renouvelables dans l'économie du Yukon. Parmi les secteurs en vue citons l'agriculture, la faune, les fourrures et la pêche.

L'Entente auxiliaire sur le développement des ressources minérales prévoit de consacrer quant à elle 3,9 millions de dollars pour encourager l'investissement dans les activités d'exploration et de prospection, améliorer le rendement économique des placers et accélérer la mise à jour des cartes géologiques et des levés géochimiques.

En mars 1986, une entente auxiliaire supplémentaire visant la Relance de l'industrie minière a été mise en oeuvre.

Pour ce qui est de l'Entente auxiliaire sur la planification du développement économique, de 667,000 $, ses deux programmes appuient les études de planification économique et la planification du développement économique au niveau des collectivités.

12.1.1.2 L'Entente de développement économique Canada-T. N.-O.

En vertu de l'EDÉ Canada-Territoires du Nord-Ouest, qui s'étale sur quatre ans pour se terminer le 31 mars 1987, trois ententes auxiliaires apportent 21 millions de dollars à l'économie des T. N.-O. Le gouvernement fédéral fournit 19 millions et le gouvernement des T. N.-O., 2 millions.

Grâce à la prise de décisions conjointe et à la collaboration intergouvernementale, l'EDÉ vise à améliorer la pratique des affaires chez les habitants du Nord en les encourageant à déterminer les possibilités de développement économique et à y donner suite dans le cadre des programmes offerts par les ententes auxiliaires.

Trois ententes auxiliaires viennent compléter l'EDÉ Canada-Territoires du Nord-Ouest. Elles visent le développement dans trois secteurs : les ressources humaines, les ressources naturelles et le développement du marché intérieur.

L'Entente auxiliaire sur les ressources humaines permet d'allouer 5,6 millions de dollars au développement des habiletés en gestion et aux opérations du programme Option Nord, qui offre un soutien aux Autochtones qui s'intègrent au monde des salariés. Jusqu'au mois de juillet 1986, 77 projets avaient été approuvés et plus de 4,3 millions de dollars alloués.

En ce qui concerne l'Entente auxiliaire sur les ressources naturelles, elle favorise, grâce à ses 4,7 millions de dollars alloués, le commerce entre les communautés du Nord ainsi que les projets axés sur les ressources renouvelables. Jusqu'au mois de juillet 1986, on avait pu verser, en vertu de cette entente, plus de 3,4 millions de dollars à quelque 55 projets.

La troisième entente, celle du Développement des marchés intérieurs, est dotée d'un budget de 10,7 millions de dollars pour aider les nouvelles entreprises et celles qui existent déjà. Ce fonds permet aussi de donner une aide financière à l'expansion du tourisme et de faciliter la planification économique au niveau des communautés. Jusqu'en juillet 1986, 188 projets avaient été approuvés et plus de 8 millions de dollars alloués.

12.2 Les associations et les organismes

12.2.1 Questions d'ordre général

Au Yukon et dans les T. N.-O., l'on trouve des associations à caractère non officiel ainsi que des organismes structurés entretenant des liens avec le gouvernement et les milieux politiques et économiques. La présente section porte sur les organismes à caractère officiel et, plus précisément, sur ceux qui ont été constitués en société, conformément à l'ordonnance sur les associations des T. N.-O. ou du Yukon.

Le fait de se constituer en société permet à un groupe de protéger ses membres contre une responsabilité illimitée en cas de poursuites judiciaires, puisque tous les actes de cette société sont considérés comme étant accomplis par cette entité juridique et non pas par ses membres en particulier.

Pour être reconnue à titre de société, une association doit remplir les conditions de l'ordonnance sur les associations du territoire en question. Cela revient à dire qu'une société doit exposer ses objectifs, définir son mode d'organisation, soumettre une copie de ses règlements et donner son adresse. Au Yukon, une société doit déposer un rapport annuel vérifié; dans les T. N.-O., ce rapport est obligatoire, mais il n'est pas requis de le soumettre à une vérification. Une société qui ne présenterait pas le rapport exigé pourrait voir son statut annulé. Une modification apportée à l'ordonnance sur les associations des T. N.-O. permet maintenant de fixer le montant des frais de constitution par règlement administratif plutôt que par statut.

12.2.2 Les associations de chasseurs et de trappeurs

Les associations de chasseurs et de trappeurs figurent parmi les plus importantes sociétés constituées, surtout dans les T. N.-O. où pratiquement chaque agglomération inuit compte l'une de ces associations. Bien qu'elles soient encore relativement nouvelles, la plupart n'existant que depuis douze ans environ, ces associations exercent une influence réelle dans de nombreux domaines.

Un grand nombre d'associations de chasseurs et de trappeurs fonctionnent dans une large mesure comme des clubs au chapitre de l'échange d'informations et des relations avec le gouvernement des Territoires. D'autres s'occupent de la mise en marché de fourrures et de produits alimentaires régionaux, assurent les fonctions de pourvoyeurs en chasse et pêche pour les touristes et donnent des conseils en ce qui a trait aux lois sur la faune.

L'un des rôles de ces associations consiste à exercer un pouvoir discrétionnaire sur l'attribution, parmi leurs membres, du droit de chasse à l'ours blanc et au boeuf musqué. La chasse de ces espèces relève du gouvernement territorial qui autorise les associations à répartir les quotas entre les chasseurs de la collectivité.

Il existe plusieurs groupements régionaux d'associations de chasseurs et de trappeurs. La Fédération de la faune du Keewatin est la plus ancienne, suivie de l'Association régionale des chasseurs et des trappeurs de Baffin. L'association des chasseurs et des trappeurs Kitikmeot est un groupe plus récent d'associations de l'Arctique du Centre.

En général, il n'existe pas d'associations de chasseurs et de trappeurs comme telles dans les régions où la population est en majorité indienne, puisque les fonctions de ces associations sont habituellement exercées par le conseil de bande. En vertu du règlement de la revendication de l'Arctique de l'Ouest, les Inuivialuit disposent d'un Conseil de gestion du gibier qui joue un rôle consultatif en matière de politiques et de règlements relatifs à la faune.

Outre les associations précédentes, citons l'Association des pourvoyeurs en chasse et pêche des T. N.-O. formée de membres non autochtones vivant dans la région des monts Mackenzie. Cette association s'occupe de la chasse au gros gibier, à l'exclusion de l'ours blanc et du boeuf musqué.

Au Yukon, la situation est presque totalement différente. L'Association des trappeurs du Yukon travaille depuis six ans à créer des conseils régionaux, qui à leur tour favoriseront la création d'associations locales. Ces dernières ne s'occuperont pas de réglementation, mais assureront la formation de leurs membres avec la collaboration du gouvernement et leur offriront l'occasion de communiquer entre eux. Au Yukon, on trouve également une association de chasse et de pêche très active, composée principalement de chasseurs et de pêcheurs non autochtones, ainsi qu'une association de pourvoyeurs qui regroupe 20 compagnies de pourvoyeurs homologués du Yukon.

12.2.3 Les conseils et les comités locaux

Les conseils municipaux sont prévus en vertu d'ordonnances dans les T. N.-O. et en vertu de lois au Yukon. Dans les T. N.-O., même les petites collectivités ont des conseils d'agglomération ou de hameau qui exercent des pouvoirs tels que celui d'imposer une taxe d'affaires. De même, au Yukon, toute collectivité non organisée peut être constituée en hameau dirigé par un conseil consultatif élu.

Dans les T. N.-O., des comités de bénévoles, formés en général sous l'égide du conseil de l'agglomération, travaillent dans les domaines de la santé et de l'enseignement, et s'occupent de diverses questions sociales (les loisirs, l'aménagement du territoire, la lutte contre l'alcoolisme, les revendications foncières). Les fonds destinés au financement des programmes proviennent directement des conseils d'agglomération, du gouvernement territorial ou fédéral, ou encore d'associations autochtones.

Les comités de lutte contre l'alcoolisme ont une structure quelque peu différente. Il s'agit essentiellement de comités spéciaux, chargés de la réalisation d'un programme particulier. Ils relèvent du Conseil de coordination de l'alcool et des stupépiants des T. N.-O. qui comprend des représentants de toutes les associations autochtones. La gamme des programmes peut aller des simples mesures de prévention et d'éducation au niveau local aux établissements de réadaptation et de désintoxication pourvus d'un personnel professionnel.

Parmi les autres organismes importants dans les T. N.-O., citons les sociétés de radiodiffusion qui exercent une influence sur le plan local. On en retrouve dans diverses collectivités, dispersées dans tout le territoire. Il s'agit d'organisations bénévoles qui mettent en ondes des émissions radiophoniques et les diffusent par émetteurs-récepteurs; la majeure partie de la programmation est réservée à Radio-Canada. (Voir également la section 11.3)

12.2.4 Les groupements régionaux

Les conseils régionaux sont créés en vue de favoriser la communication entre les collectivités et le gouvernement des T. N.-O. Ces conseils peuvent avoir un vaste champ d'action, comme le conseil régional de l'île de Baffin et celui de Keewatin, ou bien, ils peuvent représenter des groupes ayant des intérêts particuliers, comme par exemple, l'Inuvik Region Association of Local Education Authorities, la Chambre de commerce du Keewatin et l'Association des jeux du Nord[1] de l'Arctique du Centre. De plus, ces associations cherchent à mettre en pratique la politique du gouvernement des T. N.-O. en matière de décentralisation et permettent aux intéressés de se prononcer sur les priorités locales et d'agir en conséquence.

Dans la région d'Inuvik, une forme régionale de gouvernement a évolué par suite du règlement de la revendication de l'Arctique de l'Ouest. Dans les T. N.-O., la recherche d'une plus grande autonomie locale et régionale est un objectif des associations régionales, étant donné les multiples particularités qui caractérisent les habitants des différentes régions de ce territoire.

La prise de conscience des difficultés administratives résultant des diversités sociale, économique et culturelle s'est traduite par la division de la région de Fort Smith en deux régions administratives distinctes, le 1er avril 1981; la nouvelle région de Kitikmeot du Centre, dont le bureau régional est à Cambridge Bay, administre désormais les agglomérations inuit depuis Holman dans l'ouest jusqu'à Pelly Bay dans l'est.

La politique de développement régional du gouvernement des T. N.-O. permet la mise sur pied, dans les régions touchées par les répercussions de l'exploitation, d'associations capables de représenter le point de vue local et régional concernant les projets majeurs d'exploitation des ressources. Ces associations reçoivent un soutien financier du gouvernement des T. N.-O. et, dans certains cas, du gouvernement fédéral et de l'industrie. Elles regroupent des représentants des localités susceptibles d'être touchées par les activités d'exploitation et servent de comités consultatifs auprès du gouvernement des T. N.-O et auprès du gouvernement fédéral et de l'industrie lorsque le financement est partagé. Il existe des associations pour trois zones : mer de Beaufort/delta du Mackenzie, fleuve Mackenzie/Grand lac de l'Ours et Extrême Arctique.

[1] *Les jeux du Nord désignent des épreuves d'athlétisme et des loisirs traditionnels.*

Au Yukon, l'évolution des groupes d'intérêt régional est moins marquée, bien qu'il existe, à l'échelle du territoire, un certain nombre d'associations non reliées au gouvernement et représentant des groupes d'intérêt particulier; il s'agit notamment de l'Association des collectivités du Yukon, de l'Association des visiteurs du Yukon et de l'Association des services familiaux du Yukon. Outre ces importantes organisations, des associations locales ont été créées dans plusieurs agglomérations, comme la Whitehorse Housing Authority, l'Association des visiteurs du Klondike à Dawson et la Chambre de commerce de Faro, celle de Whitehorse et celle de Watson Lake.

12.2.5 Les autres organismes

Il existe en outre certaines associations qui se consacrent à des buts purement récréatifs, qu'il s'agisse d'une activité ou d'un sport particulier, ou du fonctionnement d'un centre récréatif. D'autres organisations se préoccupent des besoins des résidents, ou du logement en général, ou encore s'intéressent à des questions particulières comme celle des familles monoparentales.

Dans les T. N.-O., plus de 500 associations ont été constituées; de ce nombre, 300 à 400 exercent toujours leurs activités. Au Yukon, il existe environ 250 associations officielles dont 40 à 50 auraient cessé toute activité.

12.3 Les entreprises commerciales

Malgré la grande variété d'entreprises commerciales et industrielles dans les T. N.-O. et au Yukon, leur nombre dans chacune des catégories est limité. Le tableau 12-1 indique celles qui sont inscrites dans le *Yukon Business Directory* et le *Northwest Territories Business Directory*.

12.3.1 Les entreprises au Yukon

D'importantes sociétés, détenues par des intérêts extérieurs au Yukon, ont exercé une influence considérable sur l'expansion économique de cette région. La White Pass and Yukon Corporation en témoigne de façon remarquable. Cette société s'était signalée au début du siècle, avec la mise en service du réseau ferroviaire, le White Pass and Yukon Railway. Dès lors et jusqu'en octobre 1982, la société, qui permettait l'accès au Yukon, a monopolisé l'industrie du transport au Yukon, grâce à son chemin de fer et à ses filiales qui assurent des services de transport sur les routes d'hiver ou sur les routes praticables en toutes saisons. La société possède également une division chargée du transport maritime et exploite un oléoduc qui achemine les produits pétroliers vers le Yukon.

Plusieurs sociétés importantes dont le siège social n'est pas au Yukon s'occupent des domaines de l'extraction minière et de l'exploitation forestière. Toutefois, l'exploitation des placers fait exception puisque plusieurs petites sociétés appartenant à des intérêts locaux y exercent des activités.

Alors que les principales sociétés déjà établies au Yukon prennent de l'expansion lorsque l'occasion se présente, peu de nouvelles grandes sociétés cherchent à s'établir au Yukon. La croissance économique d'aujourd'hui est attribuable en grande partie à l'essor de sociétés détenues par des intérêts locaux et s'occupant en partie de la prospection des minéraux et des hydrocarbures ainsi que du tourisme. La réouverture de la mine de Faro (Cyprus Anvil) par Curragh Resources au printemps de 1986, après une fermeture de quatre ans, devrait donner un nouvel essor à l'économie ralentie du Yukon.

La structure du commerce de détail au Yukon diffère beaucoup de celle des T. N.-O. La Compagnie de la Baie d'Hudson n'exploite qu'un magasin à Whitehorse, laissant le gros du commerce de détail aux particuliers. Les quatre coopératives qui existent au Yukon, soit à Old Crow, Teslin, Ross River et Whitehorse, appartiennent à des Autochtones et ne sont pas liées aux Coopératives de l'Arctique ltée., qui est une force dominante de la structure du commerce de détail dans les T. N.-O.

Une nouvelle force pour le développement économique du Yukon est la Yukon Indian Development Corporation, qui a été créée pour représenter les intérêts financiers des Autochtones du Yukon. Elle fonctionnera plus ou moins comme une sociétés de gestion, fournissant des services pour améliorer les société des bandes, investir dans des entreprises qui donnent des profits au plus bas risque possible et offrir aux Autochtones des possibilités d'emploi.

Le *Yukon Business Directory*, publié annuellement, énumère toutes les entreprises qui existent au Yukon, en décrit les activités et les classe conformément à la Classification des activités économiques en leur donnant un code. D'après les dossiers du ministère du Développement économique du Yukon, ce territoire compterait plus de 1 300 entreprises. Leur distribution par secteur d'activité est illustrée au tableau 12-2. Il y a également un *Yukon Nation Business Directory* qui énumère et décrit les différentes entreprises autochtones fonctionnant au Yukon.

Bien que les importantes sociétés liées aux ressources renouvelables détenues par des intérêts extérieurs semblent être influentes dans les deux territoires, des entreprises plus petites les dépassent en nombre sur le plan des effectifs. Le tableau 12-3 montre comment les entreprises non gouvernementales du Yukon et des T. N.-O. sont réparties en terme du nombre d'employés. Si l'on ajoutait les sociétés dont l'unique employé est aussi le propriétaire, les petites entreprises seraient encore plus nombreuses. Un fort pourcentage de petites entreprises n'est pas inhabituel en soi; toutefois, l'absence presque complète d'importantes sociétés à l'échelle locale est beaucoup moins courante que dans l'ensemble du Canada.

En 1985, quelque 1 700 sociétés étaient enregistrées au Yukon, bon nombre d'entre elles inscrites dans le *Yukon Business Directory*. Les petites entreprises prédominent, si l'on tient compte du nombre d'établissements. Le tableau 12-4 indique le nombre d'employés par secteur d'activité au Yukon entre 1983 et 1986.

12.3.2 Les entreprises dans les T. N.-O.

Le gouvernement a créé les premières coopératives dans le Nord en 1959. Contrairement au Yukon, elles sont un facteur important de la structure du conmerce de détail dans les T. N.-O., où elles sont réparties dans l'ensemble des Territoires. Trente et une coopératives y exercent des activités, cumulant un chiffre d'affaires annuel de près de 24 millions de dollars. La Fédération des coopératives de l'Arctique canadien a été formée en 1972 pour favoriser l'essor des organismes locaux. Connue maintenant sous le nom de Coopératives de l'Arctique limitée, elle exploite des points de vente pour les objets d'artisanat de ses membres à Yellowknife, Whitehorse, Edmonton, Inuvik et Churchill; elle gère aussi une salle d'exposition d'objets d'art et d'artisanat et de vente en gros à Winnipeg. De plus, elle offre à ses membres, des services reliés à l'enseignement, à la formation, à la comptabilité, aux achats, etc.

La plupart des coopératives des T. N.-O. fonctionnent comme des magasins de détail qui servent de magasin général dans les agglomérations. Elles offrent également des services spécialisés, par exemple ceux de l'hôtellerie, de pourvoyeurs en chasse et pêche et de guides de même que divers services municipaux; elles dirigent aussi des ateliers d'artisanat.

On estime que près de 350 habitants du Nord sont directement employés par les coopératives, tandis que 2 000 personnes environ obtiennent des emplois indirects grâce aux ventes réalisées par l'intermédiaire des coopératives locales.

De plus, il est reconnu que les coopératives ont joué un rôle important dans la formation, en affaires et en gestion, de nombreux habitants du Nord, puisqu'elles existaient à titre d'entités indépendantes à l'échelon local bien avant la mise en place de gouvernements municipaux dans les régions arctiques. Ainsi, les conseils des coopératives, dotés de directeurs et d'une structure de gestion, ont permis à de nombreux habitants du Nord de se familiariser avec diverses fonctions telles la tenue d'élections annuelles et la budgétisation. Aussi, lorsque beaucoup de petites entreprises ont ouvert leurs portes dans le Nord, elles ont pu obtenir les services de personnes ayant déjà acquis, auprès des coopératives, une certaine compétence dans les domaines de la gestion et de la commercialisation.

Dans les T. N.-O., la force la plus importante de la structure du commerce de détail, tant pour les produits alimentaires que non alimentaires, est la Compagnie de la Baie d'Hudson. De nos jours, 39 magasins de détail fonctionnent dans les T. N.-O., la plupart étant approvisionnés à même les entrepôts de l'entreprise situés dans le sud du Canada. Grâce à ces entrepôts, les marchands locaux n'ont pas à acheter et à conserver d'importants volumes de nourriture, ce qui permet de réduire leurs coûts. L'entreprise possède également ses propres navires de ravitaillement, qui servent au réapprovisionnement d'été dans l'est des T. N.-O.

Le tableau 12-5 indique le nombre d'employés par secteur d'activité dans les T. N.-O. En 1984, il existait, dans les T. N.-O., 3 158 sociétés constituées dont 1 200 étaient homologuées. Bon nombre d'entre elles sont inscrites au *Northwest Territories Business Directory*, publié pour la première fois en 1984. Si l'on tient compte de leur nombre, les petites entreprises prédominent.

Dans les T. N.-O., un nouveau type d'entreprise est apparu : la société de développement. Détenues par des Autochtones, les sociétés de développement vont de la Rae Edzo Development Corporation, exploitée par la bande, aux quatre organisations régionales, soit l'Inuit Development Corporation (devenue la Nunasi) dans l'est des T. N.-O., la Société inuvialuit de développement dans le nord-ouest des T. N.-O. et la Metis Development Corporation et la Société de développement du Denendeh, dans l'ouest des T. N.-O. Ces sociétés fournissent de l'aide en matière de gestion et de financement dans différents secteurs. Il s'agit notamment de la propriété et de la gestion de biens immobiliers, de l'exploitation de taxis et d'hôtels, de l'embauche de main-d'oeuvre et de courtage dans l'industrie de la construction.

Dans l'est des T. N.-O., la Société Nunasi commence également à prendre part à la formation des personnes qu'elle représente. La société a créé un groupe de travail devant étudier le problème des programmes inadéquats de formation en gestion touchant actuellement le centre et l'est de l'Arctique. La Nunasi a l'intention de mettre en oeuvre ses propres programmes de formation lorsque les résultats de l'étude seront connus.

Il existe également dans les T. N.-O. des sociétés de développement qui ne sont pas détenues par des Autochtones, notamment la Hay River and Area Economic Development Corporation, société qui appartient à un groupe d'hommes d'affaires et qui s'occupe du transport maritime et du réapprovisionnement général de la collectivité. Ces sociétés non autochtones sont surtout situées dans l'ouest des T. N.-O., où vivent la majorité des non-Autochtones.

12.4 Les règlements et le mode d'imposition des entreprises

12.4.1 Les licences et les règlements

Dans les T. N.-O., l'octroi des licences aux entreprises relève de la compétence des conseils municipaux (incluant les hameaux) en vertu de l'ordonnance sur les municipalités.

Dans les régions sans structure administrative, le gouvernement territorial octroie les licences en vertu des dispositions de l'ordonnance sur les permis d'établissements commerciaux.

Ces dispositions s'appliquent à toutes les entreprises, mais ne concernent pas la vente directe (vendeurs à domicile), qui est soumise aux dispositions de l'ordonnance sur la protection du consommateur du gouvernement des T. N.-O.; elles ne concernent pas non plus la chasse et le piégeage. Les permis de chasse et de piégeage sont octroyés en vertu de l'ordonnance sur le gibier et de l'ordonnance sur l'exportation des fourrures et sont délivrés par les agents territoriaux de la faune.

Les Autochtones des T. N.-O. possèdent des droits traditionnels de chasse et de piégeage à des fins domestiques, mais pour leurs activités commerciales, ils doivent obtenir un permis général de chasse. Ce permis n'autorise pas la capture du boeuf musqué ou de l'ours blanc car cette activité relève des associations locales de chasseurs et de trappeurs.

Les habitants non autochtones peuvent faire une demande de permis après un séjour de deux ans dans les T. N.-O.

La situation au Yukon est quelque peu différente. Toutes les entreprises, à l'exception de celles qui s'occupent de la prospection et de l'exploitation minières, du pétrole et du gaz et de la publication des journaux, ont besoin d'un permis du gouvernement du Yukon, en vertu de l'ordonnance sur les permis d'établissements commerciaux; toutefois, à Whitehorse, Faro, Watson Lake et Dawson, les permis sont octroyés par la municipalité en vertu de l'ordonnance sur les municipalités.

La prospection et l'exploitation de minéraux et d'hydrocarbures sont assujetties au *Règlement sur l'exploitation minière au Canada*, promulgué aux termes de la *Loi sur les concessions de terres publiques*, de la *Loi sur les terres territoriales* et de la *Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz*.

La publication des journaux est régie par l'ordonnance sur les journaux.

12.4.2 L'impôt personnel et foncier et les taxes d'affaires

Exception faite des taxes d'affaires, le régime fiscal du Yukon est identique à celui des T. N.-O. Les deux territoires prélèvent des impôts sur le revenu et des taxes d'affaires comme dans les provinces; ces impôts sont perçus par le gouvernement fédéral agissant pour le compte des territoires.

Le système prévoit l'imposition d'une taxe de vente qui n'est en vigueur actuellement que sur le carburant, l'alcool et le tabac.

Les impôts fonciers sont prélevés par les gouvernements territoriaux ou les municipalités importantes, mais dans les deux cas, ils sont perçus par les gouvernements territoriaux.

Il n'existe pas de taxes d'affaires comme telle au Yukon, bien que l'imposition d'un droit sur les permis annuels rapporte un peu. Dans les T. N.-O., les municipalités ont le pouvoir de percevoir les taxes d'affaires et elles l'exercent; toutefois, c'est le gouvernement territorial qui détient le pouvoir d'imposition dans les régions sans structure administrative.

Aucun des deux gouvernements territoriaux ne perçoit de taxe ou de redevance sur l'exploitation des mines ou des autres ressources naturelles appartenant au gouvernement fédéral.

12.5 Les services d'hygiène

Dans les T. N.-O. et au Yukon, les programmes généraux d'hygiène et les programmes d'hygiène publique sont un domaine de compétence partagé par les gouvernements fédéral et territoriaux.

12.5.1 Les institutions : emplacements et services offerts

Dans les T. N.-O., il existe sept hôpitaux dont trois sont exploités par la Direction générale des services médicaux, Santé et Bien-être social Canada, soit l'hôpital général d'Inuvik (55 lits), l'hôpital de Fort Simpson (12 lits) et celui de Rae-Edzo (12 lits). De plus, la Direction générale des services médicaux exploite 39 postes infirmiers bien équipés où le personnel peut traiter les urgences, donner des traitements de courte durée et mettre en application des programmes de médecine préventive; huit grands centres de médecine préventive; et 12 petits centres, soit des dispensaires administrés par un agent local de la santé, où sont prévues des visites régulières d'infirmières. Ces institutions peuvent compter sur un ensemble de 194 infirmières employées par le gouvernement fédéral.

Le ministère de la Santé des T. N.-O. administre quatre hôpitaux, notamment l'hôpital de Frobisher Bay. L'hôpital Stanton de Yellowknife (72 lits) dispense une grande variété de services aux personnes hospitalisées et aux patients externes. Il sert de laboratoire aux autres hôpitaux des Territoires et aux postes infirmiers, et il dispose de spécialistes dans de nombreuses branches, dont l'obstétrique et la gynécologie, la pédiatrie, la psychiatrie et l'ophtalmologie; en coopération avec l'Elks Lodge, un service d'audiologie a été créé pour offrir un programme de détection de la surdité et assurer la formation de techniciens dans cette spécialité. Équipé de 50 lits, l'hôpital H.H. Williams Memorial de Hay River dispense des soins aux patients souffrant de maladies aiguës et chroniques, assure des services d'urgence aux patients externes, administre des programmes de médecine préventive et d'hygiène du milieu, des services sociaux et un programme de soins à domicile. Le centre de santé de Fort Smith (25 lits) a des bureaux pour les spécialistes associés qui viennent régulièrement de l'hôpital Stanton de Yellowknife; il offre également des services aux patients externes et des services d'urgence; il dispense des soins prolongés pour les malades chroniques et des soins à domicile dans la collectivité.

Les cinq hôpitaux du Yukon sont situés à Whitehorse, Mayo, Faro, Watson Lake et Dawson. Il existe également un poste infirmier à Old Crow. Il y a au total 159 lits et 42 lits d'enfants. En outre, on trouve des centres médicaux à Beaver Creek, Burwash Landing, Carcross et Upper Liard, de même que des centres de médecine préventive (pourvus d'infirmières) à Destruction Bay, Haines Junction, Whitehorse, Teslin, Watson Lake, Ross River, Faro, Carmacks, Pelly Crossing et Mayo.

Comme dans les T. N.-O., il faut ajouter aux services actuels, les visites faites par des spécialistes dans des domaines comme la médecine interne, la pédiatrie, l'oto-rhino-laryngologie, la dermatologie, l'oncologie, l'ophtalmologie et l'orthopédie. Des services de consultation sont dispensés plusieurs fois par an à Whitehorse par des spécialistes venus de l'extérieur.

12.5.2 Les programmes de médecine préventive et les régimes d'assurance : portée et incidence

Dans les T. N.-O. et au Yukon, la Direction générale des services médicaux, Santé et Bien-être social Canada, offre et administre les principaux programmes en matière de santé publique, notamment la puériculture et les soins maternels, la contraception, la lutte contre la tuberculose, la lutte contre les maladies infectieuses et chroniques, la santé à l'école (incluant les soins dentaires), l'hygiène publique et la santé au travail. Les services dentaires sont assurés par des praticiens privés dans les agglomérations plus importantes, et ailleurs, par des dentistes et des thérapeutes du gouvernement.

Au Yukon et dans les T. N.-O., de meilleurs services médicaux et de prévention ont entraîné le déclin constant de la tuberculose, de la rougeole et de la mortalité infantile. En vue d'accroître le souci de l'hygiène chez les Autochtones, la Direction générale des services médicaux a délégué un agent de la santé au Conseil des Indiens du Yukon, tandis que dans les T. N.-O., elle pourvoit à la formation d'Autochtones qui se destinent à travailler au sein de cette direction. De plus, un centre de santé publique a été établi et une bibliothèque est à la disposition des spécialistes, des écoles, des organismes bénévoles et du public; cette institution est subventionnée par le ministère de la Santé des T. N.-O. et Santé et Bien-être social Canada.

L'assurance-hospitalisation et l'assurance-maladie au Yukon et dans les T. N.-O. relèvent de la compétence des ministères territoriaux de la Santé. Le ministère de la Santé des T. N.-O. administre le régime d'assurance-hospitalisation du territoire et le régime de soins médicaux pour les personnes cotisant à ces régimes.

Les services d'assurance-hospitalisation et le régime d'assurance-maladie du Yukon relèvent de la compétence de la Direction des services de santé du ministère de la Santé et des ressources humaines du Yukon. Ces régimes offrent des services d'assurance aux résidents, sans restriction de situation géographique. Les frais de transport reliés aux soins médicaux sont payés pour les habitants du Yukon, à partir du point de consultation jusqu'aux centres appropriés de traitement au Yukon, à Vancouver ou Edmonton. Des prestations supplémentaires peuvent être également accordées aux patients cancéreux et aux aliénés, et un programme d'assurance-médicaments pour les citoyens du troisième âge est également entré en vigueur.

12.6 Les services sociaux

12.6.1 Les attributions des territoires

En général, les services sociaux sont dispensés par les gouvernements territoriaux; les attributions de ces derniers en ce domaine sont comparables à celles des provinces. Les fonds sont fournis par le gouvernement fédéral en vertu du Régime d'assistance publique du Canada et sont destinés à couvrir 50 p. 100 des frais d'assistance publique et des services sociaux.

Le gouvernement fédéral assure également le versement des allocations familiales et de la sécurité de la vieillesse, et administre le Régime de pensions du Canada.

Le ministère des Services sociaux des T. N.-O. gère un certain nombre de programmes qui sont axés sur la participation communautaire. Le Conseil de coordination de l'alcool et des stupéfiants des T. N.-O. finance des projets proposés par les agglomérations, organise des sessions de formation et des conférences régionales et assure uneformation en cours d'emploi aux travailleurs sociaux. Le ministère continue de chercher des solutions de rechange à l'incarcération des contrevenants, par le recours à des méthodes comme la libération conditionnelle et le travail dans les services communautaires. Le gouvernement territorial s'occupe également de la protection des enfants, de l'aide financière aux personnes dans le besoin et des services aux personnes âgées et aux handicapés.

Au Yukon, les services sociaux relèvent de la compétence du ministère de la Santé et des Ressources humaines. Les programmes dispensés comprennent notamment :

Les services d'aide à l'enfance et aux familles

Un certain nombre de services d'aide à l'enfance sont assurés maintenant par la Direction générale des services communautaires et familiaux, et non par la Division des services communautaires et familiaux. Les services aux enfants sous la garde d'adultes sont assurés par la Section de placement et des services de soutien, et non par la division du même nom.

L'aide financière est octroyée dans le cadre du programme de subventions aux garderies, à l'intention des parents dont le salaire correspond au revenu minimum.

La Section des services à la jeunesse assure des services aux jeunes contrevenants avant leur comparution en cour ou lors de leur libération conditionnelle.

Les services offerts aux personnes âgées

L'allocation de services aux «Anciens» : au Yukon, une allocation annuelle de 360 $ est mise à la disposition des personnes âgées qui vivent dans leur propre maison, qu'elle soit louée ou qu'elle leur appartienne, et qui ne reçoivent pas de subvention du gouvernement.

Les services d'orientation et communautaires : une vaste gamme de services d'orientation personnelle et financière de même que des informations sur la portée des programmes du gouvernement du Yukon et du fédéral sont à la disposition des personnes âgées.

De l'aide est également offerte afin de favoriser l'essor de certains services communautaires. Parmi ceux-ci, mentionnons la Klondike Senior Citizens Association, et à Whitehorse, l'association Golden Age, de même que le centre d'information pour personnes âgées; ce dernier est administré par le Conseil de la vieillesse du Yukon.

Les services de transport

Le ministère coopère également avec le Service des transports publics de Whitehorse et offre, aux personnes âgées et aux handicapés éprouvant des difficultés à emprunter le réseau de transport ordinaire, des moyens de transport particuliers.

Les services de lutte contre l'abus de l'alcool et des stupéfiants

La Division des services de lutte contre l'abus de l'alcool et des stupéfiants administre et coordonne des programmes destinés à la prévention et au traitement des problèmes reliés à l'alcoolisme et à l'utilisation des stupéfiants.

Les programmes de traitement comprennent l'orientation des patients externes, la thérapie de groupe, les évaluations, le transfert à d'autres services, les visites de contrôle et les services de consultation pour tous les habitants du Yukon. Les programmes de prévention sont axés sur les campagnes de sensibilisation à l'utilisation et à l'abus de l'alcool et des stupéfiants.

Les programmes de services ruraux font participer les travailleurs des agglomérations aux campagnes de sensibilisation, à la formation, à la consultation et à l'essor de la collectivité, à l'orientation et aux mises en rapport avec d'autres services pour tous les habitants du Yukon, indépendamment de leur âge.

Le programme d'aide aux employés permet aux employeurs de s'occuper avec efficacité d'un employé aux prises avec l'alcoolisme ou les stupéfiants; le programme a préparé des directives en ce domaine, donne des sessions de formation, et favorise la consultation entre l'intéressé et des spécialistes.

Les services de réadaptation professionnelle

Ces services font des évaluations globales des difficultés; offrent des conseils dans les domaines de l'orientation sociale, médicale et professionnelle, et de la rééducation; proposent des services de prothèses et orthoptiques; accordent des allocations pour la formation, les frais et les fournitures scolaires, le transport; et s'occupent des accords de formation en cours d'emploi.

Les services locaux de prévention sont destinés à répondre aux besoins des collectivités dans tous les domaines, et sont assurés par la Direction générale des services communautaires et familiaux travaillant en collaboration avec les agglomérations, les organismes, les associations et les particuliers.

Dans toutes les communautés rurales du Yukon, des services communautaires et familiaux sont assurés aux personnes âgées.

12.6.2 Les installations

Les gouvernements territoriaux administrent une vaste gamme de foyers d'accueil et de foyers communautaires et offrent des logements aux personnes âgées. Au Yukon, on compte quatre foyers communautaires pour enfants, un foyer d'accueil situé à Whitehorse, et un foyer communautaire à Watson Lake qui sert aussi de foyer d'accueil. On trouve également à Whitehorse deux centres de services pour les jeunes délinquants et les adolescents aux prises avec de sérieuses difficultés.

Dans les T. N.-O., il existe quatre foyers d'accueil pour enfants; des foyers communautaires dispensent des soins permanents à Yellowknife, Inuvik, Fort Smith, Hay River et Cambridge Bay. Il existe des foyers pour personnes âgées à Yellowknife, Hay River, Fort-Providence et Aklavik. Notons enfin à Yellowknife un centre de désintoxication.

Au Yukon, il y a des garderies de même que des foyers de jour pour les familles. Les centres ou les foyers qui disposent d'un permis et qui répondent aux normes établies dans les domaines de la santé, des programmes de soins médicaux, de la nutrition, de la sécurité et de la condition physique, sont subventionnés dans le cadre du programme de subventions aux garderies.

Il existe deux établissements pour personnes âgées. Le Norman Macaulay Lodge, à Whitehorse, compte 50 lits et assure divers services allant des soins personnels sous une surveillance totale à l'hébergement pour les personnes indépendantes, aux repas et à certains soins de jour. Le Alexander McDonald Lodge à Dawson offre tous ces services, à l'exception des soins personnels sous surveillance.

Le programme des services reliés à la lutte contre l'abus de l'alcool et des stupéfiants s'occupe d'un centre de désintoxication à Whitehorse et du financement d'un centre de traitement privé.

Des fonds sont fournis à l'Association des services familiaux du Yukon pour les programmes d'orientation et d'éducation, au centre d'adaptation des enfants qui assure des services aux enfants souffrant de troubles d'apprentissage, au centre de réadaptation, au foyer de transition pour les femmes et au centre de traitement de l'alcoolisme Crossroads.

12.6.3 Les questions critiques

L'abus de l'alcool est probablement la manifestation la plus évidente des difficultés sociales dans le Nord.

C'est au niveau local que les agglomérations s'efforcent de remédier à ce problème. Ainsi, dans les T. N.-O., de nombreuses agglomérations ont décidé d'interdire la vente de l'alcool; d'autres contrôlent chaque achat et l'autorisent ou non, selon le dossier du particulier qui en fait la demande. Dans les T. N.-O., l'ordonnance sur la vente de l'alcool, nouvellement adoptée, a permis de faire passer de 5 à 9 le nombre de membres siégeant à la Commission de réglementation de vente de l'alcool. La commission sera en outre assujettie aux lignes directrices émises par le comité directeur.

Cette ordonnance continue de permettre aux collectivités de choisir leur propre système; elle appuie les méthodes de lutte contre l'alcoolisme déjà utilisées par les agglomérations et sanctionne les autres méthodes qui ont été adoptées par des collectivités des T. N.-O. Les systèmes approuvés comprennent notamment l'absence de contrôles, la limitation des heures de vente, la restriction de la quantité permise, la création d'un comité local chargé de sensibiliser le public au problème de l'alcoolisme et de veiller à la réglementation en ce domaine, et l'interdiction complète.

La nouvelle ordonnance permet aussi aux inspecteurs de suspendre les permis de vente pendant 48 heures au plus jusqu'à la tenue d'une audience de la commission, d'assurer une meilleure protection aux titulaires de permis, d'autoriser la commission à imposer une amende pouvant atteindre 5 000 $ et de suspendre le permis jusqu'à l'acquittement.

Afin de décourager l'achat de l'alcool, des restrictions ont été imposées à la vente de bière dans des lieux non autorisés et des dispositions ont été prévues permettant de retarder de 24 heures au plus toute exécution de commande.

Le chômage est peut-être à l'origine de l'abus de l'alcool. L'absence de travail se fait plus durement ressentir dans les grands centres, tandis que dans les agglomérations moins importantes, des activités comme letransport de l'eau et la collecte des ordures qui exigent une main-d'oeuvre nombreuse, ainsi que la chasse et le piégeage, fournissent des possibilités d'emploi à l'échelle locale.

Autrefois, l'évolution des petits groupes familiaux en communautés plus importantes avait eu pour résultat l'absence de chefs; aujourd'hui, grâce à la formation progressive de nouveaux chefs, il a été possible d'éliminer cette difficulté. Il se peut aussi que les problèmes actuels diminuent parallèlement à l'évolution de la structure sociale.

12.7 L'enseignement

12.7.1 Les écoles : emplacements, classes et nombre d'élèves

La gamme des services pédagogiques au Yukon et dans les T. N.-O. s'élargit constamment. Toutes les agglomérations, à l'exception des plus petites, sont pourvues d'écoles primaires; quant à l'enseignement secondaire, il est établi le plus rapidement possible afin d'empêcher les élèves de quitter leur localité pour terminer leur scolarité ailleurs.

Il y a maintenant dix écoles secondaires dans les Territoires du Nord-Ouest, 1 350 élèves y étant inscrits. En mars 1984 le ministre de l'éducation a autorisé la délivrance d'un certificat d'études secondaires qui est décerné aux étudiants répondant aux exigences établies.

Étant donné que les écoles secondaires des Territoires suivent les programmes d'études de l'Alberta et que les crédits sont décernés par cette province, les étudiants de 12e année dans les T. N.-O. doivent subir les examens de fin d'études exigés par l'Alberta s'il veulent obtenir un diplôme.

Le Collège de l'Arctique des T. N.-O., qui a un campus à Fort Smith et un à Frobisher Bay, offre des cours de perfectionnement scolaire (de la 7e à la 12e), des programmes d'apprentissage et des programmes de formation professionnelle. Il offre également des cours de deux ans en formation des enseignants, en administration publique et administration des affaires, en secrétariat, en aide sociale et en gestion des ressources renouvelables. Le centre collégial de Yellowknife offre un programme de formation des infirmiers auxiliaires. Tous les cours sont conçus pour répondre aux besoins des étudiants du Nord.

Le Yukon compte 26 écoles, soit au moins une dans chaque collectivité. En 1985-1986, de la maternelle à la 12e année, il y avait au total 4 500 élèves et 309 enseignants. Les écoles secondaires régionales ont été établies à des distances raisonnables des collectivités.

Le Collège du Yukon est le seul établissement d'études postsecondaires au Yukon. À titre de collège communautaire, cette institution offre divers programmes dont des cours de perfectionnement pour adultes, des cours techniques, un programme en administration des affaires s'étendant sur plusieurs années et des cours préparatoires à l'université. Les cours sont donnés à plein temps ou à temps partiel; l'enseignement est également dispensé à l'aide d'unités mobiles. De plus, des centres d'apprentissage, situés dans diverses collectivités, offrent des programmes à plein temps ou à temps partiel. Environ 2 300 étudiants participent à ces programmes.

12.7.2 Les programmes

Actuellement, les principaux efforts sont orientés vers l'élaboration d'un programme d'études pour le Nord et l'utilisation des langues autochtones dans l'enseignement.

Dans de nombreuses écoles des T. N.-O., l'enseignement des trois premières années se fait en inuktitut et les manuels sont également rédigés dans certaines langues parlées par les Dénés. Un aspect important de cette initiative est la formation d'enseignants autochtones grâce à des programmes de formation pédagogique dispensés à Frobisher Bay et Fort Smith. De la 1re à la 9e année, ainsi qu'à l'éducation permanente, aux niveaux débutant et intermédiaire, un programme a été préparé pour les matières suivantes : l'anglais, les mathématiques, les sciences et les études sociales. Des méthodes d'examens et des exercices destinés à l'éducation spéciale et aux cours de rattrapage sont également mis au point.

Dans l'Arctique de l'Est, le nombre d'étudiants inscrits au programme de formation pédagogique a augmenté de façon considérable. Plus de 100 personnes reçoivent une telle formation, soit sur place ou au campus de Frobisher Bay. On prévoit que le corps enseignant dans l'Arctique de l'Est sera composé de 50 p. 100 d'Inuit d'ici trois ans.

L'enseignement postscolaire dans des institutions situées dans le Sud est offert aux diplômés des écoles secondaires grâce à une aide financière. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien dirige des unités d'orientation au profit des Autochtones du Nord qui fréquentent des écoles situées dans le Sud.

Au Yukon, la langue et la culture des Autochtones de même que certaines activités comme le piégeage sont enseignées dans plusieurs écoles. Un cours de formation pédagogique en langue autochtone, offert au Collège du Yukon, permet de favoriser l'essor de l'enseignement des langues autochtones. De plus, les élèves de Whitehorse ont accès à un programme d'immersion en français, offert de la maternelle à la 12e année.

Les élèves du Yukon peuvent également obtenir de l'aide financière pour poursuivre leurs études dans un établissement d'études postsecondaires. Cette aide est versée sous forme de bourse du Yukon ou de certificat d'admissibilité à un prêt dans le cadre du Régime canadien de prêts aux étudiants. Chaque année, environ 350 élèves bénéficient de ce financement du gouvernement du Yukon et environ 300 autres ont reçu un prêt du gouvernement canadien.

12.7.3 La formation professionnelle

Dans les T. N.-O., le Collège de l'Arctique offre une grande variété de programmes professionnels et d'apprentissage, dont la menuiserie, la mécanique, le soudage, la plomberie l'électronique et les télécommunications, l'entretien des logements, les services de restauration, la gestion des petites entreprises et les programmes communautaires. Le campus Thebacha à Fort Smith fournit plusieurs de ces programmes grâce à une division de la formation des enseignants : animation de loisirs, perfectionnement scolaire, secrétariat, gestion des entreprises du Nord et gestion des ressources. Il offre ainsi des cours au campus Iqualuit depuis 1984 et au campus Inuvik depuis 1986.

En 1986, 180 ouvriers et 95 apprentis ont reçu un certificat de compétence dans leur domaine et 52 ouvriers ont satisfait aux normes interprovinciales en vertu du sceau rouge. De plus, 350 étudiants étaient inscrits au programme d'apprentissage en 1986-1987.

12.8 Les conditions d'emploi et de travail

12.8.1 Questions d'ordre général

Les statistiques sur le chômage dans le Nord sont assez limitées et ne font aucune distinction entre les Autochtones et les non-Autochtones. Toutefois, la distinction peut être faite pour ce qui est des emplois salariés, les conditions d'emploi proposées aux Autochtones étant différentes de celles proposées aux non-Autochtones. Cela provient du fait que comme partout au Canada, il existe relativement peu de possibilités d'emploi pour les travailleurs non spécialisés; bon nombre d'Autochtones font partie de cette catégorie. La population autochtone du Nord a des niveaux d'instruction et de compétence bien inférieurs à ceux du reste de la population, en raison notamment des différences culturelles et des difficultés d'accès aux écoles. En outre, dans l'ensemble, les possibilités d'emploi salarié sont limitées.

En dehors des grands centres, et plus particulièrement dans les petits établissements ou hameaux, on constate moins de chômage réel puisque de nombreuses activités traditionnelles pratiquées par la population sont à la fois productives et exigent une main-d'oeuvre relativement nombreuse. Toutefois, les activités des personnes travaillant dans ces secteurs à temps plein ou à temps partiel ne sont pas incluses dans les analyses de la main-d'oeuvre parce qu'on considère que ces personnes ne participent pas directement à l'économie salariale. Ainsi la présente section sur la main-d'oeuvre aborde principalement la question de l'économie salariale dans le Nord. Quant au rôle de la chasse et du piégeage dans ce contexte, se reporter aux sections 3.6, 3.7 et 7.3.

Au tableau 12-6, on présente une approximation de la population totale et de la population active au Yukon et dans les T. N.-O. (1981, 1983 et 1984). Le tableau 12-7 indique le nombre de personnes employées, par secteur d'activité et par région, dans les T. N.-O. en 1985. Comme ces données ne représentent que 1 544 établissements des T. N.-O., elles ne donnent pas une image complète de la main-d'oeuvre. Néanmoins, on peut voir qu'il y a plus de possibilités d'emploi, dans presque tous les secteurs d'activité, dans l'ouest des T. N.-O.

12.8.2 La situation de l'emploi et ses perspectives

Comme dans le reste du Canada, l'emploi au Yukon et dans les T. N.-O. varie d'une année à l'autre et d'une saison à l'autre. Compte tenu de certaines réserves sur la stricte comptabilité de ces chiffres, les données les plus récentes sur les T. N.-O. et le Yukon révèlent que le chômage se situe bien au-dessus de la moyenne nationale.

Étant donné cette situation, en septembre 1983, l'accent a été mis sur les perspectives d'emploi dans l'industrie pétrolière, laquelle employait environ 1 000 résidents du Nord. De plus, le gouvernement des T. N.-O. a lancé un programme de création d'emplois, le programme de création d'emplois temporaires, qui vise les régions où les perspectives d'emplois sont limitées. Ce programme, géré par les régions, a permis d'injecter 2 millions de dollars dans l'économie des T. N.-O.

Un autre programme lié à l'emploi offert dans les deux territoires est le programme de formation en cours d'emploi. Le gouvernement territorial, le stagiaire et l'employeur conviennent d'un programme de formation qui permet au stagiaire d'acquérir des compétences pertinentes. Il y a également plusieurs initiatives fédérales visant à encourager le développement économique et, implicitement, l'emploi des résidents du Nord, en particulier les Autochtones. Ces initiatives sont décrites en détail à la section 12.1

Même si aucune donnée n'est disponible, il est probable que le pourcentage de chômage enregistré chez les Autochtones soit de beaucoup supérieur à celui observé chez les non-Autochtones et qu'il existe un écart encore plus grand entre les hommes et les femmes, plus de femmes étant sans emploi.

Au Yukon, une augmentation du nombre d'emplois de décembre 1982 à juin 1985 a été observée dans les secteurs de l'exploitation forestière (11,3 p. 100), des services (0,4 p. 100), des communications et des services publics (25,8 p. 100) et des services gouvernementaux (1,1 p. 100). Il y a eu un déclin dans les secteurs des mines (-21,2 p. 100), de la construction (-23,1 p. 100) et des transports (-16, 2 p. 100). Toutes ces données ne représentent que les emplois à temps plein (voir le tableau 12-8).

Les répercussions de l'exploitation minière sur l'économie du Yukon ont fait l'objet d'une étude par la Section de la planification et de la recherche économique (gouvernement du Yukon); selon cette étude, le secteur des mines est passé de 16,7 p. 100 à 15,7 p. 100 de l'emploi total, un an plus tard en 1978.

Les principales mines alors en activité, ayant un personnel total estimé à 992 personnes, étaient les mines de Cyprus Anvil Mining Corp. à Faro, de United Keno Hill Mine Ltd. à Keno Hill, et de Whitehorse Copper Mines Ltd. à Whitehorse. La diminution du pourcentage de l'emploi dans ce secteur en 1978 résulte de la fermeture de la mine Clinton Creek. En plus de ces exploitations relativement importantes, un certain nombre de sociétés plus petites ont porté le nombre d'emplois dans le secteur minier à un total de 1 126.

L'emploi dans ce secteur a augmenté pour passer à 1 616 personnes en juin 1981. Mais les nombreuses mises à pied effectuées un peu partout dans l'industrie ont entraîné une diminution importante du nombre des travailleurs, soit 41,5 p. 100 en décembre 1983, comparativement à l'année précédente. La réouverture de la mine de Faro (Cyprus Anvil) par Curraph Resources au printemps de 1986 devrait entraîner une augmentation considérable du nombre d'emplois dans l'industrie minière au Yukon.

Les statistiques portant sur la main-d'oeuvre dans les T. N.-O. ne sont pas présentées de la même façon que celles concernant le Yukon. Le tableau 12-9 montre la répartition des emplois par secteur d'activité, le tableau 12-10 donne la répartition selon la classification des emplois fondée sur l'analyse des déclarations d'impôt de 1983, et le tableau 12-11 indique les changements dans le nombre d'emplois dans l'administration publique de 1984 à 1985.

La croissance de l'économie des T. N.-O. est en grande partie attribuable au secteur des ressources renouvelables et aux dépenses gouvernementales. Le déclin récent des prix mondiaux du pétrole, les changements apportés à la politique de l'énergie et les marchés déprimés de la plupart des métaux menacent les ressources non renouvelables qui sont à la base de cette économie. Tous ces éléments pourraient donner lieu à une réduction du nombre d'emplois disponibles dans les industries minière, pétrolière et gazière.

On estime que l'industrie minière fournit environ un emploi sur cinq dans les deux territoires. Bon nombre de ces emplois sont maintenant menacés. Pine Point, la plus grande mine dans le Nord qui emploie plus de 500 personnes, devrait fermer ses portes indéfiniment au milieu de 1987. En raison des bas prix du tungstène, il est probable que la mine de tungstène Con interrompe ses activités dans un avenir rapproché; cette mine emploie 210 personnes. La mine de Nanisivik restera probablement ouverte pendant encore quatre ans, la durée prévue des réserves existantes. Enfin, Cominco entend vendre sa mine d'or Con à Yellowknife. À l'heure actuelle, il n'est pas certain si le nouveau propriétaire continuera à exploiter la mine selon les niveaux actuels. Tous ces développements auront des conséquences considérables sur la main-d'oeuvre.

En ce qui concerne l'industrie pétrolière et gazière, même si l'on a prouvé que la région du delta du Mackenzie et de la mer de Beaufort pourrait contenir des réserves considérables, la mise en valeur de ces ressources est peu probable à l'heure actuelle en raison de la baisse des prix mondiaux du pétrole. Les étapes d'exploration tirant maintenant à leur fin, il y aura probablement une baisse importante de la main-d'oeuvre employée d'ici aux années 1990 — date prévue pour la production.

Compte tenu de ce qui précède, il devient de plus en plus évident qu'au cours des prochaines années, le développement économique dans les deux territoires, et notamment dans les Territoires du Nord-Ouest, pourrait devoir être réorienté, en mettant l'accent sur le secteur des ressources renouvelables qui comprennent les installations touristiques et les parcs, et la mise en valeur des ressources renouvelables à l'échelle des collectivités.

12.8.3 Les salaires, les traitements et les allocations

Pour l'ensemble des employés, le revenu annuel moyen a été pendant un certain temps plus élevé au Yukon et dans les T. N.-O. que dans l'ensemble du pays. Les chiffres de Statistique Canada révèlent que l'écart a probablement augmenté, comme l'indique le tableau 12-12.

Ces chiffres laissent croire que les salaires sont élevés dans les deux territoires, mais il n'en est rien. Bien que certains salaires reflètent le coût plus élevé de la vie, précisons que les données mentionnées au tableau 12-9 proviennent de sociétés employant 20 personnes ou plus; les entreprises plus petites ne sont donc pas considérées alors qu'elles représentent une fraction beaucoup plus importante de la main-d'oeuvre dans le Nord. Il ne faut pas oublier que les T. N.-O. et le Yukon ont des taux de chômage beaucoup plus élevés que la moyenne nationale.

12.8.4 Les lois sur le travail

Le Code du travail du Canada s'applique au Yukon et dans les T. N.-O. De plus, il existe des ordonnances territoriales qui correspondent aux législations provinciales du travail. Quatre ordonnances sont résumées très brièvement ci-après, et les autres ordonnances plus ou moins reliées à ce même sujet figurent dans les *Revised Ordinances* des T. N.-O. et les *Revised Ordinances* du Yukon.

12.8.4.1 Labour Standards Ordinance 1967 (ordonnance sur les normes du travail), T. N.-O.

Cette ordonnance définit les normes de travail dans les T. N.-O. Elle spécifie le nombre d'heures de travail, le salaire minimum, les congés annuels et les autres congés, et prévoit l'établissement de règlements pour mettre en application les dispositions de l'ordonnance.

12.8.4.2 Fair Practices Ordinance 1966 (ordonnance sur les méthodes non discriminatoires), T. N.-O.

Il s'agit d'une ordonnance destinée à prévenir la discrimination en matière d'hébergement, d'emploi et d'affiliation aux syndicats, pour des raisons de race, de croyances, de couleur, de sexe, de statut social, de nationalité, d'ascendance, de lieu d'origine, de handicap, d'âge, de famille ou de condamnation dont on a été gracié.

L'ordonnance interdit de façon particulière la discrimination en matière d'emploi ou d'hébergement pour n'importe lequel des motifs indiqués, stipule le versement d'un salaire égal pour les hommes et les femmes exécutant un travail sensiblement identique et établit une procédure pour l'audience et la prise de décisions concernant les plaintes à l'égard de la discrimination.

Compte tenu de l'importante population autochtone dans les T. N.-O., il est particulièrement intéressant de noter les dispositions de l'ordonnance visant les programmes d'Action positive.

12.8.4.3 Labour Standards Ordinance 1968 (ordonnance sur les normes du travail), Yukon

Cette ordonnance a une portée et un contenu semblables à celle des T. N.-O., (voir section 12.8.4.1).

12.8.4.4 Fair Practices Ordinance 1963 (ordonnance sur les méthodes non discriminatoires), Yukon

Cette ordonnance a une portée et un contenu semblables à celle des T. N.-O., (voir section 12.8.4.2).

12.9 Les biens de consommation et les services

Comme peu de biens de consommation sont produits dans les territoires, ces articles doivent venir d'ailleurs. Étant donné que les communautés du Nord sont éloignées des sources d'approvisionnement, le coût de la vie dans le Nord est supérieur à celui des agglomérations du Sud. Les coûts supplémentaires équivalent à peu près aux frais de transport et d'inventaire

Selon les estimations, le coût de la nourriture à Whitehorse et à Yellowknife est d'environ 25 p. 100 supérieur à celui établi aux points d'approvisionnement du Sud. La différence est encore plus grande dans les petites localités plus isolées du Nord. Toutefois, ces coûts touchent moins certaines personnes (principalement les Autochtones) qui axent leur mode de vie sur les activités traditionnelles de chasse et de piégeage. Il est donc difficile de faire des comparaisons valables entre les coûts de la vie dans les agglomérations du Nord et dans celles du Sud.

12.9.1 La nourriture

Selon l'étude poussée entreprise en 1981[1], les prix des aliments à Whitehorse étaient d'environ 18 p. 100 plus élevés qu'à Vancouver et d'environ 22 p. 100 plus élevés qu'à Edmonton, en juin 1981. Les coûts de transport et d'inventaire étaient les principaux facteurs de cette différence de prix. Aucune explication satisfaisante n'a pu être donnée pour la légère différence qui persiste si l'on fait abstraction des deux facteurs susmentionnés.

Les différences entre les prix des aliments à Whitehorse, Edmonton et Vancouver en juin 1985 sont exprimées sous forme d'indices au tableau 12-13; des prix ont été attribués aux articles semblables pour chaque emplacement et les mêmes mesures de poids ont été utilisées.

Le tableau 12-14 donne en pourcentage la différence de prix de certains produits alimentaires dans six agglomérations du Yukon, par rapport aux coûts des mêmes produits à Whitehorse.

Au tableau 12-15, on compare les prix des aliments à Yellowknife et à Whitehorse par rapport au sud du Canada, soit pour ce qui est du coût hebdomadaire de l'alimentation pour une famille de quatre personnes.

12.9.2 L'habillement, l'ameublement et les biens et services domestiques

Dans le Nord, même dans les centres où la population est relativement importante comme à Whitehorse et à Yellowknife, aucun établissement de détail ne peut se permettre d'avoir en stock un très grand choix de biens de consommation durables tels des meubles et des appareils ménagers; cela est dû au fait que la population y est peu nombreuse et répartie sur une vaste superficie. Dans les principaux centres du Nord où il existe un niveau élevé de revenu disponible, il y a à peu près la même variété d'articles ordinaires — comme les aliments, le tabac et les vêtements — que dans les agglomérations de même importance du sud du Canada.

Dans le sud du Canada, les ménages ruraux et les petites collectivités ont habituellement accès, sans trop d'inconvénients, à un grand centre commercial. Ce n'est pas le cas au Yukon et dans les T. N.-O. où des centaines de kilomètres séparent les petites collectivités des grosses. Souvent, il n'y a pas de route ou encore celles-ci sont rudimentaires, ce qui rend les déplacements coûteux.

Bien entendu, les marchandises commandées lors de voyages à l'extérieur ou par correspondance doivent être expédiées par fret aérien ou colis postal. Les frais d'expédition se reflètent donc dans le coût de la vente au détail. S'il est difficile de donner en dollars le coût du manque de choix et des délais, il est possible de montrer la majoration des coûts due au transport des marchandises et des services. Ces coûts figurent dans les tableaux 12-17 et 12-18.

12.9.3 Prix de l'énergie

La présente section ne porte que sur les prix de l'énergie. Par ailleurs, la section 12.10 contient certaines observations concernant l'approvisionnement en électricité et en produits dérivés du pétrole brut.

12.9.3.1 L'électricité

Les prix indiqués aux tableaux 12-19 et 12-20 ont été transmis par les services publics d'électricité. Dans les T. N.-O., la distribution de l'électricité est assurée par la Commission d'énergie du Nord canadien, la Northlands Utilities et la Plains Western Gas and Electric Company (une filiale de la Inter-City Gas). Au Yukon, elle est assurée par la Commission d'énergie du Nord canadien et la Yukon Electric Company.

[1] *Report of the Special Committee on Food Prices*, Assemblée législative, Whitehorse, décembre 1981.

12.9.3.2 Les produits dérivés du pétrole

Dans les T. N.-O., la plupart des agglomérations ne sont pas desservies par les distributeurs de produits pétroliers (secteur privé), aussi le gouvernement des T. N.-O., par l'intermédiaire de sa Division du kérosène et des lubrifiants, se charge-t-il d'acquérir, de transporter, de stocker et de vendre les produits pétroliers destinés à ces communautés. Étant donné que seulement une partie des coûts de ces services est récupérée par la vente de ces produits, on assure une subvention indirecte à ces agglomérations du Nord.

Le coût du pétrole au Yukon et dans les T. N.-O. est l'un des plus élevés du pays. Le tableau 12-21 compare les prix qui y sont pratiqués à ceux en vigueur dans d'autres villes canadiennes.

12.9.3.3 L'eau chaude et la vapeur

Les centrales de Frobisher Bay et d'Inuvik produisent de l'eau chaude destinée au chauffage.

12.10 Les services publics

12.10.1 Questions d'ordre général

Les services publics qui sont considérés comme allant de soi dans le sud du Canada ne sont pas toujours disponibles au nord du 60e parallèle. Bien que presque toutes les communautés disposent de l'électricité, quelques-unes seulement ont l'eau courante et des réseaux d'égout.

Lorsque ces services sont assurés, leur coût est très élevé, en raison de l'environnement et des conditions climatiques du Nord; toutefois, c'est rarement l'utilisateur qui paye tous les coûts. On trouvera aux tableaux 12-19, 12-20, 12-22 et 12-23 les barèmes des prix de l'électricité pour les services résidentiels et commerciaux.

12.10.2 L'électricité

Une étude[1] des agglomérations de 20 personnes ou plus, effectuée au Yukon et dans les T. N.-O. en 1980, a révélé que seulement six d'entre elles, deux au Yukon et quatre dans les T. N.-O., n'avaient pas l'électricité. La plupart des agglomérations (10 au Yukon et 50 dans les T. N.-O.) dépendent de générateurs à combustible diesel, tandis que sept dans les T. N.-O. et huit au Yukon sont desservies par des centrales hydro-électriques. Le principal fournisseur d'énergie électrique dans le Nord est la Commission d'énergie du Nord canadien. Elle produit de l'énergie grâce à cinq centrales hydro-électriques et à 46 centrales électriques alimentées au combustible diesel.

En plus de la Commission d'énergie du Nord canadien, la Yukon Electrical Company Ltd. produit une petite quantité d'énergie hydro-électrique à deux centrales (1 MW et 0,65 MW) près de Whitehorse, tandis que la Cominco détient et exploite une centrale un peu plus importante (3,3 MW) à Bluefish Lake près de Yellowknife, qui fournit l'électricité à ses exploitations minières. La mine de Nanisivik possède et exploite une centrale électrique fonctionnant au combustible diesel, qui alimente la localité en électricité; la même situation se retrouve à Port-Radium. À Sanikiluaq dans les îles Belcher, un générateur appartenant au gouvernement territorial suffit à produire l'électricité, tandis qu'à Bathurst Inlet, l'équipement privé est l'unique source d'électricité.

[1] *Renewable Energy in Remote Locations; Energy Demand and Resource Base*, rapport nº ER 80-10E, Énergie, Mines et Ressources Canada, octobre 1980.

Au Yukon, la plupart des consommateurs reçoivent leur électricité de la Yukon Electrical Co.; toutefois à Dawson, Elsa, Faro et Mayo, c'est la Commission d'énergie du Nord canadien qui fournit le service de détail. La situation est différente dans les T. N.-O., où la vente au détail d'électricité est presque entièrement assurée par la Commission d'énergie du Nord canadien, sauf à Yellowknife où la Plains Western Gas and Electric Co. est le détaillant, et à Enterprise, Fort-Providence, Dory Point et Hay River, où la production et la distribution relèvent de la Northland Utilities, à partir de son générateur alimenté au diesel. Les coûts au détail de l'électricité résidentielle vendue par la CÉNC figurant au tableau 12-19 ne traduisent pas nécessairement le coût total de la distribution d'électricité; les barèmes pour les entreprises commerciales et le gouvernement sont en général plus élevés. Les chiffres les plus récents portant sur les frais demandés par la Commission d'énergie du Nord canadien au gouvernement des T. N.-O. sont présentés au tableau 12-22.

12.10.3 Les autres services publics

Si l'électricité est mise généralement à la portée de tous, les autres services par contre ne le sont pas. Dans les T. N.-O., une liste complète de toutes les installations communautaires dans 60 agglomérations a été établie[1].

Elle révèle que seulement 18 agglomérations environ disposent de canalisations d'eau reliées à tous leurs bâtiments et que sept seulement environ ont des canalisations d'eau qui servent à l'ensemble de l'agglomération.

Au Yukon, six agglomérations, soit Dawson, Faro, Haines Junction, Mayo, Watson Lake et Whitehorse, ont l'eau courante et des raccordements d'égout. Carmacks est seulement munie d'égouts, ses habitants étant tributaires de leurs puits pour leur approvisionnement en eau; Teslin utilise des réservoirs de stockage des eaux d'égout avec élimination par pompage.

Les réseaux d'égout sont rares étant donné qu'il est difficile d'empêcher le gel des conduites. Certaines agglomérations utilisent un système Utilidor qui renferme et isole, dans un coffrage, les canalisations d'eau et d'égout; dans quelques autres, les canalisations sont enfouies sous terre. L'enfouissement est avantageux seulement dans les agglomérations situées dans des zones sans pergélisol.

À l'exception de ces quelques sites (7 au Yukon, 13 dans les T. N.-O.) munis de canalisations d'égout, les eaux usées sont retenues dans un réservoir, ou de façon plus générale, dans des sacs de plastique. Les fosses septiques ne sont que rarement utilisées.

L'enlèvement des ordures s'ajoute facilement à l'élimination des eaux usées lorsque celles-ci sont mises dans des sacs. Si un réseau d'égout plus perfectionné est en place, la collecte des ordures semble être une opération relativement mineure, de sorte que ce service est généralement assuré.

En quelques endroits, le chauffage urbain provient de la chaleur perdue, qui est un sous-produit de la production de l'électricité dans les usines alimentées au diesel. Actuellement, la Commission d'énergie du Nord canadien exploite les principaux systèmes de récupération de la chaleur à Dawson (Yukon) et à Cambridge Bay, Lac la Martre, Coppermine, Fort Simpson, Pelly Bay, Igloolik et Rankin Inlet (T. N.-O.)

12.10.4 Les approvisionnements en combustible

La raffinerie de Norman Wells produit sur place de l'essence et du pétrole qui répondent à certains besoins dans la vallée du Mackenzie, tandis que le reste est acheminé par camion jusqu'à Hay River d'où il est transporté par barge, ou bien par la route Dempster jusque dans la région du delta.

Le champ de gaz naturel de Pointed Mountain dans les T. N.-O. produit du gaz qui est transporté par gazoduc jusqu'à une usine de traitement située à Fort Nelson (C.-B.), tandis qu'une très petite quantité est utilisée pour la production d'électricité nécessaire à l'exécution des travaux sur le terrain.

Un oléoduc de petit diamètre se terminant à Whitehorse achemine le pétrole brut au Yukon depuis Skagway (Alaska). Le pétrole provient de la Colombie-Britannique et arrive à Skagway par mer.

La majeure partie de l'Arctique de l'Est reçoit de Montréal ou de Churchill son combustible et son carburant diesel par pétrolier, tandis que les endroits éloignés sont desservis par voie aérienne.

[1] *NWT Data Book*, op. cit.

12.10.5 Les subventions fédérales en matière d'énergie

Le Nord bénéficie de trois subventions fédérales en matière d'énergie. Depuis 1978, une subvention accordée pour la consommation d'électricité a ramené le coût des 700 premiers kWh de consommation mensuelle des logements non gouvernementaux situés dans les localités éloignées à celui pratiqué dans les capitales du Yukon et des T. N.-O. En avril 1980, une subvention semblable pour une consommation mensuelle pouvant atteindre 1 000 kWh a commencé à s'appliquer aux petites entreprises. En même temps, le gouvernement fédéral a institué une subvention pour le chauffage résidentiel au mazout à l'extérieur des capitales des territoires, pour une consommation allant jusqu'à 6 819 litres (1 500 gallons). Comme dans le cas des subventions à la consommation d'électricité, les coûts appliqués à Whitehorse et à Yellowknife déterminent le montant de la subvention.

Pour un résumé complet des services disponibles dans chacune des agglomérations dans les T. N.-O., se reporter au document intitulé : *Community Water and Sanitation Services, Water and Sanitation Section,* Gouvernement des T. N.-O., novembre 1981.

Ouvrages de référence

Berger, T., R., *Rapport de la Commission consultative sur la consultation sanitaire avec les Indiens et les Inuit*, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, Ottawa, 1973.

Dolan, R., *Possibilités futures d'emplois pour les Autochtones*, Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa, 1980.

«Education in the Canadian North», dans *Man in the North Project*, Arctic Institute of North America, Montréal, 1973.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, *1985 Business Directory, 1985 Northwest Territories Business Directory Statistical Report*, Bureau des statistiques, G. T.N.-O., mai 1986. *Statistics Quarterly*, vol. 7, nº 1, 1984 et vol. 8, nº 1, 1985.

Gouvernement du Yukon, *Yukon Statistical Review*, 4e trimestre, 1985.

Stevenson, D.S., *Problems of Eskimo Relocation for Industrial Employment*, Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa, 1968.

Statistique Canada, *Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail*, catalogue nº 72-002, différentes années. *Structure du registre des entreprises*, Divison du registre des entreprises.

Tableau 12-1

Nombre approximatif des entreprises inscrites par secteur d'industrie au Yukon et dans les T.N.-O., 1985*

Secteur	Nombre d'entreprises T.N.-O.	Nombre d'entreprises Yukon
Toutes les industries	1 748	1 551
Agriculture et foresterie	6	31
Mines, pétrole et gaz	36	47
Manufacture	59	59
Construction	177	165
Transports et entreposage	167	107
Communications et autres services	42	19
Commerce en gros	124	43
Commerce de détail	317	261
Compagnies d'assurances et établissements financiers	22	16
Compagnies d'assurances et de biens immobiliers	41	25
Services aux entreprises	130	130
Services gouvernementaux	118	74
Services d'éducation	67	24
Services de santé et services sociaux	46	39
Hébergement et restauration	151	154
Divertissements et loisirs	29	76
Services personnels et domiciliaires	32	44
Organisations de membres	88	118
Autres services	96	119

* Les chiffres sont fondés sur la principale activité inscrite dans le *Business Directory* de chaque territoire.

Source: *1985/86 Yukon Business Directory*, ministère du Développement économique, des mines et des petites entreprises, gouvernement du Yukon, 1986.

1985 Northwest Territories Business Directory Statistical Report, Bureau des statistiques, gouvernement des T.N.-O., mai 1986.

Tableau 12-2

Nombre de sociétés par secteur d'activité, Yukon — décembre 1985

Secteur	Nombre de sociétés
Communications et services publics	13
Exploitation minière	189
Exploitation forestière	29
Construction	185
Services	1 248
Transports	79
Total	1 739

Source: *Yukon Economic Review*, quatrième trimestre, 1985.

Tableau 12-3

Répartition des entreprises suivant leur nombre d'employés, au Yukon et dans les T.N.-O., juin 1985

Nombre d'employés	Nombre d'entreprises	
	Yukon	T.N.-O.
1-4	582	626
5-9	183	284
10-19	107	172
20-49	45	115
50-99	14	26
100-199	2	10
200-499	3	3
500 et plus	1	2
Inconnu	72	109

Source: Structure du registre des entreprises, Division du registre des entreprises, Statistique Canada.

Nota: Ce tableau ne tient pas compte des entreprises sans employés permanents.

Tableau 12-4

Nombre d'employés par secteur d'activité, Yukon, 1983-1986*

Secteur d'activité	févr. 1986	janv. 1985	juin 1984	juin 1983
Mines, carrières et puits de pétrole	N/D	300	500	400
Manufactures	N/D	100	200	100
Construction	N/D	N/D	N/D	N/D
Production totale de biens	500	600	1 100	800
Transports, communications et services publics	1 500	1 300	1 500	1 300
Commerce	1 100	1 000	1 200	1 000
Services à la collectivité, aux entreprises et aux particuliers	2 400	2 200	3 000	2 500
Prestation totale de services	7 300	6 800	8 000	7 200
Total des industries	7 800	7 400	9 000	8 000
Administration publique	2 100	N/D	N/D	N/D

* Tous les chiffres ont été arrondis à la centaine la plus proche par Statistique Canada. On n'a pas fourni ici toutes les données sur la main-d'oeuvre industrielle. L'agriculture, la pêche, le piégeage, le service militaire, les organisations religieuses et les services domiciliaires ne sont pas inclus. De plus, les données de Statistique Canada sont considérablement moins élevées que celles du gouvernement du Yukon. Il est probable que la main-d'oeuvre réelle se situe entre les chiffres donnés par ces deux sources.

Source: Statistique Canada, *Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail*, catalogue 72-002.

Tableau 12-5

Nombre d'employés par secteur d'activité, Territoires du Nord-Ouest, de 1983 à 1986

Secteur d'activité	Nombre d'employés					
	1986 févr.*	1985 janv.	1984 oct.-déc.	1984 juill.-sept. moyenne	1984 janv. moyenne	1983 oct.-déc. moyenne
Mines, carrières et puits de pétrole	N/D	2 447	2 878	3 396	2 770	3 046
Manufactures	N/D	306	371	436	301	374
Construction	N/D	X	X	X	X	X
Production totale de biens	3 500	3 494	4 007	4 791	3 601	4 044
Transports, communications et services publics	1 700	1 875	1 960	2 107	1 521	1 702
Commerce	2 200	2 162	2 030	2 019	1 773	1 806
Finances, assurances, agences de biens immobiliers	600	654	572	567	530	547
Services à la collectivité, aux entreprises et aux particuliers	5 100	4 398	4 458	4 369	4 378	4 458
Administration publique	4 600	4 715	4 782	4 835	4 502	4 634
Prestation totale de services	14 100	13 805	13 801	13 897	12 705	13 148
Grand total	17 600	17 298	17 879	18 688	16 306	17 192

* Les chiffres ont été arrondis à la centaine la plus proche par Statistique Canada.

X = confidentiel

N/D = non disponible

Source: Statistique Canada, *Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail*, catalogue 72-002.

Tableau 12-6

Population totale et population active, Yukon et T.N.-O. — 1981-1983-1984

	1981	déc. 1983	déc. 1984
Yukon			
Population totale	23 153	23 378	22 800
Population active	12 960	11 133	12 532
Population active occupée	11 980	9 336	10 913
Chômeurs	985	1 797	1 619
Taux de chômage	7,6%	16,1%	14,8%
T.N.-O.			
Population totale	45 741	49 138	50 500
Population active	19 180		21 309
Population active occupée	17 615		17 775
Chômeurs	1 565		3 534
Taux de chômage	8,2%		17%

Sources: *Recensement du Canada*, 1981, Statistique Canada; *Yukon Economic Review*, 1984, 4e trimestre (G.T.N.-O.); *Yukon Economic Review*, 1985, 4e trimestre (G.T.N.-O.); *Statistics Quarterly*, vol. 7, n° 1 (G.T.N.-O.);
Prévisions démographiques, Statistique Canada, n° 91-001;
Enquête sur la population active, décembre 1984 (G.T.N.-O. — données provisoires).

Tableau 12–7

Emplois déclarés par secteur d'activité et par région, Territoires du Nord–Ouest, 1985
(Le nombre d'employés est fondé sur le principal secteur d'activité déclaré)*

	Territoires du Nord-Ouest		Région de Baffin		Région de Keewatin		Région de Kitikmeot		Région de Inuvik		Région de Fort Smith	
	(nbre)	(%)	(nbre)	(%)	(nbre)	(%)	(nbre)	(%)	(nbre)	(%)	(nbre)	(%)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
Tous les secteurs d'activité	18 900	100	2 544	100	1087	100	842	100	5 000	100	9 427	100
Agriculture et foresterie	12	–	–	–	–	–	–	–	7	–	5	–
Mines, pétrole et gaz	4 419	23	275	11	242	22	419	50	1 698	34	1 785	19
Manufactures	623	3	77	3	14	1	37	4	242	5	253	3
Construction	1 974	10	385	15	83	8	18	2	606	12	882	9
Transports et entreposage	2 156	11	246	10	74	7	48	6	697	14	1 091	12
Communications et autres services	623	3	162	6	15	1	1	–	149	3	296	3
Commerce en gros	755	4	114	4	38	3	31	4	132	3	440	5
Commerce de détail	2 016	11	352	14	210	19	54	6	290	6	1 110	12
Compagnies d'assurance et établissements financiers	199	1	13	1	8	1	–	–	32	1	146	2
Compagnies d'assurance et de biens immobiliers	171	1	–	–	–	–	–	–	15	–	156	2
Services aux entreprises	961	5	42	2	40	4	2	–	199	4	678	7
Services gouvernementaux	1 025	5	314	12	175	16	104	12	104	2	328	3
Services d'éducation	354	2	84	3	25	2	4	–	2	–	239	3
Services de santé et services sociaux	746	4	134	5	37	3	–	–	39	1	536	6
Hébergement et restauration	1 760	9	217	9	79	7	67	8	444	9	953	10
Divertissements et loisirs	140	1	35	1	1	–	–	–	8	–	96	1
Services personnels et domiciliaires	108	1	2	–	–	–	–	–	34	1	72	1
Organisations de membres	340	2	48	2	35	3	46	5	72	1	139	1
Autres services	518	3	44	2	11	1	11	1	230	5	222	2

*Ces chiffres sont fondés sur 1 544 entreprises qui ont fourni des renseignements sur l'emploi (88 p. 100 de ces entreprises étaient inscrites dans le *Business Directory* de 1985). Tous les renseignements ont été classés selon le principal secteur d'activité déclaré par une entreprise; les données ne représentent donc pas toutes les activités auxquelles une entreprise peut participer.
Source: *1985 Northwest Territories Business Directory Statistical Report*, G. T. N. -O., mai 1986.

Tableau 12-8

Moyenne des emplois à plein temps au Yukon par secteur d'activité, de 1982 à 1985 (décembre)

	Total	Mines	Foresterie	Cons-truction	Services	Trans-ports	Communications et services publics	Gouv.	Autres
1985	9 527	505	47	451	3 954	309	521	3 677	65
1984	9 686	640	42	586	3 938	368	414	3 637	61
1983	8 906	678	19	683	3 079	436	403	3 547	62
1982	9 877	1 080	26	582	3 051	678	489	3 896	76

Source: *Yukon Statistical Review*, quatrième trimestre, 1985.

Nota: Les trappeurs inclus dans la catégorie «Autres» ont cessé de faire partie de la classification des emplois à plein temps au second trimestre de 1982.

Tableau 12-9

Emplois dans les T.N.-O., par secteur d'activité pour 1985

	déc.	nov.	oct.
Employés	17 735	17 793	18 585
Mines, gaz et pétrole	2 528	2 951	3 154
Manufactures	334	368	408
Transports et communications	1 681	1 713	2 042
Commerce	2 186	2 212	2 268
Finances et assurances	582	584	545
Services fournis aux communautés et au milieu des affaires	5 083	5 153	4 739
Administration publique	4 602	4 631	4 670

Source: *Statistics Quarterly*, vol. 7, n° 1 et vol. 8, n°. 1, gouvernement des T.N.-O.

Nota: Les chiffres du mois de décembre sont provisoires.

Tableau 12-10

Revenu personnel moyen dans les T.N.-O. par secteur d'activité pour 1983

Classification des emplois	Nombre de déclarations	Revenu moyen en $
Toutes classifications	25 925	18 403
Employés	20 764	21 447
Affaires	9 048	19 254
Institutions	1 894	16 940
Enseignement	238	36 256
Gouv. fédéral	2 217	28 230
Gouv. territorial	3 854	27 750
Adm. municipale	1 341	17 120
Forces armées	191	27 518
Sociétés de la Couronne fédérale	590	30 827
Sociétés de la Couronne territoriale	120	29 858
Non classés	1 271	8 576
Professionnels	166	35 169
Propriétaires d'entreprises	404	14 545
Investisseurs	506	13 443
Retraités	477	7 023
Non classés	3 571	2 656
Autres	37	11 135

Source: *Statistics Quarterly*, gouvernement des T.N.-O., vol. 8, n° 1, mars 1986.

Tableau 12-11

Traitements et nombre d'employés du secteur public des T.N.-O. et écart de 1984 à 1985

Secteur public	1985 déc.	1985 nov.	1985 oct.	Cumulatif 1985	Cumulatif 1984	écart
		(en milliers de $)		(en milliers de $)		(%)
Traitements	20 021	27 825	21 420	246 778	228 779	7,9
fédéraux	5 046	6 826	5 091	68 797	73 192	-6,0
territoriaux	13 259	19 294	14 638	158 385	137 463	15,2
municipaux	1 716	1 705	1 691	19 596	18 124	8,1
		(nombre)		(moyenne mensuelle)		(%)
Employés	7 589	7 599	7 635	7 356	7 164	2,7
fédéraux	2 410	2 407	2 423	2 566	2 793	-8,1
territoriaux	4 253	4 286	4 274	3 885	3 538	9,8
municipaux	926	906	938	905	833	8,7

(Les traitements versés par le gouvernement fédéral ne tiennent pas compte des heures supplémentaires et des rappels.)
Source: *Statistics Quarterly*, gouvernement des T.N.-O., vol. 8, n° 1, mars 1986.

Tableau 12-12

Salaires hebdomadaires moyens (heures supplémentaires comprises) du secteur industriel, Canada, Yukon et T.N.-O. (en $)

	janv. 1985	juill. 1984	janv. 1984
Canada	411,53	404,99	401,38
Yukon	493,54	484,39	471,26
T.N.-O.	561,43	570,68	546,52

Source: Statistique Canada, n° 72-002.

Tableau 12-13

Comparaison des prix des aliments à Whitehorse, avec Edmonton et Vancouver, juin 1985

	Edmonton =100	Vancouver =100
Aliments	129,6	124,5
Aliments consommés à la maison	122,0	124,3
Repas au restaurant	150,7	124,8

Source: *Yukon Statistical Review*, avril 1986, p.35.

Tableau 12-14

Coût du panier de provisions par collectivité, décembre 1985

Collectivité	(en $)
Burwash Landing	83,45
Carcross	77,45
Carmacks	77,01
Dawson	72,54
Destruction Bay	86,66
Faro	69,32
Haines Junction	67,49
Mayo	74,15
Old Crow	99,80
Ross River	77,84
Teslin	65,44
Watson Lake	68,93
Whitehorse	68,01

Source: *Yukon Statistical Review*, Bureau des statistiques, avril 1986, p.33.

Tableau 12-15

Coût hebdomadaire d'une alimentation saine pour une famille de quatre personnes, juillet 1986

	Coût en dollars
Yellowknife	139,23
Whitehorse	135,37
Sud du Canada (moyenne)	103,93
Edmonton	105,62
Vancouver	105,43

Source: Agriculture Canada, Division de l'analyse des marchés agro-alimentaires.

Les prix des aliments dans la plupart des petites localités des T.N.-O. sont considérablement plus élevés qu'à Yellowknife, comme le démontre le tableau 12-16

Tableau 12-16

Indices des prix des aliments, par localité et par région des T.N.-O., juin 1985

	Indice (Yellowknife = 100)		Indice (Yellowknife = 100)
Baffin		*Inuvik*	
Arctic Bay	167	Aklavik	147
Broughton Island	153	Arctic Red River	128
Cape Dorset	167	Colville Lake	150
Clyde	166	Fort Franklin	149
Frobisher Bay	155	Fort Good Hope	145
Grise Fiord	175	Fort McPherson	120
Hall Beach	147	Fort Norman	161
Igloolik	166	Inuvik	129
Lake Harbour	165	Norman Wells	160
Nanisivik	163	Paulatuk	163
Pond Inlet	162	Sachs Harbour	183
Resolute	163	Tuktoyaktuk	125
Sanikiluaq	152		
Keewatin		*Fort Smith*	
Baker Lake	165	Fort-Liard	111
Chesterfield Inlet	168	Fort-Providence	101
Coral Harbour	180	Fort-Résolution	103
Eskimo Point	132	Fort Simpson	103
Rankin Inlet	155	Fort Smith	97
Repulse Bay	183	Hay River	96
Whale Cove	162	Jean Marie River	139
		Nahanni Butte	141
		Pine Point	96
Kitikmeot		Rae-Edzo	106
		Snowdrift	169
Cambridge Bay	148	Wrigley	133
Coppermine	146	Yellowknife	100
Gjoa Haven	201		
Holman	176		
Pelly Bay	200		
Spence Bay	203		

Source: Gouvernement des T.N.-O., Enquête sur les prix des aliments, 1985

Tableau 12-17

Biens et services de consommation — Indice des prix à Whitehorse, avec Edmonton et Vancouver, juin 1985

	Whitehorse	
Articles	Edmonton =100	Vancouver =100
Tous les articles	121,6	113,7
Aliments	129,6	124,5
consommés à la maison	122,6	124,3
consommés au restaurant	150,0	124,8
Installation	125,3	119,4
logement	132,4	123,3
entretien	109,9	114,5
ameublement	117,6	110,7
Habillement	116,0	112,6
Transports	122,7	103,8
privés	120,7	100,8
publics	133,5	120,8
Santé et soins personnels	118,1	105,7
santé	118,2	107,8
soins personnels	118,1	104,4
Loisirs, lecture et éducation	105,0	106,5
loisirs	110,1	110,3
lecture	83,6	82,6
éducation	87,3	99,6
Tabac et alcool	112,1	99,8
tabac	80,8	91,8
alcool	125,4	103,3

Source: *Spatial Price Survey*, juin 1985, Bureau des statistiques du Yukon, p. 35.

Tableau 12-18

Biens et services de consommation — Indice des prix à Yellowknife, avec Edmonton, juin 1985

Articles	Indice Edmonton=100
Tous les articles	135,8
Aliments	127,8
Installation	165,3
Habillement	119,5
Transports	121,7
Santé et soins personnels	125,2
Loisirs et lecture et éducation	121,3
Tabac et alcool	111,9

Sources: *Spatial Price Indexes*, p. 6, Yellowknife — Edmonton, juin 1985, Bureau des statistiques, gouvernement des T.N.-O.

Tableau 12-19

Tarif mensuel de l'électricité de la CÉNC (consommation résidentielle) en vigueur depuis avril 1986 dans les T.N.-O., et depuis juillet 1986 au Yukon (en ¢/kWh)

Localité	Secteur privé		Gouvernement	
	les 300 premiers kWh	plus de 300 kWh	les 300 premiers kWh	plus de 300 kWh
T.N.-O.				
Aklavik	17,35	31,40	38,26	38,26
Arctic Bay	21,41	35,21	47,55	47,55
Arctic Red River	29,20	47,99	70,00	70,00
Baker Lake	21,52	38,81	42,30	42,30
Broughton Island	29,44	48,47	61,49	61,49
Cambridge Bay	19,65	35,20	38,84	38,84
Cape Dorset	27,93	45,22	48,22	48,22
Chesterfield Inlet	24,87	42,04	62,48	62,48
Clyde	14,50	26,82	41,32	41,32
Coppermine	18,18	34,85	40,28	40,28
Coral Harbour	19,40	33,08	39,26	39,26
Eskimo Point	22,76	38,32	42,75	42,75
Fort Franklin	16,35	30,65	40,56	40,56
Fort Good Hope	18,55	34,33	48,14	48,14
Fort-Liard	20,10	35,65	57,03	57,03
Fort McPherson	15,88	29,07	37,09	37,09
Fort Norman	21,17	35,35	40,54	40,54
Fort-Résolution	6,93	7,67	11,14	11,14
Fort Simpson	16,18	22,41	27,39	27,39
Fort Smith	9,68	7,38	—	—
Frobisher Bay	22,11	30,20	32,17	32,17
Gjoa Haven	19,27	33,46	49,47	49,47
Grise Fiord	19,84	33,52	46,81	46,81
Hall Beach	15,65	31,71	54,35	54,35
Holman	22,56	38,47	61,76	61,76
Igloolik	15,04	30,72	36,46	36,46
Inuvik	17,63	23,23	24,51	24,51
Jean Marie River	23,74	42,03	66,54	66,54
Lac la Martre	19,99	35,90	67,92	67,92
Lake Harbour	30,54	49,57	60,19	60,19
Nahanni Butte	27,91	45,07	70,00	70,00
Norman Wells	15,05	23,37	24,15	24,15
Pangnirtung	25,43	40,10	46,82	46,82
Paulatuk	24,01	42,78	70,00	70,00
Pelly Bay	35,74	57,38	70,00	70,00
Pine Point	5,20	4,41	—	—
Pond Inlet	18,82	30,50	36,39	36,39
Rae Lake	22,21	38,25	65,68	65,68
Rankin Inlet	20,19	35,75	39,36	39,36
Repulse Bay	17,94	29,62	39,96	39,96
Resolute	21,76	32,97	33,10	33,10
Sachs Harbour	21,02	37,31	52,03	52,03
Salt River	8,76	9,64	15,31	11,93
Snowdrift	20,10	29,69	46,25	46,25
Spence Bay	22,13	33,19	47,23	47,23
Tuktoyaktuk	18,47	28,78	35,19	35,19
Whale Cove	22,09	38,11	63,51	63,51
Wrigley	21,26	32,46	48,89	48,89
Yukon				
Dawson	16,33	21,75		
Faro	7,91	7,91		
Johnson's Crossing	20,25	20,25		
Mayo	7,81	5,66		

Source: CÉNC

Tableau 12-20

Tarif mensuel de l'électricité des services privés (consommation résidentielle) en vigueur depuis avril 1986 dans les T.N.-O., et depuis juillet 1986 au Yukon (en ¢/kWh)

T.N.-O.

Northland Utilities

Localité	les 200 premiers kWh	plus de 200 kWh
Dory Point	28,931	27,761
Enterprise	24,936	23,766
Fort-Providence	24,936	23,766
Hay River	14,401	13,341

Source: Alberta Power Ltd.

Plains Western Gas and Electric Co.

Localité	les 75 premier kWh	plus de 75 kWh
Yellowknife*	8,96 (frais minimums)	9,30

*Taxe de concession de 2.4 % par kWh brut
Source: CÉNC

Yukon

Localité	les 200 premiers kWh	les 300 kWh suivants	plus de 500 kWh
Beaver Creek	26,2	23,7	18,3
Carcross	14,5	14,4	9,4
Carmacks	14,5	14,4	9,4
Destruction Bay	26,2	23,7	18,3
Haines Junction	15,6	14,5	11,2
Keno City	8,9	8,5	7,9
Lower Post	26,2	23,7	18,3
Marsh Lake	14,5	14,4	9,4
Old Crow	38,4	38,4	38,4
Pelly Crossing	26,2	23,7	18,3
Ross River	22,2	20,0	15,5
Stuart Crossing	26,2	23,7	18,3
Swift River	26,2	23,7	18,3
Tagish	14,5	14,4	9,4
Teslin	26,2	23,7	18,3
Upper Liard	26,2	23,7	18,3
Watson Lake	18,1	16,4	14,6
Whitehorse	7,5	7,0	6,6

Source: Yukon Electric Company

Nota: Les coûts sont susceptibles d'augmenter pour le consommateur si les coûts d'exploitation montent.

Tableau 12-21

Prix de détail moyen des produits pétroliers, mars 1986

	Essence (¢/litre)				
	sans plomb		avec plomb		
	libre-service	service complet	libre-service	service complet	mazout
Whitehorse*	—	56,1	—	54,0	40,8
Yellowknife*	—	59,0	—	56,9	41,4
St-Jean (T.-N.)	62,6	63,9	59,5	61,2	40,8
Charlottetown	57,9	59,0	55,5	56,9	37,2
Halifax	—	56,7	—	54,9	36,8
St-Jean (N.-B.)	—	60,4	—	57,9	38,8
Québec	60,3	60,6	57,0	57,4	38,2
Montréal	59,3	59,7	56,0	56,4	36,8
Ottawa	52,8	53,2	49,8	49,8	38,3
Toronto	49,7	50,2	46,6	46,6	37,2
Thunder Bay	52,8	53,1	49,8	49,9	38,8
Winnipeg	52,6	53,0	51,4	51,8	38,1
Regina	43,4	44,1	41,3	41,3	35,7
Saskatoon	47,1	47,5	45,0	45,0	34,1
Edmonton	43,8	44,2	41,7	41,7	—
Calgary	45,9	46,2	43,8	43,8	—
Vancouver	55,0	55,1	52,1	52,1	36,8

Source: Statistique Canada, Section des prix à la consommation et publ. n° 62-010, janvier-mars 1986.

* Énergie, Mines et Ressources Canada, Analyses du marché et des prix du pétrole

Tableau 12-22

Tarif mensuel de l'électricité de la CÉNC (consommation commerciale) en vigueur depuis avril 1986 dans les T.N.-O., et depuis juillet 1986 au Yukon (en ¢/kWh)

	Service non gouvernemental		Service gouvernemental	
T.N.-O.				
Aklavik	34,67		38,26	
Arctic Bay	33,90		47,26	
Arctic Red River	46,67		70,00	
Baker Lake	32,80		42,30	
Broughton Island	50,92		61,49	
Cambridge Bay	36,74		38,84	
Cape Dorset	39,77		48,22	
Chesterfield Inlet	51,39		62,48	
Clyde	27,69		41,95	
Coppermine	32,68		40,28	
Coral Harbour	36,03		40,14	
Eskimo Point	33,79		42,75	
Fort Franklin	34,17		38,22	
Fort Good Hope	38,21		42,81	
Fort Liard	38,08		57,03	
Fort McPherson	28,50		37,09	
Fort Norman	33,54		40,55	
Fort-Résolution	13,06		14,76	
Fort Simpson	31,51		31,51	
Fort Smith	15,58	les 100 premiers kWh	15,58	les 100 premiers kWh
	10,63	les 400 suivants	10,63	les 400 suivants
	6,52	plus de 500	6,52	plus de 500
Frobisher Bay	29,60		32,60	
Gjoa Haven	38,91		49,47	
Grise Fiord	32,11		49,99	
Hall Beach	35,26		54,35	
Holman Island	41,35		61,76	
Igloolik	33,76		36,46	
Inuvik	23,48		24,51	
Jean Marie River	42,97		70,00	
Lac la Martre	39,74		67,53	
Lake Harbour	42,77		60,19	
Nahanni Butte	44,69		70,00	
Norman Wells	24,59		24,42	
Pangnirtung	40,09		42,22	
Paulatuk	52,50		70,00	
Pelly Bay	57,94		70,00	
Pine Point	10,52	les 100 premiers kWh	10,50	les 100 premiers kWh
	5,88	les 400 suivants	10,63	les 400 suivants
	4,53	plus de 500	6,52	plus de 500
Pond Inlet	29,29		36,39	
Rae Lake	34,61		65,68	
Rankin Inlet	37,14		39,36	
Repulse Bay	31,41		39,96	
Resolute	34,37		33,31	
Sachs Harbour	41,87		41,87	

Tableau 12-22 *(suite)*

Tarif mensuel de l'électricité de la CÉNC (consommation commerciale) en vigueur depuis avril 1986 dans les T.N.-O., et depuis juillet 1986 au Yukon (en ¢/kWh)

	Service non gouvernemental		Service gouvernemental	
Salt River	19,28	les 40 premiers kWh	21,20	les 40 premiers kWh
	13,24	les 160 suivants	14,48	les 160 suivants
	10,09	les 200 suivants	11,05	les 200 suivants
	8,58	plus de 400	9,41	plus de 400
Snowdrift	29,28		45,75	
Spence Bay	34,14		48,33	
Tuktoyaktuk	30,27		35,19	
Whale Cove	41,94		64,97	
Wrigley	34,64		50,45	
Yukon				
Dawson	26,07		26,07	
Faro	14,87	les 40 premiers kWh	14,87	les 40 premiers kWh
	10,58	les 160 suivants	10,58	les 160 suivants
	8,37	les 200 suivants	8,37	les 200 suivants
	8,05	plus de 400	8,05	plus de 400
Johnson's Crossing	22,52		22,52	
Mayo	14,79	les 40 premiers kWh	14,79	les 40 premiers kWh
	10,14	les 160 suivants	10,14	les 160 suivants
	7,81	les 200 suivants	7,81	les 200 suivants
	5,66	plus de 400	5,66	plus de 400

Source: CÉNC

Tableau 12-23

Tarif mensuel de l'électricité des services privés (consommation commerciale) en vigueur depuis avril 1986 dans les T. N.-O., et depuis juillet 1986 au Yukon (en ¢/kWh)

T. N.-O.

Northland Utilities

Localité	les 200 premiers kWh	les 200 kWh suivants	plus de 400 kWh
Dory Point	33,391	30,481	29,021
Enterprise	29,596	26,486	25,026
Fort Providence	33,591	30,481	29,021
Hay River	18,031	14,410	14,041

Source: Alberta Power Ltd.

Plains Western Gas and Electric Co.

Localité	les premiers 50 kWh	plus de 50 kWh
Yellowknife*	nul	10,7

* Taxe de concession de 2,4 % par kWh brut

Source: Inter City Gas

Yukon

Localité	les 200 premiers kWh	les 200 kWh suivants	plus de 400 kWh
Beaver Creek	26,0	23,0	18,3
Carcross	15,1	12,4	9,4
Carmacks	15,7	12,4	9,4
Destruction Bay	26,0	23,0	18,3
Haines Junction	16,5	14,3	11,1
Keno City	12,5	10,0	8,1
Lower Post	26,0	23,0	18,3
Marsh Lake	15,7	12,4	9,4
Old Crow	48,8	48,8	48,8
Pelly Crossing	26,0	23,0	18,3
Ross River	22,2	19,6	15,5
Stuart Crossing	26,0	23,0	18,3
Swift River	26,0	23,0	18,3
Tagish	15,7	12,4	9,4
Teslin	8,9	7,8	6,6
Upper Liard	26,0	23,0	18,3
Watson Lake	22,3	17,9	14,7
Whitehorse	8,9	7,8	6,6

Source: Yukon Electric Company

Nota: Les coûts sont susceptibles d'augmenter si les coûts d'exploitation montent.

13. Le tourisme et les loisirs

13.1 Questions d'ordre général

Le tourisme prend de plus en plus d'importance dans l'économie du Nord. La plupart des régions sont facilement accessibles par voie aérienne et grâce à la route Dempster qui se rend jusqu'à Inuvik, le système routier permet d'aller au-delà du cercle arctique. En outre, les visiteurs peuvent voyager par traversier ou par navire le long du Pacifique jusqu'en Alaska et de là, prendre la route jusqu'à Whitehorse.

Des paysages pittoresques, une faune abondante et le sentiment de découvrir des horizons nouveaux attirent un nombre croissant de visiteurs au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le tourisme au Yukon

Le ministère du Tourisme du Yukon est chargé de veiller à la commercialisation du tourisme et à la mise en valeur du patrimoine. Le Ministère s'occupe aussi de coordonner la participation du gouvernement à l'Exposition universelle de 1986 qui se tiendra à Vancouver.

La Direction générale de la commercialisation du tourisme a pour objectif de stimuler l'industrie touristique au Yukon :

a) en présentant le Yukon aux touristes comme une région intéressante à visiter;
b) en tentant d'attirer un plus grand nombre de visiteurs;
c) en cherchant à étendre la durée moyenne du séjour des visiteurs;
d) en prolongeant la saison touristique; et
e) en favorisant le tourisme en hiver et les activités touristiques de plein air.

En 1983, plus de 80 000 exemplaires du guide touristique *Yukon You're More Than Welcome* ont été distribués aux personnes désirant obtenir des renseignements sur le Yukon. De plus, 120 000 guides ont été distribués à divers organismes comme les associations d'automobilistes, les agences de voyages, Tourisme Canada, les hôtels et les centres d'information touristique et ce, tant au Yukon qu'ailleurs. En outre, 20 000 manuels destinés aux agents de voyage ont été expédiés aux agences, aux compagnies d'aviation ainsi qu'aux personnes en ayant fait la demande.

La Direction générale de l'expansion du tourisme est chargée d'assurer la coordination d'activités menées en collaboration avec l'industrie, telle l'élaboration de plans d'action en matière touristique et l'exploitation des attractions et des services qui s'y rattachent.

La participation du Yukon à Expo 86

Le thème de l'exposition universelle de 1986, soit les transports et les communications, et la tenue de cet événement à Vancouver ont été une excellente occasion de faire de la publicité pour le Yukon. En effet, la participation du Yukon a contribué à l'essor de l'industrie touristique, à mettre en évidence les possibilités économiques dans le Nord et, de manière générale, a permis de présenter le Yukon comme une région offrant des perspectives intéressantes.

Le ministère du Tourisme du Yukon ne publie pas de statistiques relatives aux emplois directement liés au tourisme; toutefois, ces emplois ont augmenté dans les secteurs des services et des transports. La valeur de la contribution du tourisme à l'économie, calculée en dollars non indexés sur le coût de la vie, figure au tableau 13-1.

Le tourisme aux T. N.-O.

En 1983, le Conseil exécutif a approuvé un plan quinquennal visant à promouvoir l'industrie touristique dans les Territoires du Nord-Ouest. Un programme de formation des guides pour cette région a également été créé.

En réponse à la demande de la Travel Industry Association des T. N.-O. visant à remettre la préparation de *l'Explorer's Guide* au secteur privé, c'est à Outcrop Ltd. de Yellowknife que l'on a confié la production de l'édition de 1984. Le guide renferme pour la première fois de la publicité et 72 pages en couleurs.

L'agence TravelArctic a tenu des négociations avec le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta afin de lancer une coopérative destinée à promouvoir les voyages. TravelArctic a continué de commercialiser des excursions par l'intermédiaire de l'organisme Canada West et a travaillé à des activités de publicité en étroite collaboration avec la Travel Industry Association des T. N.-O. et les six associations touristiques en participant à des projets conjoints de mise en marché et de promotion.

La baisse du nombre de demandes de renseignements et de visiteurs en 1983 a été, toutes proportions gardées, moins considérable dans les T. N.-O. que dans le reste du pays. La récession a en effet entraîné une diminution du nombre de touristes américains au Canada et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Les Territoires du Nord-Ouest, en collaboration avec Parcs Canada et plusieurs provinces, ont mis au point un programme visant à désigner les rivières qui pourraient faire partie du patrimoine. Le service du Réseau de rivières du patrimoine canadien est prêt à accepter les propositions qui lui sont soumises à ce sujet. Pour sa part, les données du gouvernement des T. N.-O. comprennent une étude de 41 rivières.

Expo 86, à Vancouver (C.-B.), a donné un essor important à l'industrie du tourisme dans les T. N.-O. Le pavillon des T. N.-O. a été jugé comme étant parmi les cinq plus populaires, attirant quelque 9 000 visiteurs par jour de mai à octobre.